la météo

Généralement ensoleillé. Maximum 65. Aperçu pour samedi: ensoleillé et plus chaud. Détails page 6.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

L'engrenage de l'usure: de $100 à $75,000

— page 3

S. Vincent de Paul | Vol. LXV - No 224 | Montréal, vendredi 27 septembre 1974 | 20 CENTS

La CSN dépose de nouveaux témoignages

Le harcèlement de la FTQ se poursuit

QUEBEC (par Gilles Francoeur) — Les tactiques d'intimidation de la FTQ-Construction se poursuivent de plus belle à travers la province en dépit des enquêtes et des travaux de la commission Cliche, soutiennent trois documents remis hier privément aux procureurs de cet organisme et dont LE DEVOIR a obtenu copie de sources proches de la commission.

Ces documents font état de pressions indues pour paralyser un chantier à Amos, et ce pas plus tard qu'avant hier, et de pressions illégales en vue de faire perdre des emplois à des syndiqués de la CSN.

Selon un premier document, l'agent d'affaire de la FTQ-Construction Claude Mercier et un délégué de chantier des menuisiers de la FTQ. Charles Robichaud, ont proféré des menaces verbales mercredi à un groupe de menuisiers de la CSN travaillant sur le chantier de la polyvalente d'Amos, en Abitibi. L'entrepreneur de ce chantier est la compagnie Wallcrete Construction.

Les deux représentants de la FTQ-Construction ont demandé aux menuisiers de la CSN de ne pas se présenter au travail avant lundi prochain, sans doute pour pouvoir les remplacer entre-temps. Les menuisiers de la FTQ étant majoritaires sur ce chantier, leur arrêt de travail a eu pour effet d'en paralyser les activités jusqu'à nouvel ordre et ceux de la CSN sont ainsi privés de leur emploi momentanément.

Le surintendant de la compagnie, M. Réal Samson, a déclaré pour sa part qu'il ne pouvait ouvrir à nouveau son chantier tant et aussi longtemps que les menuisiers de la FTQ ne voudraient pas rentrer au travail. La CSN a demandé à ses membres d'éviter toute bataille mais elle a demandé hier de se présenter au travail.

Selon un deuxième document, l'agent d'affaire Gilles Gagné, du local 791 de l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde, a proféré des menaces au sous-entrepreneur André Dupéré, de Valleyfield, le 9 août dernier, devant plusieurs témoins pour obtenir que les employés CSN du chantier de la Dupont du Canada, à Côteau-du-Lac, changent d'allégeance et s'inscrivent dans cette union de la FTQ-Construction.

L'incident s'est déroulé devant MM. Camille Truchon, inspecteur de la Montreal Engineering; Georges Laflamme, surintendant de Dominion Bridge; Robert Dupéré, Lucien Boyer et Lionel Poulin, poseurs d'acier d'armateurs; et André Dupéré, le contracteur concerné.

Devant l'ultimatum de l'agent d'affaire Gagné, le sous-traitant Dupéré a répondu

Voir page 6: Le harcèlement

Une volontaire du Corps de la paix et un médecin de l'armée du Honduras procèdent à la distribution de médicaments arrivés du Mexique et de Costa-Rica, en vue de venir en aide aux sinistrés de l'ouragan Fifi. Les moyens de transport et de communications se trouvent à ce point désorganisés que les médicaments et les vivres parviennent difficilement aux endroits où sont réfugiés les sinistrés. (Téléphoto AP)

Des constructeurs exigent la démission de Cournoyer

par Gilles Francoeur

Les représentants de la Fédération de la construction du Québec, qui regroupe 17 associations régionales d'entrepreneurs en construction, ont été encore plus loin hier que la CSN et les autres associations patronales qui l'ont précédé devant la commission Cliche: ils ont demandé la démission du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer.

Dévoilant hier après-midi une nouvelle annexe à son mémoire, la puissante fédération rappelle qu'il y a quelques jours, le ministre "a eu l'intention de donner sa démission", notamment à la suite des propos incendiaires prononcés à son endroit devant la commission par le président de la CSN-Construction, M. Michel Bourdon.

S'en prenant à la décision de M. Cournoyer de rester à son poste pour l'instant, la fédération a rendu publique une résolution adoptée unanimement le 20 septembre dernier par l'assemblée de ses administrateurs. Puisse cette résolution, conclut le mémoire de la fédération "servir au ministre du Travail afin qu'il revise sa prise de position".

La résolution qui constitue le point culminant des attaques dirigées contre l'actuel ministre du Travail, accuse d'abord M. Cournoyer de ne pas remplir "adéquatement son rôle au ministère du Travail". Le ministre qui est accusé de "favoritisme", "encourage par ses déclarations et ses législations l'anarchie dans l'industrie de la construction", ce qui expliquerait les violations des lois et l'intimidation reprochée à la FTQ-Construction.

La fédération reproche par ailleurs à M. Cournoyer de n'avoir pas su mettre sur pied une politique cohérente dans l'industrie de la construction.

Ses dernières initiatives législatives, conclut la résolution de la FCQ, "ont été de nature à provoquer les parties syndicales entre elles et ont fait que la Commission de l'industrie de la construction est devenue un organisme partial, totalement noyauté".

La fédération a par ailleurs accusé M. Cournoyer d'avoir provoqué une imposante succession de sous-ministres à l'intérieur de son ministère où le seul "élément vraiment stable" serait le sous-ministre en titre, M. Réal Mirault. Le mémoire de la FCQ mentionne les noms des sous-ministres qui se sont succédés au ministère du Travail, soit MM. Robert Sauvé, Joseph Leblanc, Gérald Montambeault, Jean-Marc Jeaudoin, Claude Mérineau et Guy Lapointe. Les deux derniers sont encore en titre.

La FCQ a de plus accusé M. Cournoyer de courcircuiter les voies hiérarchiques normales de son ministère par les pouvoirs spéciaux qu'il accorde à ses deux "acolytes", MM. Yvon Dansereault et Gilles Laporte. Ces deux conseillers spéciaux se-

Voir page 6: Des constructeurs

La juge Cliche presse les patrons de fournir des preuves plus concrètes

QUEBEC (par Gilles Francoeur) — Le président de la Commission d'enquête sur l'exercice de la liberté syndicale, le juge Robert Cliche, a lancé hier un appel "pressant" aux entrepreneurs qui se disent victimes d'extorsion et d'intimidation pour qu'ils viennent exposer leur cas publiquement car la commission, a-t-il dit, n'a pas le pouvoir de procéder par perquisition pour obtenir, par exemple, les chèques compromettants dont elle aurait besoin en certains cas.

Le juge Cliche a fait cette sortie, la troisième sur ce thème depuis le début des travaux de la commission, après que le directeur de la Fédération de la construction du Québec, M. Michel Dion, lui eut signalé hier des possibilités de dissimulation de fonds dans les statuts de certains syndicats de la FTQ-Construction.

Si on ne peut recueillir toutes les pièces compromettantes que l'on voudrait chez les syndicats, a dit en substance M. Cliche, il suffirait que les patrons qui ont signé les chèques en question, nous les fournissent. Mais voilà, a-t-il ajouté, ces patrons les cachent souvent pour ne pas devoir admettre publiquement aux différents ministères du Revenu la véritable nature des "dépenses" qu'ils inscrivent par exemple au chapitre des "relations extérieures".

Faisant état des "sommes astronomiques" dont on a parlé depuis le début des audiences sans en donner la

Voir page 6: Le juge Cliche

L'IPIC rompt avec les magasins COOP

par Pierre O'Neill

L'Institut de promotion des intérêts du consommateur (IPIC) retirera ses centres d'information des magasins Coop.

Au cours d'une séance d'information, mercredi soir à Montréal, les dirigeants de l'IPIC ont expliqué que la Fédération des magasins Coop, en décidant de réduire sa participation financière, a forcé l'IPIC à regrouper son personnel dans un seul centre d'information à Montréal.

Dorénavant, l'action de l'IPIC se résumera à tenter d'intervenir occasionnellement par des visites dans les autres Coop. De plus, l'IPIC poursuivra la publication de sa revue officielle, "Le réveil du consommateur", diffusé chez tous les coopérateurs de la Fédération des magasins Coop.

En indiquant son intention de réduire sa participation financière, la Fédération soumettait le 2 mai dernier à l'IPIC un document comportant également les conditions auxquelles l'action des centres d'information serait dorénavant tolérée dans les magasins Coop. L'IPIC a par la suite formulé une contre-proposition. Mais le 5 septembre, par une résolution de son exécutif, la Fédération déclarait irrecevables les améliorations suggérées par l'IPIC.

La position de la Fédération se résume ainsi:

1) réduction de la participation financière des Cooprix de 0.25% à 0.15% de leur chiffre d'affaires (c'est-à-dire une baisse de $75,000 à $45,000 de la subvention annuelle);

2) maintien de la perception du 10 sous auprès des coopérateurs (i.e. un montant annuel de $90,000);

3) obligation pour l'IPIC de demeurer politiquement neutre, de faire la promotion du coopératisme et de limiter sa liberté d'expression publique quant aux activités de la Fédération et celles de ses

Voir page 6: L'IPIC

au gré du temps

Corps constitués

L'Office des professions du Québec qui contrôle la capacité des diverses catégories de praticiens a du pain sur la planche.

Après les corporations professionnelles dites d'exercice exclusif, puisque son premier critère est la protection du public, cet office en viendra à réglementer nombre d'occupations qui tendent à devenir redoutables pour le commun des mortels si elles sont exercées sans discernement.

Verrons-nous, par exemple, les politiciens groupés en corporations professionnelles et dotés de diplômes? Et, dans l'intérêt de la masse de la population, existera-t-il enfin un ordre des syndicalistes de métier?

Louis-Martin TARD

Robert: candidat indépendant à la mairie avec l'appui du PQ?

par Bernard Descôteaux

Le conseiller municipal Paul-Emile Robert est, depuis une semaine environ, au centre de démarches destinées à promouvoir sa candidature à la mairie comme candidat indépendant ayant reçu l'aval des deux partis d'opposition au maire Jean Drapeau.

Les jeux de coulisse qui ont cours présentement se font à l'insu, d'une certaine façon, du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) qui désire de toute évidence faire cavalier seul et présenter son propre candidat à la mairie.

Selon les informations obtenues par LE DEVOIR, il manque encore plusieurs éléments pour que l'on réussisse à imposer la candidature de M. Robert, dont évidemment l'accord des partis impliqués. Et sa candidature est loin d'être acquise. Cependant celui-ci jouirait déjà de l'appui d'éléments nationalistes de groupes d'opposition, et de membres influents du Parti québécois.

M. Paul-Emile Robert est conseiller municipal du district d'Ahuntsic depuis 1957. Membre de la Ligue d'action civique, puis du Parti civique, il a toujours été un fidèle de M. Jean Drapeau. Depuis trois ans, on l'a senti cependant prendre ses distances, et le 17 septembre il a posé le geste qu'on prévoyait. Quittant le Parti civique, il annonçait son intention de continuer à siéger au conseil municipal à titre d'indépendant et de briguer à nouveau les suffrages comme conseiller dans le district d'Ahuntsic.

La campagne électorale de M. Robert n'a pas tardé à se mettre en marche, et on peut constater que cette campagne a une envergure beaucoup plus municipale que locale et limitée au district d'Ahuntsic. M. Robert donne des causeries et participe à des émissions de "lignes ouvertes" sur les ondes de stations radiophoniques. Depuis une semaine, il tient la presse en haleine avec un appel à l'unité qu'il a lancé au RCM et à Démocratie-Montréal, au moment même où le RCM décidait en congrès de se donner un délai pour choisir un candidat à la mairie.

M. Robert, dans son appel à l'unité, a suggéré la création d'un front commun où les deux partis se partageraient le choix des 55 candidats à l'échevinage et auraient un candidat commun à la mairie. Et malgré les dénégations très fermes du

Voir page 6: Robert, candidat ?

Feu vert à la coopération belgo-québécoise

par LiseBissonnette

QUEBEC — Sera-t-elle québéco-belge ou belgo-québécoise? Le néologisme qui qualifiera la coopération entre la Belgique et le Québec n'est pas encore né, mais la proximité de tels échanges ne peut plus être mise en doute.

Si le ministre de l'Education du Québec, M. François Cloutier, a refusé, devant la presse, de confirmer que l'on soit sur la voie d'accords formels analogues à ceux qui ont cours sur le plan culturel entre la France et le Québec, c'est qu'il faut faire la part de précautions quasi "diplomatiques". Les pourparlers engagés, bien que fort précis, demeurent une première, et ont la fragilité de tous les préliminaires du genre.

C'est mardi dernier, aux bureaux du ministère à Québec, qu'a eu lieu l'importante séance de travail qui donnait le feu vert à l'exploration des possibilités de coopération. M. Cloutier, accompagné de quelques membres de son cabinet, a reçu pendant environ quatre heures deux des délégués belges au colloque sur l'administration scolaire en pays francophones — qui se tient actuellement près de Québec —, ainsi que le président de cette délégation, M. Antoine Humblet, ministre de l'Education et de la Culture française de la Belgique.

On peut affirmer que cette réunion n'était pas un sous-produit imprévu du colloque du lac Delage quand on sait que M. Humblet avait lui-même manifesté le désir de présider sa délégation, qu'il a fréquenté les ateliers du colloque mais ne s'y est pas attardé plus de deux jours et qu'il avait désigné personnellement la dizaine de personnes qui l'accompagnait au Québec, dont son conseiller principal.

La rencontre de mardi était donc le premier échange direct, en quelque sorte "d'état à état" entre la Belgique francophone et le Québec. Jusque là, malgré qu'on ait senti certains "atomes crochus" entre les deux groupes, les rencontres avaient eu lieu en présence de tiers tant dans le cadre de l'Agence de coopération culturelle et technique, qu'au cours des journées annuelles franco-belges sur l'administration scolaire, auxquelles le Québec était convié depuis cinq ans et qui ont été à l'origine du présent colloque.

A la faveur de cette intimité enfin conquise, il semble bien que les partenaires n'ont pas perdu de temps en palabres inutiles, comme le confiaient hier, dans une entrevue au DEVOIR, les deux personnes qui accompagnaient le ministre Humblet, M. Juster Van Der Stappen, conseiller du ministre, et M. Fred Dethier, directeur général de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique de la Belgique.

"Nous nous entendions complètement sur la nature des objectifs précis à poursuivre"; ont-ils déclaré. Le principal de ces objectifs consistait à jeter les bases d'un plan de coopération et concertation entre les deux "pays". Ce raccourci significatif revient tout au long de la conversation et ne tend certes pas à faire fi d'Ottawa, mais plutôt à faire état du désir de dépasser les ententes occasionnelles qui ont pu avoir cours entre des groupes particuliers, belges et québécois, tels les échanges entre l'université Laval et celle de Louvain, entre l'université de Sherbrooke et celle de Liège.

Si concrètes ont été ces conversations qu'il aurait déjà été question d'un accord portant sur la co-édition, non pas pour élargir les frontières de diffusion du livre belge, mais pour oeuvrer communément à des publications "de type technique et technologique, dans le domaine scolaire et parascolaire".

Et si on ne rejette pas les expériences plus traditionnelles d'échanges d'enseignants et de stagiaires dans divers domaines de l'activité éducative et culturelle, on voudrait aller plus loin et mettre au point des formules favorisant une véritable expertise commune des structures et expérimentations qui ont cours dans les systèmes scolaires respectifs.

La Belgique, que l'on nous dit "à la veille d'une remise en cause de ses structures et finalités scolaires" serait en effet plus que fortement intéressée à étudier de plus près et les systèmes de gestion, et

Voir page 6: Belgique-Québec

Un Watergate canadien?

OTTAWA (CP) — Le gouvernement fédéral peut refuser de déposer des documents réclamés par la cour sur la foi d'un affidavit signé de la main d'un ministre s'il affirme que les pièces divulguées "seraient préjudiciables aux relations internationales, à la défense ou à la sécurité nationale..."

Et dans ce cas, stipule l'article 41 du chapitre 10, loi de la Cour fédérale, "le tribunal doit, sans examiner le document, refuser sa production et sa communication".

Cette disposition peu connue de la loi attire maintenant l'attention des juristes qui soupçonnent que les prérogatives qu'elle confère au cabinet peuvent entraîner des abus qui évoquent aussitôt l'affaire Watergate.

Car c'est précisément cette disposition que le gouvernement a invoquée hier en Cour fédérale pour refuser de déposer des documents dont on croit qu'ils contiennent des renseignements confidentiels sur les opérations de la Gendarmerie royale du Canada.

En s'appuyant sur ces documents, la GRC avait congédié deux sergents, en décembre dernier, MM. Donald McCleery

Voir page 6: Un Watergate

Les vins
ANTONIN RODET

sont aussi bons qu'on le dit $3.55

L'ENTRAIDE IMMOBILIÈRE LAURENTIENNE

ei

Certificats d'épargne et de crédit différé

2189 est, rue Sherbrooke
Montréal 133

527-3624

Marine marchande

Jean Marchand promet de se prononcer bientôt

OTTAWA (PC) — Le ministre des Transports, M. Jean Marchand, a fait savoir qu'il va annoncer bientôt si le Canada va se donner une marine marchande, tout en indiquant ses préférences pour une marine marchande canadienne.

Le ministre des Transports a expliqué que ses opinions à ce sujet n'ont pas changé depuis qu'il occupait les fonctions de secrétaire général de la CTCC et que cette organisation critiquait l'ancien ministre du Commerce C.D. Howe, qui a laissé dépérir la marine marchande canadienne.

"Je n'ai jamais compris pourquoi C.D. Howe a décidé de couler la flotte entière pour s'en débarrasser", a dit M. Marchand.

M. Howe mentionnait qu'il était moins coûteux d'utiliser les navires étrangers. Toutefois, a dit M. Marchand, on ne calcule pas la valeur d'une marine marchande rien que par son coût d'opération, car il est important, du point de vue de la souveraineté nationale, que le pays possède sa propre marine commerciale.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement canadien possédait une flotte de 176 navires et cette dernière se classait au quatrième rang dans le monde. Mais en 1949, le gouvernement décida qu'il était trop coûteux d'entretenir une marine marchande et il vendit les navires à des pays étrangers ou à des armateurs privés.

Déjà le gouvernemen a laissé entrevoir sa politique en réservant la majeure partie du cabotage à des navires canadiens.

M. Marchand a ajouté qu'en mai dernier, les pays du Commonwealth ont été avisés que le Canada se retirait de l'accord sur la marine marchande du Commonwealth, qui permet à tous les navires des pays du Commonwealth de faire du cabotage au Canada.

Un porte-parole du ministère des Transports a indiqué que le Canada pourrait se donner graduellement une marine marchande, car il faut du temps pour construire des navires, surtout si on veut que ces navires soient entièrement construits dans les chantiers maritimes canadiens.

Par ailleurs, par suite de la mise au rancart de la marine marchande canadienne en 1949, il y aurait présentement une grande pénurie de marins canadiens expérimentés et capables d'exploiter une marine marchande d'envergure nationale.

Il est certaint, toutefois, que le gouvernement présentera un rapport à ce sujet aux Communes, d'ici peu de temps, et qu'ensuite des discussions seront entreprises avec les armateurs, les compagnies maritimes et autres groupements intéressés.

Par ailleurs, le ministre des Transports a également abordé le problème du transport ferroviaire en affichant moins de combativité à l'endroit des compagnies forroviaires que par le passé.

Il a dit que les chemins de fer vont avoir une autre chance de démontrer leur intérêt et leur volonté de mieux assurer le transport des passagers et des marchandises.

M. Marchand a précisé que les chemins de fer semblent disposés à améliorer leurs services de transport des passagers et que le gouvernement va mettre la pédale douce sur la menace qu'il avait laissé peser sur eux durant la campagne électorale, alors que M. Marchand avait préconisé la création, par le gouvernement, d'un vaste parc de matériel roulant pour le transport des marchandises.

L'année dernière, M. Marchand avait déclaré que le système de transport au Canada — particulièrement le transport ferroviaire — se trouvait dans un fouillis, laissant même entrevoir la possibilité de la nationalisation de CP Rail si ce dernier ne collaborait pas davantage avec le gouvernement.

Hier, M. Marchand a dit que les chemins de fer ont réussi à le convaincre de leur volonté d'améliorer leurs services.

Le ministre a dit ne pas connaître les motifs ayant amené les compagnies ferroviaires à montrer un plus grand intérêt pour le transport des passagers. Il s'agit peut-être de leur "conscience sociale" a dit le ministre, avec le sourire.

Un adjoint de M. Marchand a déclaré que le service des trains de voyageurs retient l'attention du gouvernement parce que ce moyen de transport coûte moins cher que le transport aérien et qu'il peut servir plus de Canadiens.

M. Marchand a ajouté que le CN a ordonné récemment la construction de nombreux wagons de transport de marchandises en vue de faire face à la demande accrue. Si cela ne suffit pas, le gouvernement devra intervenir et établir sa propre société qui pourrait louer des wagons aux compagnies ferroviaires.

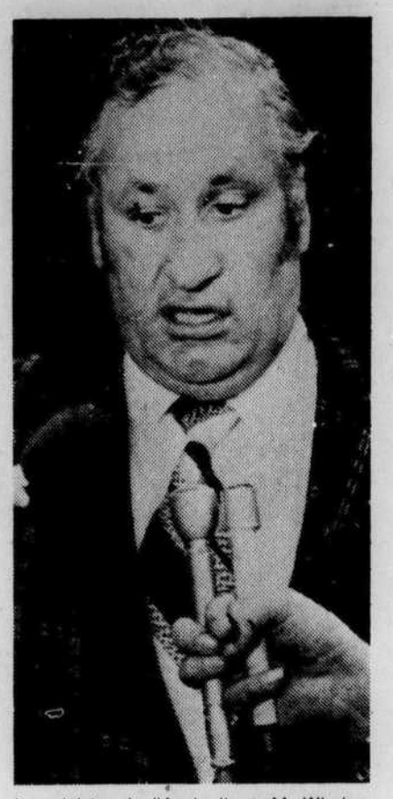

Le ministre de l'Agriculture, M. Whelan, annonce qu'il ordonnera une enquête sur la mise en marché des oeufs au Canada. (Téléphoto CP)

R-Québec redoute les représailles de l'Union des artistes

La convention collective négociée entre l'Union des artistes et l'Office de radio-télédiffusion du Québec, familièrement appelée Radio-Québec, ne sera signée que lorsque le syndicat se sera engagé à s'abstenir de toutes représailles à l'égard de ceux qui ont travaillé pour cet organe de diffusion du gouvernement québécois durant les deux années du conflit.

Pour sa part l'Union des artistes, par la voix de son président M. Jean Brousseau, affirme que le syndicat ne se soustraira pas à son obligation d'accorder des permis de travail à tous ces collaborateurs, s'ils désirent travailler de nouveau pour Radio-Québec, mais la garantie s'arrête là.

En effet, lundi dernier, l'assemblée générale de l'Union adoptait une résolution affirmant que jamais le syndicat n'accorderait un permis de travail à ces personnes si elles désirent s'engager dans d'autres entreprises que Radio-Québec.

L'Office estime que cette résolution constitue une forme de représailles inacceptable à l'endroit de personnes qui n'étaient même pas membres de l'Union des artistes lorsqu'elles collaborèrent avec Radio-Québec durant le conflit.

Radio-Québec réclame une lettre d'entente par laquelle les deux parties passeraient l'éponge d'un bout à l'autre du gâchis, comme si le conflit n'avait jamais eu lieu.

Mais l'Union des artistes ne l'entend pas ainsi. Elle est bien disposée à passer l'éponge en ce qui concerne ses relations avec Radio-Québec, puisqu'elle vient de négocier une convention acceptable avec elle, mais sa miséricorde ne va pas plus loin.

Signalons que la majorité des collaborateurs à Radio-Québec durant le conflit n'étaient pas membre de l'Union des artistes, l'entreprise ayant même modifié sa programmation pour ne pas avoir à compter sur les membres de l'Union qui refusaient de toutes manières de collaborer avec elle.

Loi contre les profits excessifs et réforme de la loi sur les coalitions, promet Ouellet

OTTAWA (PC) — Devançant de quelques jours le discours du trône, le ministre fédéral de la Consommation et des corporations, M. André Ouellet, a révélé hier le programme législatif de son ministère, qui compte notamment présenter à nouveau, dans la même forme qu'auparavant, le projet de loi réformant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, ainsi qu'un projet de loi contre les profits excessifs.

C'est en soutenant que le droit de la concurrence n'est pas tant une intervention du gouvernement dans le domaine des affaires qu'une sauvegarde contre ces interventions, puisqu'il prévient la perte de confiance envers l'efficacité de notre système de la part du public, que M. Ouellet a donné un aperçu des mesures législatives envisagées par son ministère pour le prochain Parlement, devant l'Association des manufacturiers canadiens à Toronto.

L'action législative du ministère dont M. Ouellet s'est vu accorder la direction lors du dernier remaniement ministériel touche 13 aspects précis:

— la simplification et l'accroissement de l'efficacité des procédures de constitution en société;

— la modernisation du processus complexe de l'administration des faillites;

— des modifications à la loi sur l'intérêt, touchant les taux d'intérêt, en ce qui a trait plus précisément aux hypothèques;

— la réforme de la loi sur les marques de commerce;

— une réglementation fédérale des sociétés à but non lucratif;

— une réglementation fédérale des placements collectifs-fonds mutuels;

— une législation sur le crédit à la consommation par une révision de la loi sur les petits prêts et la loi sur l'intérêt;

— la modernisation de la loi sur les brevets, qui n'a pas été révisée depuis près de 40 ans;

— une révision de la loi sur le droit d'auteur;

— une révision de la loi sur les dessins industriels;

— la réglementation des valeurs mobilières au niveau fédéral;

— la surveillance de l'application de la loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation;

— l'accroissement de la portée et de l'efficacité de la loi sur les produits dangereux.

M. Ouellet a toutefois affirmé que c'est la réforme de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui constituera "la pierre angulaire de nos efforts" pour établir un système économique juste et équitable au Canada, ajoutant par contre que cette réforme ne sera pas imposée de façon dictatoriale.

Ce projet de loi, présenté par le prédécesseur de M. Ouellet, M. Herb Gray, est resté au feuilleton, à la chute du dernier gouvernement libéral minoritaire.

En plus de traiter de pratiques douteuses comme la publicité trompeuse, le double étiquetage, l'exclusivité, les ventes pyramidales, etc., le projet de loi vise à doter la Commission sur les pratiques commerciales restrictives, du pouvoir de faire enquête sur d'éventuelles violations à la loi sur les monopoles, à étendre la portée de cette loi aux services et aux professions et à prévoir le recouvrement de dommages contre toute société ayant contrevenu à la loi.

M. Ouellet a fait part de son intention d'apporter des amendements au projet de loi lors de l'étude en comité, notamment au chapitre des articles traitant du refus de vendre et des pouvoirs de la Commission des pratiques commerciales restrictives, lui permettant d'ordonner la cessation des conventions d'exclusivité, des ventes liées et la limitation du marché.

C'est à la suite des inquiétudes soulevées par les milieux d'affaires quant à la marge d'interprétation de ces articles, que le ministre Ouellet entend éclaircir l'intention de la loi.

Avant de procéder à la seconde étape de la loi, concernant les fusions et les monopoles, M. Ouellet entend consulter toutes les parties intéressées.

Quant au projet de loi sur les profits excessifs, le premier ministre Trudeau avait déjà fait part de l'intention de son gouvernement de le présenter à nouveau, lors d'une conférence de presse peu après la victoire libérale de juillet dernier.

Ce projet de loi, présenté peu de temps avant la chute du gouvernement libéral minoritaire, avait été mal accueilli par l'opposition, en particulier les néo-démocrates qui avaient refusé d'y souscrire en raison de la timidité des intentions du gouvernement.

Le bill visait à donner le pouvoir au gouvernement de bloquer temporairement les prix des produits faisant l'objet de bénéfices excessifs et de les ramener à leur niveau antérieur.

Il investissait en outre la Commission de contrôle des pratiques commerciales du pouvoir de retirer l'excès de recettes réalisées en ordonnant une réduction ultérieure des prix, des remboursements aux acheteurs, ou en cas d'impossibilité, le versement de l'excès de recettes au receveur général du Canada.

Whelan veut faire toute la lumière sur l'affaire des oeufs

OTTAWA (CP) — Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, veut une enquête en profondeur sur la mise en marché des oeufs au Canada parce que, estime-t-il, "personne ne semble avoir dit toute la vérité" à ce sujet jusqu'à présent.

Le ministre croit en outre qu'il y a eu présentation erronée des faits relativement à la destruction de 28 millions d'oeufs et à certaines accusations selon lesquelles des ventes à l'étranger n'ont pas eu lieu à cause d'un problème de prix.

"Je veux que le public sache le fond de l'histoire. Actuellement, ces experts d'un jour donnent aux producteurs l'impression qu'ils ne devraient pas être en affaires, et cela me préoccupe", a déclaré M. Whelan aux journalistes.

Mercredi, un exportateur de Toronto a déclaré que l'Agence canadienne de mise en marché des oeufs avait refusé de lui vendre 50 millions d'oeufs parce qu'elle réclamait un plus haut prix. Les oeufs devaient être revendus en Autriche.

Selon cet homme d'affaires, M. Andrew Tuval, l'Agence n'aurait pas eu à détruire des millions d'oeufs si elle avait profité des débouchés européens.

Hier, M. Whelan a déclaré qu'il avait écrit à M. Tuval pour lui demander de plus amples renseignements et que la situation apparaîtrait bien différente quand tous les faits seront connus du public.

Le ministre a noté que les oeufs à destination de l'Autriche devaient y être acheminés en sept jours alors qu'il en faut trente pour les livrer d'un bout à l'autre du Canada. De plus, M. Whelan croit comprendre que les oeufs devraient être vendus à un prix moindre, ce qui causerait des difficultés en vertu de l'accord du GATT. "Nous pourrions être accusés de dumping", de dire le ministre.

Dans l'ensemble, a-t-il encore noté, la situation est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît et c'est pourquoi je veux une enquête complète pour que le public puisse prendre connaissance des faits.

Quant à la nature même de cette enquête, elle devrait être connue bientôt.

On sait que mercredi, le Nouveau parti démocratique avait annoncé que dès l'ouverture de la session du Parlement, la semaine prochaine, il réclamerait une enquête sur la mise en marché des oeufs. Selon le NPD, l'Agence canadienne ne sert les intérêts ni des producteurs ni des consommateurs.

Le CPQ recommande de revaloriser plutôt que de supprimer la commission du salaire minimum

Avant de penser à faire disparaître la Commission du salaire minimum, le gouvernement devrait penser à la revaloriser et à faire tous les efforts pour qu'elle atteigne les objectifs qui lui ont été fixés lors de sa création.

C'est en bref ce que recommande le Conseil du patronat du Québec dans un mémoire sur la Commission du salaire minimum qu'il a remis au gouvernement ces jours derniers.

Ce mémoire ne manque pas de rappeler les interrogations de M. Cournoyer au sujet de l'avenir de la Commission du salaire minimum et souligne que les auteurs de l'étude sur le fonctionnement interne de la CSM, commandée par le gouvernement, ne peuvent qu'envisager comme hypothèse la disparition de la Commission, ou la perte de son autonomie.

Le CPQ, dans son mémoire, établit ce que représente la Commission du salaire minimum pour le patronat et énumère les raisons qui militent en faveur du maintien de la Commission:

● la loi prévoit que la détermination du salaire minimum doit se faire avec les parties intéressées, et le CPQ ne voit pas comment une telle collaboration pourrait exister au cas où le salaire minimum serait déterminé à l'intérieur d'une Direction du ministère du Travail:

● la détermination du salaire minimum doit se faire à partir de critères économiques rigoureux et échapper à l'arbitraire politique;

● les cadres du ministère du Travail ne pourraient pas remplir le rôle d'arbitre que la loi confie à la commission dans le cas de différends entre employeurs et salariés;

● la Commission du salaire minimum est entièrement financée par les employeurs et ces derniers sont en droit d'attendre d'elle un minimum d'efficacité.

Le CPQ note en conclusion que le législateur a conçu la Commission du salaire minimum comme un organisme quasi-judiciaire chargé de déterminer par ordonnance et après avoir entendu les parties intéressées, un niveau minimum à la rémunération du travail.

Comme la CSM n'a pas, d'après le CPQ, les moyens d'assurer que ses ordonnances soient convenablement appliquées dans toutes les entreprises installées au Québec et que les amendes qu'elle peut imposer sont insuffisantes pour éviter les récidives, le Conseil du patronat du Québec recommande que le ministre du Travail prenne toutes les mesures nécessaires pour améliorer, au sein même de la Commission du salaire minimum, les mécanismes de concertation avec les parties patronale et syndicale; les méthodes de détermination des conditions minimales de travail et enfin les moyens de contrôle de l'application des ordonnances.

Une autre recommandation du CPQ porte sur la reconnaissance par le gouvernement de l'autonomie de la Commission du salaire minimum. Le gouvernement, écrit le CPQ, ne devrait qu'en des circonstances exceptionnelles passer outre aux recommandations de la Commission.

Forget augmente de $100,000 la subvention à l'Association pour les déficients mentaux

Le ministère des Affaires sociales vient d'augmenter de $100,000 pour l'année en cours sa subvention à l'Association de Montréal pour les déficients mentaux, lui permettant ainsi d'éviter la fermeture appréhendée d'ateliers protégés.

Cette nouvelle subvention, que le ministre des Affaires sociales, M. Forget, annonçait mercredi à l'AMDM, s'accompagnait d'une promesse de renouvellement de cette subvention pour le prochain exercice financier, et de reproches adressés aux dirigeants de l'AMDM qui s'étaient inquiétés publiquement de la décision du ministère de n'accorder que $80,000 de subvention à l'Association.

Cette subvention de $80,000 est portée à $180,000 et pour le prochain exercice financier, ce montant sera indexé selon des taux établis par le Conseil du trésor.

M. Forget, dans une lettre annonçant sa décision de hausser la subvention à l'AMDM, souligne qu'il est convaincu que "cette somme de $180,000 sera suffisante.

GRANDE FINALE
CIRCUIT HIPPIQUE JUNIOR
SAMEDI
28 SEPTEMBRE 1974
9h.AM-6h.PM
LOTO PERFECTA
150 PARTICIPANTS
•
STATIONNEMENT GRATUIT
Equitation
Chevaux de chasse
PARC RICHELIEU
Sauteurs
Western

L'engrenage de l'usure: d'un emprunt de $100 à une remise de $75,000

par Jean-Pierre Charbonneau

Après avoir emprunté $100 à un usurier pour payer une dette de jeu, un Montréalais dont on ne peut dévoiler le nom et la profession, s'est enlisé dans un tel engrenage qu'à la fin il s'est retrouvé dans l'obligation de payer à une douzaine de "shylocks" à la fois des montants variant entre $500 et $600 par semaine.

Témoignant sous la protection policière devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, cet individu a déclaré hier après-midi qu'au cours des six dernières années il avait été contraint de verser plus de $75,000 à des requins de la finance qui faisaient peser sur lui la menace constante de vendre son compte à des collecteurs professionnels du Milieu.

Obligé d'emprunter aux uns pour remettre aux autres, le témoin a soutenu qu'au total il avait sans aucun doute emprunté des sommes totalisant $10,000. Il a expliqué qu'étant donné les montants élevés qu'on lui prêta progressivement, il fut vite incapable de payer les versements réguliers exigés. Pendant des mois et même des années, il dut donc se contenter de payer l'amende imposée à chaque semaine de retard et cela sans pour autant que sa dette initiale soit épongée.

Par exemple, à une occasion, il avait emprunté $500 qu'il devait remettre en 13 versements hebdomadaires de $50, soit un total de $650. Si une semaine il était incapable de payer et $50, il devait payer une amende (un "tip") de $25. A un moment, à la suite de deux emprunts de $400 et $650, il a été contraint de payer jusqu'à $75 de "top" par semaine pendant des mois.

Selon lui, les usuriers préfèrent d'ailleurs que leurs victimes se contentent de payer les amendes. Un jour, l'un d'eux lui a même dit:

"Je m'en fous si tu ne peux pas payer le capital. Paie-moi les "tops" pendant dix ans".

Interrogé par le procureur de la Commission, Me Gilles Harris, pour savoir comment il était arrivé à rencontrer ses paiements, le témoin a raconté qu'outre le fait qu'il travaillait pratiquement jour et nuit, il avait réussi à s'accaparer le salaire de sa femme. Celle-ci travaillait dur aussi afin que dans quelques années, le couple puisse se retirer et jouir de la vie. Pour cela, elle lui remettait son salaire afin qu'il l'investisse dans différentes valeurs mobilières. Cependant, il utilisait plutôt cet argent pour payer ses créanciers et il lui faisait croire que le tout était en lieu sûr en lui présentant différents faux documents.

Quand sa femme apprit la vérité, il y a quelques mois, il en fit une dépression nerveuse.

Ces basses manoeuvres, la pression constante des usuriers, la fatigue, la peur d'être battu comme l'un de ses amis également victime des "shylocks", ont amené le témoin à songer à plusieurs reprises au suicide pour sortir de l'impasse dans laquelle il s'enlisait continuellement.

"Si je ne l'ai pas fait, c'est pas parce

Voir page 6: L'engrenage

La Couronne s'oppose à une caution pour les frères McGuire

Les frères Patrick et Richard McGuire, qui ont témoigné mercredi à l'enquête sur le crime organisé relativement à leurs activités dans le domaine du prêt usuraire, ont comparu hier pour répondre aux accusations d'avoir conspiré pour extorquer de l'argent à un certain Hector de Serano et de s'être livrés à des voies de fait sur ce dernier.

Les deux McGuire avaient été arrêtés dès après leurs témoignages mercredi et leur procureur, Me Pierre Morneau, s'en est plaint amèrement, hier, en alléguant que la police détenait les mandats d'arrêts avant la comparution de ses clients et qu'ils n'ont été arrêtés seulement après leurs témoignages pour éviter qu'ils ne puissent témoigner aux fins de ne pas s'incriminer.

Il a en effet été question de M. Hector de Serano mercredi et ce dernier a témoigné pour raconter ses aventures avec les McGuire.

On a aussi fait entendre une conversation téléphonique entre les accusés et M. De Serano au sujet d'une créance réelle de $100 pour laquelle les usuriers exigeaient $400.

Hier, le procureur de la Couronne s'est opposé à la remise en liberté des deux accusés détenus depuis mercredi soir. Le juge Beauchemin a fixé l'enquête sur le cautionnement à aujourd'hui.

Action-Femme

Désormais, les femmes bénéficieront d'un nouveau programme d'appui et d'information sur leurs droits et les moyens à prendre pour combattre la discrimination. La présidente du Conseil du statut de la femme, Mme Laurette Robillard, et la responsable du programme, Mlle Lise Monette, ont annoncé hier la mise sur pied de Action-Femme. Il s'agit d'un instrument d'intervention qui se veut efficace et contribuera à moyen terme à la réforme des lois relativement au statut de la Québécoise.

Ce nouveau programme s'inscrit d'ailleurs dans le mandat que le gouvernement avait confié au Conseil du statut de la femme: informer le public, recevoir les requêtes individuelles aussi bien que collectives, préparer les recommandations et conseiller le gouvernement quant au respect des droits de la femme. Action-Femme s'efforcera de rejoindre les femmes les plus menacées de discrimination et les moins aptes à se défendre. D'un point ou l'autre du Québec, il suffira de signaler gratuitement le numéro de téléphone suivant: 1-800-843-2851.

(Photo LE DEVOIR, par Alain Renaud)

La CUM veut ajouter $13.7 m. à son budget

Les membres du conseil de la Communauté urbaine de Montréal auront à approuver un budget supplémentaire de l'ordre de $13.7 millions lors d'une assemblée le 16 octobre.

Ce budget supplémentaire représente d'une part le coût des augmentations de salaires accordées aux policiers de la CUM cet été, et d'autre part, les ressources financières nécessaires pour combler certaines insuffisances du budget du Conseil de sécurité de la CUM.

Le comité exécutif de la communauté a adopté ce budget supplémentaire, hier, et l'a transmis aux 29 municipalités membres pour étude. Une assemblée a également été convoquée pour le 16 octobre pour l'adoption de ce budget. Le comité exécutif recommandera alors aux municipalités son adoption et proposera aussi que la quote-part des municipalités ne soit payable que le 1er mars 1975. Cette procédure évitera aux municipalités de devoir présenter en 1974 la facture de l'augmentation des taxes foncières qui en découlera pour plusieurs municipalités.

Si ce budget supplémentaire était refusé, son adoption deviendrait automatique, et les municipalités auraient alors 30 jours pour verser leur quote-part.

En annonçant ce budget supplémentaire, le président de l'exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, a souligné la possibilité qu'un autre budget supplémentaire soit présenté pour faire face aux besoins financiers de la CTCUM qui vient elle aussi d'accorder des augmentations de salaire à ses employés.

Toutefois rien n'est encore déterminé, et M. Hanigan évoque la possibilité de contourner la difficulté, soulignant que la loi permettrait peut-être de retarder la présentation de ce budget pour la CTCUM. Quant au budget de la CUM pour 1975, il sera déposé vers le 10 ou le 11 octobre, et son étude commencera environ un mois plus tard.

Les garderies frappent à la porte de Garneau

QUEBEC (Le Devoir) — Trois mouvements populaires viennent de frapper à la porte du ministre des Finances, qui est en train de préparer le prochain budget avec les hauts fonctionnaires, pour tenter de le convaincre que les garderies populaires sont une mesure rentable pour l'Etat.

Le R.A.I.F. (Réseau d'action et d'information pour les femmes), le Comité de liaison des garderies populaires de Québec, et la Fédération des femmes du Québec, section de Québec, ont eu un long entretien avec M. Raymond Garneau, "pour tenter de le sensibiliser au problème des garderies populaires qui meurent une à une, étranglées par la dernière politique du ministère des Affaires sociales".

Les représentantes du front commun ont fait valoir qu'un réseau viable de garde de jour ne constituerait pas une dépense mais bien plutôt une économie pour le gouvernement, vu la nature préventive d'un tel service et la récupération possible de certains fonds d'Ottawa.

Entre autres avantages, les femmes soulignent que "la dénatalité pourrait aussi être contrée par une véritable politique des garderies, de manière à ne plus pénaliser aussi totalement les femmes qui deviennent mères".

Porte-parole du groupe, Mme Marcelle Dolment estime que M. Garneau les a bien reçues mais qu'il ne semble pas convaincu de la nécessité d'une telle mesure. Elle s'étonne que le ministre mette en opposition la nécessité de s'occuper des personnes âgées et les besoins des garderies.

Le front commun des femmes estime que "bien d'autres dépenses pourraient être comprimées pour subventionner les garderies, ne serait-ce que l'exorbitante assurance-santé ou les subventions cadeaux (genre ITT) aux compagnies étrangères qui saignent à blanc le Québec mais investissent ailleurs leurs profits".

Mme Dolment souligne que les femmes en ont contre le fait que le gouvernement considère les garderies comme de l'aide sociale plus ou moins déguisée alors qu'il s'agit, en fait, d'un moyen d'éducation et de socialisation à nul autre pareil.

Alors qu'il y avait quelque 70 garderies populaires, il y a quelques mois, il n'y en aurait plus que 20 à 25 à l'heure actuelle.

Les trois groupements évaluent à environ $33 millions le coût d'un réseau viable à travers le Québec, pour 10,000 enfants d'âge pré-scolaire. Ils estiment que si le gouvernement le voulait vraiment, il trouverait le moyen de financer cet investissement irremplaçable.

Les groupes féminins se proposent de poursuivre leurs démarches et de harceler le gouvernement en lui rappelant sa promesse électorale de l'an dernier. L'objectif à atteindre: Une école, une garderie!

Un lait aseptique

QUEBEC (PC) — Une laiterie québécoise se propose de mettre sur le marché un lait complètement aseptisé pouvant être conservé plus de deux mois sans réfrigération. Une demande en ce sens a été soumise à la Régie des marchés agricoles, hier par la laiterie Cité, de Québec.

L'entreprise a fait savoir qui, si sa requête est acceptée, elle entreprendra un programme d'investissement de plusieurs centaines de milliers de dollars pour ajouter le lait aseptisé à son éventail de produits laitiers.

Le nouveau produit serait servi en contenant d'un litre à un prix équivalent à celui du lait conventionnel.

La laiterie Cité a déjà conclu des ententes avec deux entreprises de Hollande et de Suède qui doivent lui fournir les équipements nécessaires à l'aseptisation.

Les projections de vente soumises par l'entreprise pour le nouveau produit représentent environ 1.5 pour cent du marché actuel de la consommation du lait au Québec.

La laiterie Cité estime en outre que cette initiative lui permettrait d'atteindre le marché de l'exportation ou tout au moins certains marchés particuliers comme les flottes maritimes au long cours et les régions isolées du pays.

les tribunaux

par Guy Deshaies

Privé de métro: $100 de dommages

Un usager des transports en commun de Montréal s'est adressé à la Cour des petites créances, hier, pour réclamer de la Fraternité des employés d'autobus un montant de $100 au titre de dommages subis au cours de la grève des transports d'une durée d'un jour le 27 juin dernier.

Il s'agit de M. Gabriel Masson, fonctionnaire au ministère de la Justice, qui prétend avoir subi des ennuis sérieux en se butant aux portes closes des stations de métro le 27 juin alors que sa santé ne lui permettait pas de faire de longues marches.

Le juge Gérard Laganière a finalement ajourné la cause à 15 jours, devant les représentations d'une secrétaire de l'avocat de la Fraternité et malgré les protestations de M. Masson.

Ce dernier a en effet déclaré que la cour des petites créances était instituée pour permettre aux justiciables de s'adresser directement au tribunal selon un processus simple et qu'on ne devait pas faire exception pour la Fraternité en admettant un avocat pour la défendre et en accordant un délai à celui-ci sous prétexte qu'il négocie actuellement avec M. Hannigan.

En effet, le procureur des chauffeurs a fait valoir au juge Laganière qu'il était en intenses négociations avec la CUM pour régler le conflit des transports et que son absence pourrait compromettre tout le travail accompli à ce jour.

"Ils sont 3,300 à attendre alors que M. Masson est le seul à se plaindre d'une prétendue injustice", a plaidé l'avocat.

Mais M. Masson a rétorqué en disant qu'il croyait représenter 500,000 usagers du métro qui ont souffert durant 46 jours à cause d'une grève illégale.

L'avocat sera admis à plaider contre M. Masson parce qu'il est à l'emploi permanent de la Fraternité des chauffeurs et pour le juge Laganière la présence de ce dernier aux séances de négociations oblige la Cour à retarder l'audition de cette cause qui pourrait donner ouverture à une série de réclamations de cette nature si jamais M. Masson obtenait gain de cause.

Oncle et neveu

Le guérisseur J.-Anatole Desfossés et son neveu, Gilles Desfossés, ont été condamnés à l'amende, hier, pour avoir illégalement pratiqué la médecine. M. J.A. Desfossés a été condamné à $300 tandis que Gilles Desfossés a écopé une amende de $400 parce qu'il y avait un plus grand nombre de plaintes contre lui.

Dans les deux cas, la défense a fait valoir qu'il n'y avait aucune thérapie, aucune prescription de médicament, aucun traitement médical de sorte qu'il était injuste de les accuser d'avoir pratiqué la médecine.

M. J.-A. Desfossés, qui demande $20 pour ses consultations dans son luxueux cabinet du boulevard Saint-Joseph, écoute l'histoire de cas de ses malades et il se contente de dire: "Je vais vous aider". Il donne ensuite rendez-vous à la victime dans deux semaines.

Le neveu, qui prétend lui aussi détenir un don miraculeux, demandait à ses clients de penser à lui entre 19h et 20h le soir aux fins d'accélérer la guérison.

L'avocat du Collège des médecins, Me Roger Guertin, a convaincu le juge Cyrille Morand que la persuasion morale appuyée d'une publicité soutenue peut constituer un traitement qu'il convient d'interdire à ces prétendus guérisseurs dépourvus de toute connaissance médicale.

Trois amendes pour publicité destinée aux enfants

Le quotidien Montreal Star, la compagnie Dairy Queen et l'agence de publicité McKim, Benton and Bowles devront verser chacun une amende de $500 au trésor public pour avoir violé la loi de la protection des consommateurs au chapitre de la publicité interdite aux enfants.

Les accusations découlent d'une annonce de crème glacée publiée dans le Star par l'agence inculpée au nom de Dairy Queen montrant un personnage populaire dans le monde des enfants en train de déguster la crème glacée annoncée.

Les trois accusé ont reconnu leur culpabilité devant le juge Cyrille Morand qui a imposé l'amende minimale. Un maximum de $25,000 est prévu pour une offense de cette nature.

Pour avoir fait mousser la "Krönenbrau" le dimanche

La Canadian Breweries Transport Limited, une division de la Canadian Breweries, a été déclarée coupable d'avoir violé la loi fédérale du dimanche (Lord's Day Act) et condamnée à $150 d'amende par le juge Claude Joncas, hier.

Le procureur de la Couronne, Me Léopold Goulet, a fait la preuve que la compagnie transportait des chevaux blancs et un chariot de la bière "Krönenbrau 1308" sur trois remorques tirées par des camions ce dimanche en question.

La loi du dimanche interdit entre autres choses l'utilisation de véhicules de transport le dimanche et interdit aux employeurs de faire travailler du personnel le dimanche sauf dans les exceptions prévues dans la loi.

Ce jour-là on transportait le manège de la "Krönenbrau" pour un spectacle qui devait être présenté dans un parc à Saint-Michel.

C'est à Longueuil que le cortège a été intercepté par la police.

aujourd'hui

A la Place Alexis-Nihon, kiosque d'information sur le contrôle des naissances, initiative de l'Association pour la planification familiale de Montréal.

●

Cliniques de donneurs de sang de la Croix-Rouge: A Montréal, Brasserie Molson Ltée (9h à 16h30 — rue Notre-Dame est) et Canadien National (6,000 Côte-de-Liesse, 2ième étage) à compter de 10h. Aussi à Saint-Lambert (10h à 16h) au gymnase du collège Durocher (77, rue Tiffin).

●

A 13h, au 58 de la rue Desnoyers (Pont-Viau) Kermesse annuelle des Missionnaires de l'Immaculée-Conception. La kermesse se poursuit demain et dimanche.

●

Au Château du Lac-Beauport, à compter de 14h, inscription des participants à un colloque sur l'évolution de la politique étrangère des Etats-Unis. Ont organisé cette rencontre: le Centre québécois de relations internationales (Québec); le Centre d'études de politique étrangère (Paris); l'Institut canadien des Affaires internationales (Toronto) et la World Peace Foundation (Boston). On y traite aujourd'hui des relations des Etats-Unis avec le monde communiste.

●

A 20h s'ouvre à Ottawa (école de la Salle, rue St. Patrick) le 25ième congrès de l'Association canadienne-française d'Ontario.

●

A l'Aquarium de Québec, à 20h, assemblée générale annuelle de la Société linéenne de Québec.

●

A 20h30, au centre Monchanin (4917, rue Saint-Urbain, à Montréal) rencontre sur la population mondiale.

PROPRIÉTÉ À VENDRE À DUVERNAY

Bungalow 9 pièces, tapis mur à mur, 4 chambres à coucher, 3 salles de bain, cuisine avec réfrigérateur, poêle, lave-vaisselle; sous-sol fini avec "Wet-Bar"; salle de lavage bien équipée; garage chauffé; piscine creusée; patio.

Chemin Bretagne et Estérel (entre Pont Papineau et Pont Viau). Aubaine: $56,000. Pas d'agent. Tél.: 667-8675.

SUPER LOTTO

VITE... VITE... TIRAGE: 18 OCTOBRE

QUANTITÉ LIMITÉE

$1,000,000 EN PRIX
3,100 GAGNANTS

éditorial

Des précisions insatisfaisantes

Reconnu pour la modération de ses vues dans un milieu où tous ne sont pas aussi tolérants que lui, M. Claude Morin s'emploie depuis quelques mois à clarifier un chapitre du programme du Parti québécois qui a beaucoup nui à celui-ci lors de l'élection générale d'octobre 1973.

Dans son programme, le PQ s'engage, s'il était porté au pouvoir, "à mettre immédiatement en branle le processus d'accession à la souveraineté dès que celle-ci aura été proclamée en principe par l'Assemblée nationale". Il déclare que, dans la mise en oeuvre de ce processus, "il s'opposera à toute intervention fédérale, y compris sous forme de référendum, comme étant contraire au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes". Il promet enfin de faire adopter par référendum, pour concrétiser l'indépendance, "une constitution élaborée avec la participation des citoyens au niveau des comtés".

Ces propositions font dépendre la mise en route du processus de l'indépendance d'une simple résolution de l'Assemblée nationale. Elles risquent ainsi de créer une situation où, avec une majorité parlementaire pouvant très bien découler d'une pluralité de 40% des voix à peine, un gouvernement péquiste pourrait disposer, pour réaliser l'indépendance, de l'appareil tout-puissant de l'Etat et de tous les avantages que cela implique. Elles postulent qu'une élection provinciale, devant normalement avoir lieu autour de sujets dévolus par la constitution actuelle à cet ordre de compétence, se serait déroulée aussi autour des sujets qui relèvent de la compétence du Parlement fédéral. Elles postulent également qu'un Parlement fédéral régulièrement élu lui aussi se verrait dépouiller, sans autre avertissement qu'une élection provinciale, d'une souveraineté dont il aurait, dans les matières de sa compétence, été légitimement investi par le peuple. Quant au référendum que le PQ promet à la fin du processus, ceux qui refusent la séparation comprennent vite qu'il serait tout à fait vain pour eux d'attendre ce stade ultime pour tenter de faire valoir leurs objections.

Que ces propositions aient rebuté ou effrayé en octobre 1973 des milliers d'électeurs non-séparatistes, il ne faut point s'en étonner. C'est d'ailleurs ce que reconnaît ouvertement M. Claude Morin dans le document qu'il vient de publier afin précisément de dissiper "des malentendus et des divergences qui seraient inexcusables lors de la prochaine élection. Loin de condamner les milliers "de sympathisants péquistes, de créditistes, d'unionistes, de libéraux nationalistes et d'indécis" qui tiennent à savoir avec précision comment se ferait le trajet de l'indépendance, M. Morin, dans ce document dont nous avons livré hier le texte intégral, se penche au contraire sur leurs objections avec une attention empreinte de compréhension et de respect. Un examen critique de ses propositions oblige cependant à conclure que, loin de dissiper les objections qui surgirent en 1973, il propose tout au plus des modifications de forme qui ne résolvent point, loin de là, les objections majeures.

En vertu du programme actuel du PQ, il suffirait en efffet d'un résolution approuvée par 56 députés sur 110 pour qu'un gouvernement péquiste se considère mandaté "pour mettre immédiatement en branle le processus d'accession à l'indépendance". Cette façon de voir est sans doute conforme à la tradition consitutionnelle du pays, voulant qu'un gouvernement régulièrement élu soit habilité à mettre à exécution le programme qui l'a fait élire, et que l'Assemblée parlementaire soit considérée en dehors des temps d'élection comme l'expression de la volonté souveraine du peuple.

Appliquée à une question aussi grave que la séparation, cette interprétation littérale risque cependant d'entraîner dans les faits une décision qui ne serait pas conforme à la volonté réelle de la majorité. On n'a qu'à rappeller le parlement québécois issu de l'élection générale de juin 1966. Selon la thèse péquiste, l'UN, avec sa majorité parlementaire qui ne représentait alors que 40% des suffrages, aurait été habilitée à mettre en marche la séparation du Québec sur une simple résolution de l'Assemblée nationale. Il saute aux yeux que cela eût été profondément injuste et irréaliste.

Si l'on examine l'amendement que M. Claude Morin propose d'apporter à cet article précis du programme péquiste, on constate vite qu'il n'y apporte aucun changement susceptible de faire fondre cette objection capitale. M. Morin met la pédale sur la longueur de la période qui sera requise pour assurer le transfert plénier des pouvoirs présentement exercés par le gouvernement fédéral. Là où le programme prescrit que la passation devra être l'affaire de "quelques mois", il parle seulement d'un processus qui devra "débuter sans délai", sans préciser quand il devra prendre fin. On reconnaît dans ces propos l'habitué des questions fédérales-provinciales, qui en connait l'extrême complexité. La question de fond reste néanmoins entière. M. Morin ne l'effleure même pas.

•

En niant de même au Parlement et au gouvernement fédéral, à partir des seuls résultats d'une élection provinciale dont la signification réelle risque d'être terriblement équivoque, tout droit d'intervention, le programme du PQ véhicule une conception tout aussi douteuse de la démocratie. Loin d'écarter l'intervention qu'il rejette, il pourrait bien plutôt la provoquer et lui donner toutes les allures de légitimité qu'il lui refuse un peu trop facilement sur papier.

Suivant la logique du régime actuel, chaque parlement est dépositaire de la souveraineté pour les matières que la constitution confie à son autorité. Il découle de cela qu'une élection tenue à un niveau ou à un autre ne peut porter que sur les questions relevant de la compétence de chaque parlement, et qu'un parlement élu à un niveau est aussi souverain, dans les affaires confiées à son autorité, que l'autre peut l'être dans son champ de compétence.

Comme une décision entraînant la séparation intéresse les deux ordres de compétence, seule une vérification de la volonté populaire impliquant conjointement, les deux parlements fédéral et québécois pourrait être assurée d'une parfaite légitimité juridique. Seul un refus systématique du parlement fédéral de collaborer à une entreprise aussi vitale, si elle devenait nécessaire, pourrait justifier ensuite une démarche unilatérale comme celle que propose le PQ.

Ici encore, M. Morin ne contribue aucunement à dissiper l'ambiguité dans laquelle baigne le programme du PQ. Il se borne, au contraire, à reprendre à son compte le texte actuel du programme. Qu'il écarte du même coup toute pensée d'affrontement armé, cela paraît relever de la naïveté. Devant un Québec qui entreprendrait de faire la séparation dans des conditions de légitimité démocratique aussi douteuses que celles dont il a été question, imagine-t-il sérieusement que le Parlement fédéral se laisserait dépouiller passivement de ses prérogatives constitutionnelles?

•

M. Morin ajoute enfin qu'un gouvernement péquiste, une fois mis en marche le processus de la séparation, serait engagé "à poursuivre et compléter démocratiquement l'accession à la souveraineté en s'assurant en cours de route de l'appui manifeste des Québécois par un référendum sans équivoque ou, si besoin en est, par une nouvelle consultation électorale."

On notera d'abord que M. Morin ne fixe aucune échéance, aucune condition précise, pour la tenue du référendum ou de l'élection. L'un ou l'autre pourrait venir au début, au milieu ou à la toute fin du processus: l'histoire ne le dit pas. Le gouvernement serait libre dans l'intervalle, sur une simple résolution de l'Assemblée nationale, de manipuler à son gré l'appareil de l'Etat pour promouvoir son objectif. Les citoyens n'auraient qu'à attendre qu'on leur fasse signe.

De plus, un référendum ou une élection de caractère purement provincial n'échapperait point, sauf mauvaise volonté manifeste d'Ottawa, à l'objection constitutionnelle énoncée tantôt. Si Ottawa, de sa propre initiative, décidait de tenir aussi un référendum et en tirait — grâce à des questions savamment agencées — des résultats favorables à la thèse fédérale, où en serait-on?

•

On attendait de M. Morin un document étoffé où seraient abordées de front et résolues de manière inédite les objections réelles que fait naître dans des milliers d'esprits le programme actuel du PQ sur l'accession à l'indépendance. M. Morin s'est malheureusement donné beaucoup de mal pour reprendre à son compte les textes que l'on connaissait déjà. Là où il a timidement tenté de s'en éloigner, il n'a guère fait qu'ajouter à la confusion qui s'en dégage déjà.

Claude RYAN

— Que celui qui n'a pas péché me lance la première pierre !

bloc-notes

L'avertissement du Congrès

L'espèce de balancier a joué à Washington, ramenant une bouffée d'espoir après tout le linge sale chilien déballé en public.

Et c'est encore à l'initiative du Congrès que l'Amérique vient de donner un exemple de son souci démocratique, assortissant l'aide à certains pays protégés de conditions qu'on a trop tendance à oublier sous prétexte d'efficacité et de Realpolitik.

Ainsi, tant et aussi longtemps que la Turquie n'aura pas contribué à une "juste solution" du problème chypriote, elle n'aura pas droit aux crédits que l'administration lui avait réservés dans la loi d'aide à l'étranger. La Chambre des représentants l'a massivement indiqué et... déchaîné la colère de Gerald Ford. Quant au département d'Etat, il voit dans une telle punition infligée à la Turquie des difficultés accrues pour Washington dans "ses efforts pour parvenir à une solution".

Pensez-vous! Il faudrait plutôt une prime au débarquement militaire à Chypre! Une opération militaire est coûteuse même si elle est menée contre un infiniment petit comme Nicosie. Suspendre l'aide va donner à Ankara des complexes de mal-aimé, d'incompris... Alors que lui voter de gros crédits d'assistance militaire, comme si de rien n'était, va le décourager de persévérer dans la voie négative choisie. Balivernes que tout cela!

De même que des commissions spécialisées ont déjà fait de larges coupures dans les crédits alloués au Chili de Pinochet, au Vietnam de Thieu et à la Corée de Park Chung-hee, la Chambre des représentants a prouvé — et on avait grandement besoin de cette preuve-là — qu'il y a encore des valeurs morales qu'on ne peut pas impunément fouler aux pieds. Tous ceux qui font de la répression un mode de gouvernement verront dans cette attitude hostile du Congrès un avertissement. Tous ceux qui se servent de l'aide américaine pour étouffer les libertés élémentaires, n'y ont plus droit. Nous enjôlivons à dessein mais c'est finalement à cela que doit tendre une aide bien comprise.

On ne peut pas fractionner la détente, disait si justement Henry Kissinger, on ne peut pas dialoguer d'un côté et s'entretuer de l'autre. Il en va de même pour les libertés démocratiques. On ne peut pas, chez soi, dénoncer les atteintes à la démocratie et faire baver Richard Nixon pour son rôle dans le Watergate, et encourager ou simplement méconnaître les excès d'un régime chilien, la corruption d'un régime saigonnais, le mépris du droit et de la justice dont Ankara s'est rendu coupable.

D'ailleurs, le tandem Kissinger-Ford l'a bien compris et s'est empressé de prendre le vent: un vote aussi radical au Sénat étant attendu, plutôt que de temporiser, la Maison-Blanche a convoqué à un petit déjeuner les principaux dirigeants, républicains et démocrates, des deux chambres du Congrès. Et entre le toast beurré et le café, il semble qu'un compromis ait été formulé. Ainsi, l'aide militaire à la Turquie ne serait pas purement et simplement renvoyée aux... calendes grecques mais un amendement dirait que l'aide à Ankara sera suspendue à moins que le président des Etats-Unis ne se porte garant devant le Congrès des efforts du gouvernement turc en vue d'un règlement pacifique du problème chypriote.

On ignore dans quelle mesure le chef de l'Exécutif peut se porter garant des agissements d'un gouvernement étranger, quel qu'il soit, à moins que celui-ci ne soit en relation étroite et suivie avec Washington. Auquel cas, on se demande comment le débarquement militaire turc a pu être mené si le gouvernement américain n'était pas préalablement au courant.

Paradoxe mis à part, nous ne nous arrêterons pas sur les termes du compromis mais bien sur cet élan des parlementaires américains qui ont réussi à introduire un élément humain dans une machine bien huilée et programmée selon des équations d'efficacité seule et de rendement.

Qu'importe si la CIA ne sera pas cette fois encore asservie au Congrès. Qu'importe si un compromis atténuera la portée du vote des Représentants. Qu'importe si, parallèlement, une opération "étouffement" semble en cours pour décourager le représentant Harrington et ses semblables de jeter sur la place publique les aveux du patron de la CIA... Il n'en restera pas moins vrai qu'un avertissement a été lancé par le Capitole. A l'adresse de régimes répressifs, qu'ils ont à compter avec l'opinion mondiale.

A l'adresse de la Maison-Blanche, qu'elle a à veiller au respect de valeurs morales essentielles.

Georges VIGNY

Les criminels du profit abusif

L'enquête sur le crime organisé a repris ses séances publiques en ouvrant un chapitre qui aurait dû être abordé dès l'ouverture des travaux. Certes, d'examiner l'affaire Laporte entrait dans le mandat de la commission que préside le juge Rhéal Brunet et cela était de nature à intéresser le public et à éduquer les politiciens sur les périls qui guettent les serviteurs de l'Etat. Mais on ne saurait en dire autant du jeu.

Si en effet le pari est légal dans plusieurs Etats, si le Canada a rendu légitimes les loteries et les bingos, si même Québec attend des miracles de la Loterie du millionnaire, on voit mal quelle horreur aurait dû saisir les citoyens en voyant parader quelques professionnels du pari (encore) illégal... Il peut même sembler odieux de s'en prendre à ces professionnels quand c'est l'interdiction de l'Etat, non la morale, qui leur réserve le monopole de ces "activités criminelles".

Mais l'exploitation éhontée, l'intimidation, la violence, la fraude fiscale doivent être étalées devant les citoyens. Ces actes graves peuvent suivre la pratique du jeu, par le truchement de l'endettement, mais il n'en va pas nécessairement ainsi. Dans le cas du prêt usuraire, au contraire, c'est le système qui est criminel, immoral à tous égards, et digne à la fois de flétrissure publique et de répression judiciaire.

La commission d'enquête sur le crime organisé a soulevé maintes questions sur son propre statut, ses procédures et le respect des droits de l'homme. Force est cependant de reconnaître que sans ce genre d'enquête, nombre de témoins n'auraient peut-être pas accepté de rompre leur isolement et de se confier à la commission.

Cependant, plusieurs faits survenus entre-temps qui tendent à prouver que si, depuis les travaux de la commission, certains secteurs ou quelques caïds du crime organisé ont jugé plus prudent de ralentir leurs activités, il n'en va pas partout ainsi et que les travaux d'éducation de la commission devront être accompagnés ou suivis de procès en bonne et due forme. Il ne suffit pas de démasquer le crime organisé et d'en analyser les rouages et les modes d'opération devant le grand public. Encore faut-il le désorganiser à la fois en envoyant à l'ombre ses professionnels-clé et en infligeant de lourdes pertes aux activités dont le profit tient d'abord à l'illégalité. A cet égard, il faut souhaiter qu'on en vienne à examiner rapidement le "dossier fiscal" des grands du crime organisé et des entreprises qu'ils contrôlent.

Il y aurait cependant une bonne dose d'hypocrisie dans l'opération en cours si le gouvernement laissait reposer sur les seuls milieux "interlopes" l'odieux de certaines pratiques usuraires. L'exploitation maximale que certains institutions respectables font du prêt ou d'autres activités économiques analogues n'est pas moins dommageable aux individus et à la communauté que l'extorsion des "shylocks" dont les mines patibulaires hantent les tavernes.

Quand même des institutions qui se prétendent coopératives ou populaires en sont rendues à infliger des taux d'intérêts prohibitifs aux citoyens ordinaires, il y a quelque chose de pourri dans cette société qu'on ne saurait imputer aux seuls témoins que la commission Brunet somme de comparaître devant elle.

De même, lorsqu'une banque ou des syndicats tombent comme des vautours sur une entreprise en difficulté et vous la dépècent à belles dents sans se soucier le moindrement du chômage qui est ainsi créé et du recul économique et technologique qui peut s'ensuivre pour l'ensemble de la communauté, on ne saurait réduire les expressions de crime et "d'organisation" criminelle aux seuls phénomènes soumis à l'examen des enquêteurs de la commission de police. On pourrait en dire autant des grands rapaces immobiliers qui, pour faire de gras et rapides profits, infligent à la communauté des dislocations sociales et économiques qui ne sont pas moins graves que les crimes de la pègre.

A cet égard, le gouvernement de M. Robert Bourassa se donne vite bonne conscience et bonne gueule devant la population en se targuant d'être le premier et le seul à avoir osé instituer pareille enquête. Ce n'est pas seulement les exploiteurs les plus cruels ou les plus sordides qu'il faut mettre hors d'état de nuire, c'est l'exploitation sous toutes ses formes qu'il faut combattre. A cet égard, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on ne sait pas toujours de quel côté se trouve le gouvernement!

Au demeurant, dans une société où le profit et l'enrichissement sont devenus les dieux de l'activité économique, on voit mal comment, s'il faut devenir riche, la question des moyens mérite d'être si hautement traitée au palais de justice. Combien parmi les respectables sommités des milieux

Jean-Claude LECLERC

Voir page 6: Bloc-Notes

lettres au DEVOIR

A propos d'une lettre sur les sources du malaise MBA

Une lettre parue ici même le 26 septembre prétendait, sous ma signature, donner "la source du malaise" existant actuellement chez les étudiants M.B.A. de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales.

Il se trouve, que je n'ai jamais adressé au DEVOIR, une telle lettre, ni même tenu des propos de la nature de ceux qui y étaient développés.

Sans entrer dans la polémique qu'elle voudrait soulever, je veux faire part de l'indignation que soulève en moi l'usage d'un tel procédé.

Il est regrettable qu'une personne extérieure ou intérieure (et beaucoup d'indices me laissent penser que c'est le cas) au programme de M.B.A., n'ait pas le courage d'assumer la responsabilité de ses opinions.

Il est regrettable qu'un journal aussi sérieux et réputé que LE DEVOIR puisse publier des opinions polémiques telles que celles qui me sont attribuées sans s'être assuré auparavant de l'exactitude de leur source.

Il est regrettable enfin, qu'on puisse attribuer à un étudiant étranger, qui a choisi de venir ici, alors que d'autres possibilités s'offraient à lui, une critique des modalités de sélection ou des objectifs fondamentaux du programme, comme l'auteur de cette lettre le fait.

Gérard PHILIPPON,
ingénieur ETP
Licencié en sciences économiques
Etudiant en 2e année de M.B.A.
Montréal, le 26 septembre 1974.

NDLR: Notre bonne foi a été prise en défaut dans cette affaire. Nous nous excusons auprès de M. Philippon des inconvénients que lui a infligés la publication d'une lettre où l'on usurpait ainsi sa signature.
C. R.

Les Haïtiens qui fuient à l'étranger font-ils avancer leur pays?

Je veux répondre à l'article de M. Germain LEGAULT qui a paru dans la colonne "Libre opinion" de votre journal le 30 août sous le titre: "Pourquoi les haïtiens fuient leur pays". Je vous serais reconnaissant si vous pouviez publier mes commentaires dans la même colonne.

Je crois que M. LEGAULT a subi un violent choc lorsqu'il a fait connaissance avec Haïti l'hiver dernier. C'est une émotion brutale tout à fait naturelle que ressentent beaucoup de Canadiens en prenant contact pour la première fois avec le pays. Le fait de passer en quelques heures d'un des pays les plus riches du monde à un territoire parmi les plus pauvres du globe en est probablement la cause. Toutefois, il faut bien se garder de ne pas perdre le nord. Haïti est un pays en voie de développement comme bien d'autres et c'est dans cette optique qu'on doit l'examiner. Par conséquent, si les conditions actuelles en Haïti sont suffisantes pour justifier la fuite des habitants de ce pays, selon M. LEGAULT, autant vider 1/3 de l'Afrique, une fraction considérable de l'Asie et de l'Amérique latine. Le chômage, le sous-emploi, la dégradation des terres arables, l'écart entre le riche et le pauvre, l'exploitation d'une main d'oeuvre abondante, l'analphabétisme, la faim, la maladie etc. sont également des préoccupations quotidiennes des Brésiliens du nord-est, des Boliviens, des Honduriens, des Nigériens, des Tchadiens et de bien d'autres habitants des pays du tiers-monde. Les gouvernements en place dans ces pays agitent pareillement bien des esprits.

Bien qu'Haïti figure aujourd'hui sur la liste des 25 pays les plus pauvres du monde, ceci ne signifie pas qu'il ne peut progresser et améliorer le bien-être de sa population. Au contraire, Haïti, à cause de sa situation géographique, de l'industrie et de l'amabilité de son peuple, pourrait dépasser la prospérité de ses voisins antillais. Toutefois, si les gens instruits quittent le pays, sa croissance sera sans doute compromise. C'est aux habitants d'un pays que revient l'obligation de l'édifier. Les médecins, les professeurs, les économistes, les infirmières, les techniciens etc., doivent assumer de plus grandes responsabilités dans cette tâche d'édification; la masse paysanne qui constitue 80% de la population d'Haïti a le droit de compter sur leur leadership. Ce n'est pas en émigrant au Canada ou aux Etats-Unis à la recherche de gains personnels qu'ils vont faire progresser leur pays ou changer les institutions sur place.

Plusieurs Haïtiens attribuent leur présence au Canada au climat politique qui règne dans leur pays plutôt qu'à la recherche de la "piastre". C'est une excuse beaucoup plus facile à faire digérer par les hôtes canadiens que celle de la poursuite du dollar; c'est également un moyen d'attirer la compassion de ces derniers et d'accélérer son intégration dans son nouveau milieu. Rien n'empêche qu'il est encore bien plus noble pour l'homme éduqué, leader potentiel des réformes économiques et sociales de son pays, d'oeuvrer sur les lieux pour l'épanouissement de la nation que d'essayer de diagnostiquer, tant bien que mal, dans la presse étrangère, les malaises de son pays. Ce qui est regrettable, c'est le fait que celui qui quitte Haïti n'est pas l'habitant d'un bidonville ou le paysan du Fond des Nègres ou du Fond des Blancs, et encore moins le malheureux qui tire la charrette; c'est souvent celui qui est relativement aisé par rapport au paysan, la véritable victime du sous-développement. L'infortuné, celui qui devrait attirer toute notre pitié, est complètement laissé dans l'oubli.

M. LEGAULT a visité Haïti durant la période de sa lente remontée économique après 10 ans de marasme économique. Les Etats-Unis, principal pourvoyeur d'assistance économique et technique à ce pays, fermaient le robinet d'aide au début des années 60 tandis que la Banque mondiale suspendait sa collaboration vers la même époque. Comme l'économie d'un pays en voie de développement est extrêmement fragile au début de sa croissance, il a constamment besoin d'apport financier externe pour poursuivre sa marche vers le progrès. Privé d'un tel appui, Haïti, n'a pu continuer cette marche. Son infrastructure routière s'est désintégrée et ses systèmes d'irrigation se sont écroulés. La terre arable, devenue aride, a forcé le paysan à déboiser la montagne pour survivre. Au fur et à mesure que les arbres étaient déracinés, les ravages de l'érosion s'accentuaient. C'est pourquoi aujourd'hui on peut observer de vastes étendues complètement dénudées. Toutefois, durant cette période d'isolation du monde extérieur, Haïti, avec ses maigres ressources et au prix de grands sacrifices de son peuple, a quand même réussi le parachèvement du projet hydroélectrique de Péligre, le Manic du pays.

Conscients de la situation haïtienne, un nombre de pays et d'institutions internationales de financement ont posé depuis l'année dernière des gestes concrets de coopération pour la "reconstruction d'Haïti. La Banque mondiale et la Banque inter-américaine de développement ont accordé à Haïti des prêts totalisant près de $45 millions, soit environ 10% du PNB du pays, pour la réhabilitation de son réseau routier et pour l'exécution d'autres grands travaux. En outre, d'autres pays ont emboîté le pas dans le domaine de la coopération avec Haïti depuis 1973, dont le Canada qui a été le plus généreux de tous. Or comme Haïti a encore un grand besoin de ressources externes pour accélérer sa "reconstruction", il doit avant tout pouvoir compter sur la collaboration de tous ses agents de développement pour élaborer et réaliser ses programmes de développement. Ces agents, ces "ouvriers" du développement, ce sont les médecins, les professeurs, les économistes, les ingénieurs, les infirmières etc. En effet, le volume et l'efficacité des ressources externes dans le domaine de la coopération économique et technique dépendent en grande mesure de la capacité d'absorption par un pays de cet apport extérieur.

Il reste encore en Haïti des gens qui sont véritablement engagés dans le développement et qui ne demeurent pas au pays "parce qu'ils ont trouvé moyen d'y faire de l'argent", il reste encore des "ouvriers" qui ont placé les intérêts de la collectivité haïtienne au-dessus de leurs intérêts personnels. Cette perle des Antilles a grandement besoin de tous ses futurs professionnels et techniciens que formeront les institutions haïtiennes et étrangères pour pouvoir franchir les obstacles du sous-développement. Ceux qui préconisent leur départ le font au détriment des quelque 3.6 millions d'habitants qui recherchent encore un peu de bonheur.

Yvon GERVAIS
Ottawa, le 23 septembre 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $40 par année; six mois: $22. À l'étranger: $45 par année; six mois: $25; trois mois: $13. Éditions du samedi: $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.20 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées des événements des hommes

Retour de Bucarest (2)

Pendant que d'autres pays étouffent, le Québec fait face à une croissance trop lente

■ Membre de la délégation canadienne à la Conférence mondiale de l'ONU sur la population tenue à Bucarest en août dernier, M. Bernard Bonin a décrit hier les situations démographiques très diversifiées que l'on rencontre d'un continent à l'autre. Il examine aujourd'hui les grandes données de la situation démographique au Canada et au Québec. Après avoir enseigné pendant plusieurs années l'économie à l'Ecole des Hautes études commerciales, M. Bonin devenait il y a quelques mois sous-ministre adjoint de l'Immigration au Québec.

par BERNARD BONIN
collaboration spéciale

On a beaucoup parlé de population au Canada récemment. La Colombie-Britannique se préoccupe de la croissance rapide de Vancouver en particulier à cause de l'immigration, et craint que la "qualité de la vie" se détériore. L'Ontario montre une très forte concentration de l'activité dans le sud de la province alors que de très grands espaces au nord ne sont pas du tout peuplés. La Saskatchewan et les Maritimes n'arrivent pas à garder leur population, etc.

Quant au Québec, le faible taux de natalité et de l'accroissement naturel depuis quelques années, conjugué avec des migrations nettes négatives, y font craindre à plusieurs une diminution du poids relatif du Québec dans l'ensemble canadien, des pénuries de main-d'oeuvre dans la prochaine décennie, une structure d'âges qui montrera un vieillissement certain de la population, un équilibre sociologique en danger si jamais la majorité des immigrants se joignent au groupe anglophone etc.

On voit donc que les préoccupations sont assez différentes de celles qui ont marqué les travaux de la Conférence de Bucarest et il paraît indiqué de faire le point ici car on risque fort d'entendre parler de ces questions pendant encore longtemps. D'une part, la Conférence a relancé le débat sur ces problèmes comme on l'a vu dans un article précédent, et d'autre part, l'action en matière de population ne faisant sentir ses effets que lentement les conditions actuelles portent déjà l'essentiel de ce que sera la population en l'an 2,000.

La chute de la natalité

Le Québec n'est pas la seule province canadienne à avoir enregistré une baisse de la natalité au cours des années récentes. Toutes les régions du pays ont été touchées bien qu'inégalement. Entre le milieu des années 1950 et le début des années 1970-1980, la moyenne canadienne a baissé d'environ 10%. C'est cependant au Québec que la baisse du taux a été la plus importante et le Québec a maintenant le taux le plus bas au Canada, comme le montre le tableau suivant. Nous avons choisi 1957 comme point de départ, étant donné que c'est à compter de cette année que la natalité a commencé à baisser régulièrement.

En faisant abstraction pour le moment des mouvements migratoires sur lesquels nous reviendrons, il y a donc lieu de craindre que la diminution de l'importance relative de la population québécoise dans l'ensemble canadien que nous connaissons depuis quelques années, se continue, car les différences entre les divers taux de mortalité ne sont pas suffisantes pour contrebalancer les effets des taux de natalité plus bas au Québec.

Par ailleurs, avec des taux de mortalité déjà très bas et une espérance de vie à la naissance parmi les plus élevées au monde, le Canada est, comme d'autres pays industrialisés, considéré comme ayant presque terminé la transition du phénomène démographique en ce qui concerne la mortalité. Ce n'est donc pas à ce niveau qu'il faut attendre des différences significatives entre les provinces et l'évolution de la natalité revêt une importance considérable. Cette évolution est encore plus remarquable lorsqu'on examine une période plus longue car, autrefois reconnu comme Etat à forte fécondité, le Québec a vu passer son taux de natalité de 46% vers 1871 à 30% en 1951 et à 15% en 1971 de sorte que le taux d'accroissement naturel est tombé en bas d'un pour cent par année récemment.

Les mouvements migratoires

Examinons maintenant les mouvements migratoires. Là encore, le Québec ne peut pas ne pas s'interroger sur l'évolution qui se dessine. Au début des années 1950-1960 la migration nette a représenté plus du tiers de l'augmentation totale de la population canadienne, alors qu'en 1971 elle ne représentait plus que 20 pour cent. Mais il reste que le Canada dans son ensemble a enregistré des gains nets en matière de migration au cours des deux dernières décennies. Au Québec en revanche, nous enregistrons depuis 1968 une migration nette négative (c'est-à-dire davantage de sorties que d'entrées) dont l'ampleur a varié entre un minimum d'un peu moins de 1000 en 1973 et un maximum de plus de 39,000 en 1970. C'est donc dire que si l'immigration est venue augmenter la population canadienne, au Québec, elle n'a même pas suffi à contrebalancer l'émigration au cours des dernières années. Cependant, si l'on considère que l'émigration se serait produite de toute façon, l'immigration conserve une très grande importance car pour certaines années elle a représenté une forte proportion de l'augmentation totale de la population québécoise. L'enjeu est donc de taille et il peut être encore mieux mis en lumière lorsqu'on examine les caractéristiques des immigrants.

De 1946 à 1973, le Québec a accueilli environ 755,000 immigrants soit une moyenne d'environ 28,000 par année. Mais la part relative de l'immigration qui se destine au Québec n'a cessé de décroître depuis plusieurs années. L'Ontario attirait 50% des immigrants en 1962; sa part est passée à 58% en 1973, le Québec recevait 26% des immigrants en 1962; il n'en reçoit plus que 14% en 1973. Même la Colombie-Britannique en accueille maintenant davantage avec 16% en 1973. L'immigration en provenance d'Europe est tombée de 74 à 46% du total de 1967 à 1972; celle en provenance d'ailleurs est passée de 26 à 54%.

Si l'on s'intéresse maintenant aux pays de dernière résidence des immigrants, le Québec attirait, en 1962, plus de 80% des immigrants venant de France; il n'en reçoit plus que 60%. Pendant ce temps, les pourcentages de l'Ontario et de la Colombie-Britannique (faible dans ce dernier cas, il est vrai) ont presque doublé. Si l'on ajoutait à cela l'évolution du nombre des immigrants selon leur "connaissance des langues officielles", on constaterait que depuis 1968, le pourcentage des immigrants qui ne parlent que l'anglais est en hausse, que la proportion des immigrants qui ne parlent que le français est en baisse tout comme celle des immigrants qui ne parlent ni le français ni l'anglais (qui reste pourtant de l'ordre de 30%) alors que la proportion des immigrants qui parlent couramment et le français et l'anglais se maintient avec peut-être une légère tendance à la hausse. Il est parfois encore trop tôt pour savoir si certaines de ces tendances dureront; il y a néanmoins là, du point de vue de l'avenir socio-linguistique du Québec, une évolution à surveiller de près. De plus, cette population s'accroît elle aussi une fois qu'elle est établie au Québec. Non seulement convient-il alors d'accorder de l'importance à sa répartition linguistique à l'arrivée comme indication d'un choix probable d'un milieu culturel plutôt que l'autre, mais il faut remarquer également que près de 14% des naissances au Québec en 1972 ont été enregistrées chez les groupes ethniques autres que français et britannique. Une décision prise par les parents au moment de l'implantation risque donc d'avoir des conséquences durables et sérieuses car au cours du dernier quart de siècle la répartition linguistique de l'immigration a été à peu près exactement à l'inverse de la population québécoise: 82% de non francophones et 18% qui avaient le français comme langue d'usage.

Les conséquences prévisibles

En résumé, la combinaison de l'accroissement naturel et des migrations a donné les taux de croissance annuelle suivants en ce qui concerne la population totale du Canada et du Québec (dans ce dernier cas en tenant compte donc des migrations interprovinciales): de 1966 à 1971, le taux de croissance de la population canadienne a été de 1.6% en moyenne, comparativement à 2.7% de 1956 à 1961 et 1.9% de 1961 à 1966. Il se pourrait que ce taux soit encore plus bas pour la période de 1971-76 du moins si l'on se base sur les premières indications disponibles. Quant au Québec de 1966 à 1971, les taux annuels d'accroissement de l'ensemble de la population ont varié entre un maximum de 1.5% en 1966 et un minimum de 0.2% en 1970.

Même si le taux canadien est lui-même en baisse, si la tendance actuelle se poursuit il est fort probable que la population québécoise relativement à l'ensemble du Canada ira effectivement en diminuant. La baisse de la natalité, les progrès quant à l'abaissement des taux de mortalité et peut-être les mouvements migratoires (en ce qui concerne la structure d'âges des émigrants et immigrants) entraîneront un vieillissement de la population québécoise, par ailleurs, déjà sensible. Les conséquences du vieillissement d'une population sont encore mal connues: on sait cependant que chaque membre d'une population active doit supporter un fardeau plus lourd (fiscal et autre) lorsque la proportion d'inactifs est élevée, ce qui signifie qu'une reprise de la natalité dans une population qui montrerait déjà un certain vieillissement pourrait accroître encore ce fardeau.

C'est aussi en se basant sur l'évolution démographique que l'on prévoit au Québec des pénuries de main-d'oeuvre pour les années 1980-1990. On calcule des prévisions de demande de main-d'oeuvre (même s'il s'agit de prévisions que les spécialistes savent être particulièrement difficiles à faire) en faisant des hypothèses quant à l'accroissement de la productivité et on compare les résultats ainsi obtenus avec l'offre prévue de main-d'oeuvre. On obtient ainsi un écart global qu'il faudra trouver le moyen de désagréger, mais le simple fait que la baisse de la natalité ait entraîné une diminution marquée du nombre d'enfants québécois qui ont présentement de 0 à 10 ans laisse certainement entrevoir des difficultés si les courants migratoires ne viennent pas corriger la situation.

D'autres aspects ont également attiré l'attention des analystes. Nous n'en mentionnerons que deux à titre d'exmples. L'évolution démographique au Québec entraîne déjà l'inutilisation d'un certain capital social. La diminution des effectifs scolaires a déjà posé des problèmes à la C.E.C.M., comme on a pu le voir il y a quelques mois. On s'inquiète déjà de la baisse des effectifs étudiants au niveau collégial prévue pour dans quelques années. Demain ce sera au tour des universités à faire face au même problème et les domaines autres que l'éducation en sentiront aussi les effets.

Si l'on s'intéresse enfin à la répartition spaciale de la population au Québec, on constate qu'en 1971, la densité variait beaucoup d'une région à l'autre avec un minimum de 0.16 habitant au km2 et un maximum de 93 habitants au km2. Par ailleurs, on continue de s'inquiéter de la croissance de la région métropolitaine de Montréal que certains trouvent trop rapide, d'autres trop lente, des villes moyennes du Québec qui rendraient service précisément comme villes moyennes dans une perspective de meilleure répartition spatiale de la population, perdent au contraire de leur population, etc.

Certaines tendances sont encore trop récentes pour savoir les facteurs qui en sont responsables. D'autres ont été amorcées il y a déjà longtemps et ne sont probablement que le reflet de la place que le Canada et le Québec occupent parmi les pays industrialisés et urbanisés. Par ailleurs, il n'y a pas que des ombres au tableau démographique du Québec. Les changements dans les tendances démographiques ont probablement contribué à faire prendre conscience à la collectivité de la nécessité d'améliorer les services périnatals. C'est ainsi que le taux de mortalité périnatale est passé de 53%0 naissances totales en 1941 à 19.2%0 en 1972 et que malgré cette amélioration le gouvernement du Québec a adopté une politique vigoureuse de périnatatlité en 1973 qui vise à le faire baisser davantage.

Dans l'ensemble cependant le tableau n'incite pas à la complaisance car si la Conférence de Bucarest a cherché à faire prendre conscience des problèmes qui peuvent résulter d'une croissance trop rapide de la population mondiale, la croissance lente ou la stabilité d'une population posent d'autres types de problèmes qu'on se doit de connaître si l'on veut que les choix en cette matière soient éclairés.

Taux de natalité pour 1000 habitants

	CANADA	T.N.	I.P.E.	N.E.	N.B.	QUE.	ONT.
1957		28.2	36.1	27.0	27.6	30.3	29.7	26.8
1972		15.9	24.2	17.8	17.0	18.4	13.8	16.0
		MAN.	SASK.	ALTA	C.B.	YUKON	T.N.O.
1957		25.9	27.2	30.7	26.1	41.2	47.4
1972		17.6	16.9	17.7	15.4	23.9	34.4

Lettre ouverte à l'Association des juristes tchécoslovaques

La défense de la liberté commence dans son propre pays

■ Un groupe de 30 intellectuels tchécoslovaques qui furent réduits à la condition de prisonniers politiques dans leur pays entre 1969 et 1974, nous fait tenir la réaction que lui a inspirée une récente intervention de l'Association des juristes de Tchécoslovaquie au sujet des événements chiliens. Le groupe, parmi lequel on retrouve des historiens, des journalistes, des prêtres, des militants étudiants et politiques, interpelle vivement l'Association des juristes sur le silence prudent qu'elle a gardé au sujet des événements survenus dans son propre pays. Voici le texte de sa protestation. Ce texte a circulé dans les milieux intellectuels et politiques de Prague vers la fin de juin 1974.

La presse tchécoslovaque a publié le 14 juin une pétition de protestation de l'Association des juristes tchécoslovaques sur les événements du Chili. Ce document affirme que l'Association des juristes suit avec une vive inquiétude les nouvelles concernant les violations de la légalité et la terreur croissante contre toutes les forces progressistes et patriotiques dans le pays. L'Association condamne les persécutions, la torture et les exécutions massives de patriotes chiliens. Elle réclame dans sa résolution le rétablissement des libertés constitutionnelles et démocratiques et constate que les représentants du peuple chilien sont entièrement privés de droits civiques et de protection juridique. L'Organisation des juristes tchécoslovaques réclame pour elle le droit d'assister au procès de Louis Corvalan afin de participer à sa défense ainsi qu'à celle d'autres patriotes.

Nous sommes d'avis que c'est la tâche de tous les progressistes dans le monde de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour apporter aux révolutionnaires et démocrates chiliens un soutien total, matériel et moral, dans leur combat pour une société démocratique et pour le socialisme. Si nous nous exprimons de cette façon seulement aujourd'hui, c'est parce que nombre d'entre nous n'en avaient pas encore eu la possibilité. Nous déclarons donc maintenant que nous sommes entièrement solidaires de la lutte des forces progressistes au Chili et que nous condamnons sans équivoque les agissements de la junte fasciste.

Nous estimons en outre avoir pleinement le droit d'exprimer cette solidarité car des idéaux, des objectifs et souvent un sort communs nous unissent aux progressistes chiliens. Mais nous vous refusons ce droit, messieurs de l'Association des Juristes Tchécoslovaques. Car nous n'avons pas connaissance de cas où votre association soit intervenue pour défendre les droits de l'homme, les libertés civiques ou pour faire respecter la légalité dans notre propre pays, en Tchécoslovaquie. Ou bien pensez-vous qu'il soit correct du point de vue de la loi et de sa fonction sociale qu'au cours des dernières années des dizaines de milliers de nos concitoyens aient dû quitter leurs emplois et aient été forcés de travailler à des postes où ils n'ont aucunement la possibilité de faire valoir leur qualification? Pensez-vous qu'il soit juste que les enfants de soit-disant "mauvais" pères et mères n'aient pas le droit de fréquenter les établissements secondaires (lycées) et l'université? Pensez-vous qu'il soit juste que nombre de nos concitoyens aient été calomniés dans notre presse pour leur récente activité politique sans avoir la possibilité de se défendre contre ces campagnes? Etes-vous convaincus Messieurs de l'Association des juristes tchécoslovaques que dans notre pays la liberté de parole, de presse, de réunion, de rassemblement, la liberté de déplacement y compris la possibilité de quitter le pays et éventuellement d'y revenir, la liberté de la recherche scientifique soient garanties? Pensez-vous que du point de vue du droit pénal et de sa fonction sociale il soit correct, qu'en Tchécoslovaquie, puisse être condamné à la peine de mort celui qui mène "une activité particulièrement dangereuse contre les fondements de la république... s'il en résulte des conséquences très graves sachant par expérience que toute activité politique ne plaisant pas au groupe dirigeant actuel peut être qualifiée d'hostile au régime de la république. Est-il correct du point de vue de la fonction du droit pénal que selon un règlement pourtant plus modéré, 47 communistes et socialistes aient été condamnés en 1972 à de longues peines de prison (jusqu'à 6 ans et demi) notamment l'ancien recteur de l'Ecole supérieure du CT, Milan Hubl, les professeurs d'université Jaroslav Meznik et Antonin Rusek, les secrétaires régionaux du PCT Alfred Cerny, Jaroslav Sabata et Jaroslav Litera, l'historien Jan Tesar, le dirigeant étudiant Jiri Muller et d'autres?

Etes-vous convaincu que ces procès se sont déroulés conformément au droit pénal, que lors de l'instruction préparatoire auprès du STB (police secrète) il n'y a eu aucune pression psychique et qu'il n'y a eu aucun cas de torture physique? Pensez-vous que, lors de ces procès, a été respectée la réglementation sur la publicité des débats? Etes-vous sûrs que lors des centaines de procès politiques qui se sont déroulés entre 1969 et 1974 des avocats d'organisations démocratiques de juristes n'ont pas demandé à assister à certains d'entre eux, et dans l'affirmative que cela leur a été rendu possible? Etes-vous convaincus que les conditions de détention des communistes et socialistes condamnés répondent à la réglementation en la matière (et ce en dépit du fait qu'elle fut modifiée l'an dernier donnant une plus grande marge de manoeuvre aux geôliers), que les prisonniers politiques ne subissent pas un régime de détention bien plus sévère que les criminels de droit commun, qu'ils sont suffisamment nourris, ne souffrent pas d'avitaminose, qu'ils bénéficient de soins médicaux satisfaisants, que leur développement élémentaire est assuré et qu'au contraire personne ne s'efforce par un isolement strictement hermétique de les liquider en provoquant des troubles psychiques?

Nous vivons tous dans un même pays et tous nous connaissons l'état réel des choses. Si la responsabilité de cet état incombe à chacun d'entre nous, votre responsabilité est d'autant plus grande que vous êtes mieux informés et que vous êtes plus au fait des choses: d'autant plus grande que vous avez plus de possibilités de changer ou d'atténuer cet état de fait. De plus nous sommes convaincus, et ce sur la base de nombreuses expériences personnelles, qu'à l'égard de l'ensemble des juristes tchécoslovaques, votre organisation manque nettement de représentativité.

Votre résolution de soutien des droits civils au Chili et contre la junte fasciste est hypocrite. Votre discours ne peut que sonner faux. Nous, prisonniers politiques qui avons été emprisonnés en Tchécoslovaquie dans la première moitié des années 1970, nous sommes unis par un lien étroit d'amitié, de solidarité, d'accord ou de parenté d'idées et d'action avec les socialistes, les communistes, les marxistes révolutionnaires, les chrétiens et autres démocrates chiliens, selon nos différentes convictions. Mais vous, rien ne vous unit à eux et des paroles hypocrites n'arrivent pas à le cacher. Votre rôle consiste seulement à maintenir par la propagande l'état des choses qui prévaut dans notre pays et que caractérise entre autres le dynamisme du commerce entre la Tchécoslovaquie et la junte fasciste chilienne ainsi que le refus de la Tchécoslovaquie d'offrir l'asile aux réfugiés chiliens.

Nous sommes convaincus que la juste lutte de nos camarades, amis et frères chiliens contre le fascisme et la terreur, la lutte pour la démocratie, la liberté et le socialisme triomphera. Nous serions heureux s'ils apprenaient qu'ils ont beaucoup d'alliés authentiques en Tchécoslovaquie.

Karel Bartosak, historien, Jaroslav Suk, étudiant, Rudolf Battek, historien, Jan Svaboda, Ivan Binarx, Jan Sabata, fils de l'ancien secrétaire du PC à BRNO, sous Dubeck, Jan Dus, prêtre, Vaclav Sabata, Karel Fridrych, Hana Sabatova jur, Ladislav Hajdanek, prêtre, Pavel Sremr, Jiri Hochman, journaliste, Zdenek Sumavsky, Karel Kaplan, historien, Petruska Sustrova, Vavrinec Korcis, étudiant, Ales Richter, Anna Koutna, Zuzana Richterova, Bohumir Kuba, Petr Uhl, Vit Lepil, Zdenek Vasicek, Jan Lestinsky, Premysl Vondra, Vladimir Nepras, Radko Vyoralek, Jan Schopf, Josef Stehlik.

SETA VOYAGES
VOYAGES AVIONS NOLISES
Montréal-Paris
à partir de $259.
VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE
BILLETS AVION
toutes destinations dans le monde entier
Tél.: 861-3906

VIENT DE PARAÎTRE
JEAN HÈTU
HERBERT MARX
Professeurs à la Faculté de Droit de l'U. de M.
DROIT ET PAUVRETÉ AU QUÉBEC:
DOCUMENTS, NOTES ET PROBLÈMES
pp. XVIII-568, relié $14.50
LES ÉDITIONS THEMIS
C.P. 6201 - SUCC. A
MTL H3C 3T1

Paraîtra à la mi-octobre . . .
LES GRANDS ARRÊTS DE LA JURISPRUDENCE CONSTITUTIONNELLE AU CANADA
Présenté et annoté par Herbert Marx
EN FRANÇAIS pour la première fois, la jurisprudence constitutionnelle du Comité judiciaire du Conseil privé et de la Cour suprême du Canada.
763 pages $24.00
PUM LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

423 St Claude 878-3959
Le Fadeau
XXXX
fine fleur de la gastronomie

CHEZ
TABLE D'HÔTE
MENU TYPE
Hors d'oeuvre
Potage du jour
La Sole Caprice $18.50
ou
Les Cailles en Cocotte $21.50
ou
Le Steak Tyrolien $23.50
Les Desserts
Le café
Les vins
Saumur Blanc ou Champigny, la btle par personne.
Du lundi au samedi de 6:00 p.m. à la fermeture
591 E. HENRI-BOURASSA
bardet
FACE AU MÉTRO • 381-1777

Pour une maison ou un appartement en montagne

VOIR LE
DOMAINE DES HAUT-BOIS DU MONT BRUNO
Sur la Rive-Sud, à quelques minutes de Montréal route 20 (Transcanadienne) sortie 62
UNE CITÉ DANS LA NATURE
QUI VOUS OFFRE TOUTES LES FACILITÉS D'ÉTABLISSEMENT
* UNE MAISON PERSONNALISÉE EN MONTAGNE maintenant 37 plans disponibles.
Prix à compter de $30,438.
* UN APPARTEMENT TOUT-CONFORT SURPLOMBANT LA PLAINE DANS UN SECTEUR PARTICULIER
3½, 4½ pièces, $175. et plus par mois
* UN TERRAIN BOISÉ POUR CONSTRUIRE PLUS TARD VOTRE MAISON.
Payable à termes - Intérêt 7%
"LE MONT SAINT-BRUNO EST UN ENVIRONNEMENT DE FORÊTS ET DE LACS PROPICE À LA DÉTENTE ET AUX SPORTS DE PLEIN AIR"
DOMAINE DES HAUT-BOIS

ITINÉRAIRE
Par le pont Jacques-Cartier et la route 3 ou par le pont-tunnel Lafontaine, on emprunte la route 20 (Transcanadienne) pour 9 minutes jusqu'à la sortie 62 de Sainte-Julie où des enseignes indiquent l'endroit.

suites de la première page

ROBERT, CANDIDAT ?

RCM, le conseiller municipal affirme, de son côté, que des rencontres ont lieu en vue de la réalisation d'une certaine unité.

Ayant formé pendant quatre ans une opposition circonstancielle au conseil municipal avec MM. Georges-Etienne Marchand et Paul Lacoste, le conseiller Robert a acquis une certaine notoriété, si bien qu'il apparaît maintenant comme un candidat possible contre le maire Drapeau, et nous avons pu apprendre, de bonne source, que des personnes font mousser sa candidature. Ainsi, des membres influents du Parti québécois auraient suggéré au RCM de penser à M. Robert comme candiat à la mairie.

Il ne faut pas oublier que le plan d'unité soumis par M. Robert ne laisse pas indifférent un certain nombre de personnes (ou de groupes) qui voient là une nécessité pour être en mesure de faire échec au maire Drapeau aux élections de novembre. Parmi celles-ci, le conseiller Robert aurait acquis l'appui de personnes identifiées comme "nationalistes". Signalons que M. Robert a oeuvré pendant quelques années au sein de mouvements nationalistes et a déjà été président de la SSJB de Montréal. Et à divers niveaux, il y a effectivement des rencontres pour convaincre les partis intéressés à réaliser tout au moins des alliances tactiques.

C'est là qu'intervient l'idée de la candidature de M. Robert à la mairie. Dans la perspective où le RCM ne trouve pas de candidat, M. Robert pourrait alors devenir un choix logique pour être, par exemple, candidat indépendant ayant reçu un appui plus ou moins officiel du RCM et aussi de Démocratie-Montréal.

Lorsque l'on interroge M. Robert à ce sujet, il répond très indirectement, tout en laissant entendre que sa candidature à la mairie n'est pas à écarter. Il commence par dire que pour le moment il est candidat à l'échevinage dans Ahuntsic, puis ajoute que la mairie "ce n'est pas qu'une petite galère". Et il poursuit en disant que cette possibilité "s'éloigne beaucoup plus qu'elle ne se rapproche actuellement". Admettant que ce n'est pas pour rien que l'idée de sa candidature a été lancée dans le public, il dit ne pas l'avoir suggérée lui-même.

Pour le moment, M. Robert dit laisser courir les événements. Mais l'un de ses proches sur le plan politique actuellement, M. Georges-Etienne Marchand, lui aussi conseiller démissionnaire du Parti civique, confirme en quelque sorte cette possibilité. M. Marchand, qui admet participer présentement à des rencontres en compagnie de M. Robert, croit en la possibilité de la candidature de son collègue. Selon lui, dans la perspective d'un front uni de l'opposition, cette candidature pourrait s'imposer.

Au Rassemblement des citoyens de Montréal, on est toutefois encore très loin de l'accréditation de la thèse d'un front uni et d'une candidature unique. Depuis quelques jours, cette formation politique rejette d'une part l'idée de toute négociation avec Démocratie-Montréal. Ce parti, considère-t-on, ne représente pas une contre-partie valable dans une négociation. Et d'autre part, le RCM maintient fermement son intention de présenter son propre candidat à la mairie.

La présidente du RCM, Mlle Léa Cousineau, soumet à cet égard que la décision prise en congrès est très claire. D'ici le 15 octobre, un comité de trois personnes aura la tâche de recruter un ou des candidats. On n'a pas révélé les noms des membres de ce comité, dont le travail pourrait se révéler positif.

Selon Mlle Cousineau, les interventions actuelles de M. Robert ne viennent pas à point parce qu'elles déplacent le débat politique qui devrait normalement avoir cours sur le plan d'une stratégie électorale. Pour elle, le vrai débat doit se situer au niveau du programme électoral du RCM.

la météo

Une perturbation située dans le nord-est ontarien traversera lentement le nord du Québec. Celle-ci draine l'air plus chaud et plus sec de la région des Grands-Lacs vers le sud-ouest du Québec. Le ciel devrait donc se dégager et un temps généralement ensoleillé prévaudra vendredi sauf pour les régions du Bas-du-Fleuve où le dégagement est prévu pour samedi. Un temps ensoleillé prévaudra sur presque tout le Québec samedi et les températures seront à la hausse pour les prochains jours. Seul le nord-ouest québécois pourrait être affecté par une autre perturbation approchant de l'ouest apportant quelques nuages samedi soir dans ces régions.

•

Régions de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue, de Chibougamau, de la Haute-Mauricie, du Lac St-Jean: Maximum 55 à 60. Aperçu pour samedi: généralement ensoleillé et plus chaud.

•

Régions de l'Outaouais, de Montréal, de Québec/Trois-Rivières, des Laurentides, des Cantons de l'est: Généralement ensoleillé. Maximum environ 65. Aperçu pour samedi: ensoleillé et plus chaud.

•

Régions de Baie-Comeau, de Sept-Iles, de Rimouski, de la Gaspésie: ciel variable et possibilité de quelques averses. Maximum près de 55. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

LE JUGE CLICHE

preuve, le juge Cliche s'est demandé si la commission réussirait à prouver des exactions de plus de deux ou trois mille dollars. "Quel air on aura vis-à-vis le Québec, si c'est tout ce qu'on réussit à apporter", a-t-il lancé aux représentants patronaux qui parlent sans arrêt de "système" et d'accrocs systématiques à la loi.

Le président de la commission a cité aux entrepreneurs le "courage" de ces trois travailleurs des trois centrales présentes dans la construction qui, la veille, ont interrompu les travaux de la commission pour venir y dénoncer les pressions et les injustices dont ils avaient été l'objet de la part de la FTQ-Construction. "Vous voulez porter la guerre sans porter les armes", a-t-il conclu en citant cet exemple aux patrons.

M. Cliche a expliqué que sans cette collaboration de toutes les victimes, il ne pouvait faire plus que la loi des commissions d'enquête ne le lui permettait. Or cette loi québécoise n'a pas les dents de la loi ontarienne qui elle, autorise les commissions d'enquête à émettre des mandats de perquisition.

Par ailleurs, un procureur de la commission Cliche a par ailleurs relevé hier une inexactitude dans les propos du ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, qui a dit, il y a quelques jours, que la commission lui remettrait son rapport comme s'il s'agissait d'un organisme sous sa responsabilité.

La loi des commissions d'enquête, chapitre 11, précise au contraire que le rapport des commissions est remis au lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire directement au cabinet. Actuellement, seul le budget de la commission émane du ministère du Travail dont le titulaire a recommandé personnellement la création de l'organisme d'enquête.

UN WATERGATE

et Gilles Brunet.

Les deux agents secrets en ayant appelé de leur congédiement, le tribunal exigea donc de la GRC qu'elle produise les documents qui, vraisemblablement, expliquaient les mobiles de sa décision.

Or, il appert que ces pièces contiennent des informations extrêmement troublantes, dont le Toronto Star a fait état dans son édition de mardi: la GRC est infiltrée par la pègre, la GRC tolère des opérations clandestines menées par des espions américains dépêchés par Washington, la GRC abuse des tables d'écoute et épie des personnes à qui on a accordé, par la loi, l'immunité.

Ces allégations n'ont été ni démenties ni confirmées, mais on observe que le gouvernement a précisément eu recours à un affidavit en vertu de l'article 41, alinéa 2, pour refuser de communiquer les documents à la cour, lui en remettre d'autres pour son appréciation, dans une enveloppe scellée, laissant le soin au tribunal de décider s'ils sont d'intérêt public, et enfin pour en communiquer une troisième liasse, dont le public aurait pu prendre connaissance, n'eut été l'astuce des avocats.

En effet, les deux sergents qui en appellent de leur congédiement affirment que ceux-ci contiennent des insinuations et des mensonges qu'ils ne seraient pas capables de réfuter en cour, vu leurs fonctions d'agents secrets, et dans cette situation, les deux hommes ont retiré leur requête en appel.

Interrogé sur la portée de la prérogative du gouvernement, le ministre de la Justice Otto Lang a annoncé que la loi serait réexaminée, mais qu'il n'est pas question de priver le gouvernement du droit de refuser de divulguer des documents qui compromettraient la sécurité de l'Etat.

Pour sa part, le critique conservateur de la justice, M. Gordon Fairweather, réclamera une enquête sur cette disposition législative à la reprise des travaux parlementaires.

L'Association canadienne des libertés civiles exige aussi que la loi soit amendée, parce que sa portée est trop large et peut laisser prise à toutes sortes d'abus. On cite le Watergate parce que l'ex-président Nixon tenta lui aussi en invoquant les privilèges présidentiels de soustraire des documents à l'examen des tribunaux.

A vrai dire, l'article 41 va jusqu'à obliger la cour à refuser le dépôt de documents qui seraient dans l'opinion d'un membre du cabinet, préjudiciables aux relations fédérales-provinciales.

Le ministre de la Justice, tout en retenant la nécessité pour le gouvernement d'assurer la confidentialité de certains documents reliés à la sécurité, reconnait qu'on peut envisager d'autoriser la publication d'une partie au moins d'un document secret.

Tandis que le paragraphe 2 de l'article 41 oblige le tribunal à retourner sans examen des documents ainsi jugés par le cabinet, l'alinéa 1 accorde au président l'initiative de juger par lui-même si, en effet, la divulgation de tels documents pourrait être préjudiciable.

Dans l'esprit du président de l'Association canadienne des libertés civiles, M. Alan Borovow, l'alinéa 1 devrait suffire, puisqu'il confie la décision à une tierce personne autorisée, et d'un jugement sûr.

Mais le paragraphe 2, dit-il, est abusif, bien qu'on ne sache pas que le gouvernement en ait jamais abusé. M. Gordon Fairweather tentera de savoir combien de fois on y a eu recours en posant aux Communes les questions qui s'imposent.

M. Borovow, quant à lui, affirme que "le risque d'un Watergate doit être éliminé".

LE HARCÈLEMENT

que ses employés étaient membres de la CSN et qu'ils avaient le droit de demeurer dans cette centrale jusqu'à la prochaine période de maraudage. Le changement d'allégeance syndicale est interdit par le décret provincial de la construction en dehors des périodes légales de maraudage.

Son ultimatum n'ayant pas produit les résultats escomptés, l'agent d'affaire Gagné a voulu alors empêcher un autre syndiqué de la FTQ, un poseur d'acier d'armature, de transporter du fer dans un camion en disant au sous-assistant: "Tu vas enlever cet employé de là et on va te forcer à prendre un opérateur de notre local", c'est-à-dire un opérateur de machinerie lourde.

L'agent d'affaire Gagné a alors bloqué la route au camion avec sa voiture mais il dut abandonner la partie devant la détermination du sous-entrepreneur qui était décidé à passer coûte-que-coûte avec son camion. Gagné a abandonné la partie en affirmant qu'il reviendrait.

Selon un troisième document, un charpentier-menuisier de la CSN, M. Rosaire Boyer, affirme qu'il a perdu un emploi à Valleyfield à cause de pressions de la FTQ-Construction sur l'employeur qui venait de l'embaucher, M. Boyer devait commencer à travailler le 19 août dernier pour la compagnie Rose & Angland, de Montréal, à un chantier de la Canadian Electrolytic Zinc, à Valleyfield.

Le 16 août, M. Gilles Belzile, l'agent d'affaire du local 134 de la FTQ-Construction, a téléphoné au contremaître Mathieu pour lui dire que si ce membre de la CSN débutait comme prévu sur le chantier, "il y aurait du trouble". Pas question de travailleurs de cette centrale sur le chantier sous aucun prétexte.

Devant les récriminations du syndiqué CSN Rosaire Boyer, le contremaître lui expliqua qu'il ne pouvait se permettre de l'embaucher dans les circonstances. Boyer a perdu son emploi à cause de ces pressions, semble-t-il.

DES CONSTRUCTEURS

raient, selon la fédération, les artisans de la négociation illégale de 1973 dans la construction qui devait être régularisée par la loi 9.

Le ministre aurait même modifié les critères de représentativité des associations patronales pour obtenir la majorité exigée dans son projet de loi 9. C'est ainsi qu'au nombre de membres et aux heures travaillées ont été ajoutées les investissements des entrepreneurs afin d'obtenir un pourcentage majoré dans la représentativité des associations. C'est à la suite de ce nouveau calcul que l'Association de la construction de Montréal est devenue une "puissante" partie contractante au décret.

La Fédération a par ailleurs relevé plusieurs anomalies constatées par ses membres et des journalistes lors des discussions à l'Assemblée nationale autour du projet de loi 9. C'est ainsi que le désormais célèbre René Mantha, des opérateurs de machinerie lourde de la FTQ-Construction, monopolisait à cette occasion les billets de présence dans les galeries de l'Assemblée. Du haut de cette même Galerie, "Dédé" Desjardins, le directeur de la FTQ-Construction, dictait ses positions au ministre par l'entremise de MM. Laporte et Dansereault.

La FCQ s'est demandé pourquoi le ministre avait exclu le secteur du verre plat du décret provincial, précédent dont les monteurs d'ascenseurs s'inspirent aujourd'hui pour ne pas y être assujettis.

Le directeur de la FCQ, M. Michel Dion, a expliqué la bonne volonté de M. Cournoyer par les pressions qui auraient été faites sur lui par les compagnies concernées et par le directeur de l'Union internationale des vitreries, M. Rosaire Daoust, "une personne très importante et très pesante". M. Daoust, qui est secrétaire de la FTQ-Construction, a été accusé devant la commission Wiseburg sur la violence dans l'industrie de la construction ontarienne d'avoir proféré des menaces de mort contre Jean-Guy Denis, un plâtrier d'Ottawa. Il a été acquitté du meurtre de Rocky Pearson dans les années 60 et son nom a été mentionné à l'enquête Darabaner.

La FCQ a enfin accusé le ministre du Travail d'avoir saboté l'association de prévention des accidents sur les chantiers de construction mise sur pied par les entrepreneurs, pour une fois unanimes. Ils reprochent au ministre de leur avoir imposé par la loi 14 la rétroactivité des conditions de travail prévues au début et d'avoir favorisé la conclusion d'ententes particulières sur l'indexation des salaires.

Rejoint au téléphone, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, nous a déclaré qu'il n'était pas trop surpris des accusations portées par le directeur de la FCQ, M. Dion, parce que "comme Bourdon de la CSN, il a été frustré de se voir frustré de son droit de vote lors des négociations du décret."

M. Cournoyer a ajouté qu'il n'avait "jamais donné sa bénédiction à des ententes illégales" et qu'on se devait ici de faire la nuance entre des discussions et des négociations. Il a expliqué que son rôle était de solutionner des conflits souvent en apparence insolubles et que c'était habituellement les parties elles-mêmes qui lui demandaient d'agir lorsque les lois actuelles semblaient inopérantes. Il a cité en exemple les conflits de la CTCUM et de la United Aircraft où la CSN et la FTQ lui ont demandé une intervention tout à fait spéciale.

M. Cournoyer qui entend étudier au cours de la fin de semaine tous les mémoires et les minutes des séances de la commission Cliche, prononcera un discours jeudi prochain à Montréal devant le Club Richelieu, où il pourrait commenter abondamment les accusations portées contre lui.

Le ministre du Travail a expliqué que les changements intervenus au niveau de son équipe de sous-ministre s'expliquaient d'abord et avant tout par des impératifs de relations humaines. "Des conflits de personnalité, c'est difficile à justifier mais c'en existe pas moins et il faut en tenir compte pour l'efficacité de notre travail."

Quant au "tripotage" des critères de représentativité des associations patronales, M. Cournoyer a expliqué tout simplement qu'il s'était fié aux chiffres de son representant à la CIC, M. Marius Dupuis.

Le mémoire de la FCQ rejoint dans l'ensemble ceux des autres associations patronales qui l'ont précédée devant la Commission Cliche et dont elle a été à plusieurs points de vue l'artisan de nombreuses positions élaborées et défendues conjointement.

La FCQ s'oppose à tout monopole syndical dans la construction, propose la liberté pour le travailleur de se syndiquer ou non et de s'affilier à la centrale de son choix, recommande d'obliger les unions internationales à s'incorporer en fonction des lois du Québec, d'accroître les pénalités de la loi et d'imposer aux syndicats la présomption de culpabilité comme dans la loi anti-casseur française.

L'IPIC

partenaires.

L'IPIC interprète ces exigences comme une détermination de la Fédération de se débarrasser des centres d'information tout en voulant continuer à berner la clientèle des magasins Coop par le marketing "fallacieux" du respect du consommateur. Pour l'IPIC, la Fédération démontre par son attitude qu'elle n'est pas rendue loin dans la compréhension de la philosophie coopérative.

Le président de la Fédération, M. J.A. Dionne, a déclaré hier au DEVOIR qu'une mise au point sera publiée ces prochains jours dans les grands quotidiens et qu'il se refuse d'ici là à ranimer le débat qu'il estime stérile aussi longtemps qu'il n'y aura pas eu de franc dialogue. Il refuse les accusations de l'IPIC qu'il considère fausses à plusieurs égards et il soutient que la Fédération croit autant que l'IPIC à la promotion des intérêts du consommateur.

Dans ce débat, le président Dionne est jugé comme relativement modéré tandis que le directeur-général, Jacques Towner est perçu comme l'irréductible, déterminé à s'affranchir de l'IPIC. Il aurait même élaboré un projet visant à établir une entente avec un autre groupe pour assurer le fonctionnement de centres d'information dans les magasins Coop.

Entre-temps, l'IPIC prévoit que le retrait des subventions de la Fédération signifie à court terme des déficits importants. L'IPIC lance un appel au réveil des coopérateurs et des gérants de magasins Coop. L'Institut se demande enfin si MM. André Ouellet et William Tetley, respectivement ministres de la Consommation à Ottawa et des Coopératives à Québec, s'émeuvent de voir les consommateurs électeurs dont ils sont responsables être à la merci des "coquins, des compagnies, des institutions dont les rapines deviennent des exactions commises sans vergogne".

Le conflit entre la Fédération et l'IPIC remonte au printemps dernier. La vigilance des centres d'information de l'IPIC dans les Coop avait mené à de fréquentes dénonciations de produits. Ainsi, l'Institut ne s'était pas gêné pour contester la qualité de nombreuses marques de crème glacée, en dépit du fait que le mouvement coopératif produit une large proportion de la crème glacée. L'IPIC avait par ailleurs demandé une enquête sur d'étranges coïncidences en matière d'assurance-automobile, et cela en dépit du fait que la Société d'assurance des caisses populaires faisait partie des compagnies passées au tamis.

BELGIQUE-QUÉBEC

les programmes de formation des maîtres, et surtout la réforme de l'enseignement secondaire et collégial qui a eu cours ici à la suite du rapport Parent, et dont on croit, en Europe, qu'elle peut être un excellent filon de réponse à la nécessité d'une formation professionnelle de qualité qui ne relève pas de l'université.

MM. Dethier et Van Der Stappen semblent absolument convaincus que ces échanges déboucheront très rapidement sur des ententes concrètes. Le ministre Humblet, ex-secrétaire d'Etat au budget dans le gouvernement belge, aurait accédé au portefeuille de l'Education en avril dernier justement parce que le besoin de changement se fait sentir et il serait, selon le mot de son conseiller, "un homme de gestion, avec qui les choses ne sauraient traîner".

Si l'on se garde tant de donner quelque allure formelle aux pourparlers c'est que, ajoute ce dernier, "nous sommes prudents et tout prouve qu'il faut l'être." On sait que d'aucuns ont vu le spectre d'un incident diplomatique dans la venue du ministre directement au Québec, sans invitation d'Ottawa. On ne désire donc pas que des "interprétations abusives viennent déranger des projets d'une telle importance". Quand ils auront leurs assises, l'apparat pourra toujours s'y ajouter, et on trouvera bien la formule de présentation officielle qui sera acceptable à toutes les parties."

La coopération entre la Belgique et le Québec vient peut-être à son heure mais on s'étonne presque qu'elle dépasse à peine aujourd'hui l'époque des balbutiements. Les systèmes scolaires ont en effet tout pour être mis ici en parallèle. Ils ont une histoire confessionnelle chargée, bien que la paix religieuse y règne maintenant, et se trouvent aux prises avec des problèmes de bilinguisme — ou d'unilinguisme — institutionnel, la langue néerlandaise le disputant là-bas à la langue française.

Enfin, de constater les délégués belges, de telles relations s'inscrivent dans le contexte le plus égalitaire dont puisse rêver la coopération entre deux pays. Car, que ce soit de la France au Québec, ou des pays européens aux pays africains "en voie de développement", on n'a jamais pu oublier totalement quelques relents de colonialisme culturel ou politique dans les relations "d'aide" ainsi consenties.

Mais les Belges ne croient pas, et sans doute avec raison, avoir jamais considéré le Québec comme une terre de mission, si bien que les échanges qui s'amorcent enfin devraient être vraiment bilatéraux. Une telle conjoncture, ajoute-t-on sans méchanceté à partir d'une remarque du ministre François Cloutier faite la veille, est favorisée par la fin "de la domination incontestée de l'hexagone français sur les activités de la francophonie."

M. Cloutier vante les mérites de notre système scolaire décentralisé

QUEBEC (par Lise Bissonnette) — La répétition étant une des clés incontestées de l'apprentissage, les participants étrangers au colloque sur l'administration scolaire en pays francophones, qui se tient près de Québec, seront sûrement désormais convaincus que le Québec a vraiment le meilleur système d'éducation au monde.

On ne se gêne pas, en tout cas, pour réclamer une telle louange. Après M. Jean-Paul Desbiens, qui voyait mardi dans la qualité de nos réflexions éducatives une prémonition des découvertes des plus hautes sommités de l'UNESCO, après Mme Thérèse Lavoie-Roux, présidente de la CECM, qui s'attardait sur l'équilibre pendulaire de notre histoire scolaire, c'est le plus haut personnage de l'éducation québécoise, le ministre lui-même, M. François Cloutier, qui entretenait les délégués, avec complaisance, de ce système décentralisé, qu'une rationalisation venue à temps a centralisé et qu'une stabilisation heureuse s'apprête aujourd'hui à décentraliser pour le plus grand bonheur des responsables locaux dont la longue patience a assez mérité de la patrie pour qu'on leur accorde désormais confiance.

Détendu, et écouté avec intérêt M. Cloutier a aussi fait état des programmes de formation d'administrateurs scolaires à propos desquels il reconnaît cependant qu'il reste fort à faire.

Il a lui-même participé à ce perfectionnement nécessaire en rappelant à son auditoire, composé majoritairement d'administrateurs, que ceux-ci doivent prendre garde de se prendre pour leur propre finalité, alors que leur seul objectif doit être de produire "un être humain", et non des "chaussures". Allégorie qui illustre les réticences qu'entretient le ministre à l'égard de l'importation trop souvent inconditionnelle qu'on fait des modèles de gestion industrielle dans les systèmes d'éducation.

Si les administrateurs scolaires doivent être polyvalents, de dire M. Cloutier, c'est moins pour pouvoir servir dans les entreprises que des secteurs comme les affaires sociales et les hôpitaux.

Mais la leçon ne fut pas plus méchante et M. Cloutier s'est tout de suite employé à rassurer son auditoire qui aurait pu se sentir invité à se recycler dans les dédales de la contre-culture et vers de nouveaux modèles tel l'autogestion administrative de l'école par tous les agents d'éducation.

"Les administrateurs, dit-il, sont là pour rester. S'ils devenaient de simples conseillers techniques, d'aucuns le réclament, ce serait l'anarchie. Vous êtes dans la ligne d'autorité, celle qui permet aux responsabilités de s'exercer en régime démocratique."

Le ministre de l'Education, s'il a lu les ouvrages d'Ivan Illich — et on nous en assure — ne fait en effet pas partie de la catégorie d'administrateurs qui s'en réclament tout en s'adonnant à des pratiques contraires. Il n'y croit tout simplement pas, au nom des réalités québécoises. "Qu'on m'explique comment déscolariser les 1,600,000 Québécois que je dois scolariser cette année, réclame-t-il, et qu'Illich vienne aussi m'expliquer comment organiser des classes en plein air au Québec pour former à un emploi ceux qui doivent encore gagner leur vie..."

Nul ne s'est risqué, mercredi soir, à tenir des propos moins syncopés au sujet des théories du pédagogue sud-américain, qui eut été bien surpris d'avoir proposé une telle tâche au ministère de l'Education du Québec.

•

Malgré cela, le témoin réussit à s'en sortir. Mis au courant de l'affaire, son patron appela la police qui réussit à tendre un piège à Poliquin en lui faisant collecter un versement avec de l'argent marqué.

Quant à l'épouse, elle a d'abord appris hier devant la Commission, l'identité véritable de l'usurier Poliquin. A plusieurs reprises, celui-ci s'est présenté chez elle alors que son mari était absent. Il venait collecter. Elle lui donnait ce qu'elle pouvait, $10 ou $20.

Poliquin lui disait: "Nous autres, faut être payés. Peu importe la façon."

Et, quand cela ne suffisait pas, il ajoutait:

"Ecoutez madame, dites à votre mari que s'il ne paie pas, il va se retrouver dans une valise de char ou dans la rivière-des-Prairies".

Désespérée et paniquée, la pauvre femme, qui est mère de deux jeunes enfants, devait également encaisser les menaces téléphoniques plus directes de Gaudet, alias Caron.

Incapable d'en supporter plus et voyant son mari boire et jouer aux courses, le témoin se rendit sur le Pont Pie-IX. Seule l'intervention rapide des policiers lui a sauvé la vie. Mais elle dut passer plusieurs mois à Saint-Jean-de-Dieu.

Finalement, la Commission a entendu hier le témoignage d'un autre client du tandem Gaudet-Poliquin. Celui-ci a payé plus de $11,000 à ses usuriers sans compter une bonne râclée que lui a administrée Gaudet parce qu'il n'avait pas donné signe de vie à la suite d'un prêt sans intérêt de $125. Au départ, il avait emprunté d'eux parce qu'il avait quelques dépenses à rencontrer pour son commerce. Il ne pensait pas qu'il aurait des problèmes car il s'attendait d'avoir un contrat alléchant prochainement. Mais, ce contrat n'est pas venu. Par la suite, il a dut vendre son commerce et emprunter à nouveau pour régler les différentes dettes contractées.

L'ENGRENAGE

Suite de la page 3

que j'en n'avais pas le courage," a-t-il déclaré.

A la fin, quand la situation et les dettes devinrent insupportables, il accepta à la suggestion de l'un de ses créanciers d'écouler de la fausse-monnaie. Pour $2.50 pièce, il achetait des petits lots de faux $5 qu'il échangeait pour la pleine valeur.

A plusieurs reprises également, on lui a proposé de participer à des vols. A chaque fois, il a refusé. Mais, plusieurs connaissances en banlieue dans la même galère que lui ont accepté, elles.

En dernier, quelques mois avant que la police mette fin à son cauchemar, il s'était mis à jouer à la barbotte dans les cercles clandestins. Il espérait ainsi gagner le gros lot qui lui aurait permis de payer ses dettes. Naturellement, cela n'arriva pas. Il a alors appris que dans chaque cercle de jeu se trouvait un shylock "prêt à dépanner les joueurs malchanceux". A certains endroits même, c'était l'organisateur de la partie qui prêtait aux joueurs. Il n'utilisait même pas son argent. Il prêtait l'argent de la cagnotte (le pourcentage versé par les joueurs au cercle).

Selon le témoin, la majorité des "shylocks" opèrent dans des secteurs définis. Chacun a son quartier.

Après ce témoignage pathétique, la Commission a entendu deux autres témoins, un couple dont il est préférable de taire l'identité.

Premier appelé, le mari a raconté d'abord comment, alors qu'il travaillait dans un restaurant et qu'il s'était endetté pour les Fêtes, un compagnon de travail l'avait référé à un prêteur du nom de Tremblay. Il ignorait que cet individu était en réalité René Poliquin, le bras-droit et comptable de Maurice Gaudet, l'ex-propriétaire de la Marina d'Oka. Ces deux usuriers ont d'ailleurs témoigné mardi et hier matin devant la Commission.

Au début, Poliquin lui avait prêté $200 et il devait lui en remettre $324 selon la formule d'une série de chèques prédatés de $12. Ayant par la suite perdu son emploi, et ayant de plus emprunté un autre $200, il s'est rapidement retrouvé dans l'impossibilité de payer. Bientôt sa dette s'éleva à $800.

A plusieurs reprises, Poliquin se présenta chez lui pour réclamer les paiements. Un jour, un dénommé Caron (qui était en réalité Goudet) lui téléphona pour lui dire que s'il ne payait pas, il lui casserait les jambes. A une occasion, toujours au téléphone, Goudet le menaça de le jeter à la rivière. On lui réclamait maintenant $600 et il avait déjà payé $300.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

d'affaires doivent leur puissance à des profits illégaux, à des exploitations qui, pour remonter loin à l'ère industrielle, n'en seraient pas moins dignes des plus sévères enquêtes?

Bref, il faut se méfier des boucs émissaires, surtout quand on peut facilement trouver des indices pour les juger sales. Les criminologues ont appris que les citoyens n'étaient jamais si sévères à l'endroit d'un criminel que quand ils craignaient de s'y identifier. Peut-être la pègre est-elle devenue le grand malfaiteur social d'aujourd'hui justement parce que notre société cherche de ses maux des responsables d'abord symboliques. L'heure des autres devrait pourtant sonner...

DÉCÈS DU FRERE LORENZO BOILY, C.S.C.

Le frère Lorenzo Boily, religieux de la Congrégation de Sainte-Croix, est décédé à l'hôpital de Chicoutimi, le mercredi 25 septembre 1974, à l'âge de 72 ans.

Né de Florian Boily et de Rosanna Tremblay, il entra dans la congrégation le 8 octobre 1924 et prononça ses voeux perpétuels le 8 octobre 1930. Pendant près de cinquante ans, il s'adonna à divers travaux, particulièrement comme fermier, dans plusieurs maisons: Carillon, Université Saint-Joseph, N.-B., Maison provinciale, Côteau-du-Lac, Collège de Saint-Laurent, Maison des prédicateurs, Scolasticat Notre-Dame-de-Sainte-Croix, Séminaire Sainte-Croix. Il passa les sept dernières années de sa vie à la maison provinciale. Depuis le mois de juillet, il était à la Résidence Côte-des-Neiges. En visite chez ses frères et soeur, à Chicoutimi, il a dû être hospitalisé d'urgence il y a trois semaines.

Le frère Lorenzo Boily fut un serviteur fidèle, un religieux pauvre et humble, un homme de prière.

Le défunt fut exposé, mercredi le 25, au salon Aubin, à Chicoutimi, et vendredi, le 27, à la Résidence Côte-des-Neiges, 4994, chemin de la Côte-des-Neiges, à proximité de l'Oratoire Saint-Joseph où sera célébrée la messe des funérailles le samedi, 28, à 14h.30.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135

Bernard Dumont est trouvé noyé

SAINT-VALIER (PC) — Un porte-parole de la Sûreté du Québec a fait savoir hier que le coprs de M. Bernard Dumont, ancien membre de l'Assemblée nationale et des Communes, a été trouvé hier près d'un quai, à Saint-Vallier de Bellechasse, à quelque 20 milles de Québec.

Porté disparu mercredi dernier, l'ancien député créditiste se serait noyé, selon le bulletin émis par la SQ.

M. Dumont avait été élu député de Bellechasse aux Communes d'Ottawa lors des élections de 1962. Défait aux élections générales fédérales de 1963 et 1965, M. Dumont était retourné aux Communes en 1968 pour y représenter le comté de Frontenac.

Deux ans plus tard, en 1970, M. Dumont avait abandonné son siège au Parlement canadien pour briguer les suffrages, toujours sous la bannière créditiste, dans la circonscription provinciale de Mégantic qu'il a représentée à l'Assemblée national du Québec jusqu'à sa défaite en octobre 1973.

La famille de M. Dumont avait informé la Sûreté du Québec de la disparition vers 21 h.30, mercredi soir. Quelques heures plus tard, la voiture de l'ancien député était trouvée abandonnée sur le quai de Berthier, à une trentaine de milles au nord-est de Québec.

Un chapeau et une canne appartenant un disparu ont aussi été trouvés sur le quai tandis que son chien se trouvait dans le coffre de la voiture.

M. Dumont habitait à Saint-Vallier-de-Bellechasse, à quelques milles à l'ouest de Berthier.

Rappelons que l'ancien député, âgé de 46 ans, avait été sérieusement blessé dans un accident de la circulation en 1971.

aux Quatre coins du monde

Les Jeux olympiques se vendent bien

par Jean-Luc Duguay

Le Comité organisateur des jeux Olympiques est une entreprise lucrative. Ses prévisions de revenus ($310 millions) semblaient au départ gonflées, elles apparaissent aujourd'hui modestes.

On sait le succès inespéré de la loterie et de la monnaie olympiques, principales sources de financement des Jeux de 1976. La loterie devait raisonnablement donner $32 millions au COJO; elle a déjà rapporté près de $28 millions après deux des six tirages prévus. La monnaie, elle, devait déverser $250 millions — objectif jugé irréaliste par plusieurs experts; si la tendance se maintient, ce cap sera légèrement dépassé.

Mais il est une autre source de revenus que le COJO a exploitée avec succès: il s'agit des droits de concession de l'entreprise privée.

Au départ, le COJO estimait qu'il retirerait $5.5 millions des contrats signés avec les compagnies. A ce jour, cette forme de revenus a produit quelque $11 millions et, avec la témérité que donne le succès, le COJO vise maintenant $30 millions, que ce soit sous forme d'argent comptant, de produits ou de services.

Il faut le dire: l'entreprise privée se presse au bureau du COJO, les Jeux se vendent admirablement bien.

Ainsi, hier, c'était au tour de la compagnie Coca Cola de défiler devant les journalistes pour annoncer qu'elle était devenue un autre fournisseur officiel du COJO.

Contre l'utilisation commerciale de l'emblème des Jeux de 1976, Coca Cola s'est engagée à verser au COJO la somme rondelette de $1.3 million (c'est, en argent comptant, le plus gros contrat encore signé entre une entreprise et le COJO).

Le contrat prévoit que le COJO recevra $300,000 immédiatement, $500,000 le 1er avril 1976 et $500,000 le 23 juillet 1976.

En vertu de l'entente, Coca Cola obtient le droit exclusif de vendre des eaux gazeuses sur tous les emplacements olympiques du 1er mai 1976 au 10 août 1976. Quant aux athlètes, officiels, entraîneurs, journalistes, photographes, ils pourront siroter gratuitement les onze produits Coca Cola, en vente dans 136 pays.

Au rythme où se signent les contrats, il est permis de se demander si l'objectif premier de $5.5 millions n'avait pas été volontairement "baissé".

Le président du COJO, M. Roger Rousseau, explique à ce sujet que le chiffre de $5.5 millions a été fixé au "pifomètre". "Nous n'avions aucune certitude au chapitre des droits de succession et nous n'avions pas d'expériences antérieures qui nous auraient permis de savoir exactement où on allait."

Si, en 1972, les Jeux de Munich ont reçu l'appui financier des différents paliers de gouvernement, il n'en va pas de même ici, le fédéral et le provincial ayant juré qu'ils ne verseraient pas un sou pour les Jeux de Montréal.

Il s'agit donc, pour le COJO, dans la perspective de l'autofinancement des Jeux, de faire oeuvre inventive et d'aller chercher les dollars là où ils se trouvent: dans les coffres des grandes sociétés multinationales.

C'est ce qu'il a fait et c'est ainsi qu'outre Coca Cola, des compagnies aussi importantes que Swiss Timing, Pitney Bowes, CP Air, Molson, VS Food, Carnation, Redpath Sugar, Opera Diamond, International Paints, etc. ont conclu des ententes avec le COJO.

Il est donc certain que le COJO dépassera de loin l'objectif premier de $310 millions. En revanche, il est aussi certain que les dépenses dépasseront aussi ce cap. Mais à moins d'un désastre pour ce qui est de la construction même des installations sportives, qui, de toute façon coûtera plus cher que prévu, il est permis de croire que l'équilibre budgétaire des Jeux de 1976 pourra être maintenu.

Le Village olympique

Le COJO ne croit pas au projet de rechange

Dans les milieux du Comité organisateur des jeux Olympiques, on accorde peu de crédit à la thèse selon laquelle la Ville de Montréal adopterait une solution de rechange à l'actuel projet de Village olympique.

Si le COJO dit ne pas être dans le secret des dieux quant aux desseins du maire, M. Drapeau, relativement au Village, il n'en continue pas moins son travail comme si de rien n'était et pense toujours que le Village qui abritera les 8,000 athlètes en 1976 sera celui qui était prévu: un Village permanent, formé de quatre demi-pyramides.

Les promoteurs de ce projet, Les Terrasses Zarolega, ont de la peine à trouver les sources de financement du Village dont le coût est estimé à $32 millions et qui, après les Jeux, doit être revendu, logement par logement, sous forme de condominiums ou encore tout simplement loué.

C'est précisément à cause de ces difficultés que les autorités municipales ont étudié la possibilité de construire plutôt trois tours de 19 étages. Ces tours seraient ensuite converties en un foyer pour personnes âgées et, à ce titre, pourraient être avantageusement financées par la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Pour le COJO, une telle "solution de rechange" serait désastreuse. En effet, le directeur du Village, M. Yvan Dubois, et son équipe ont déjà procédé depuis plusieurs mois à l'aménagement des quatre demi-pyramides ainsi que de la tour qui, pendant les Jeux, servira de centrale administrative.

Plus encore, certains Comités nationaux olympiques ont déjà accepté l'espace que leur offre le COJO à l'intérieur du Village. C'est ainsi que les représentants du COJO ont profité, le mois dernier, des Jeux asiatiques de Téhéran pour en venir à une entente avec certaines délgations, dont celle d'Israël.

Il faut dire aussi que toute la publicité internationale du COJO présente le Village sous la forme des demi-pyramides. Aussi, fait-on remarquer, aurait-on l'air "un peu fou" si, subitement, il s'avérait que le Village aura un autre visage.

En outre, fait-on valoir au COJO, il serait à toutes fins utiles impossible de respecter l'échéancier de 1976 si un autre projet de Village était aujourd'hui mis de l'avant.

Enfin, dit-on, la Ville devra, le mois prochain à Vienne, ouvrir son dossier sur le Village olympique, lors de l'assemblée générale du Comité international olympique. Il serait pour le moins surprenant, note-t-on, que le maire de Montréal, tel un magicien, sorte trois tours de sa valise quand il était pratiquement acquis qu'il s'y trouvait quatre demi-pyramides.

Opérations difficiles au Honduras

TEGUCIGALPA (AFP) — Après le premier bilan non officiel de l'ouagan "Fifi" faisant état de 15,000 morts et quelque six cent mille sinistrés, les secours restent difficiles au Honduras et les hélicoptères peuvent seuls ravitailler près de onze mille familles isolées dans la vallée d'Aguan et le département de Colon. Deux cents avions et treize hélicoptères sont en place, alors que six mille disparus ont été dénombrés dans la seule ville de Choloma, près de San Pedro Sula, la principale ville industrielle du pays. L'armée tente de dégager certains villages, ensevelis sous plus d'un mètre de boue, mais on ne signale pour l'instant aucun début d'épidémie.

Le gouvernement surveille par ailleurs le dispositif de contrôle des prix mis en place après la catastrophe, pour éviter toute spéculation sur les produits de première nécessité. Des crédits spéciaux ont été affectés aux ministères des Transports et des Travaux publics, et les horaires des fonctionnaires ont été prolongés de deux heures et demie.

Londonderry cherche ses canons

LONDONDERRY (AFP) — L'armée britannique en Irlande du Nord a ouvert une enquête pour s'assurer qu'il n'y a pas dans ses rangs un collectionneur de canons. Les édiles municipaux de Londonderry ont constaté en effet qu'il manquait un des trois vieux canons qui décoraient l'un des parcs de la ville longtemps occupé par plusieurs unités de l'armée et sont très mécontents. Un des conseillers municipaux a souligné que les soldats aimaient beaucoup rapporter des souvenirs et à à son avis, le canon pourrait bien se trouver dans une caserne et servir d'élément de décoration les jours de grande revue. L'engin, semble-t-il, date de la guerre de Crimée. L'armée, qui indique qu'environ dix unités ont tour à tour occupé le parc, a affirmé qu'elle allait effectuer des recherches minutieuses.

Chantage au poison contre Coke

LONDRES (AP) — Deux chômeurs ont été traduits en justice, mercredi, à Londres, pour avoir tenté d'extorquer $160,000 à la société Coca Cola en la menaçant de mettre en circulation des bouteilles de Coke remplies de paraquat, un herbicide toxique de même couleur et de même odeur. L'un des deux accusés, Arthur Dutton, 54 ans, a plaidé coupable. Le tribunal a décidé de le soumettre à un examen psychiatrique avant de prononcer la sentence. L'autre, Peter Humphries, 39 ans, était pousuivi pour avec accepté de servir d'intermédiaire à Arthur Dutton pour recevoir l'argent.

Dans la lettre qu'il avait adressée aux dirigeants de la filiale britannique de la société Coca Cola, Arthur Dutton déclarait que la somme qu'il réclamait n'était qu'une "bagatelle en comparaison des sommes que Coca Cola perdra si nos exigences ne sont pas satisfaites". "Nous avons acheté 200 caisses de Coca Cola. Chacune a été ouverte et nous y avons mélangé des bouteilles contenant une quantité mortelle de paraquat. Les caisses ont toutes été refermées et il est maintenant impossible de les distinguer des autres. Si elles sont mises en vente, vous serez bientôt obligés de retirer toute votre production de la vente." Il n'a pas été possible d'apprendre, au cours des débats, si la menace était réelle ou non.

La société Coca Cola fit mine d'accepter de verser l'argent demandé mais elle avait prévenu la police et Peter Humphreis fut arrêté alors qu'un représentant de la société venait de lui remettre une valise censée contenir des billets de banque.

Vin changé en eau

OSAKA (AP) — Une société japonaise importatrice de vin concentré destiné à être mélangé avec du vin local, a découvert qu'un tonneau de 20 litres importé de Yougoslavie ne contenait que de l'eau. Les autorités ont déclaré qu'il s'agit apparemment du premier incident de ce genre au Japon. Les 20 litres de "vin" yougoslave mélangés au nectar local devaient remplir 30,000 bouteilles.

Slon-K causerait des ulcères

WASHINGTON (AFP) — Le médicament "Slon-K" fabriqué par "Ciba-Geigy Corp." et vendu dans de nombreux pays, sauf aux Etats-Unis, provoquerait des ulcères. Selon des témoignages faits devant une sous-commission sénatoriale sur la santé, la firme pharmaceutique aurait décelé le danger de ce médicament dès 1965 mais n'en aurait rien révélé. Le professeur Gilbert McMahon, ancien vice-président de "Ciba" pendant trois ans, a indiqué que des études faites en 65 par la firme sur des ânes à qui avait été administré le "Slon-K" ont révélé des cas d'ulcères gastriques. Les noms des pays dans lesquels le médicament est en vente, n'ont pas été mentionnés. Le "Slon-K" est destiné à remplacer les déficiences de potassium chez l'être humain.

Les dangers du hasch liquide . . .

CANNES (AP) — L'assemblée générale annuelle d'Interpol, qui a tenu des assises d'une semaine à Cannes, a adopté mercredi à l'unanimité, en séance de clôture, une résolution dénonçant l'usage de plus en plus répandu par les toxicomanes de "haschisch liquide", un produit de distillation de la marijuana qui est extrêmement nocif. La résolution demande à tous les pays membres d'Interpol d'intensifier la lutte contre ce stupéfiant, qui, a déclaré dans son rapport M. Jean Nepote (France), secrétaire général d'Interpol, est, en raison de son faible volume, extrêmement commode pour la contrebande. M. John Cusack, de la police des stupéfiants des Etats-Unis, a déclaré que la production clandestine de marijuana augmentait à un rythme alarmant, particulièrement en Inde, au Pakistan, en Afghanistan, au Liban et au Maroc, et qu'une grande partie était distillée pour obtenir du hachisch liquide. Contrairement à l'héroïne pure, la production de haschisch liquide ne nécessite aucun laboratoire spécial. M. Cusak a précisé que ce toxique contient 90 pour cent de THC (tétrahydracanabinol), narcotique de base de la marijuana. A titre de comparaison la marijuana brute contient seulement 0.5 pour cent de THC, et le haschisch ordinaire de sept à dix pour cent.

. . . et du "sucre brun"

Dans une autre résolution, également adoptée à l'unanimité, l'assemblée a dénoncé un nouveau trafic de plus en plus actif en Extrême-Orient, d'une forme d'héroïne appelée "brown sugar" (sucre brun) — , qui se substitue à l'héroïne pure de plus en plus rare depuis le démantèlement des organisations de trafiquants qui disposaient de laboratoires clandestins dans la région de Marseille. Le trafic du "brown sugar", a-t-on indiqué, est entre les mains de Chinois établis à Hong Kong, à Singapour et en Malaysie et qui ont des agents à Amsterdam et Rotterdam. Il est acheminé à travers d'autres pays d'Europe occidentale jusqu'en Hollande, d'où il est redistribué.

Le navire nucléaire japonais erre comme un vaisseau-fantôme

TOKYO (AFP) — Le navire à propulsion nucléaire japonais, le "Mutsu", dont le réacteur provoque des radiations d'un niveau mille fois supérieur à celles qui étaient prévues à la constructuon, erre depuis un mois comme un vaisseau-fantôme au large des côtes du Japon septentrional.

Le "Mutsu" avait pris la mer il y a un mois pour procéder à des essais qui devaient rapidement donner des résultats catastrophiques: dès le 1er septembre des fuites radio-actives, dues vraisemblablement à un vice de construction et à une erreur dans la conception des parois isolantes de plastique et de plomb, étaient détectées.

Le "Mutsu", qui porte le nom de son port d'attache, avait déjà suscité une forte émotion parmi la population et surtout les pêcheurs de ce port lorsqu'il était venu y mouiller en 1970, il y a quatre ans. En raison de cette émotion, les essais avaient été depuis constamment différés jusqu'à la fin du mois dernier.

Lorsque les défectuosités de la construction ont été connues à Mutsu, les pêcheurs ont immédiatement réagi en refusant que le navire revienne à son port d'attache: ils ont menacé de bloquer le port en immergeant 30,000 sacs de sable et en immobilisant 10,000 beateaux de pêche.

Bien avant le début des essais du "Mutsu", les pêcheurs redoutaient déjà que les mouvements du navire atomique, même s'il fonctionnait normalement, n'entraînent une pollution des eaux de pêche, désastreuse notamment pour la pêche des coquilles Saint-Jacques qui, l'année dernière, a produit 50,000 tonnes et 33 millions de dollars.

Les autorités devaient chercher à amadouer la population en modernisant les installations portuaires et ce avec d'autant plus d'empressement que la ville de Yokohama, pressentie pour accueillir le navire en raison de l'émotion rencontrée à Mutsu, s'y était farouchement opposée.

L'inquiétude etait telle à Mutsu que le 26 août, lorsque le navire avait pris la mer pour procéder finalement à ses essais il l'avait fait en utilisant ses moteurs auxiliaires diesel.

Le sort du bâtiment vient de devenir encore plus problématique avec le refus du maire de Kobé d'accueillir le "Mutsu" dans ce port pour que le navire y effectue les réparations nécessaires. Le réacteur devait être remis en état dans les chantiers de Mitsubishi à Kobé.

Les réserves de combustible pour les moteurs diesel du "Mutsu" étant maintenant épuisées, les autorités envisagent comme solution que le navire jette l'ancre au large.

A bord du "Mutsu", l'équipage commençait hier à donner des signes de nervosité.

Le "Mutsu" (8214 tonnes), dont le réacteur développe une puissance de 36,000 kilowatts, a déjà coûté 50 millions de dollars.

Le 28 août, la presse japonaise avait annoncé triomphalement: "Le Japon est devenu le 4ème pays du monde à construire un navire à propulsion nucléaire après les Etats-Unis, l'Union soviétique et l'Allemagne occidentale".

en bref

● WASHINGTON (AP) — L'Armée américaine a annoncé mercredi soir son intention d'interjeter appel contre la décision du juge fédéral Robert Elliott, qui vient de casser l'arrêt d'une cour martiale condamnant l'ex-lieutenant William Calley pour le massacre de My Lai, au Sud-Vietnam.

L'armée demandera au département de la Justice d'interjeter appel, afin de surseoir à l'exécution de la décision du juge. C'est en effet le département de la Justice qui représente l'armée devant les tribunaux fédéraux civils.

Vermouth Stock
une tradition italienne

Stock — c'est le vermouth doux rouge ou blanc sec importé d'Italie.
Essayez-le comme vous l'aimez . . .
il est magnifico.

Martini Stock
1 once de London Dry Gin Schenley
1/2 once de Vermouth sec Stock
1 soupçon d'orange bitters (Pourquoi pas dans un martini?)
Remuer avec des glaçons et filtrer dans un verre à Martini givré.

Manhattan Stock
1 once de "Tradition" Rye Whisky Schenley
1/2 once de Vermouth italien Stock
1 soupçon de bitters (Angostura)
Verser sur des glaçons et garnir d'une cerise.

"Moitié-moitié" Stock
1 once de Vermouth sec Stock
1 once de Vermouth italien Stock
Verser sur des glaçons, ajouter un soupçon d'orange bitters et remuer.

Stock "sur glace"
1 once de Vermouth italien Stock
Verser sur des glaçons et ajouter un zeste de citron.

STOCK — IMPORTÉ D'ITALIE

Distribution au Canada par Les Distilleries Schenley du Canada, Ltée
S.A.Q. 558E (Sec) $2.45/S.A.Q. 558D (Rouge) $2.45

De la consolidation économique à l'ère industrielle

La chine de Mao a vingt-cinq ans

par HEINZ MUHLER
collaboration spéciale

Dans l'indifférence quasi générale, le 1er octobre 1949, voilà juste vingt-cinq ans, la Chine basculait dans le communisme: événement considérable et qui n'a pas encore fini de dérouler toutes ses conséquences!

Dans l'histoire universelle, le 1er octobre 1949 marquera une date autrement importante que les deux guerres mondiales (août 1914 et septembre 1939), et même que la Révolution bolchevique dans la Russie des tsars (octobre 1917): avec la victoire de Mao, désormais les puissances communistes forment de l'Elbe à la côte chinoise du Pacifique, c'est-à-dire d'un bout à l'autre d'un hémisphère, un bloc d'un seul tenant...

Vingt-cinq ans déjà ont passé! Le recul est suffisant pour tenter une approche du bilan d'un quart de siècle de gestion des dirigeants communistes chinois.

Une expérience modèle

"Si nous avons obtenu beaucoup de succès depuis la libération de 1949, il reste encore bien des insuffisances": cette remarque ponctue toujours les conversations, vingt-cinq ans après la victoire communiste dans cette Chine où régnait alors encore le Moyen Age.

Si donc les problèmes fondamentaux du sous-développement sont résolus, il reste en effet beaucoup à faire. Comment d'ailleurs pourrait-il en aller autrement dans un pays s'étendant sur 5.000 km d'Est en Ouest et 4,000 km du nord au sud, et portant une population représentant le quart de l'espèce humaine?

Efficacité des méthodes

Un fait est patent — et il faut vraiment être de mauvaise foi pour le contester — à savoir: l'efficacité des méthodes mises en oeuvre, compte tenu de la faiblesse des moyens.

Alors que tout au long d'une histoire plurimillénaire, chaque nouveau régime s'employait à reconstituer le passé, Mao, lui, tirant les leçons de l'histoire, sort tout de suite des sentiers battus.

Sur le plan économique, la politique suivie tend vers un double objectif: éviter l'urbanisation en développant les campagnes et réaliser l'industrialisation par petites unités de production, afin de faciliter l'emploi rural, avant la réalisation de l'industrialisation générale permettant de fournir du travail dans les villes.

En cela, la Chine innove de façon fondamentale. Elle évite ainsi le drame, toujours actuel, des pays en voie de développement, et qui tient à la misère des campagnes.

L'expérience chinoise — contrastant radicalement avec le développement à la soviétique — se transforme ainsi en modèle valable pour tout le tiers monde.

Le problème a donc consisté à garder les hommes à la campagne en leur donnant d'autres activités que le travail du sol. Et cet emploi rural s'est accompagné — les résultats sont là, indéniables — d'une amélioration constante du niveau de vie.

L'esprit communautaire inné chez les Chinois a permis — et permet toujours — un travail collectif dont chacun, finalement, bénéficie.

Niveau de vie

Trois produits sont aujourd'hui encore rationnés: les céréales (25 kilos de riz par mois pour un ouvrier), l'huile et les cotonnades. En revanche, les prix des biens de première nécessité (alimentation, logement, habillement) n'absorbent qu'à peine 30% du revenu.

L'épargne qui représente, elle aussi, 30% du salaire, permet d'acquérir des biens dits prioritaires (bicyclettes - les cyclomoteurs commencent à apparaître - montre, machine à coudre, récepteurs-radios, etc.).

Et il ne faut pas oublier non plus que l'éventail des salaires est très faible (1 à 3, exceptionnellement 1 à 4) — Le salaire minimum mensuel est de 50 à 60 yuan, mais — encore une caractéristique typiquement chinoise — dans un foyer, notamment dans les campagnes, il n'est pas rare que trois générations vivent ensemble, apportant ainsi, en général, quatre salaires par mois...

La santé n'est plus à la charge de l'individu. Le prix des médicaments est celui qui, de tous, a le plus baissé. En campagne, les soins sont gratuits tant au dispensaire qu'à l'hôpital. En ville, ils sont gratuits pour le travailleur et facturés à concurrence de 50% pour sa famille.

Si donc la réalisation du communisme ne s'accompagne pas du sacrifice des générations actuelles, il n'empêche cependant que de dures contraintes pèsent sur les individus.

La "parenté planifiée"

Par exemple, les femmes ont été déclarées émancipées et bien évidemment, mises aussitôt à la production. Elles ont certes, été "libérées" de la pesante sujétion ancestrale au mari et à la belle-mère mais, elles sont tombées sous la loi d'un maître implacable: l'Etat.

C'est l'Etat qui impose l'âge du mariage. C'est l'Etat qui fixe le nombre d'enfants par ménage. C'est l'Etat qui parfois contraint au divorce!...

Dans un pays où il n'y a toujours que 110 millions d'hectares de terre arable (la Chine entière couvre 960 millions d'hectares, soit 9,600,000 km2), les Chinois continuent de procréer au rythme de 2,000 enfants à l'heure, l'Etat a décidé d'arrêter cette course production-reproduction.

Une loi du 7 mars 1957 a rendu obligatoire la stérilisation dans certains cas (tares héréditaires, alcoolisme, folie, maladies vénériennes, etc.), et autorisé l'avortement dont le système par aspiration sera connu plus tard en Occident sous le nom de "méthode Karman".

Dans le même temps, les Chinois ont été invités à retarder leur mariage (29 ans pour les garçons, 27 ans pour les filles). Le fiancé qui entreprendrait de passer outre (l'état-civil en Chine est tenu par la police) serait expédié à l'autre bout du pays dans un Corps frontalier de production...

La prévention des naissances est imposée sous couvert de la "parenté planifiée" depuis la Déclaration du 16 avril 1973. Autrement dit, les ménages sont tenus de n'avoir que 2 enfants. Au troisième, les mères n'ont plus de congé de maternité et les allocations restent les mêmes. Au quatrième, les mères n'ont plus l'autorisation de travailler!

Quant au divorce, il est écrit textuellement dans le Rapport présenté par Wang Hong-wen devant le Xe Congrès du parti, en août 1973, "Un vrai communiste doit agir sans aucune considération égoïste, sans craindre d'être destitué, exclu du Parti, contraint au divorce..."

Mouvement ininterrompu

Sur le plan industriel, la perpétuelle remise en cause des objectifs et des résultats, c'est-à-dire la révision et la modification des plans, entraînent ce mouvement ininterrompu qui caractérise la conception chinoise du développement économique.

Depuis vingt-cinq ans, 4 Plans quinquennaux ont vu le jour: 1953-1957 puis 1958-1962, ensuite 1966-1970; le quatrième Plan 1971-1975 est en cours.

Toute la planification chinoise est axée sur le thème central "l'agriculture pour base, l'industrie comme facteur dominant". Avec cette définition, dans l'industrie l'acier est le maillon principal; dans l'agriculture: le grain (blé ou riz).

Avec l'application du système du mouvement ininterrompu, le gouvernement communiste chinois tente d'obtenir de la population une adhésion totale aux activités de production. En bref, chaque travailleur, à tous les niveaux, doit constamment être mû à l'action.

Ainsi la Chine populaire va apporter la démonstration qu'une planification décentralisée peut effectivement fonctionner en laissant beaucoup d'initiatives aux entreprises. Sur le plan économique elle est, de tous les pays à régime communiste, les seul qui ait une planification véritablement décentralisée.

Et c'est encore une des caractéristiques de l'expérience économique chinoise que de montrer le lieu existant entre la décentralisation de l'appareil de production et celle de la planification.

L'ère industrielle

En dépit d'un apparent désordre — c'est pendant la Révolution culturelle qu'ont été réalisés la plupart des travaux de grande envergure (pont de Nankin, canal Drapeau Rouge, etc.) la politique industrielle soutenue par une politique financière rigoureuse a été couronnée de succès.

Depuis l'avènement du régime, le revenu par tête a doublé en dépit d'un fort accroissement de la population (aujourd'hui près de 800 millions d'habitants).

Alors qu'avant la prise du pouvoir par Mao l'industrie chinoise était représentée par les deux seules industries du papier et du textile, vingt-cinq ans après, la Chine populaire est entrée dans l'ère industrielle et participe même à l'exploration de l'espace et à la recherche nucléaire!

Là encore, compte tenu de l'immensité du territoire et de l'océan de la population, la panoplie de l'industrie de la Chine populaire n'est pas complète, en dépit de réalisations spectaculaires. Il n'empêche cependant que les résultats sont là: la production de houille place la Chine au 3ème rang mondial... Pour le pétrole elle subvient aujourd'hui à ses besoins et peut même en exporter.

En bref, bien que peu intégrée à l'économie mondiale, la Chine populaire peut aujourd'hui se permettre de vivre en autarcie...

Une leçon et un message

Ainsi, sans aide extérieure, sans inflation et san endettement, la Chine populaire, grâce au travail de tout un peuple est sortie de la sous-alimentation chronique et de la misère physiologique. Pauvre encore certes, elle nourrit cependant tout son monde.

Convaincue de la valeur de l'austérité (le "consommateur" n'est toutefois pas le sacrifié de l'immense effort de la collectivisation) et de l'autarcie (pour maintenir pur l'idéal du communisme), comptant sur les seules forces de cet idéal, condammnant l'erreur des pays qui fondent leur développement économique sur une trop grande dépendance à l'égard de l'extérieur, la Chine populaire, en consolidant son économie par la poursuite de sa propre expérience, donne au monde — et spécialement au Tiers Monde — une singulière leçon.

Et le message de Pékin a le mérite de la clarté: c'est d'abord sur lui-même qu'un peuple peut construire son avenir.

(copyright by BIP)

Denrées alimentaires		Biens de consommation	
(en Chine, les prix sont les mêmes partout)			
viande (la livre):		coton (le mètre)	1,00 yuan
		costume laine "Mao"	70,-- yuan
boeuf	0,75 yuan	bicyclette	120,-- yuan
mouton	0,71 yuan	montre chinoise	120,-- yuan
porc	0,60 yuan	montre suisse	600,-- yuan
canard	0,56 yuan	casserole (petite)	3,40 yuan
poulet	0,09 yuan	récepteur radio	80,-- yuan
légumes (la livre):		vélomoteur	600,-- yuan
		cigarettes (les 20)	0,27 yuan
riz	0,14 yuan	réveil	28,50 yuan
pâtes	0,22 yuan	cuvette émail	3,30 yuan
haricots	0,12 yuan	savonette	0,80 yuan
pommes de terre	0.09 yuan	laine (le mètre)	14,50 yuan
oeufs (les 12)	0,50 yuan	casquette	2,20 yuan
		soie (le mètre)	3,-- yuan
divers (la livre):		chaussures cuir (homme)	15,-- yuan
		pantalon coton bleu	6,40 yuan
pain	0,04 yuan	veste coton bleu	8,35 yuan
thé	10,-- yuan	casserole (grande)	10,40 yuan

Vaste offensive contre la guérilla beloutchi?

ISLAMABAD (par Claude Juvenal, de l'AFP) — Les milieux proches de l'opposition pakistanaise, et en particulier les membres du parti Awami de M. Walli Khan, ont affirmé ces jours derniers que l'armée, soutenue par l'aviation, avait engagé une nouvelle offensive contre la guérilla au Beloutchistan, dans la région de Marri, notamment. Ces informations ont été démenties hier par un porte-parole militaire qui a précisé que ces allégations étaient "dénuées de tout fondement".

Selon l'opposition, l'offensive des forces pakistanaises aurait été lancée il y a plusieurs semaines afin de briser une fois pour toutes la résistance des quelque trois ou quatre mille hommes qui se battent avec le soutien, au moins moral, de l'Afghanistan, dans les montagnes. L'aviation aurait mitraillé plusieurs villages et, selon elle, plus d'une centaine de personnes auraient été tuées.

Pour le gouvernement, au contraire, la situation est remarquablement calme dans la province et seule la région de Marri (sud du Beloutchistan) serait le théâtre de quelques accrochages.

Le premier ministre pakistanais, M. Zulfikar Ali Bhutto, qui a passé douze jours dans la province le mois dernier, avait lancé pendant son séjour un ultimatum à la guérilla, lui demandant de déposer les armes avant le 15 octobre, faute de quoi l'armée se verrait dans l'obligation d'utiliser "tous les moyens" pour mettre un terme aux "désordres" dans la région.

Depuis cet ultimatum, l'armée pakistanaise affirme qu'un millier d'hommes environ a déposé les armes. Certains communiqués militaires précisent même que les armes — en général des fusils de fabrication locale —, ont été rendues aux ex-combattants en échange d'autorisations légales de port d'armes.

Tout le probleme est en fait de savoir dans quelles circonstances et sous quelles conditions ces combattants, en général Beloutchis, ont accepté de se "rallier". L'armée affirme qu'ils sont descendus d'eux-mêmes des montagnes. L'opposition affirme pour sa part que l'armée a encerclé plusieurs centaines de personnes au cours de nombreuses opérations, les obligeant à se rendre. Les membres du parti Awani précisent même que la plupart des personnes capturées étaient d'innocents villageois, et que seulement quelques dizaines de vrais combattants ont été "obligés de se soumettre".

On n'a pas manqué de remarquer également que de nombreux Beloutchis, qui ont remis leurs armes contre quelques roupies et qui les ont ensuite récupérées, à en croire le communiqué militaire, contre une autorisation de port d'armes, ont pu regagner les montagnes et poursuivre la guérilla, après avoir empoché le bénéfice de leur reddition.

Une chose est à peu près certaine: l'armée pakistanaise est fortement présente au Beloutchistan, et Queta, la capitale de la province, apparait comme une véritable capitale militaire où l'armée patrouille constamment, arrêtant et fouillant quotidiennement des dizaines de personnes. L'aéroport de la ville est le théâtre d'une grande activité militaire mais, là encore, les explications divergent: selon le gouvernement, les avions pakistanais entreprennent quotidiennement de nombreux vols de reconnaissance, notamment le long de la frontière afghane; selon l'opposition, les avions qui décollent de Quetta vont tout simplement mitrailler certains villages isolés qui seraient le refuge de la guérilla.

De leur côté, des géologues étrangers qui procèdent actuellement à des forages pétroliers dans la région, ont déclaré que la situation était "plus sérieuse" que ne le laisse entendre le gouvernement.

télévision

CBFT 2

9.40 Ouverture et horaire c
9.45 En mouvement c
10.00 Au jardin de Pierrot c
10.15 Clak c
10.30 Personnalite féminine c
11.00 Les recettes de Juliette c
11.30 Les animaux chez-eux c
12.00 Mini-Fée c
12.30 Les Coquetuches c
1.30 Téléjournal c
1.35 Femme d'aujourd'hui c
2.30 Cinéma:
"Le long des trottoirs" (mélodrame social - Franco - Italien 1955)
4.00 Bobino c
4.30 Picolo c
5.00 Pour Tous c
"La farfelue de l'Arizona" (comédie - Américain 1961) c
6.30 Actualités 24 c
7.30 Marcus Welby, M.D. c
8.30 Hors-série "Les miserables" c
9.30 Dossiers "Images du Canada" c
10.30 Téléjournal c
10.45 Nouvelles du sport et météo c
11.00 Appelez-moi Lise
Invité Marcello Mastroianni c
12.00 Cinéma:
"Indomptable Angélique" (aventures - Franco - Allemand 1967) c
1.30 Ciné-nuit:
"Parlons femmes" (sketches - Italo — Français 1964)
3.00 Téléjournal c

CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue c
7.45 Bonjour Montréal c
9.15 36-24-36 c
9.30 Pour vous mesdames c
11.00 Personnalités c
11.30 La famille Stone c
12.00 Les p'tits bonshommes c
12.30 Les Tannants c
1.30 Au jour le jour c
2.30 Ciné-vendredi
"Meurtre en mer" (aventures - Espagnol 1962) c
4.00 Patofville c
4.30 Jinny c
5.00 Patrouille du Cosmos c
6.00 Parle, parle, jase, jase c
7.00 Le 10 vous informe c
7.30 En première:
"Un colt pour Macgregor" (western - Hisp - Italien 1966) c
9.15 Fernand Gignac c
9.30 Découvertes 74 c
10.00 Auto-Patrouille c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 La couleur du temps c
11.15 Sans pantoufles:
"La fille de Neptune" (comédie musicale - Américain 1949) c
12.45 Sans pantoufles:
"Paradis perdu" (Mélodrame Français 1940)

CBMT 6

9.55 Standby and religious thoughts c
10.00 Mon ami c
10.15 Friendly Giant c
10.30 Mr. Dressup c
11.00 Sesame Street c
12.00 Elwood Glover's luncheon Date c
1.00 Boney c
2.00 Lucy Show c
2.30 The Edge of Night c
3.00 Juliette and friends c
3.30 Take 30 c
4.00 Family court c
4.30 Dr. Zonk and the Zunkins c
5.00 Flaxton bogs c
5.30 The Partridge family c
6.00 City at six c
7.00 Rush-at-large c
7.30 Howie Meeker c
7.45 Mr. Chips c
8.00 All in the family c
8.30 Mash c
9.00 Belafonte c
10.00 Rhoda c
10.30 Man about the house c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Montreal tonight c
12.45 Ciné-Six:
"The Tin star" (western-1957) c
1.40 Fermeture

CFCF 12

6.00 University of the air c
6.30 Ed Allen c
7.00 Canada A.M. c
8.30 Romper Room
9.00 Yoga c
9.30 The community c
10.00 Pay Cards c
10.30 McGowan and Co. c
11.00 Definition c
11.30 The Art of Cooking c
12.00 The Flintstones c
12.30 Matinee with George Balcan:
"Who's minding the store" (comédie-Américain 1963) c
2.30 Somerset c
3.00 Another World c
3.30 What's the good word c
4.00 He knows she knows c
4.30 The Flintstones c
5.00 Truth or Consequences c
5.30 It's your move c
6.00 Pulse c
7.00 Swiss family Robinson 2c
7.30 Six million dollar man c
8.30 Adam 12 c
9.00 CTV Friday Night Mystery Movie:
A communiquer c
11.00 The CTV National News c
11.20 Pulse c
12.00 Friday Night Feature Movie:
"The green berets" (drame—Américain 1968)
2.00 Friday night movie:
"Linda" (drame—1973) c
4.00 Sign-off

cinéma

ANJOU: 7617 boul. les Galeries d'Anjou 343-5960 "Le dernier Tango à Paris" 9.30 "Electraglide blue" 7.20.
ARLEQUIN: 100 Ste-Catherine E. 288-2943 "South Pacific" 2.00, 5.10, 8.30.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon. 931-3313. "The sting" 7.20, 9.30.
ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon. 935-4246 "California split" 1.10, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
AVENUE: 1224 ave. Greene, Westmount 937-2747. "Why rock the boat" 12.50, 2.50, 4.50, 6.55, 9.05.
BEAVER: 5117 ave. du Parc 844-1932 "Pleasures of a Woman" 12.00, 3.10, 6.00, 8.50 "Keep it up" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.
BERRI: 1280 Berri, 878-2424 "Un silencieux au bout du canon" 2.30, 6.00, 9.35, "La ceinture noire" 1.00, 4.25, 8.00.
BIJOU: 5030 Papineau 527-9131. "Caresses à domicile" 1.25, 4.20, 7.20, 10.15, "La dévoreuse" 12.10, 3.05, 6.00, 9.00.
CANADIEN: 1200 Ste-Catherine E. 523-5180 "On danse sous la jupe" 12.30, 3.40 6.55, 10.10 "La revanche des coolies" 2.05 5.15, 8.30.
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "L'arnaque" 1.30, 5.30, 9.35, "Sentimentalement vôtre" 12.00, 3.50, 7.55.
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Le trio infernal" 12.25, 2.45, 5.05, 7.25, 9.45.
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001 "Who's that knocking at my door" 7.00, "Les rues chaudes" 9.30, "Harold and Maude" 12.00.
CINEMA V: 5550 Sherbrooke, 489-5559. (Salon rouge) "Lacombe Lucien" 7.20, 9.50. (Salon bleu): "Diary of a stewardess" 6.30 9.15 "Little Miss Innocence" 7.45, 10.30.
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Lacombe Lucien" 12.00, 2.25, 4.55, 7.20, 9.50.
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "Cris et chuchotements" 7.30 et "Le lien" 9.15.
CLAREMONT: 5038 Sherbrooke O. 486-7396. "Dirty Mary Crazy Larry" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.
CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210. "Le hasard et la violence" 7.30, 9.30.
DAUPHIN: (Renoir) 2396 Beaubien. 721-6060 "Le magnifique" 7.40, 9.40. (McLaren): "Les valseuses" 7.20, 9.30.
ELECTRA: 1114 Ste-Catherine E. 522-9177. "Enquête sur les apprentis" 12.30, 3.35, 6.40, 9.45 "Intime rapport au collège des filles" 1.50, 4.55, 8.00.
ELYSEE: 35 Milton, 842-6053. (Salle Resnais) "La montagne sacrée" 7.15, 9.30. (Salle Eisenstein): "Le retour d'Afrique" 7.15, 9.30.
FESTIVAL: 1206 Ste-Catherine E. 525-8600. "Pleure pas la bouche pleine" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3303 "Lacombe Lucien" 12.00, 2.25, 4.55, 7.20, 9.50.
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000 "A nous quatre cardinal" 7.30, 9.30.
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Three Musqueteers" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "Longuest Yard" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.00.
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "A nous quatre cardinal" 7.30, 9.30.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "A coups de magnum" 8.00 et "Superdrogue" 6.30, 10.15.
MONKLAND: 5504 Monkland 494-3579 "Live and let die" 1.20, 5.20, 9.35. "The mechanic" 3.35, 7.50.
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 "Tout va bien" 7.00. "I.F. stone's Weekly" 9.30. "Millhouse: a white comedy" 12.00 p.m.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Death wish" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 "La pomme, la queue et les pepins" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "La maison des damnés" 5.30, 7.35, 9.40.
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Carry on girls" 9.15.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) 577 Dorchester O. 866-2644 "Les ordres" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Chinatown" 12.10, 2.35, 5.00, 7.25, 9.45.
PLAZA: 6505 St-Hubert 274-6155 "On danse sous la jupe" 12.30, 3.40, 6.55, 10.10 "La revanche des coolies" 2.05, 5.15, 8.30.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215. "Africana sexualis" 12.00, 3.00, 5.50, 8.40 et "Passion seekers" 1.30, 4.15, 7.00, 9.50.
SAINT-DENIS: 1594 Saint-Denis, 849-4211. "La petite aurore l'enfant martyre" 2.40, 6.20, 10.00 et "Mama Dolores" 1.00, 4.35, 8.15
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Panorama Blue" 1.00, 2.35, 3.40, 5.15, 6.40, 8.10, 9.35.
SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Kazablan" 1.10, 3.05, 5.00, 7.00, 9.00.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Up town Saturday Night" 1.10, 3.10, 5.15, 7.15, 9.20.
VENDOME: Place Victoria 868-1451 "The best of the second New York erotic film festival" 12.30, 2.15, 4.05, 5.55, 7.45, 9.35.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "L'arnaque" 8.00, "Sierra Torride" 6.15, 10.00.
VERSAILLES: (Salle bleue) 7265 Sherbrooke E. 355-4020. "La pomme, la queue et les pépins" 7.30, 9.30.
VERSAILLES: (salle rouge) 7265 Sherbrooke E. 365-4020 "Les ordres" 7.00, 9.00.
VILLERAY: 8042 St-Denis, 388-5577 "Le flic ricanant" 6.10, 10.00 et "Butch Cassidy et le kid" 8.00.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "That's entertainment" 2.00, 4.20, 6.45, 9.10.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 937-8878 "The destructors" 1.00, 2.40, 4.25, 6.05, 7.50, 9.25.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 844-8789. "Ivan" (D. Demoutzki — URSS 1932) 7.30, "Aerograd" (E. Tissé — URSS 1935) 9.30.
CONSERVATOIR D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Blvd. de Maisonneuve, 879-4349. "Le 6e festival du film étudiant canadien" 8.00.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 523-6060. Cyril Lepage — du jeudi au dimanche à 22h30.
PATRIOTE: 1474 Ste-Catherine E. 523-1131. Georges Dor — du lundi au Vendredi à 21h. Samedi: 20h et 23h. Dimanche: 20h.
RIDEAU VERT: 4664 rue St-Denis 844-1793 Relâche.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau — 523-1211 "Strauss et Pesant" (de Michel Garneau du mardi au dimanche à 20h30.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 Gilles Vigneault tous les soirs à 20h.30.
THEATRE DE LA POUDRIERE: Ile Sainte-Hélène 526-0821 "Blithe spirit" de Noël Coward.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 E. Av. des Pins 845-7277. "And now Ladies and Gentlemen, Reynald Bouchard"

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Fiesta Folklorico — 20h.30.
THEATRE MAISONNEUVE: "Bonjour là, bonjour" de M. Tremblay — 20h30.
THEATRE PORT-ROYAL: "Un tramway nommé désir" de Tennessee Williams — 20h30.

ÉTUDIANTS! ENSEIGNANTS!

LE DEVOIR { une source de documentation indispensable

ABONNEMENT SCOLAIRE

DURÉE	CANADA	ÉTATS-UNIS
7 MOIS	$25.00	$29.00
8 MOIS	$28.00	$33.00
9 MOIS	$31.00	$36.00
10 MOIS	$34.00	$39.00

MODE DE PAIEMENT { chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR

S.V.P. Remplir ce coupon et nous le faire parvenir à : LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9, (Québec).

Ci-inclus, $ ..... pour un abonnement scolaire de ..... mois à compter du .....

NOM .....

ADRESSE .....

.....

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

DALLE, Patrick "Le Cercle Universitaire de Montréal Inc." (Changement de titulaire)	2270, Ave Pierre Dupuy, Montréal	Club
RUSH, Orietta Snow (Suite à une vente)	5450, St-Denis, Montréal	Épicerie
SAAD, Georges Farag	1246, rue Stanley, Montréal	Salle à manger-Bar
ALLEN, Barclay (Suite à une vente)	2071, rue Ste-Catherine Ouest, Montréal	Salle à manger-Bar-Cabaret
ASSELIN, Jacques "La Compagnie H.P. Asselin & Fils Ltée" (Changement de titulaire)	5112, rue Bellechasse est, Montréal	Épicerie
BIRO, Maria (Mary)	4200 est, rue Jean-Talon, St-Léonard	Épicerie
BLANCHARD, André "La Brasserie Pointelier Inc."	13120, rue Sherbrooke, Pointe-Aux-Trembles	Brasserie
CHARBONNEAU, Raoul "Club de Raquetteurs Le Laurier Inc."	18, rue Laurier ouest, Montréal	Club
D'AMOURS, René	4731, rue De Castille, Montréal-Nord	Épicerie
DI IORIO, Fernando & Vincenzo Di Iorio & Peppino Di Iorio & Lucio Di Iorio & Pasquale Matteo	2079, Thierry, LaSalle	Épicerie
FONTAINE, Marielle Langlois	1474, Jeanne D'Arc, Montréal	Épicerie
GAGNON, Roger B. "Les Entreprises Roger B. Gagnon Inc."	1485 ouest, Ste-Catherine, Montréal	Salle à manger-2 Bars
HINENOYA, Kimiko	3451, rue St-Denis, Montréal	Restaurant
KARMIRIS, Efstratios C. & Efstratios J. Karmiris (Suite à une vente)	8874, rue Hochelaga, Montréal	Restaurant
KONSTANTOPOULOS, Antonios "Jonah Restaurant Ltd."	7685, rue St-Denis, Montréal	Restaurant
LAMONTAGNE, Mariette Dunn "New Miss Mont-Royal Inc."	707 est, Mont-Royal, Montréal	Salle à manger-Bar
LAZZARONE, Giuseppe	1194, rue Peel, Montréal	Salle à manger-Bar
LEMIEUX, Simon "A la Soupe Inc." (Changement de catégorie de	9715, rue St-Laurent, Montréal Restaurant à:)	Salle à manger-Bar
LORION, Léopold "Lorionat Inc."	3432, rue Masson, Montréal	Salle à manger
LYBEROPOULOS, Sokratis & ARVANITAKIS, Athanassios	1640, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal	Salle à manger
PELLETIER, Claude	6587, rue St-Dominique, Montréal	Épicerie
REDA, Giovanni "Les Entreprises G. & G. Reda Inc."	743, Côte Vertu, St-Laurent	2 Salles à manger
ROUGALA, Christina & Rougalas, Angelos & Rougala, Andriana	2440 est, rue Mont-Royal, Montréal	Épicerie
SELTZER, Isidore Newman (Nelson) "Caronel Food Services Ltd" (Suite à une location)	1, Westmount Square, Westmount	3 Salles à manger-4 Bars
SERGAKIS, Panagiotis (Peter) "Sergakis Restaurant Ltd" (Changement de titulaire)	3802-3814, rue Notre-Dame Ouest, Montréal	Salle à manger-Bar
STRANO, Antonio "Green Lantern Restaurant Inc." (Changement de titulaire)	1560, rue Herron, Dorval	Salle à manger-Bar
TAHAN, Samir "Patisserie et Charcuterie Sutton (1972) Ltée"	7404, rue Sherbrooke Ouest, Montréal	Épicerie
TAVORMINA, Girolamo "Club Social Faillon Inc."	7582, St-Hubert, Montréal	Club
TRAKAS, Nicolaos (Nick) "Supermarché Quatre Frères (Parc Extension) Ltée"	525, rue Jean-Talon Ouest, Montréal	Épicerie

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et **ASSERMENTÉE** dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Dissension au sein de la résistance palestinienne: le FPLP se retire du comité exécutif de l'OLP

BEYROUTH (d'après l'AFP) — Le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP) a annoncé hier qu'il se retirait du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (CEOLP), en raison de la "déviation historique" de la direction de ce mouvement.

La décision du FPLP, qui se situe à la gauche du mouvement palestinien et qui est dirigé par le docteur Georges Habache, a été annoncée au cours d'une conférence de presse par M. Ahmed Yamani (Abou Maher), qui représentait le FPLP au sein du CEOLP, et dirigeait le département des organisations de masses du comité.

Abou Ahmer a indiqué que cette décision avait été prise "afin de ne pas assumer la responsabilité de la déviation historique dans laquelle s'engage l'OLP ainsi que la responsabilité des contacts américano-palestiniens qui ont lieu récemment".

Le responsable palestinien a précisé que les autres organisations membres du "front du refus" (FPLP-Commandement général, d'Ahmad Gibril, et le Front de libération arabe, d'obédience irakienne) "feraient connaître au moment approprié leur position qui est analogue à celle du Front populaire".

Le dirigeant du FPLP a notamment affirmé que l'OLP avait "consenti à être partie prenante au règlement qui est en train de s'élaborer dans la région" et qu'elle était "même en train de lutter pour y participer". Il a proclamé la détermination de son mouvement à "lutter par tous les moyens en vue de faire prévaloir au sein des masses palestiniennes une ligne valable".

Cependant, Abou Maher a souligné que le retrait de son organisation du CEOLP n'impliquait pas un retrait global de toutes les institutions relevant de l'organisation palestinienne. "Nous demeurerons membres de l'OLP, du conseil national et de toutes les associations socio-professionnelles", a-t-il dit à ce propos.

Selon Abou Maher, des contacts directs entre la résistance palestinienne et l'administration américaine ont eu lieu par l'intermédiaire de Moustapha Ben Halim, ancien premier ministre libyen sous le régime de la monarchie sénoussite, qui avait été chargé par le roi Fayçal de sonder les Palestiniens à la suite de la guerre d'octobre. Le sondage eut lieu de manière indirecte par l'entremise de Walid Khalidy, professeur à l'université américaine de Beyrouth. Un mémorandum palestinien approuvé par Yasser Arafat fut transmis au secrétaire d'État Henry Kissinger par l'intermédiaire de M. Ben Halim, qui répondit à l'émissaire du roi Fayçal que M. Kissinger rencontrerait les Palestiniens "au moment opportun".

Toujours selon Abou Maher, lors de sa visite au Liban, au début de cette année, M. Kissinger fit savoir aux autorités libanaises qu'il était "prématuré" de prendre contact avec les Palestiniens. Mais, lors de son dernier séjour à Damas, Henry Kissinger déclara à des interlocuteurs américains venus s'enquérir de ses intentions pour le compte de M. Khalidy que le gouvernement américain était conscient du fait qu'il ne saurait préserver la stabilité de la région sans y faire participer les Palestiniens et qu'il n'avait pris aucun engagement auprès d'Israël ou de la Jordanie au sujet de l'avenir de la Cisjordanie.

M. Abou Maher a enfin déclaré que le président Nixon, lors de sa visite en juin dernier à Damas, avait affirmé au président Assad que les Etats-Unis avaient des "contacts officiels" avec la résistance palestinienne. Interrogé par le chef de l'Etat syrien sur la véracité de cette information, M. Yasser Arafat, président de l'OLP, avait démenti, selon Abou Maher, l'existence de tels contacts.

Ainsi, quelques jours après avoir été reconnue au Caire, par la Syrie et l'Egypte comme le représentant "légitime et unique" du peuple palestinien et avoir obtenu l'inscription de la question palestinienne à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations unies, l'OLP pourrait perdre en partie le bénéfice de ce double succès et sortir affaiblie de cette affaire.

En outre, l'OLP, qui avait laissé entendre qu'elle irait à Genève à condition notamment que la résolution 242 du Conseil de sécurité soit modifiée, va maintenant se trouver confrontée à l'opposition résolue du FPLP. Le docteur Habache avait d'ailleurs déclaré il y a quelque temps que son organisation "combattrait avec vigueur une éventuelle participation de l'OLP à la conférence de Genève".

Réunion extraordinaire des Neuf mercredi

L'Europe verte à la recherche d'un compromis

PARIS (AFP) — La diplomatie va prendre en mains le sauvetage de l'Europe verte. Les ministres des Affaires étrangères des Neuf ont décidé hier de se joindre à leurs collègues de l'agriculture pour essayer de régler en commun le problème agricole européen après le refus de Bonn d'entériner l'augmentation de 5 0/0 des prix communautaires.

Une réunion extraordinaire se tiendra à Luxembourg le 2 octobre prochain à l'initiative du président Valéry Giscard d'Estaing. Le chef de l'Etat français et le chancelier Helmut Schmidt estiment l'un et l'autre qu'il n'y a pas de raison de "dramatiser la situation", a déclaré M. Klaus Boelling, porte-parole du gouvernement de Bonn à l'issue d'une conversation téléphonique qu'ont eue hier matin les deux hommes d'Etat.

M. Jacques Chirac, premier ministre français, a déclaré hier à l'issue de la conférence annuelle agricole: "Je ne doute pas que la position allemande relève d'un malentendu. Nous l'interprétons comme une demande d'éclaircissements. Je suis persuadé qu'à l'occasion de la réunion de mercredi à Luxembourg, ce malentendu sera levé et que la hausse de 5 0/0 des prix agricoles pourra intervenir comme prévu le premier octobre."

Après l'entretien téléphonique entre les dirigeants français et allemands, M. Boelling a précisé que le chancelier Schmidt avait l'intention d'expliquer par lettre aux autres chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté la position de Bonn, et en particulier les raisons qui ont amené la République fédérale à opposer son veto à la décision de Bruxelles de vendredi dernier. Dans les milieux gouvernementaux allemands, on tient à souligner qu'il n'est pas question pour Bonn de réviser le Traité de Rome ni de prendre ses distances vis-à-vis de l'Europe.

Le chancelier Schmidt a exprimé hier devant le Bundestag le ferme espoir qu'une solution pourra être trouvée lors de la réunion de mercredi prochain, au problème des prix agricoles. Le chef du gouvernement allemand a réaffirmé la volonté de la République fédérale de s'en tenir "à la lettre et à l'esprit du Traité de Rome."

De son côté, M. Josef Ertl, ministre allemand de l'Agriculture, a déclaré qu'une décision définitive en matière agricole sera prise la semaine prochaine. M. Ertl a rappelé les déclarations récentes du chancelier Schmidt demandant l'établissement d'un bilan rationnel du Marché commun et l'adoption des réformes de structure qui s'imposent. Le ministre a affirmé que son gouvernement ne cherchait pas à réaliser sa politique de stabilité "sur le dos des paysans". Il a ajouté qu'il espérait qu'en raison de l'importance du Marché agricole, notamment pour la paysannerie, "nous arriverons à une solution de compromis".

A Bruxelles, on s'efforce dans les milieux de la Communauté — où la stupéfaction initiale a cédé la place à la perplexité — de "dédramatiser" la situation créée par le refus allemand. Si plusieurs délégations n'ont pas fait mystère de leur contrariété — c'est le cas notamment des Belges et des Néerlandais — les Français et les Britanniques se sont efforcés d'éviter l'affolement. D'une manière générale, on a fait remarquer à Bruxelles que les demandes formulées par Bonn à ses partenaires concernant une révision des mécanismes de l'Europe verte avaient été pratiquement admises la semaine dernière par les ministres de l'Agriculture. Il avait été admis, rappelle-t-on, que les aides nationales ne devraient revêtir qu'un caractère exceptionnel et qu'en conséquence elles ne pourraient être tolérées indéfiniment.

A Rome, le ministre italien de l'Agriculture, M. Antonio Bisaglia, a déclaré qu'il fallait élaborer un bilan réaliste de la politique agricole commune et "repenser d'une façon courageuse ses orientations". Pour le ministre, "le coup extrêmement grave porté à la politique agricole doit déboucher pour les Neuf sur l'élaboration d'un bilan constructif".

A Luxembourg, où le Parlement européen s'était réuni hier sur la demande des députés gaullistes et libéraux, M. Pierre Lardinois, membre de la commission européenne chargé de l'Agriculture, s'est refusé à son tour à dramatiser la situation. Le Parlement s'est contenté d'adopter une résolution demandant au gouvernement de Bonn "de réviser son attitude."

La CEE à nouveau au premier plan de la campagne électorale britannique

LONDRES (AFP) — Il a suffi d'une question posée par un journaliste pour que le problème du maintien de la Grande-Bretagne dans le Marché commun surgisse au premier plan de la campagne électorale malgré la volonté des trois grands partis politiques d'adopter un "profil bas" sur l'Europe.

En affirmant mercredi qu'elle abandonnerait la politique si le peuple britannique consulté par référendum rejetait l'appartenance du Royaume à la Communauté, Mme Shirley Williams, ministre des Prix, a bousculé peut-être involontairement le bel ordonnancement de la campagne de M. Harold Wilson.

En l'espace de vingt-quatre heures, le clivage traditionnel entre pro et anti-Européens du Labour est reparu au grand jour, alors que depuis deux ans, M. Wilson s'était efforcé au contraire de le masquer. MM. Roy Hattersley, ministre d'Etat au Foreign Office, Harold Lever, conseiller du premier ministre pour les questions financières, et surtout M. Roy Jenkins, ministre de l'Intérieur et chef de file des pro-Européens, ont aussitôt fait bloc derrière Mme Williams. A l'inverse, M. Peter Shore, ministre de l'Industrie, a affirmé qu'un avenir existait pour la Grande-Bretagne hors du Marché commun.

Pour spectaculaire qu'elle soit, la querelle européenne au sein du Labour n'aura pas nécessairement de profondes répercussions sur le plan électoral. D'une part l'opinion se prononcera avant tout en fonction de la hausse des prix et de l'état de l'économie en général. D'autre part les libéraux, et surtout les conservateurs, se gardent d'exploiter cette soudaine "discorde chez l'ennemi" de peur de heurter une opinion très tiède à l'égard du Marché commun en affichant trop nettement leurs convictions pro-européennes.

Quant au refus de l'Allemagne occidentale d'accepter la hausse des prix agricoles dans la communauté, elle paraît à priori de nature à apporter de l'eau au moulin anti-européen. Mais dans la mesure où chacun ignore les intentions profondes du gouvernement de Bonn, c'est un atout qu'il est difficile aux adversaires inconditionnels de l'Europe d'avancer. D'ailleurs, M. Harold Wilson ne pourrait que se réjouir de voir le chancelier Helmut Schmidt se faire le champion d'une réforme de l'Europe verte.

Les premiers sondages d'opinion réalisés depuis l'annonce officielle des élections générales accordent tous une avance, plus ou moins importante, au parti travailliste.

Une enquête Gallup, publiée hier matin par le Daily Telegraph donne 42,3 pour cent au Labour et 37,5 pour cent au parti conservateur. Mercredi un sondage de l'Opinion Research Centre, paru dans le quotidien du soir Evening Standard, fixait à 14% l'écart entre les deux grands partis (45% contre 31%).

Les intentions de vote pour le parti libéral oscillent toujours autour de 20%, 18% pour Gallup et 20% pour Opinion Research Centre. Le parti libéral avait recueilli aux dernières élections 19,8% des suffrages et, si les sondages sont corrects, le parti de M. Jeremy Thorpe n'est pas en mesure d'augmenter le nombre de ses députés (actuellement de quinze).

Une troisième enquête, de l'Opinion Research Centre, à nouveau publiée dans l'Evening Standard, indique que les prix et l'inflation constituent pour les électeurs britanniques le grand problème au coeur des élections. 61% le classent en tête de leurs préoccupations. Un pour cent seulement accorde la première place à la question des nationalisations, 1% à l'idée d'unité nationale, mais 10% au Marché commun.

Vers un compromis entre Ford et le Congrès sur l'aide à Ankara

WASHINGTON (AFP) — Le président Gerald Ford et le Congrès sont sur la voie d'un compromis sur l'assistance militaire à la Turquie, a-t-on appris hier de source parlementaire.

Selon le sénateur Hugh Scott, chef de la minorité républicaine, M. Ford serait prêt à accepter un amendement stipulant que l'aide à la Turquie sera suspendue à moins que le président certifie au Congrès que le gouvernement d'Ankara fait des efforts sincères pour parvenir à un règlement pacifique de son différend avec la Grèce sur Chypre.

Cette formule est beaucoup plus souple que celle qui a été adoptée mardi par la Chambre des représentants et qui prévoit la suspension de l'aide militaire à la Turquie tant que le problème de Chypre n'aura pas été réglé à la satisfaction de toutes les parties.

Le sénateur Scott a participé le matin même à une réunion organisée par M. Ford à la Maison-Blanche pour discuter de ce problème qui risque de retarder le vote de la loi d'aide à l'étranger.

M. Ford a pris le petit déjeuner à la Maison-Blanche avec les principaux dirigeants démocrates et républicains de la Chambre et du Sénat pour discuter des perspectives d'adoption de la loi d'aide à l'étranger et en particulier de l'aide à la Turquie.

Le président a essayé de convaincre ses interlocuteurs parlementaires que la suspension de l'aide à la Turquie rendrait encore plus difficile la recherche d'une solution au problème de Chypre puisque les Etats-Unis perdraient la confiance de la Turquie.

La grande majorité de la Chambre a estimé que la Turquie avait violé les conditions de la loi d'aide à l'étranger en utilisant les armes fournies par les Etats-Unis pour envahir Chypre. Il est très vraisemblable que la majorité des sénateurs auraient voté dans le même sens dès qu'ils en auront l'occasion malgré les appels du président Ford et du secrétaire d'Etat Henry Kissinger.

Harrington sera puni pour avoir dévoilé la CIA

WASHINGTON (AFP) — Une sous-commission des forces armées de la Chambre des représentants a soumis mercredi le représentant Michael Harrington (démocrate — Massachusetts) à deux heures d'interrogatoire qui mèneront vraisemblablement à des mesures disciplinaires à son égard pour avoir révélé l'intervention subversive de la CIA au Chili à l'époque du gouvernement Salvador Allende.

La veille, la Chambre des représentants avait repoussé par 291 voix contre 108 un amendement interdisant à la CIA d'utiliser les crédits qui lui sont attribués par le Congrès pour "saboter ou destabiliser" le gouvernement d'un pays étranger.

Selon l'édition de jeudi du New York Times, M. Harrington aurait violé une des règles de la Chambre en publiant une partie du récent témoignage, donné à huis clos, de M. William Colby, directeur de la CIA, dans lequel ce dernier reconnaissait le rôle que son organisation avait joué dans les événements qui menèrent à la mort d'Allende et au renversement de son gouvernement.

Il semblerait donc que grâce à l'intervention du président Ford et du secrétaire d'Etat Henry Kissinger auprès des chefs des commissions parlementaires ayant droit de regard sur le fonctionnement des services secrets, la campagne pour étouffer cette affaire de subversion d'un gouvernement étranger par les autorités américaines est maintenant en cours.

en bref

● ISTANBUL (AFP) — Un destroyer lance-missiles soviétique a coulé en Mer Noire à la suite d'une explosion, a annoncé hier l'agence d'information turque Anatolie, qui précise que l'on ne connait pas le nombre de victimes. L'agence indique que l'explosion a été constatée par plusieurs bâtiments croisant sur les lieux.

Selon l'agence Anatolie, une personnalité autorisée turque a confirmé la nouvelle en indiquant que l'on ignorait si la perte du navire est due à un accident mécanique ou à un sabotage.

L'agence d'information croit savoir qu'il s'agit d'un destroyer de la classe Kashin, de construction récente, jaugeant 4.300 tonneaux — aucune précision n'est fournie par l'agence Anatolie sur le lieu de la catastrophe.

● NICOSIE (Reuter) — Les échanges de prisonniers à Chypre ont été suspendus pour une durée indéfinie en raison d'objections avancées par les Chypriotes turcs au rapatriement des Chypriotes grecs, a annoncé un porte-parole de la Croix-Rouge.

Aucun des 140 Chypriotes grecs qui avaient choisi d'être relâchés dans le "bec de canard", au nord-est de l'île, ne l'ont été.

Au terme de l'accord conclu la semaine dernière par le président par intérim Glafcos Clerides et le vice-président Rauf Denktash, tous les prisonniers devaient être libérés sans condition à l'endroit de leur choix. Les échanges avaient commencé lundi.

Les deux représentants des communautés grecque et turque de l'île doivent se rencontrer aujourd'hui. Il est probable que l'impasse actuelle sera résolue après leur rencontre.

DESIGNER D'INTÉRIEURS
YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS
LAURENT BÉRUBE
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LÉONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIÉS
décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbour, s.d.e.
266 est, rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

ARCHITECTES
DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est, Sherbrooke
MONTRÉAL (H1X 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART
842-1401
Montréal Ottawa

w.h.perron
La saison d'automne c'est la saison PARKER
Chez W.H. Perron
Ramassez toutes ces feuilles d'automne avec la moderne...
Balayeuse pour pelouses
Parker
PARKERETTE
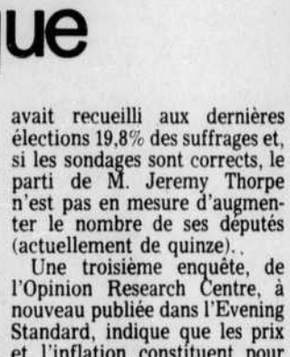
"Les feuilles mortes"... très joli pour une chanson mais pas sur votre pelouse. Ramassez-les avec la balayeuse de pelouse Parkerette. Rien qu'un petit tour sur votre gazon et vous faites disparaître avec les feuilles, les rognures de gazon et autres débris vite accumulés. Se présente avec panier détachable, une commande de la hauteur de la brosse, une construction soignée et se replie facilement pour le remisage
w.h.perron
515, boul. Labelle, Chomedey, Laval
(½ mille au nord du pont de Cartierville)
332-3610
Vaste terrain de stationnement
Ouvert: du lun. au sam. de 8h 30 a. m. à 5h p.m.

PSST !!!
Peugeot 504 GL
Au prix spécial 1974
Radio, anti-rouille
6 roues 6 pneus Michelin
(2 pneus neige inclus)
Hâtez-vous
avant augmentation
25 au gallon jaune
Biarritz
10825, Racette - 323-1900

Anjou QUÉBEC
La Boucherie Charcuterie française de Montréal
"Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE"
Boeuf, Veau, Agneau Frais de l'Ouest Canadien
Volailles
* CHARCUTERIE FINE *
... Fabrication Maison Exclusive ...
CONSEILS CULINAIRES
LIVRAISON à domicile: 272-4065 - 272-4086
807 est, rue Laurier
Métro: Station Laurier

UNIVERSITÉ de MONTRÉAL
Faculté des Arts et des Sciences
DÉPARTEMENT DE CHIMIE
COURS de PERFECTIONNEMENT POUR les ENSEIGNANTS
CHM 1951
La chimie, science expérimentale
(CHEM STUDY I)
Ce cours de didactique de l'enseignement de la chimie, fondé sur la méthode CHEM STUDY, est destiné aux enseignants du secondaire et aux étudiants de la Maîtrise ès Arts (enseignement) de la Faculté des Sciences de l'Education.
Les samedis de 9 h à 15 h 30, du 28 septembre 1974 au 12 avril 1975
Tout candidat désireux de s'inscrire à ce cours est prié de se présenter le samedi 28 septembre 1974 à 9 h salle G-815, immeuble principal de l'Université de Montréal.
Tout candidat désireux d'obtenir des renseignements sur la nature de ce cours pourra s'adresser au professeur Marcel BOURGON, Adjoint au Directeur, Département de Chimie. Tél. 343-7058.

Gancia
Vermouth rouge Offrez-le avec hors-d'oeuvre, noix, olives, biscottes.
Asti Spumante vin mousseux
Au dessert et lors des grandes occasions.
Americano
A l'apéro, avec tranche d'orange et soda.

UN CHOIX INTÉRESSANT
NOUVEAUX COURS POUR ADULTES
LE THÉÂTRE: Qu'est-ce que c'est;
En quête de réponses, ce cours comprend 12 soirées de théâtre français à Montréal et 12 lectures-discussions (en français); textes à lire: L'Acteur au XXe siècle; Molière; NCT Cahiers: M. Tremblay, etc.
— le jeudi, 8-10 p.m., à partir du 17 oct.
LE RITUEL/ LES RITUELS
Pour quelle raison, la cérémonie; Pour se réaliser, à quel niveau du pathétisme doit-elle atteindre; Ce cours comprend l'assistance aux films, au théâtre et aux 17 lectures-discussions (en français); textes à lire: Aspects du Mythe; Théâtre et Vie intérieure, etc.
— le mardi, 2-4 p.m., à partir du 1er oct.
ROLES POUR DISCUSSION SIGNIFICATIVE
Ce cours
1- est une manière d'améliorer votre usage de la langue anglaise au niveau intermédiat,
2- est pour ceux qui parlent anglais et qui comprennent bien mais qui veulent perfectionner leur habilité,
3- se fait au moyen de la lecture de pièces, une pièce anglaise, canadienne ou américaine, par semaine et par la discussion en groupe,
4- se donne en anglais. 24 semaines.
— le mercredi, 6-8.30 p.m., à partir du 2 oct.
ART ORATOIRE
Exercices — Conférences — Critique
Les participants doivent préparer et prononcer les discours, étudier les procédures d'assemblée, etc. en anglais — 12 semaines.
— le mercredi, 8-10 p.m., à partir du 2 oct.
sous les auspices de
L'INSTITUT THOMAS MORE POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES
(30ième année)
Inscriptions et renseignements
3421, rue Drummond, app. 17 Tél.: 842-5076

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte $1.30, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte 0.03 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte $4.20 le pouce
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

SOFA "EMPIRE", table à café, paire de tables de bout, chaise "lazyboy", porcelaire, etc. 4375 Boul. Grand, app. 11. Tél.: 487-2423 de 9 a.m. à 5 p.m. 28-9-74

2 SOFAS coussin duvet avec chaises, tapis orientaux, table à café, secrétaire, porcelaine, cristal, argenterie, etc. 3980 Côte-des-Neiges, app. C-18, Immeuble Trafalgar. 28-9-74

MOBILIER DE SALON, 3 morceaux, style ancien-genre espagnol. Un fauteuil, un tapis. Polisseuse Vicking, 3 brosses presque neuve. Tél.: après 5 p.m. 672-8347. 28-9-74

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.O.)

ANTIQUITES A VENDRE

ANTIQUITÉS
Style Canadien et Européen
achat et vente
JEAN CARIS CANADA LTÉE
St-Jacques de Montcalm
(Route 25, vers Joliette)
Tél.: (514) 839-6292
30-9-74

CHOIX CONSIDERABLE: meubles antiques, canadiens et autres. Achetons également. 2 boul. Labelle route 11, Ste-Thérèse. Tél.: 435-4350. J.N.O.

APPARTEMENTS A LOUER

CENTRE-VILLE: 1½, 2½, 3½, attrayants, métro piscine, électricité payée. Raisonnable. Tél.: 842-5818 J.N.O.

SOUS-LOUER 1er novembre (libre 20 octobre) 2½ pièces, meublées, face parc Lafontaine, piscine, laveuse-sécheuse. $150. par mois. Tél.: après 6 p.m. 524-1502 28-9-74

PORT DE MER, 2 minutes métro Longueuil, sous-louer, 1er novembre, 5½ pièces, sur 2 niveaux, powder-room, poêle et réfrigérateur fournis, possibilité vendre tapis et tentures mur à mur — prix très réduit, 1 an d'usure. $290. par mois tout compris. Tél.: bureau 871-2232, rés.: après 6 p.m. 670-5582. 7-10-74

APPARTEMENT A PARTAGER

CHERCHE jeune fille. 4085 Châteaubriand, $45.00 par mois. 5½ pièces. Tél.: 523-1003. 30-9-74

ARTICLES A VENDRE

PETITE CUISINIERE adaptée sur 110, valeur $90. vendrais $55.00. Appels sérieux. Tél.: 489-2832 28-9-74

LIVRES: les "Essais de Montaigne", édition de 1903, Imprimerie Nationale. "La Sainte Bible" illustrée par Gustave Doré, édition de luxe 1863, et autres livres anciens. Tél.: 739-5649. 30-9-74

AUTOS À VENDRE

RENAULT 16, 1970, bon état. $750. Tél: 525-4272. 28-9-74

DUSTER 1974, 6 CV-225, à vendre, très bas millage. Départ étranger. Aubaine. Appelez après 7 p.m. 514-457-5758. 30-9-74

RENAULT 12, familiale, 1973, 18,000 milles, cause départ pour l'Europe. Téléphoner jusqu'à midi 739-4812. 28-9-74

FIAT 74, tous modèles en stock, en-dessous du prix coutant, pour liquidation rapide. Toute offre raisonnable acceptée. Tél: 658-6623. 1-10-74

AVIS

TOUTE PERSONNE ayant été témoin d'un accident survenu mardi, 17 septembre, à 16:05 heures, coin Bleury et Dorchester, prière de communiquer avec Gaston Massa, 738-1128 28-9-74

BUREAUX À LOUER

BUREAU, 7 pièces, St-Denis, coin Jean-Talon, métro. $600. par mois. Tél.: 844-2661. 1-10-74

BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

JONQUE CHINOISE, à vendre, "Sayonara, 30 pieds, construite à Hong Kong, coque entièrement en teak, moteur diesel Volvo 85 forces, 2 mats, voiles dacron rouge, parfaite condition. Tél.: Québec (418) 692-3622, soir (418) 651-0341. 1-10-74

COURS PRIVÉS

ENSEIGNERAIS le piano à domicile, étudiante à Vincent d'Indy. S'adresser à: Monique Gendron, 279-0190. 28-9-74

COURS DE TAPISSERIE haute-lisse incluant notions de haute laine et macramé. Session automne. Atelier Auclair, Outremont, Inscription: dès maintenant. Début des cours: 30 septembre. Tél.: 270-1482. 30-9-74

LANGUE CHINOISE: cours de langue et traduction par professeur chinois avec discipline linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél: 725-9481. M. Yu. 309-74

COMMERCES À VENDRE

MAGASIN de DISQUES
à vendre
MONTRÉAL
Clientèle établie - $100,000. d'affaires et plus, environ 35% de profit.
Prix: $25,000. Plus inventaire.
Tél: 935-1682
935-2632
12-10-74

CHAMBRES À LOUER

2747 EDOUARD-MONTPETIT: grand logement spacieux, ensoleillé, 6 pièces. $60. par mois. Literie non fournie. Cherchons fille cool et propre. Tél.: 739-8390. 28-9-74

OUTREMONT: dame ou jeune fille, de préférence étudiante universitaire. Possibilité de cuisiner. Accès à salle commune spacieuse et confortable. Joli décor. Tél.: 271-3158 ou 271-2908 30-9-74

CHALETS À LOUER

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois. 5½, flanc montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Semaines: prix réduit septembre-octobre (aussi saison ou semaines ski). Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-10-74

STE-MARGUERITE: 4 chambres à coucher, salon, salle à dîner, foyer. Aussi petite maison — 2 chambres à coucher, salon, cuisine. Ski alpin, ski de fonds. Saison d'hiver: Tél.: 842-3181 poste 340 ou 1-228-2596. 30-9-74

CHARMANT CHALET confortable, meublé, 6 pièces, bord lac Ouareau, près pentes de ski: Mont Garceau, La Réserve. Idéal pour saison d'hiver, $300 par mois. Mme Georges Préfontaine 731-3158 ou 731-5761. 28-9-74

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT. Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél.: 725-2421. 30-9-74

DEMANDES D'EMPLOI

29 ans, B.A., Lettres, 7 ans d'expérience dans le domaine de l'information (documentation, relations publiques traduction), français, anglais, allemand, cherche emploi à MONTRÉAL
DOCUMENTALISTE
ATTACHE DE PRESSE
ou connexe
TÉL.: 842-4795
de 8 à 10 hres. 28-9-74

ENTREPRENEURS

REVETEMENT DE MAISONS: aluminium, vinyl, pierre naturelle, artificielle. Chassis et portes. Première qualité. Bas prix. Tél: 272-4605 30-9-74

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation, fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

FEMMES DEMANDÉES

Le Centre de Psychiatrie Communautaire Infantile de l'Hôpital Douglas
est à la recherche d'une
• SECRÉTAIRE
possédant de l'expérience dans le domaine hospitalier ou psychiatrique.
— Le travail consiste à organiser les rendez-vous, effectuer le travail habituel de bureau et il comporte certaines responsabilités dans la coordination des tâches administratives.
— La connaissance de l'anglais est souhaitable.
Également recherchée, une
• SECRÉTAIRE FRANCOPHONE
de préférence, avec expérience, pouvant faire le travail habituel de bureau.
Prière de s'adresser à :
La Division du Service des Enfants,
6600, Boul. Champlain,
Verdun, Qué.
Tél.: 761-6131, poste 389 ou 415.
1-10-74

ÉBÉNISTERIE MENUISERIE

EBENISTERIE DES CHENES ENRG. décapage et finition, spécialité en rénovation d'antiquité. Tél: 658-5194 frais virés acceptés. 1-10-74

ÉQUIPEMENTS À VENDRE

"VARITYPERS", HEADLINERS." Matrices supplémentaires. S'adresser à: Crown Equipment Ltd., 5340 rue Ferrier, Montréal 11-10-74

ÉDUCATION

LE CONSEIL D'ÉDUCATION DES COMTÉS DE STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY
requiert immédiatement
PROFESSEUR
(bilingue de préférence)
— mathématiques (senior - langue anglaise)
— sciences (senior - Langue anglaise)
— sciences (junior - langue française)
à
L'ECOLE SECONDAIRE TAGWI SECONDARY SCHOOL,
Avonmore, Ontario
Faire parvenir votre demande par écrit au directeur de l'école :
M. G. Métivier,
Directeur,
R.R. 1,
Avonmore, Ontario
K0C 1C0
Tél.: (613) 346-2122
M. K. Fraser Campbell,
Le président
M. T. Rosaire Léger,
Directeur de l'éducation
1-10-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRES
Sténo-dactylos bilingues possédant expérience légale ou l'équivalent.
— **L'emploi:** pour une étude légale ayant ses bureaux à la Place Victoria, à Montréal.
S.V.P. communiquer avec:
M. R. Smith,
878-4311
30-9-74

• **INFIRMIÈRES LICENCIÉES**
Travail à temps partiel de nuit de 23:30 hres à 7:30 a.m.
• **AUXILIAIRES LICENCIÉES**
Travail à temps partiel
Jour: de 7:30 a.m. à 15:30 hres
Soir: de 15:30 hres à 23:30 hres.
HÔPITAL BOURGET
645-1673
28-9-74

SECRÉTAIRE
Une importante maison d'édition, située dans le parc Industriel à Anjou, recherche une secrétaire bilingue, sténo-dactylo, possédant un minimum de 2 ans d'expérience.
• Salaire à discuter.
• Avantages sociaux.
Les personnes intéressées sont priées de téléphoner à :
351-6010, poste 72
30-9-74

SECRÉTAIRE
POSTE INTÉRESSANT À "WESTMOUNT"
Secrétaire bilingue, sténo, pour prendre charge d'un bureau immobilier.
SALAIRE: selon qualifications.
• **Possibilité de responsabilités additionnelles pour personne compétente et d'initiative.**
Tél.: 484-8477
30-9-74

CENTRE CULTUREL: Vieux Montréal, recherche secrétaire modèle, dynamique, ayant esprit d'initiative et sens des responsabilités; parfaitement bilingue, dactylo rapide, sténo si possible. On ne devient pas millionnaire, mais on ne s'ennuie jamais. Théâtre Centaur, 288-1229. M. Loynd. 1-10-74

HOMMES DEMANDÉS

GÉRANT DE LIBRAIRIE
Pour diriger notre succursale de Hull
Fonctions:
— Régie interne; gestion, animation et vente.
— Sollicitation de la clientèle des collectivités.
Qualités:
— Âge: minimum 28 ans.
— Connaissances littéraires.
— Dynamique.
Conditions:
— Rémunération selon la compétence et la performance.
— La préférence sera accordée au candidat résidant déjà dans la région ou qui y a déjà vécu.
Poste d'avenir dans une entreprise en plein essor.
Faire parvenir curriculum vitae à :
Gaston Poulin,
Librairie Dussault Ltée,
8955, boul. St-Laurent,
Montréal H2N 1M6
Discrétion assurée.

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE EXECUTIVE
Une importante maison d'édition, située dans le parc Industriel à Anjou, recherche une secrétaire, pour son directeur général, possédant la formation de sténo-dactylo et ayant une excellente connaissance de la langue française et anglaise.
Les candidates devront avoir entre 25 et 30 ans, beaucoup d'initiative et plusieurs années d'expérience.
• Excellent salaire et avantages sociaux.
Les personnes intéressées sont priées de téléphoner à:
351-6010, poste 72
30-9-74

Ce petit questionnaire peut changer votre avenir.
• Etes-vous bilingue ?
• Bonne dactylo ?
• Aimez-vous les chiffres, la science, la vente ?
Si oui . . .
Notre division des ventes a besoin d'une jeune femme intelligente et enthousiaste pour aider nos spécialiste. Excellent salaire et entourage sympathique.
Veuillez prendre rendez-vous avec le **Chef du personnel, à 735-2621, poste 209.**
Fisher Scientific Ltd., Equipement de laboratoires, 8505, Devonshire, Ville Mont-Royal.
28-9-74

FERMES À VENDRE

ST-SIMON: Près route 20, Ferme, terre 63 arpents, résidence, 7 pièces, bâtiments. Prix discutable. MLS Yves Gendron 861-4470. Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

ST-JUDE: Ferme, terre 80 arpents, résidence 9 pièces, bâtiments. Prix à discuter. MLS Yves Gendron, 861-4470. Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

HOMMES ET FEMMES DEMANDÉES

URGENT, avons besoin professeurs de yoga compétents, expérience requise ou personnes désireuses de recevoir formation de professeur. Tél: 523-2815. 28-9-74

LOGEMENTS À LOUER

ST-ANDRE 3756: près Cherrier, 9 pièces, meublé, chauffé, eau chaude payée, près parc Lafontaine et métro Sherbrooke. $245. Tél: 525-4272. 28-9-74

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

PIEDMONT: Mont Belvedère, vue panoramique, 3 chambres à coucher, 1½ salle de bain. 1er novembre au 30 avril. Références. Tél: M. Gosselin 727-0979 ou 1-227-2883. 30-9-74

OCCASIONS D'AFFAIRES

Occasion pour personnes ambitieuses. Travail intéressant. Excellentes chances de succès. Nous vous donnons la formation nécessaire. Pour entrevue, veuillez appeler à 658-6172. 19-10-74

AMATEURS DE CHAROLAIS. Pour ceux qui n'ont ni le temps, ni l'espace voulu notre ferme vous donne la possibilité de posséder votre propre élevage de pur-sang. Pour informations: après 6 p.m. 1-514-783-6972 30-9-74

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

BOUL. ST-JOSEPH OUEST: coin de rue, petit édifice à bureaux, 12 pièces, et grande salle de conférence. Tout tapis. Idéal pour professionnels, clinique médicale, etc. Jarrex Limitée R. Roy 655-5269 ou 727-3742. 1-10-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b.péd.b.pi.L. ès lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont Montréal, Québec. Informations: 729-0680.

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

STE-ADÈLE
"Sommet Bleu"
Luxueuse résidence complètement meublée, située sur un terrain paysagé de 30,000 p.c. 10 pièces, sous-sol fini, 2 foyers, wet-bar, 3 salles de bains, patio couvert, garage pour 3 voitures.
"Une des plus belles maisons des Laurentides". Prix: $125,000. termes à discuter.
Pour informations du lundi au vendredi de 9 a.m. à 5 p.m.
388-5725
Soir et fin de semaine:
1-229-5240
30-9-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LAURENTIDES: Magnifique résidence neuve, 9 pièces, bain romain, approximativement 28,000 p.c. de terrain, site enchanteur, Lac Johanne, 45 minutes de Montréal, via autoroute Laurentides. Prix demandé: $55,000. Pour informations: Andrée L. Reny, 334-5330 Exclusif. Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

ST-HUBERT: Superbe bungalow, très bien situé, fait de brique, clôturé, paysagé, jardin. A qui la chance. Photo MLS. Andrée Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers 28-9-74

LONGUEUIL: Très beau bungalow, près de toutes commodités, très beau terrain, qualité exceptionnelle. Faut voir. Photo MLS. Andrée Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers 28-9-74

LONGUEUIL: Jolie maison de ville en brique de 5 pièces avec sous-sol semi fini, aubaine. Photo MLS. Andrée Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers 28-9-74

BELOEIL: bord de l'eau, magnifique cottage brique, sur immense terrain paysagé, parfaite condition, superbe vue de la montagne et de la rivière, la maison dont vous rêvez. MLS. Pierre Jobin, 367-0285 ou 467-6890. Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

ST-HILAIRE: si vous cherchez une ancienne maison style canadien dans un site enchanteur, cette propriété de 8 pièces sera peut-être la vôtre avec sa salle familiale ensoleillée ouvrant sur patio, son grand salon, son terrain de 31,000 pi. car. etc. MLS. Albert Simon, 467-0285 ou 658-8216. Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

BOUCHERVILLE: Désirez devenir propriétaire sans avoir à payer des intérêts trop élevés, j'ai ce qu'il vous faut, un triplex brique, très moderne, qui ne vous coûterait pas plus de $150. pour y demeurer, profitez-en. MLS. Gilles Patry, 655-7611 ou 655-1961. Immeubles Westgate, courtiers. 28-9-74

OTTERBURN, dans la montagne, splendide cottage, 8 très grandes pièces salon avec foyer, salle à diner avec portes françaises, 5 chambres, magnifique terrain boisé de 86,700 pieds carrés. MLS. Appelez Fabienne Boulanger, 467-0285 ou 467-1578. Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

ST-HYACINTHE: Cottage semi-détaché, déclin masonite, 1x6 et 1x7 pièces, rénové au complet, fournaises au plancher, 1 garage détaché, bons termes. MLS. Guy Guilmaine, 861-4470. Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

ATTRAYANTE PROPRIETE, bord de l'eau, 7 pièces meublées — antiquités canadiennes, chauffage eau chaude et électricité. Terrain 200'x85'. 248 Immaculée-Conception, St-Ours-sur-Richelieu 30-9-74

ST-PIE: AUBAINE. Cottage colonial, idéal pour professionnel, situé bord de l'eau, 12 pièces, 4 chambres, bureau 3 pièces, garage et hangar. Pour plus d'informations, appeler Guy Guilmaine 861-4470, (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

OTTERBURN PARK: vente rapide, transfert. Urgent. Joli bungalow en brique, 4 chambres, salle familiale, impeccable et bien décoré. $27,600. Photo MLS. Demandez Sheila Bloxham, 653-4274 ou 653-7841. Immeubles Carbonneau, courtiers. 28-9-74

CHAMBLY: Vous cherchez depuis longtemps un bungalow avec 3 chambres, grande salle à diner, grand salon, sous-sol fini, tapis mur à mur partout, très propre? Moi, je l'ai trouvé. (photo MLS) Monique DeQuoy, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

RICHELIEU: Cottage vieux de 100 ans, rénové, système électrique, planchers en pin, grandes pièces, jardin superbe, plein de fleurs et de sous bois, vue sur rivière Richelieu. Tout ça à 30 minutes de Montréal (photo MLS) Monique DeQuoy, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

ST-BRUNO: Coquet bungalow aluminium, 7 pièces, très bonne condition. Beau terrain arboré, secteur près école, transport et magasins. Propriétaire transféré. $32,500. Photo MLS. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

ST-BRUNO: Secteur tranquille, bungalow surélevé brique-aluminium, 7 pièces, salle à diner séparée, grande salle familiale, lavoir au sous-sol, 1½ salle de bain. Terrain 6,973' paysagé, piscine. Balance d'hypothèque 8¾%. Photo MLS. Prix demandé: $45,000. Transfert. Téléphonez Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Fiducie du Québec
BORD DE RIVIÈRE
ST-COLOMBAN
A quelques minutes de St-Jérôme et de Mirabel, joli bungalow en bois, pierre et brique, 6½ pièces, salon avec foyer en marbre du Vermont, sous-sol fini, solarium, grand terrain paysagé, plage privée. On doit vendre. **Faites une offre.**

ST-HIPPOLYTE
Terrain 60,000 pi. ca.
A 4 milles de Mont-Rolland, attrayant bungalow en pierre et déclin d'aluminium, 3 chambres à coucher, grande cuisine bien éclairée, salon fini en pin avec foyer en pierre, salle de bain et salle de lavage, sous-sol pleine grandeur.
Possibilité d'un lac artificiel sur la propriété. On demande: $26,800.

LAC RENE
CONFORT ET QUIÉTUDE
A 30 minutes de Montréal, **joli bungalow hiver-été,** 2 ou 3 chambres à coucher, salon, cuisine fonctionnelle, tapis mur-à-mur, solarium. Chauffage électrique, piscine chauffée, terrain paysagé et boisé. Occupation immédiate. Hypothèque intéressante.

NEW-GLASGOW
100 pieds de front sur la rivière, à courte distance du terrain de golf, confortable chalet de 2 ou 3 chambres à coucher, salon avec foyer en pierre, salle à manger, véranda avec vue sur les rapides, chauffage à air chaud. Occupation: 1er octobre 1974. On demande: $25,000.

ST-SAUVEUR
Idéal pour famille
A proximité du village et des pentes de ski, **grand bungalow de 4 chambres à coucher,** 1½ salle de bain, salon avec foyer, dinette séparée, joli terrain paysagé. Prix demandé: $47,800.

ST-SAUVEUR
Bon placement
Chalet suisse de 2 logements, construit avec des matériaux de première qualité et meublé avec soin. Situé sur plus d'un demi acre de terrain paysagé, près des pentes de ski. Location annuelle facile. Financement intéressant.
Lucile Lavigne
1-227-5216
COURTIER EN IMMEUBLES
28-9-74

IMMEUBLES
Carbonneau
REALTIES INC.
655-9400
ST-JUDES
Bonne maison campagne, 7 pièces, intérieur rénové, système chauffage, 4 arpents de terre. Vraie aubaine: $18,000. Faites vite. (M.L.S.) **Denyse Lepage, 655-9400 ou 655-9819.**
ST-ROCH-SUR-RICHELIEU
Cottage bloc de ciment avec deux chalets d'été. Beau terrain paysagé avec vue sur le fleuve. Seulement: $17,900. Facilité de financement. (M.L.S.) **Muriel Létourneau, 655-9400 ou 655-5747.**
28-9-74

OUTREMONT
Cottage semi-détaché en pierre, grand salon avec foyer, salle à manger avec poutre au plafond, 4 chambres à coucher, salle de jeux avec foyer, boiseries de chêne, petit jardin.
Prix: $78,500. - pas d'agent.
Tél.: 351-4010
demandez Mme Champage
ou 276-0172 28-9-74

BOUCHERVILLE
Marquis de Tracy. Bungalow, pierre et brique, 8 pièces, garage, foyer, piscine, très belle finition intérieure, paysagé professionnellement, rocailles, arbres matures, près golf. MLS. **Paulette Parisot, 655-9400 ou 655-7194.**
IMM. CARBONNEAU
courtiers
28-9-74

ST-LUC: Neuf, "Novelec", 1x8 logis, 1x6 logis, tous loués, bien situés, bons revenus. Un placement A-I. Faut voir, (photo MLS) R. Arsenault, 658-6681 ou 348-6831. Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

ST-HUBERT: Jolie maison, style campagnard, brique et bois, de 4 pièces, cherche un couple aimant la nature. Photo MLS. Andrée Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers 28-9-74

LONGUEUIL: Bungalow aluminium de 5 pièces, situé près de toutes commodités, quartier résidentiel, très beau terrain. Faut voir. Photo MLS. Andrée Narbonne, 678-8060 ou 651-1405 Immeubles Carbonneau, courtiers 28-9-74

ST-HUBERT: Cottage semi-détaché, brique, aluminium, de 5 pièces et d'un sous-sol semi fini, construction de deux années, très bien décoré, faut voir. Photo MLS. Andrée Narbonne, 678-8060 ou 651-1405. Immeubles Carbonneau, courtiers 28-9-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
CARTIERVILLE
DOCTEUR
Si vos occupations vous conduisent à l'Hôpital du Sacré-Coeur ou à Prévost, ce **BUNGALOW GRAND LUXE** vous séduira vous et les vôtres. Il comporte 5 chambres à coucher, 2½ salles de bains, magnifique jardin, très grand garage et un superbe living de 31 pieds sur 22 avec cheminée naturelle. Sous-sol complet, bien entendu. **ÉTAT IMPECCABLE.** Pour rendez-vous, prière de téléphoner à **Guy Labrecque à 935-8541, le soir à 488-3770.** Si le propriétaire n'est pas là, j'ai la clef.

MONTRÉAL
CHÂTEAU DE RÊVE
Sur la rue Roslyn, tout près du Collège Marie de France. **A ne pas manquer,** si vous désirez une maison différente avec beaucoup de charme. 3 chambres à coucher, grand living avec foyer naturel, garage, grand jardin. Prix dans les $60,000. Appelez: **Terri Brault, 935-8541 ou 482-7646.**

OUTREMONT
URGENT
Client sérieux désire acheter habitation de SEPT chambres à coucher, près parc Pratt. Teresa Lafferty, **935-8541 ou 931-6753.**
28-9-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-ANTOINE-SUR-RICHELIEU: maison canadienne, bois, plus de 100 ans, pièces sur pièces, complètement rénovée, particulièrement agréable. Tél.: 1-787-2396 30-9-74

OUTREMONT: dans une rue très calme, un cottage semi-détaché, rénové, très confortable pour une grande famille, 4 chambres à coucher, solarium, grande cuisine, sous-sol entièrement fini, garage. Exclusif. Pierre Cossevin, 735-5791 ou 270-2404. Immeubles Westgate, courtiers 28-9-74

SERVICES DIVERS

MANQUE DE CONFIANCE, dépression, angoisse, problèmes personnels et familiaux. Mme Michèle Tremblay, sociothérapeute. Sur rendez-vous seulement. 279-7730. 28-9-74

TERRAINS À VENDRE

CARIGNAN
Magnifique terre de 86 arpents, située près de Montréal. Sol très riche. Grange et remise en parfaite condition. Maison de 8 chambres à coucher et petit potager. A qui la chance. MLS. Pour informations, appelez **Jocelyn Barrette, 672-0321 ou 656-1048.**
IMMEUBLES A.E. LePAGE
&
WESTMOUNT INC.
courtiers
28-9-74

TERRAINS À VENDRE

JOLI LAC NOTRE-DAME, développement de récréation exclusif, année longue, terrain boisé, bord de lac non pollué ou routes. Investissement assuré. Tél: 845-3151. 28-9-74

VÊTEMENTS À VENDRE

MANTEAU DE VISON, grandeur 18 ans. Prix: $800. Tél: 667-4931. 28-9-74

VETEMENTS USAGES au Grenier de l'Ashram, 801 rue Gilford, métro Laurier. 28-9-74

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES ou ENCADRÉES
•
VOUS SEREZ TOUJOURS SATISFAIT du SERVICE et du RÉSULTAT
844-3361
Compétence:
Mme Turgeon

les MOTS CROISÉS du Devoir

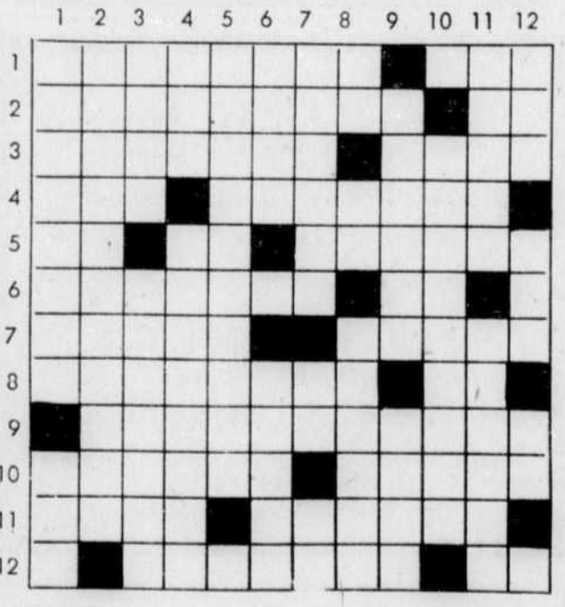

Horizontalement

1—Course au galop. — Peine des damnés.
2—Caractère de ce qui est univoque. — Dysprosium.
3—Premier usage d'une chose. — Courbe.
4—Dit qu'une chose n'est pas vraie. — Lieu planté de cèdres.
5—Préfixe privatif. — Saint. — Enroué.
6—Action de lire. — Parcouru des yeux.
7—Briller de sa propre lumière. — Couleur.
8—Frotter avec l'étrille. — Droit.
9—Action de réclamer.
10—Couvrir d'une voûte. — Recherche.
11—Petite baie. — Promettent par voeu.
12—Considérer ce qu'on désire comme capable de se réaliser. — Obtenu.

Verticalement

1—Vêtement en lambeaux — Grande vallée.
2—Particule ayant un moment magnétique opposé à celui du neutron.
3—Parcourir des yeux. — Elle cire.
4—Ornement en forme d'oeuf. — Sévères.
5—Exacte.
6—Maladie de la peau. — Stade de développement, différent de l'état adulte par sa forme ou par son mode de vie, que présentent de nombreux animaux.
7—Sur un avion, angle formé par le plan horizontal et le plan des ailes. Eminence. — Métal précieux.
8—Sert à lier. — Coups de baguette. — Tourne un objet vers un point.
9—Articulation de l'humérus avec la ceinture scapulaire. — Oter la vie.
10—Relatif à un liquide.
11—Terme de civilité — Excavation.
12—Mollusque lamellibranche comestible. — Saison. — Venu au monde.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	M	U	S	I	Q	U	E	T	T	E	■	S
2	E	R	E	■	U	T	■	R	O	U	M	I
3	D	A	N	G	E	R	■	A	U	■	A	L
4	I	N	S	A	L	I	F	I	A	B	L	E
5	A	I	■	Z	■	C	U	R	I	E	U	X
6	T	U	R	E	L	U	R	E	■	T	R	■
7	E	M	E	T	■	L	E	■	C	I	E	L
8	U	■	S	T	R	E	T	T	E	S	■	U
9	R	O	S	E	E	■	A	I	R	E	■	X
10	■	C	O	■	A	R	G	A	S	■	S	U
11	I	R	R	I	G	U	E	R	■	M	U	R
12	L	A	T	R	I	E	■	E	X	O	D	E

AVEC LE PETIT ROBERT . . .
PAS DE PROBLÈME

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 27 septembre 1974

Boucherville, un parc . . .

Boucherville vient de se doter d'un parc de nature et d'environnement. Il s'agit d'un parc d'une forme irrégulière, d'environ 600,000 pieds carrés, qui se trouve situé dans le secteur ouest de Boucherville. On y retrouve le site d'une ancienne rivière à méandres de même que les terrasses alluviales de cette rivière. Par ailleurs, la rivière Sabrevois, qui traverse le parc, est un cours d'eau rapide, s'asséchant au cours de l'été. On y a édifié un barrage pour en régulariser le débit. La frênaie à ormes couvre 70 pour cent du territoire tandis qu'une clairière d'herbacées et d'arbustes en reboisement couvre pratiquement le reste. Les oiseaux migrateurs abondent en espèces puisque le parc offre divers habitats tandis qu'amphibiens, reptiles et poissons y sont représentés par quelques espèces à cause de l'habitat humide. Il y a des espaces gazonnés pour la marche, la course et autres activités physiques. Durant l'hiver, on peut s'y promener à raquettes ou en ski de fond en respectant le sentier, afin de ne pas mutiler ou détruire les arbustes.

Le synode s'engage dans un climat d'inquiétude

CITE DU VATICAN (Reuter) — Le quatrième synode des évêques catholiques s'ouvre aujourd'hui à Rome. Ses débats, qui vont durer un mois, s'engagent dans un climat d'inquiétude créé par l'influence décroissante de l'Eglise dans le monde moderne.

Quelque 200 évêques venus du monde entier se pencheront sur "l'évangélisation dans le monde contemporain", un thème suffisamment vague pour englober presque toutes les activités de l'Eglise catholique.

On redoute parfois que le synode ne s'embourbe dans les généralités. Certains milieux pensent toutefois qu'il sera peut-être en mesure de fournir de précieuses indications sur les méthodes qui apparaissent nécesaires aux évêques pour faire face aux modifications rapides et fondamentales de la société du vingtième siècle.

Il semble que certains évêques souhaiteraient qu'un changement radical de direction émane du Vatican lui-même, qu'il s'écarte de la rigidité des dogmes pour examiner en profondeur les problèmes auxquels se heurtent les fidèles des cinq continents.

A l'issue de leurs débats, les évêques se proposent de dresser un document contenant leurs conclusions, à soumettre au pape.

Le 11 septembre dernier, le Souverain Pontife a lui-même estimé que l'Eglise était condamnée à mort dans un monde qui ne suit plus ses enseignements. Certains observateurs ont vu dans ces remarques un "cri d'alarme" à l'intention des évêques pour qu'ils formulent des suggestions réalistes.

A plusieurs occasions le Pape a souligné que l'Eglise catholique évoluait maintenant dans un monde essentiellement séculier, matérialiste et souvent anti-religieux.

Les évêques examineront probablement l'évangélisation dans son sens le plus large, englobant non seulement le salut spirituel de l'homme mais également son "salut sur terre".

Comme l'a fait observer un prélat: "Vous ne pouvez sauver l'âme de l'homme si vous ne sauvez pas aussi l'homme".

Dans ce contexte, le synode devra se frayer un chemin délicat entre les tenants d'une participation plus profonde de l'Eglise aux mouvements politiques et sociaux comme l'action menée en France par les prêtres ouvriers, et les prélats partisans de l'évangélisation traditionnelle pour la conversion des hommes.

Monseigneur Ladislao Rubin, secrétaire général du synode, a récemment estimé que les participants devraient faire preuve de tact et de prudence pour éviter deux dangers: la confrontation et l'opposition, et une réaffirmation monotone des lieux communs et abstraits.

Au cours des quatre prochaines semaines, il semble inévitable que dans les couloirs, les évêques discutent de la succession au Pape Paul VI, qui célèbre jeudi son 77e anniversaire. Il dira la messe, aujourd'hui, dans la Chappelle Sixtine pour les participants au synode. On pense qu'il annoncera pendant le synode ses décisions tant attendues sur la réforme de l'élection papale et qu'elles prévoieront un élargissement de conclave pour y admettre des représentants du synode des évêques et des Eglises de rite oriental.

Il pourrait aussi exclure les cardinaux de plus de 80 ans du corps électoral pontifical, si l'on en croit des sources vaticanes informées.

Le synode, dont les travaux s'ouvrent cet après-midi par une allocution papale, s'ajournera jusqu'à lundi. Il est constitué de 143 délégués de la Conférence nationale des évêques, 14 représentants des Eglises de rite oriental, 17 chefs de département du Vatican, 10 pères supérieurs d'ordres religieux, 22 personnes nommées par le Pape et le secrétaire général.

Parmi les évêques figure Mgr Joseph-Marie Trin Nhu Kaue, archevêque de Hanoï, premier prélat nord-vietnamien à participer à un rassemblement de cette nature. On attend également Mgr Helder-Pessoa Camara, l'évêque très controversé de Olinda et Recife, au Brésil.

Les chantiers Rexfor dans les Appalaches créent 225 emplois

Au cours de l'exercice financier en cours, Rexfor va dépenser une somme de $2.5 millions dans les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet, par suite des travaux qui seront réalisés dans la forêt dominiale des Appalaches et la société fournira directement du travail à quelque 225 personnes en plus d'assurer une partie de l'approvisionnement de 46 usines de sciage de la région.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministère des Terres et Forêts, qui a conclu avec Rexfor un protocole d'entente de cinq ans, aux fins de réaliser le plan de gestion dressé par le ministère.

Du montant de $2.5 millions qui sera dépensé, environ $1.6 million seront distribués en salaires dans la région, tandis que $900,000 seront dépensés pour la construction de chemins, dont 40 milles cette année, et l'achat d'équipement en priorité au Québec.

L'un des aspects particuliers de ces travaux, c'est qu'ils fourniront aux travailleurs forestiers de la région un emploi à proximité de leur domicile, de façon à ce qu'ils puissent retourner chez eux à la fin de la journée. Les salaires payés sont comparables à ceux que reçoivent les employés de l'industrie du bois de la région de Québec, en général.

Par ailleurs, l'expérience menée dans la forêt domaniale des Appalaches contribuera à former du personnel compétent dans le secteur forestier, et à initier de la main d'oeuvre aux techniques modernes d'aménagement et d'exploitation.

La forêt domaniale des Appalaches couvre 250,466 acres (391.4 milles carrés) dans les districts électoraux de Bellechasse et Montmagny-l'Islet et fut créée en 1972 par le regroupement de territoires forestiers vacants, de réserves cantonales et de concessions de la Collin Lumber Ltd. et de la Donohue Ltée.

L'objectif de ce regroupement de terrains publics à vocation forestière était une utilisation plus rationnelle de cette forêt en vue d'alimenter les industries de transformation du bois de la région et de consolider ainsi l'économie des localités dont elles sont ou doivent être une source importante d'emplois.

Pour le ministère des Terres et Forêts, il s'agit de la première expérience de gestion intensive de la forêt publique qui concrétise la volonté du gouvernement de prendre en main la gestion des forêts publiques du Québec et qui va permettre d'acquérir une somme précieuse de connaissances et de leçons en vue de la gestion éventuelle des territoires forestiers publics qui couvrent 88,100 milles carrés au Québec et qui se trouvent entre les mains de concessionnaires privés.

Quarante mille carrés de la forêt domaniale des Appalaches seront réservés à des fins récréatives, à la conservation de la faune et du paysage ou à la recherche.

On a également prévu l'aménagement de corridors panoramiques, de zones à haut potentiel récréatif, de lisières boisées en bordure des lacs et des rivières, un centre en plein air au lac Merisier et des ravages de chevreuils à Armagh et à Grande Rivière.

Il est à noter que la forêt domaniale des Appalaches se compose en grande partie de jeunes peuplements dont 80 pour cent du volume est constitué d'essences résineuses.

"Trafic d'armes" et camps d'entraînement

Haïti hantait l'interrogatoire d'un exilé politique dominicain

par Clément Trudel

Les deux détectives qui ont interrogé un exilé politique de Saint-Domingue, mercredi dernier au poste No 10, étaient à la recherche d'indices sur un "trafic d'armes", voire sur des camps où des Haïtiens seraient ici à l'entraînement pour une future lutte armée.

Telle est la version qu'a donnée hier au DEVOIR le jeune sociologue dominicain, A.-E. Despradel, qu'une équipe de six policiers est allée cueillir à son domicile le 18 septembre, munie d'un mandat de perquisition pour "armes et explosifs".

La patrouille dut rester sur son appétit et se contenta de confisquer des documents qui, selon toute vraisemblance, seront retournés à Despradel après que des traducteurs en auront rendu intelligible le contenu aux enquêteurs spéciaux.

Quels documents ont-ils été ainsi saisis? Le fruit de cinq ou six ans de recherche, soutient M. Despradel: des articles en chantier sur le "fascisme à Saint-Domingue" et sur le péronisme, mais aussi des diplômes, un certificat de naissance, un carnet d'assurance sociale, des lettres qui allaient partir pour Saint-Domingue où Despradel a des parents — il a quitté son pays au printemps de 1966, obtint un diplôme de l'université de Bruxelles avant d'entrer, il y a deux ans, au Canada où il souhaite demeurer. Depuis plus d'un an toutefois (17 mai 1973), ce Dominicain lutte contre une ordonnance d'expulsion, sa cause étant toujours pendante devant la Commission d'appel de l'immigration.

Les policiers en civil ont été corrects, précise la victime de cette perquisition suivie de deux types d'interrogatoire — l'un à forte teneur politique, l'autre sur des questions d'immigration.

Tous les huit jeudis, en effet, Despradel doit se rendre au bureau principal de l'immigration à Montréal.

Le jeudi, 12 septembre, Despradel omit par inadvertance de se présenter tel que prévu. Il devenait ainsi sujet à des ennuis que lui expliqua l'enquêteur spécial Gaston Therrien (relié au ministère fédéral de l'immigration) dans une lettre remise de main à main après 90 minutes d'un interrogatoire à la Place Alexis Nihon.

Therrien reproduit dans cette lettre le paragrahe 2 de l'article 18 de la Loi sur l'immigration: "Lorsqu'une personne ne se conforme pas à l'une des conditions auxquelles elle est libérée de la garde ou détention, elle peut être immédiatement remise sous garde et tout dépôt de cautionnement versé comme condition de sa libération est censé confisqué..."

Despradel ne pouvait donc, à 14h30, ce mercredi, 18 septembre, qu'acquiescer à ce rappel fait en bonne et due forme par un représentant attitré du ministère de l'Immigration, le même qui en mai 1973 avait signé l'ordonnance d'expulsion...

Ce qui n'était pas prévu, c'est que les agents Réal Houle et Tanguay le conduiraient ensuite au premier étage du poste no 10 (Boul. de Maisonneuve) pour l'y interroger jusqu'à 17h30 environ. MM. Houle et Tanguay faisaient partie du groupe qui procéda le même jour à une perquisition au domicile de Despradel — certains détectives se seraient intéressés particulièrement aux brochures et livres sur l'Angola et sur le rôle qu'y tiennent les compagnies multinationales.

Despradel est-il de droite ou de gauche? veulent savoir ces détectives. On note que, si des policiers fédéraux se trouvaient dans le groupe qui agit avec mandat, aucun ne s'identifia comme tel.

L'exilé politique se dira ouvertement opposé au gouvernement "antinational" de Joaquim Balaguer, actuel chef du gouvernement à Saint-Domingue mais bien vite, les questions dévient sur la République voisine de Saint-Dominque: Haïti.

Vous connaissez les Narcisse, les Latortue? (opposants haïtiens qui ont récemment eu maille à partir avec des enquêteurs qui les ont malmenés et omirent de leur offrir à manger, selon M. Daniel Narcisse). Quels amis ont-ils? Vous avez connaissance d'un trafic d'armes? de camps d'entraînement? — il s'agirait de lieux où des exilés haïtiens se prépareraient à une éventuelle attaque contre le régime Duvalier. Et toutes choses tournant autour des agissement d'une partie de la communauté haïtienne de Montréal.

Pour Despradel, l'aventure tourna donc à un "bavardage" sur sa position politique et sur les liens qu'il entretiendrait avec des Haïtiens. Ce qui semble confirmer la vigilance soutenue des services fédéraux d'immigration vis-à-vis des Haïtiens non encore munis d'un permis de résidence permanente.

Il est bizarre, souligne Despradel, que ce ne soit pas une police fédérale qui se soit ainsi chargée de m'interroger. Un avocat montréalais a toutefois charge de mon dossier d'immigration et fera au moment voulu les représentations aux autorités fédérales en ce qui a trait aux documents que je considère comme des outils de travail.

Les policiers qui ont interrogé ce diplômé en sociologie étaient "sur leurs gardes", dit encore Despradel qui n'a pas insisté, ce jour-là, pour être flanqué d'un avocat; ses hôtes qui ont signifié à plusieurs reprises qu'il n'était pas en prison et poussèrent la gentillesse jusqu'à lui offrir un lunch, que refusa poliment ce Dominicain dont de nombreux amis commençaient à s'inquiéter.

Une prudente satisfaction de Brejnev du contact avec l'administration Ford

MOSCOU (AFP) — M. Leonide Brejnev a marqué en termes prudents sa satisfaction concernant les premiers contacts établis entre l'URSS et la nouvelle administration américaine, dans l'allocution qu'il a prononcée mercredi soir au banquet du Kremlin en l'honneur de la délégation hongroise.

Le secrétaire général du Parti communiste de l'URSS, parlant pour la première fois du nouveau président des États-Unis dans un discours officiel, s'est réjoui de l'intention manifestée par M. Gerald Ford de "poursuivre les efforts constructifs de ces dernières années" pour développer les rapports entre les deux pays.

La position de principe maintenue par M. Brejnev sur la nécessité de poursuivre la détente ne l'a d'ailleurs pas empêché de lancer une attaque contre le gouvernement américain dans le long passage qu'il a consacré à la crise chypriote.

Le secrétaire général a toutefois évité de nommer les États-Unis tout en critiquant "les leaders de l'OTAN" dont "le moindre souci", a-t-il dit, est l'indépendance des petits tels que Chypre.

Mais M. Brejnev a à peine fait allusion à la proposition soviétique de convoquer une conférence des quinze pays membres du Conseil de sécurité. Il s'est contenté de déclarer qu'il serait "juste et efficace" de trouver des solutions "dans le cadre de l'ONU" aux aspects internationaux du problème.

Appelez les spécialistes "Tecna" qui sont à votre service pour vous aider dans la conception et le choix de votre cuisine.
A la mesure de votre budget.

CUISINI TECNA
Technique Internationale de la Cuisine
661-3931 — 321-9622
1er fabriquant de meubles modulaires d'une technique d'avant garde.

Quand on a les moyens

122-E $14.50

COURVOISIER COGNAC

Le seul cognac vieilli à l'ombre de Napoléon

Représenté par J. M. Douglas International

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 13

DIRECTEUR ADMINISTRATIF BILINGUE

demandé à compter du 1er novembre

L'expérience en gérance immobilière et locative est un atout utile. La connaissance des procédures comptables est requise.
Le salaire offert est de $15,000 par an.

Répondre par écrit en indiquant votre expérience du milieu de l'enseignement et coopératif.

Directeur exécutif,
Collège Pestalozzi,
160, Chapel St.,
Ottawa, Ont. K1N 8P5

Le Centre hospitalier Sacré-Coeur de Montréal
Centre de soins ultra-spécialisés

Poste:

INFIRMIÈRE-CHEF

Service de santé en milieu scolaire
(niveau secondaire et collégial)

Fonctions:
Sous l'autorité de la coordonnatrice des programmes de santé communautaire, elle assure l'élaboration, l'application, le contrôle et l'évaluation des programmes de soins préventifs en milieu scolaire.

Exigences:
— Posséder son permis de travail de l'O.I.I.Q.
— Détenir un diplôme de 2e cycle ou de 1er cycle en sciences infirmières.
— Avoir de préférence une formation post-scolaire en santé publique ou communautaire.
— Posséder une expérience pertinente en relation avec la tâche administrative et la santé scolaire.

Traitement:
Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 2 octobre 1974 à:

Mlle Guy-Anne Garceau, inf. M.-Nurs.,
Directeur du service des soins infirmiers,
Hôpital du Sacré-Coeur,
5400 ouest, boul. Gouin,
Montréal H4J 1C5

Centre de psychiatrie communautaire
Centre hospitalier Douglas

Dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle unité de soins, des postes sont créés pour:

INFIRMIER(E)S et INFIRMIER(E)S AUXILIAIRES

Cette unité d'admission et de traitement à court terme s'ajoute aux services existants, soit deux unités internes, un centre de jour et des équipes de secteur.

S'adresser à:

Mlle Hélène Berthelot,
Centre de psychiatrie communautaire,
6875, boul. LaSalle,
Verdun, Qué. H4H 1R3
Tél.: 761-6131 poste 453

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE BLAINVILLE - DEUX-MONTAGNES

Professeur masculin demandé

secteur enfance inadaptée

Endroit: Polyvalente Ste-Thérèse.
Matières académiques auprès d'enfants débiles légers (15-17 ans).

Qualifications:
Brevet ou baccalauréat en enfance inadaptée.

Téléphoner à 473-4694 poste 215 ou 216

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE BLAINVILLE - DEUX-MONTAGNES

OFFRE D'EMPLOIS

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Construction
1 professeur (polyvalente Deux-Montagnes)
2 professeurs (polyvalente Ste-Thérèse)

Débosselage
1 professeur à 8 périodes/semaine (polyvalente Ste-Thérèse)

Initiation à la technologie
1 professeur (St-Pierre - Oka)

Téléphoner à 473-4694 poste 217 ou 218

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

DEMANDE

UN(E) ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDÉS ADMINISTRATIFS

FONCTIONS:
Le titulaire à ce poste, sous l'autorité du directeur de l'administration, sera responsable de la coordination et de l'exécution des travaux effectués sur ordinateur. Il devra participer à l'analyse et à l'élaboration des programmes.

QUALITÉS REQUISES:
— Maîtrise du langage "ASSEMBLEUR".
— Bonne connaissance des langages "RPG", "BASIC" et "FORTRAN".
— Bonne connaissance de l'anglais.
— 5 années d'expérience.
— Aptitude manifeste à diriger une équipe de travail.

TRAITEMENT:
Selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée du curriculum vitae, avant le 7 octobre 1974 au:

Directeur de l'administration,
Société d'aménagement de l'Outaouais,
768, boul. St-Joseph,
C.P. 666,
Hull, P.Q.
J8X 3Y8

Université du Québec à Montréal

BIBLIOTHÉCAIRE

Sous la direction du responsable du service de la codification, assume la responsabilité de la section classification.
— Coordonne, distribue et vérifie le travail des employés de la section.
— Établit les normes et procédures de la classification et de l'indexation.

Exigences:
— Diplôme de 1er cycle en bibliothéconomie.
— Expérience pertinente.
— Intérêt marqué pour l'automatisation des bibliothèques.

Traitement:
Selon qualifications et expérience.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, doivent parvenir avant le 4 octobre 1974 au:

Service du Personnel (Concours 1032)
Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Ste-Catherine, suite 6029
Montréal H3C 3P8, Qué.

LA COMMISSION SCOLAIRE DISTRICT NO 3 DALHOUSIE, N.-B.

La Commission Scolaire du District No 3 est à la recherche de

1 PROFESSEUR DE MUSIQUE

pour les classes élémentaires du District.

Salaire:
Selon la Convention provinciale.

Veuillez envoyer immédiatement votre demande à:

P.J. Plourde
Surintendant des écoles
C.P. 579
Dalhousie, N.-B.
E0K 1B0

INGÉNIEUR D'USINE

Eastern Coated Papers Ltd

Un meneur dans la conversion de produits de papier situé à Dorval, est à la recherche d'un ingénieur d'entretien.
Salaire à discuter selon expérience et qualifications.
Une expérience dans le domaine des machines à papier serait désirable.
Candidat bilingue de préférence.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Service du personnel,
Eastern Coated Papers Ltd.,
1525, boul. Hymus,
Dorval, Qué. H9P 1J5

Université du Québec à Montréal

AGENT D'INFORMATION

Sous la responsabilité du directeur du service des Publications, l'agent d'information choisit, recueille, transforme et adapte des informations pour fins de présentation à une population visée.

Exigences:
— Diplôme de 1er cycle dans une discipline appropriée.
— Expérience pertinente.

Traitement:
Selon qualifications et expérience.

Les demandes, accompagnées d'un curriculum vitae complet, doivent parvenir avant le 4 octobre 1974 au:

Service du Personnel (Concours 1080)
Université du Québec à Montréal
355 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 6029
Montréal H3C 3P8, Qué.

Centre hospitalier Sacré-Coeur de Montréal
Centre de soins ultra-spécialisés

Poste:

INFIRMIÈRE COORDONNATRICE DES PROGRAMMES

Département de santé communautaire

Fonctions:
Participer à l'élaboration des programmes en collaboration avec une équipe multi-disciplinaire et en assurer l'application en matière de santé communautaire à la population sur un territoire comptant 600,000 habitants.

Exigences:
— Posséder son permis de travail de l'O.I.I.Q.
— Détenir un diplôme de 2e cycle ou de 1er cycle en sciences infirmières.
— Avoir de préférence un diplôme universitaire en hygiène publique ou un certificat en nursing communautaire.
— Posséder une expérience pertinente en relation avec la tâche administrative, la santé scolaire, publique ou communautaire.

Traitement:
Selon les normes établies par le ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 12 octobre 1974 à:

Mlle Guy-Anne Garceau, inf. M.-Nurs.,
Directeur du service des soins infirmiers,
Hôpital du Sacré-Coeur,
5400 ouest, boul. Gouin,
Montréal H4J 1C5

CHEF ADJOINT DES RISQUES

STEINBERG

Le service des assurances de Steinberg Limitée désire recruter un jeune homme dynamique en mesure de diriger et de coordonner les activités de toutes les divisions de la compagnie dans le domaine de la prévention des incendies. Le titulaire aura également la possibilité de participer à des projets et études reliés au domaine des assurances de sorte qu'il pourra se familiariser avec l'ensemble des programmes de gestion des risques et assurances.

Le candidat que nous recherchons doit avoir un diplôme universitaire en génie ou en sciences mais nous étudierons également les candidatures des diplômés en commerce ou en administration des affaires. Les candidats doivent avoir une certaine expérience des techniques de prévention des pertes, surtout en ce qui a trait aux risques hautement protégés.

Nous offrons une échelle salariale concurrentielle, d'excellents avantages sociaux et la possibilité de progresser dans d'autres secteurs de la compagnie.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae faisant mention de votre expérience et aptitudes au:

Bureau d'emploi,
Steinberg Limitée,
Plaza Alexis Nihon,
1500, Atwater, ch. 1105,
Montréal, Qué.
Tél.: 931-3538

LA COMMISSION SCOLAIRE LA SAPINIÈRE

demande

DIRECTEUR DES SERVICES DU PERSONNEL ET SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Attributions:
— D'une part, sous l'autorité du directeur général, le directeur des services du personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à l'engagement du personnel, à son perfectionnement et à l'application des conventions collectives.
— D'autre part, à titre de secrétaire général, il organise et coordonne les activités du secrétariat pour l'ensemble de la Commission scolaire et du Directeur général.

Qualifications requises:
— Diplôme universitaire en relation industrielle ou en administration.
— 8 années d'expérience pertinente.

Salaire et conditions de travail:
Selon les politiques administratives et salariales du ministère de l'Education du Québec.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae pour le 4 octobre 1974, à 16:00 heures. (Date limite du concours).

A: **RAYMOND BOURSIER**
Directeur général
C.P. 418
East Angus, P. Qué. (J0B 1R0)

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

RECHERCHE

Un professeur de mathématiques

à temps partiel

Fonctions:
— 26 heures d'enseignement de notions de calcul des probabilités (du début janvier au début avril);
— participation à des réunions pédagogiques.

Qualifications requises:
Maîtrise (Mathématiques, M.B.A. option Méthodes Quantitatives).

Traitement:
Selon qualifications.

Faire parvenir curriculum vitae au:

SERVICE DU PERSONNEL
École des Hautes Études Commerciales
5255, Decelles, suite 6232
Montréal H3T 1V6

CENTRE D'ACCUEIL DOMREMY-MONTRÉAL
Centre de réadaptation pour alcooliques et autres toxicomanes
RECHERCHE

1) TRAVAILLEUR SOCIAL

QUALIFICATIONS:
— Détenteur d'un baccalauréat ou d'une maîtrise en service social.
— Intérêt et capacité d'intervention auprès des individus, des couples et des familles à l'intérieur de la problématique de l'alcoolisme et de la toxicomanie.
— Aptitudes à travailler en équipe.

FONCTIONS:
1- Evaluation et traitement:
a) des individus aux prises avec le problème de l'alcoolisme ou des autres toxicomanies;
b) des familles où il y a des incidences alcooliques ou de toxicomanie.
2- Adaptation de techniques diverses à la réhabilitation des alcooliques, des toxicomanes et de leurs familles.

SALAIRE:
Selon les normes du ministère des Affaires Sociales.

2) CONSEILLER SOCIAL

QUALIFICATIONS:
— Détenteur d'un diplôme de technicien en assistance sociale.
— Les autres qualifications sont les mêmes que celles énumérées ci-haut pour le travailleur social.

FONCTIONS:
IDEM.

SALAIRE:
Selon les normes du ministère des Affaires Sociales.

Veuillez envoyer le curriculum vitae avec la demande au:

Centre d'Accueil Domrémy-Montréal,
Direction Générale,
15693 ouest, Boul. Gouin,
Ste-Geneviève, H9H 1C3, Qué.

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE QUEBEC

PROGRAMMEUR

SERVICE DES FINANCES

FONCTION:
Sous la direction du chef de division - informatique, participe à la documentation et à la définition des applications, procède à la programmation, à la vérification et à l'implantation des projets devant être traités sur ordinateur.

EXIGENCES:
Diplôme d'études commerciales en informatique ou l'équivalent.
Expérience minimum de deux (2) ans.
Connaissance de language de programmation RPG2.
Connaissance du language de COBOL serait un avantage.

RÉMUNÉRATION:
Salaire initial: $8,988.00.
Avantages sociaux substantiels.

Les personnes intéressées voudront bien faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante:

Monsieur Jacques Déry
Surintendant du personnel
Service des Relations Industrielles
Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Québec
770 rue Kirouac
Québec 8 G1N 2J4

COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE QUEBEC

CHEF DE SECTION - COMPTABILITÉ

SERVICE DES FINANCES

FONCTION:
Sous la direction du chef de division - Finances, exécute toutes les opérations et procédures comptables, prépare les états financiers, dirige, coordonne et administre les activités propres à la paye, aux comptes à payer, aux comptes à recevoir, à la caisse et au décompte de la monnaie; participe de façon générale à l'activité financière et aux opérations du service.

EXIGENCES:
— Détenir un degré universitaire R.I.A. ou C.G.A.;
— posséder au moins 2 années d'expérience;
— une connaissance de l'informatique serait un atout.

RÉMUNÉRATION:
Salaire initial: $13,350.00.
Avantages sociaux substantiels.

Les personnes intéressées voudront bien faire parvenir leur curriculum à l'adresse suivante:

Monsieur Jacques Déry
Surintendant du personnel
Service des Relations Industrielles
Commission de Transport de la Communauté Urbaine de Québec
770 rue Kirouac
Québec 8 G1N 2J4

La Commission Régionale JEAN-TALON

OFFRE D'EMPLOI

POSTE:
DEUX (2) ANIMATEURS DE PASTORALE (DONT UN À L'ENFANCE INADAPTÉE)

NATURE DU TRAVAIL:
L'animateur de pastorale effectue des tâches relatives à l'élaboration et à la réalisation du programme d'action répondant aux objectifs et aux politiques de la pastorale d'ensemble de l'école.

ATTRIBUTIONS CARACTERISTIQUES, CONDITIONS DE TRAVAIL ET TRAITEMENT:
Conformément à la politique administrative et salariale (cf: doc. 27-01)

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Posséder un diplôme universitaire terminal de 1er cycle en théologie, en pastorale ou en sciences religieuses.
— Les prêtres et religieux devront présenter avec leur candidature l'autorisation de leurs autorités.

Toute candidature devra parvenir, accompagnée du curriculum vitae, le ou avant le 8 octobre 1974 à 17 hres au bureau du:

Directeur du service au personnel,
335 ouest, 76ième rue,
Charlesbourg G1H 4R4

CONCOURS: 74-32

CARRIÈRES PROFESSIONS ET AFFAIRES

DOCTEUR !!!

ON A MAL AU C.L.S.C. SECTEUR BRANDON

Car il nous manque un membre . . .

Le corps de l'équipe veut se greffer:

un(e) omnipraticien(ne) pour son ouverture de services, qui, en plus, travaillera à l'élaboration des programmes du C.L.S.C. en lien avec l'équipe multidisciplinaire.

Les programmes à élaborer sont:

— Prévention (adulte, scolaire, nourrisson);
— Soins à domicile.

AVIS AUX INTÉRESSÉS

Venez nous rencontrer et discuter avec nous du travail, de ses conditions et de ses modes de rémunération.

VEUILLEZ COMMUNIQUER à Mlle Francine Comtois, sec. de direction, votre désir de venir nous rencontrer.

C.L.S.C. SECTEUR BRANDON
Rue des Écoles, C.P. 658
Ville St-Gabriel, Co. Berthier
Téléphone: 1-514-835-4705

Voir autres Carrières et Professions en page 12

CITÉ DE VERDUN
SERVICE DU PERSONNEL

TECHNICIEN EN GÉNIE

DEMANDE

FONCTION:
Exécuter des tâches propres à une technique para-professionnelle en vue de concevoir, développer et réaliser divers projets de génie, d'arpentage et autres.

QUALIFICATIONS REQUISES:
— Posséder un D.E.C. en génie civil.
— De préférence avec de l'expérience.
— Bilingue.

AVANTAGES:
— Échelle de traitement annuel: $10,673. à $12,903. Augmentations statutaires annuelles. Le salaire sera établi selon la compétence du candidat.
— Avantages sociaux: Congés en maladie, jours fériés, vacances, assurance-vie et hospitalisation, plan de retraite, etc. . . .

Toutes demandes d'emploi doivent être envoyées au soussigné en y incluant le curriculum vitae:

M. Gérard Guay, C.R.I.
Directeur du Personnel
Hôtel de Ville
4555, ave. Verdun
Verdun H4G 1M4, P.Q.

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS

DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS

LE POSTE:
Cadre, responsable du développement et de la gestion d'un système global de communications impliquant le CSSSO en rapport avec la population, les établissements et le ministère des Affaires sociales.

LES FONCTIONS:
— Conceptualisation et mise en oeuvre de programmes d'information à la population.
— Mise à contribution des personnes et groupe du milieu susceptibles de participer au développement et au fonctionnement des services sociaux et de santé.
— Élaboration d'un système interne d'information.
— Définition des moyens techniques susceptibles de réaliser les objectifs de communication.
— Responsabilité d'une équipe de professionnels chargés de l'exécution des politiques de communication.
— Responsabilités particulières de la publicité, des publications, des relations extérieures et des équipements de communications.
— Responsabilité du service des plaintes des usagers des services sociaux et de santé.

LES QUALIFICATIONS:
— Formation universitaire en communications ou dans undomaine connexe.
— Cinq années d'expérience dans un poste responsable dans le secteur des communications d'une entreprise ou d'un organisme.
— Connaissance de la région de l'Outaouais, connaissance souhaitable du domaine de la santé et des services sociaux.

LES QUALITÉS REQUISES:
— Capacité de concevoir des solutions originales aux défis que pose un organisme d'un style nouveau.
— Sens de la créativité dans la recherche des approches d'information et de participation du public aux services sociaux et de santé.
— Capacité de gestion de programmes variés et complexes.
— Sens très développé des relations humaines.
— Goût de travailler à l'intérieur d'une équipe de jeunes cadres.
— Capacité de se déplacer dans la région de l'Outaouais.

LE TRAITEMENT:
Selon les échelles en vigueur pour les cadres hospitaliers du Québec.

LIEU DE TRAVAIL: Hull

DATE LIMITE: Avant le vendredi 4 octobre 1974.

Veuillez adresser votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae à:

Monsieur Jean-Bernard Guindon
Directeur général
Conseil de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
675, boul. St. Joseph Hull, Québec

Nous recherchons

UN(E) TRADUCTEUR(TRICE)

d'expérience, à qui nous demanderons de traduire principalement de l'anglais au français, dans une grande variété de domaines.

Notre compagnie offrira les meilleures perspectives de carrière; à celui (ou à celle) dont le dynamisme et la créativité contribueront sensiblement aux progrès de l'entreprise.

Le traitement à discuter sera établi en fonction de la compétence.

Toutes les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae et de modèles de traductions récentes, doivent être adressées à:

Dossier 2405
Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

LA COMMISSION SCOLAIRE BALDWIN-CARTIER

RECHERCHE

DES PROFESSEURS SPÉCIALISÉS

1. CLASSE DE PERTURBÉS SOCIO-AFFECTIFS (10-12 ANS)
2. CLASSE DE MATURATION (6 ANS)
3. DEUX CLASSES DE RÉCUPÉRATION (FIN DE L'ÉLÉMENTAIRE)

QUALIFICATIONS:
Brevet A, plus une autorisation provisoire d'enseigner à l'enfance inadaptée
ou
Brevet spécialisé à l'enfance inadaptée
ou
Baccalauréat spécialisé à l'enfance inadaptée.

Faire parvenir le curriculum vitae le plus tôt possible à:

MONSIEUR FRANK BALDASSARE
SERVICE DU PERSONNEL
130, RUE AMBASSADOR
POINTE CLAIRE, QUÉBEC

Commission Industrielle de la Vallée du Richelieu

COMMISSAIRE INDUSTRIEL

FONCTIONS:
Relevant de la Commission Industrielle de la Vallée du Richelieu formée des municipalités de Beloeil, Mont St-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand et Corporation de la Paroisse de Saint-Mathieu de Beloeil, le titulaire aura les responsabilités suivantes:
— Préparer un programme annuel d'action industrielle, accompagnée d'un budget, selon la politique arrêtée par la Commission Industrielle.
— Établir et maintenir des relations avec les industriels, hommes d'affaires et commerçants dans le but de promouvoir le développement des industries et commerces existants et de susciter de nouveaux investissements industriels et commerciaux.
— Voir à la préparation d'un inventaire économique des facteurs favorables à l'implantation de nouvelles usines dans les municipalités.
— Agir à titre d'agent de liaison entre la Commission et les services gouvernementaux dans les matières concernant le développement industriel.

EXIGENCES:
— Avoir acquis une solide expérience dans le domaine de la promotion industrielle ou la commercialisation et la promotion des biens et services dans l'industrie.
— De préférence, posséder une formation universitaire en administration des affaires, comptabilité, vente, etc. . . . ou toute expérience jugée équivalente.
— Être capable de communiquer efficacement avec les cadres supérieurs de l'entreprise privée et des organismes gouvernementaux.

SALAIRE:
Selon expérience et qualifications.

Toute personne intéressée devra soumettre un "curriculum vitae" au soussigné avant 17.00 heures le 18 octobre 1974:

Monsieur Gilles Champagne,
Secrétaire,
Commission Industrielle de la Vallée du Richelieu,
C.P. 400,
204, rue Principale,
Saint-Basile-le-Grand, Qué.
J0L 1S0

CENTRE DES RESSOURCES INSTITUTIONNELLES CÔTE-NORD INC.
C.P. 100, HAUTERIVE, P.Q.

PAVILLON DE LA FALAISE - C.A. pour DÉFICIENTS
1250, rue Lestrat, Hauterive

PAVILLON RICHELIEU - C.A. pour MÉSADAPTÉS SOCIO-AFFECTIFS
625, rue des Épilobes, Hauterive

RESPONSABLE DES PROGRAMMES:

FONCTIONS:
Sous la responsabilité du directeur de vie de groupe, il élabore, planifie et coordonne les programmes de l'institution.

EXIGENCES:
Posséder une formation d'ortho-pédagogue ou psycho-éducateur. La préférence sera accordée à celui qui a l'expérience du milieu institutionnel.

SALAIRE:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales du Québec, tout en respectant les années d'expérience.

PSYCHOLOGUE:

EXIGENCES:
Posséder un diplôme universitaire de premier cycle en psychologie.

Être membre de la Corporation des Psychologues du Québec.

La préférence sera donnée à celui qui a l'expérience du milieu institutionnel pour déficients.

SALAIRE:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales du Québec, en se basant sur les années d'expérience.

RESPONSABLE DES PROGRAMMES:

FONCTIONS:
Sous la responsabilité du directeur de vie de groupe, il élabore, planifie et coordonne les programmes de l'institution.

EXIGENCES:
Posséder une formation de psycho-éducateur. La préférence sera accordée à celui qui a l'expérience du milieu institutionnel.

SALAIRE:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales du Québec, en se basant sur les années d'expérience.

PSYCHOLOGUE:

EXIGENCES:
Posséder un diplôme universitaire de premier cycle en psychologie.

Être membre de la Corporation des Psychologues du Québec.

La préférence sera donnée à celui qui a l'expérience du milieu institutionnel pour mésadaptés socio-affectifs.

SALAIRE:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales, en se basant sur les années d'expérience.

CHEF DE SERVICE EN ALIMENTATION:

FONCTIONS:
Sous l'autorité immédiate du directeur des services administratifs, le titulaire du poste doit assumer la responsabilité de la bonne marche des services de nos Pavillons.

EXIGENCES:
Technicien en alimentation avec cinq (5) ans d'expérience ou une 11ième année de scolarité avec au moins dix (10) ans d'expérience dans ce domaine.

SALAIRE:
Selon les normes du ministère des Affaires sociales en tenant compte des années d'expérience.

LES PERSONNES INTERESSEES DOIVENT FAIRE PARVENIR LEUR CURRICULUM VITAE AVANT LE 18 OCTOBRE 1974 AU:

Comité de Sélection
Centre des Ressources Institutionnelles Côte-Nord Inc.
C.P. 100
Hauterive, P.Q. (Cté Saguenay)
G5C 2S8

Voir autres Avis légaux, en page 16

TECHLEM INC.

AVIS est donné que TECHLEM INC. compagnie constituée en corporation selon la Loi des compagnies de la province de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Le 23e septembre, 1974.

Les procureurs de la requérante
LAING WELDON COURTOIS CLARKSON PARSONS GONTHIER & TETRAULT

AVIS D'ABANDON DE CHARTE
CHEZ ROSALEEN (ONTARIO ST.) INC.

AVIS est par les présentes donné que CHEZ ROSALEEN (ONTARIO ST.) INC. une corporation constituée sous la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, s'adressera au Ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, pour obtenir l'abandon de sa Charte, selon les dispositions de la Loi des Compagnies du Québec.

DATE A MONTREAL, ce 23ième jour de septembre 1974

SAM KLIGMAN
Secrétaire-trésorier

AVIS

AVIS est par les présentes donné que JREAIR TCHIKORIAN, résidant au 135 Place Côte Vertu, appartement 201, dans la Ville de St-Laurent, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil, pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de JERRY OUGHOURLIAN, le dit changement de nom s'adaptera à son épouse Dame Zivart Kharavian et à ses enfants mineurs, Eduardo, Joyce et Pedro, et pour toutes fins légales.

MONTREAL, 24 septembre 1974

MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER, TAVISS, SHAYNE & LEVITT — PROCUREURS DU REQUERANT.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que ROLLAND VACHON 8 Broadback, C.P. 33, Matagami, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à tirer les remorques de la compagnie Brazeau Transport Inc., en vertu des clauses du permis 6793-V de Brazeau Transport Inc., laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports - 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

BENOIT GROLEAU
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que TRANSPORT THEBERGE LTEE C.P. 790, Trois-Pistoles, Cté Rivière du Loup, P.Q. permis no: 3652-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à ajouter le droit additionnel suivant à sa clause (C): En donnant le service en vertu de la clause (c), la requérante demande l'autorisation de tirer les remorques, propriété de ou en possession de la compagnie Simpsons Sears Ltd, dans lesquelles est transportée la marchandise appartenant à Simpsons Sears Ltd, pour une période de 15 jours, débutant le 1er octobre 1974, entre Québec et Rimouski.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: BENOIT GROLEAU
PAQUETTE PAQUETTE
PERREAULT & RIVET
AVOCATS — BARRISTERS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que DESOURDY (ONTARIO) LTD, C.P. 337, St-Jean, P.Q., s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour les services suivants.

CLASSES: 1) Transport Restreint-Longue Distance-Route Restreinte-Contrat
2) Transport Restreint-Rayons-Contrat

SERVICES: 1) St-Luc à la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée), et retour, pour le transport et/ou remorquage de maisons pré-fabriquées provenant de: "LES ENTREPRISES DESOURDY INC."
2) St-Luc à tous points situés dans la province de Québec et retour pour le transport et/ou remorquage de maisons pré-fabriquées provenant de: "LES ENTREPRISES DESOURDY INC."

DROIT ADDITIONNEL: En demandant les services en vertu des clauses ci-haut décrites, la détentrice aura le droit d'utiliser les remorques, propriétés de: "LES ENTREPRISES DESOURDY INC."

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: PAQUETTE, PAQUETTE PERREAULT & RIVET
PAQUETTE PAQUETTE
PERREAULT & RIVET
AVOCATS — BARRISTERS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 500-12-044938-748

CLAIRE BEAUREGARD — Requérant
-vs-
ANDRE MASSIE — intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé M. André Massie, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 6 septembre 1974

REGISTRAIRE

LAFOREST & BIBEAU
4080 Wellington, Suite 10,
Verdun, Qué. (tél. 761-4838)
Avocats de la requérante.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-045525-742

DAME OLGA KOPYTSCHYN. — Requérante
-vs-
WASYL (WILLIAM) SERBYN, — Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé WASYL (WILLIAM) SERBYN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. U ie copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces, Palais de Justice, 10 est, rue Craig, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MO ITREAL, le 20 septembre 1974

WILFRID LEFEBVRE
Registraire-Adjoint

Me Martin Boyaner,
Procureur de la Requérante,
10 est, boul. de Maisonneuve,
Ch. 809,
Montréal H2L 4M7
tél.: 842-2233 poste 237

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 26 mars, 1973 par lequel The International Time Recorder (Quebec) Co. Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 26 mars, 1973 sous le No. 2414310.

Banque de Montréal, le 19 septembre 1974"

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 10 sept., 1974 par lequel Chittom Equipment Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 sept., 1974 sous le No 2551264 — Banque de Montréal, le 25 sept., 1974.

Directeur du Département des Comptes

AVIS est par les présentes donné qu'en vertu d'un contrat enregistré à la Division d'Enregistrement de Montréal sous le no: 2551557, La Banque de Montréal (ici appelée "La Banque") a libéré, réassigné et retransféré à Traidgrafics Colour Service Centre Ltd. (ici appelé "L. Client") du 8490 Jeanne-Mance, Montréal, Qué. spécialistes sur machine à composer et plaques, tous les droits, titres et intérêts de la Banque, à partir du 5ième jour de septembre 1974, sous une certaine assignation générale des dettes figurant aux livres, exécutées par le client à la Banque en date du 11 juillet 1974 et enregistrée au Bureau du Registraire de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le mot 2537176.

Daté le 24ième jour de septembre 1974

LA BANQUE DE MONTREAL

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

NO 500-12-045 317-744

GYORGY PAULIK, requérant,
-vs-
AMALIA ILLES, intimée.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée est avisée que copie de la requête en divorce fut laissée à son intention au greffe des divorces. A moins que l'intimée ne produise sa comparution ou contestation de divorce signifiée au requérant dans les 60 jours de la première publication de cet avis, le requérant demandera un jugement de divorce par défaut.

MONTREAL, le 12 septembre 1974.

Me W. Lefebvre,
registraire-adjoint

Me Paul Tardi,
Procureur de la requérante,
10 St-Jacques, suite 902,
Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500 12-045554-742

DAME DIANE GAGNON, — Requérante
-vs-
REJEAN MONTPETIT, — Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé REJEAN MONTPETIT, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 24 septembre 1974.

(s) W. LEFEBVRE
REGISTRAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-013491-749

DAME HUGUETTE CHARTRAND, ménagère résidant en les Cité et District de Montréal, en sa qualité de tutrice à CHRISTIAN CHARTRAND des mêmes lieux — DEMANDERESSE
vs
HAROLD KENNEDY JUNIOR, autrefois résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal présentement de lieux inconnus. — DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur HAROLD KENNEDY JUNIOR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 24 septembre 1974

Me WILFRID LEFEBVRE P.A.C.S.M.

Mes BELIVEAU ZAURRINI & BELIVEAU
360 St-Jacques,
suite 407
Montréal, P.Q.
PROCUREURS DE
LA DEMANDERESSE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-045537-747

JULIENNE CORMIER, ménagère, épouse commune en biens de Roland Roberge, résidant et domiciliée au 5934, rue Hochelaga, dans les villes et district de Montréal — Requérante
-vs-
ROLAND ROBERGE, d'adresse inconnue, — Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROLAND ROBERGE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laisssée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 20 septembre 1974

(S) WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

HARGREAVES, MONETTE, TRUDEL, LEDUC
avocats
5125, rue du Trianon, suite 230
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL
No: 500-12-045511-742

THEODULE GINGRAS, résidant et domicilié en les Cité et District de Montréal, — REQUERANT
VS
JULIETTE AMESSE, présentement de lieux inconnus, — INTIMEE

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimée JULIETTE AMESSE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 24 septembre 1974

Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire adjoint

Me JEAN GEOFFRION, c.r.
210 est Ste-Catherine,
suite 300
Montréal, P.Q.
PROCUREUR DU REQUERANT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-011339-742

DAME LIBBY WEINSTEIN SHILLER, ménagère, épouse de Howard Shiller, des Cité et District de Montréal et présentement résidant et domiciliée au 5887 Centennial, app. 72, Côte St-Luc. — demanderesse

ROLAND ROY, rentier, des Cité et District de Montréal et présentement résidant au 11980 rue Monty, Montréal-Nord. — défendeur

IL EST ENJOINT à ROLAND ROY à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 23 septembre 1974

(signé) SELIM NAGUIB
Protonotaire adjoint C.S.M.

Mes Cameroff, Fenster, Kandestin,
Gelfand, Kungler & Kay,
800 Carré Victoria,
suite 2204,
Montréal, Québec. 878-2861
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO 500-12-044939-746

ROLAND BARLATI — requérant
-vs-
DAME PAULINE LAPOINTE — Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e), Dame Pauline Lapointe, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 4 septembre, 1974

REGISTRAIRE

LAFORET & BIBEAU
4080 Wellington,
Suite 10, Verdun.
(761-4838)
Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO 500-12-044941-742

IDA CHEVREFILS — Requérante
-vs-
JACQUES SEGUIN — Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé(e), M. Jacques Séguin, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite sans autre avis à l'intimé.

Montral, 23 septembre 1974

W. Lefebvre
Régistraire-adjoint

Me Dominique di Francesco,
210, rue St-Jacques, Montréal, Qué.
Tél. 842-4842
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

No: 12-045481-748

DAME PAULINE DUFOUR ROCHON, demeurant et domiciliée au 1966 rue DeVilliers, en les ville et district de Montréal. — requérante
-vs-
GERARD ROCHON, autrefois domicilié et demeurant à Montréal et maintenant de lieux inconnus, — intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, GERARD ROCHON, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces, palais de justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par l'intimé de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre l'intimé par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite sans autre avis à l'intimé.

Montral, 23 septembre 1974

W. Lefebvre
Régistraire-adjoint

Me Dominique di Francesco,
210, rue St-Jacques, Montréal, Qué.
Tél. 842-4842
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-045550-740

MADELEINE GRANT, résidant et domiciliée en la Cité de Montréal-Nord, district de Montréal. — REQUERANTE
-vs-
GILLES DUMAS, présentement de lieux inconnus — INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'Intimé GILLES DUMAS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 24 septembre 1974

Me WILFRID LEFEBVRE
Registraire, adjoint

Me CLAUDE F. ARCHAMBAULT
10 st-Jacques,
suite 609
Montréal, QUE.
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

Claude Léveillée: quand Musset se met au piano

par Yves Tachereau

Claude Léveillée m'a toujours fait penser à Alfred de Musset. Tous deux ont poussé le romantisme à ses limites qui, dépassées, donnent les gluanteries polluantes d'un Guy Godin. La comparaison avec Musset ne doit pas être originale puisque Léveillée a déjà adopté certaines de ses pièces en comédies musicales, par exemple "On ne badine pas avec l'amour" devenu "Elle tournera la terre"... pourtant j'y tiens; certains éléments visuels ajoutent à la ressemblance: la barbe qu'il porte depuis quelques années et la coupe de l'habit de velours noir qu'il portait à son spectacle de mercredi, à la Place des Arts.

Sur cène, Claude Léveillée était visiblement heureux, heureux de chanter et de savoir écouter. On sentait chez lui la joie de l'adolescent qui vient de découvrir ou de retrouver un ami avec qui il peut se livrer aux confidences et aux souvenirs. Ainsi, il nous a dit au début du spectacle: "Les amis, c'est très important... Je me demande si l'amour ça ne se transforme pas en profonde amitié..." Puis, au cours de la soirée, il a évoqué le passé, sa famille et son frère Frédérique. Dans la même veine, il a donné les signes astrologiques de ses musiciens en nous les présentant. Tout cela fait partie d'un esprit bien décrit dans sa chanson "Le Kid"; "faudra qu'un jour je quitte l'enfance..."

Mais le sommet de ce genre tient dans la mise en scène adoptée pour le poème "Soir d'hiver" de Nelligan. Debout et de profil au public, le visage éclairé par un projecteur, il a dit plutôt que chanté le poème pendant que son guitariste jouait, la tête basse sous un le bleu d'un projecteur et que dans un couloir de lumière venant au plafond, une neige tombait, en flocons et mottons, oubliant que si dans le texte la neige "a neigé", c'est qu'elle ne neige plus...

Face à un tel spectacle, on peut embarquer à fond dans les grandes émotions, on a crié bravo après "Soir d'hiver". On peut aussi rester froid et avoir envie de rire. Pour ma part, sans avoir été embarqué, je n'ai pas eu envie de rire. J'ai du respect pour le travail de Léveillée. On peut avoir l'impression qu'il piétine, qu'il se répète, que ses nouvelles chansons ressemblent beaucoup à ses premières, que sa musique reste stationnaire malgré les quelques prises de courant. Tout cela est vrai, objectivement....

Mais si on appliquait ce critère, celui de l'évolution, à tous les chanteurs d'ici ou d'ailleurs il ne resterait plus beaucoup de monde à écouter. J'aime mieux que Léveillée reste ce qu'il est que de le voir chercher à se faire remarquer par toutes les modes...

jazz

Cannonball Adderley à "In Concert"

par Yves Roberge

Au cours des derniers mois, la boîte de jazz 'In Concert' a présenté au public montréalais les grands noms du jazz et du blues. L'ouverture de ce temple du jazz et l'avènement de d'autres spectacles comme celui de Paul Horne au cinéma Outremont ou celui de Chick Corea au Plateau, pour n'en nommer que deux, semblent marquer la fin d'une longue période de pénurie musicale. Le public montréalais est maintenant plus à même de comprendre les courants qui animent la scène du jazz. Certains musiciens semblent avoir sombré dans une médiocrité inexplicable. Pharoah Sanders et Art Blakey, par exemple ont donné à Montréal des spectacles d'une faiblesse incroyable quand on les compare à leurs brillantes performances du passé. D'autres cependant, et le meilleur exemple en est Charles Mingus n'ont rien perdu de leur fougue et de leur génie. Cannonball Adderley est l'un de ces musiciens qui ne vieillissent pas, et c'est une heureuse surprise qui attend les amateurs de jazz à "In Concert" cette semaine.

Cannonball Adderley laisse à la brillante section rythmique de son quintette l'honneur de débuter le spectacle. Le jeu rapide et percutant du pianiste Hal Galper, la puissance rythmique du batteur Roy McCurdy et la minutie ingénieuse du bassiste Walker Booker saisissent dès les premiers instants l'attention du public. Après quelques minutes d'un jeu soutenu le géant Adderley entre en scène, sur de lui-même, suivi de son 'petit' frère Nat. Cannonball Adderley occupe tellement d'espace que son saxophone alto ressemble à un jouet entre ses mains. Nat Adderley évoque l'image d'un nain trompettiste. Cependant on pourra se rendre compte au cours du concert que ces deux frères vivent... dans l'harmonie la plus complète. L'harmonie et la cohésion sont en fait deux caractéristiques marquantes de ce quintette. La musique est polie sous toutes ses facettes et lorsque les deux frères jouent un duo supportés par leur bouillante section rythmique la musique semble s'avancer vers le public dans un bloc solide.

Au cours de la soirée Cannonball Adderley presente un répertoire varié composé de thèmes classiques et nouveaux. L'ensemble démontre beaucoup de swing dans les pièces rapides, et beaucoup de profondeur et de sensibilité dans les pièces plus sentimentales. La musique est orchestrée de façon à donner au public l'occasion d'apprecier le talent et la créativité de chacun des musiciens. A noter, une très belle pièce intitulée Lady blues tirée du dernier album de Cannonball Adderley "Pyramid" (sous étiquette Fantasy).

Le public aura en outre droit au sympathique palabre de l'éloquent Cannonball, et à l'humour musical de Nat Adderley. "I don't know how you people from Montreal call yourselves" declare Cannonball Adderley "but I know how to say "Québécois"". Il tiendra l'affiche de 'In Concert' jusqu'a dimanche soir inclusivement.

en bref

CINEMA: le nouveau film de Clément Perron, "Partis pour la gloire", vient d'entrer dans sa dernière semaine de tournage. Ce film, produit par l'ONF, se déroule dans les années 40. On y raconte l'histoire des Beaucerons qui résistèrent avec humour, colère ou fantaisie à la conscription.

•

PRIX: Janina Fialkowska a obtenu la médaille de bronze du premier concours international de piano Arthur Rubinstein. La jeune pianiste a été l'élève d'Yvonne Lefébure à Paris; auparavant elle avait obtenu une maîtrise en piano de l'Ecole Vincent d'Indy. Janina Fialkovska représentait Radio-Canada à ce concours qui se tenait en Israël.

•

GRAVURES: le Centre Saidye Bronfman présentera du 10 octobre au 7 novembre une exposition intitulée "Printmakers 74". Cette exposition réunit les oeuvres de 26 graveurs montréalais qui exploitent les possibilités de la gravure dans toute leur diversité: intaglio, photo-litho, photo-gravure, collographs, collages, viscosité, sérigraphie et estampes mixte-média.

•

LANCEMENT: lundi prochain, les Editions du Jour procéderont au lancement de "L'Administrateur et la prise de décision" par Yvon G. Perreault et Pierre Filiatrault.

•

TELEPHONE: "Le Fil du temps", court métrage destiné à célébrer le centième anniversaire de l'invention du téléphone, est le seul film canadien à participer au douzième Festival du film de New York. En quinze minutes, ce film, dirigé par Peter Pearson, établit l'importance du téléphone dans la vie des canadiens.

•

CINEMA: Les films canadiens, anglophones et francophones semblent très appréciés à Sorrente (Italie) où se déroulent les "Rencontres internationales du cinéma." On y a vu "Kamouraska" de Claude Jutra, "Between Friends" de Donald Shebib, "Les Dernières fiançailles" de Jean-Pierre Lefèbvre, "Paperback Hero" de Peter Pearson, "La Mort d'un bûcheron" de Gilles Carles, "The Visitor" de John Wright, "The Act, of the Heart" de Paul Almond, "OK, Laliberté" de Marcel Carrière, "Réjeanne Padovani" de Denys Arcand, "Bar Salon" d'André Forcier et "The Apprenticeship of Duddy Kravitz" de Ted Kotcheff. Norman McLaren, dont une rétrospective de 50 courts métrages a été présentée, recevra une "sirène d'argent" pour l'ensemble de son oeuvre.

•

CINEMA AMATEUR: Cinquante cinq films, en provenance de campus canadiens participeront au VIe Festival du film étudiant canadien qui se tient à Sir George Williams jusqu'au 29 septembre. Famous Player a fourni un montant de $5,000 destiné à des Prix. Le jury est composé de Maurice Bessy, président, de Ed Bakony, René Boissay, James Card et Kirk Tougas. Le premier prix, nommé "Prix McLaren", recevra une somme de $1,000. La projection des films a lieu dans l'édifice Hall, à 20h. Les films gagnants seront annoncés le dimanche 29 septembre à 15h. Leur projection aura lieu le même jour à 19h.

LE GROUPE LA LAURENTIENNE PRÉSENTE
LES GRANDS EXPLORATEURS
CONGO SAFARI
Marcel Isy-Schwart
qui commente personnellement
son nouveau film-couleur

SALLE LE PLATEAU
3710, Calixa-Lavallée
parc Lafontaine —
métro Sherbrooke
et autobus 24 est
3-4-5-6-7-8 OCTOBRE à 20.30 hres
matinée 6 OCTOBRE à 14.00 hres
BILLETS: $3.00 et $2.00 (étudiants)
BILLETS EN VENTE:
EXPLO-Mundo, 451 St-Sulpice, métro PLACE D'ARMES
LA CORDÉE, 2159, Ste-Catherine est, métro PAPINEAU
SALLE LE PLATEAU de 13.00 hres à 18.00 hres
RENSEIGNEMENTS:
284-3222 ou 284-0151
UNE PRODUCTION EXPLO-MUNDO
ST-JÉRÔME: 10 OCT à 20.30 hres
AUDITORIUM ANDRÉ-PRÉVOST
JOUR: 436-4330 SOIR: 1-430-1189
STE-THÉRÈSE - 1er OCTOBRE 20:30 hres
AUDITORIUM LIONEL GROULX 430-3120

POUR TOUS
Le plus beau film de Louis Malle
6e Sem.
ELLE
Louis Malle s'impose comme le nouveau patron du cinéma français.
EXPRESS
Un chef-d'oeuvre.
FRANCE INTER
LACOMBE LUCIEN
Étudiants: $1.50

FLEUR DE LYS
858 est Ste Catherine 288 3303
CINEMA DE PARIS
896 ouest Ste Catherine 861 2596
CINEMA V salon rouge
5550 Sherbrooke O
489 5559

la compagnie des deux chaises présente
BONJOUR LA BONJOUR !
DE
MICHEL TREMBLAY
MISE EN SCÈNE
ANDRÉ BRASSARD
denise pelletier
amulette garneau
monique joly
odette gagnon
rita lafontaine
frédérique collin
gilles renaud
guy thauvette
Décor: Guy Neveu
Costumes: François Laplante
du 25 septembre au 12 octobre 1974
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS Montréal 129 (Québec) Tél. 842-2112

GRAND FESTIVAL DE "BERGMAN"
18 ANS Adultes
Version Française
GAGNANT
MEILLEUR
ses 2 derniers succès !

2e Mois
LE CHEF-D'OEUVRE DE Ingmar Bergman
CRIS ET CHUCHOTEMENTS
Elliott Gould
Bibi Andersson
Max von Sydow
LeLien
Ingmar Bergman
EN COULEUR
2e Mois
CRIS
VEN.: 9:40
SAM.: 6h. - 9:50
DIM.: 2:00-5:55
9:50
SEM.: 9:40
Cinéma 7e art
722-0302
3180 rue BÉLANGER
LIEN
VEN.: 7:30
SAM.: 7:35 h.
DIM.: 3:45-7:45
SEM.: 7:30

LA MONTAGNE SACRÉE
de a.Jodorowsky
Elysée
35 MILTON 842-6053
HORAIRE LUN. à VEN. 7:15 - 9:30
SAM. DIM. 1:00, 3:10, 5:20, 7:30, 10:00
SALLE RESNAIS
18 ANS Adultes
2e MOIS
THE HOL/MOUNTAIN
V.O. SOUS-TITRES FRANÇAIS
"Un spectacle fascinant... repus de surprises, gavés d'émotions, nous gardons le souvenir d'un film extraordinaire. Jodorowsky a tous les talents avec, de surcroit, un brin de génie." — LE MONDE
"Un feu d'artifice vraiment fastueux." — LE FIGARO
"Nous éblouit par la richesse de ses inventions visuelles." — LE MONDE
"La Montagne Sacrée, film splendide et parfaitement blasphématoire. À voir avec un rire rageur." — HUMANITÉ DIMANCHE
"Une oeuvre à voir, à admirer." — FRANCE SOIR
"Vigueur lumineuse des images, richesse des symboles, fermeté de la construction." — TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN
"Un sens prodigieux du décor et de la composition; on s'émerveille devant cette profusion de formes et de couleurs." — NOUVEL OBSERVATEUR
"La mise en scène, une merveille." — POLITIQUE HEBDO
"Une oeuvre ambitieuse, digne d'intérêt." — FICHES DU CINÉMA
"Un délire visuel, somptueux, exhubérant. Qui n'a pas vu "La Montagne Sacrée" n'a rien vu." — L'EXPRESS
"Jodorowsky, un ahurissant créateur d'images. Rarement l'écran connut de semblables délires." — ELLE
"Quelle imagination! Chaque image est un choc." — CANARD ENCHAINÉ
SALLE EISENSTEIN
Après "La Salamandre" un nouveau chef d'oeuvre d'Alain Tanner — COMBAT — POUR TOUS
Le retour d'Afrique
JOSEE DESTOOP - FRANCOIS MARTHOURET

DÈS AUJOURD'HUI !
POUR TOUS
Les Films Mutuels présentent
LES ORDRES

un film de Michel Brault
produit par les Productions Prisma
Jean Lapointe
Hélène Loiselle
Guy Provost
Claude Gauthier
Louise Forestier
Cinema PLACE VILLE MARIE 866-2644
RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-4129
GREENFIELD Pk. Pl. Greenfield Park 671-6129
LAVAL Centre d'Achats LAVAL 688 8200
VERSAILLES 7265 Sherbrooke E 353-7880
(LAISSEZ-PASSER NON VALABLES). PLACE VILLE MARIE & RIVOLI-1; À 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 P.M. SAMEDI DERNIER SPECTACLE À 11.30 P.M. LAVAL-2, GREENFIELD-2, VERSAILLES (SalonRouge), SUR SEMAINE À 7.00 & 9.00 P.M., SAMEDI & DIMANCHE À 1.00, 3.00, 5.00, 7.00 & 9.00 P.M. SAMEDI DERNIER SPECTACLE À 11.00 P.M.

À CARREFOUR INTERNATIONAL
Nouvelle adresse:
4258, Delorimier
(près Rachel)
Tél.: 527-8297
Ouverture des activités 1974-75 avec la projection d'un film tourné au Chili
"Quand le Peuple s'éveille"
Ce vendredi, 27 septembre
à 20:00 heures
Cordiale bienvenue

Le Groupe de la Place Royale of Broadway

par René Picard

En entrant dans Drummondville tout au bout d'une rue transversale, s'élève un édifice de stuc blanc, le Centre culturel. A première vue sa façade à arcades rappelle celle du Lincoln Center à New York. De dimensions plus modestes ce Centre culturel de Drummondville possède un bon petit théâtre de 750 places.

Dans le cadre de sa présente tournée dans certaines villes du Québec et de l'Ontario le Groupe de la Place Royale y présentait son spectacle le 25 septembre dernier. Au programme, "Treize Danses", "I Must Say" et les "Bessons" dansés devant un public jeune et curieux. Pour ma part c'était l'occasion de voir pour la première fois "Treize danses" une nouvelle création commune du Groupe et aussi de revoir deux autres oeuvres qui me plaisent.

Il est à noter, que le Groupe entreprend la présente série de spectacles avec des danseurs en excellente forme. Sur scène chacun irradie un goût de danser qui naît avant tout d'une sérieuse maîtrise de la technique de danse.

"TREIZE DANSES"

"Treize Danses" est une succession de petits bijoux d'imagination. Cette danse reposant sur le jeu du hasard, traduit certaines idées chorégraphiques de tous les danseurs de la Compagnie et non celles d'un seul comme c'est habituellement le cas. En effet Perreault et Boncham ont demandé à chacun des danseurs de créer une ou deux danses impliquant de un à six danseurs. Les numéros de "Treize Danses" varient entre une et quatre minutes. Le public est invité à mêler les cartons sur lesquels est inscrit le titre de chacun.

En annonçant le titre qu'il a sous les yeux le spectateur fixe l'ordre des danses. Parfois drôles, parfois raffinées, toujours maîtrisées, ces danses recèlent une qualité supplémentaire, celle des sons. Dansées sans musique chacune pour s'accompagner, exploite ou des sons de percussion à partir d'objet sous la main ou des sons gutturaux ou encore de petits cris, parfois la flûte. Il est intéressant de constater combien il semble facile de marquer le rythme avec un "rien". Là réside de plus une preuve de la musicalité chez ces danseurs, tous auraient pu être musicien. "La Chaise" "Solo de Blaine", "La Gargouille Vierge", "Pas de Deux", "Masques" etc... autant de petites phrases chorégraphiques courtes, denses, bien frappées ou les exécutants donnent tous un bon exemple de leur diversité et de leur dextérité.

"I Must Say"

Trois pas de deux où, sans chercher absolument à y dépister une histoire, nous découvrons successivement trois femmes: une espiègle, une sophistiquée et une libérée qui se jouent de leur partenaire. Chacun de ces pas de deux utilise un vocabulaire chorégraphique fort différent. Si dans le premier les corps dessinent des lignes plutôt verticales et se lancent dans des mouvements vifs, le second utilise des pas au plancher et esquisse des lignes plutôt horizontales, le troisième, un net moment comique repose sur une parodie de plusieurs idiomes de la danse moderne et sociale. Les danseurs, Francine Boucher et Leslie Link, Roberta Mohler et Jean-Pierre Perreault, Janet Huxley et Peter Boncham dans la chorégraphie de ce dernier, réussissent à créer un climat particulier distinguant chacun de ces pas de deux. Si le Groupe danse "I Must Say" avec autant de qualité technique qu'en avril dernier à Montréal, il appert par contre maintenant que ces mêmes danseurs sentent mieux l'essentiel de leur rôle respectif.

"Les Bessons"

Cette chorégraphie de Jean-Pierre Perreault dansée par la compagnie depuis quelques années déjà suscite toujours la même fascination chez l'auditoire. L'oeuvre demeure une très intéressante recherche en noir et blanc sur le mouvement "chorégraphié". D'une écriture serrée cette danse par des mouvements de groupe, un pas de deux, un pas de trois et un solo (exécuté par un nouveau danseur, Blaine Vany) traduit les rythmes de la Cité. Les danseurs vêtus de blanc reflètent tant sur eux-mêmes qu'à l'aide de pannaux multiformes des projections de Susan Swibold. Si les projections suscitent des problèmes d'optique complexes par contre la danse, quand elle apparaît seule, laisse mieux entrevoir son unité de construction. En effet un mouvement esquissé dans une section devient la base de la section suivante et ainsi de suite. Ainsi quand Janet Huxley ondule ses bras, debout baignée par les projections elle annonce déjà le thème d'un beau pas de deux au plancher qui viendra par la suite, mis en évidence par un éclairage latéral bas. Cette danse peut être revue plusieurs fois, il y a beaucoup à découvrir. M'interrogeant à savoir si la couleur y ajouterait quelque chose, je crois que non, ce serait "décorer" une entité qui se suffit à elle-même.

Le résultat du travail du Groupe s'avère de tout premier ordre. Ce dosage d'imagination, d'intelligence et de qualité technique fait plaisir à voir. A un certain moment il devient même essentiel à l'évolution d'un art: la danse.

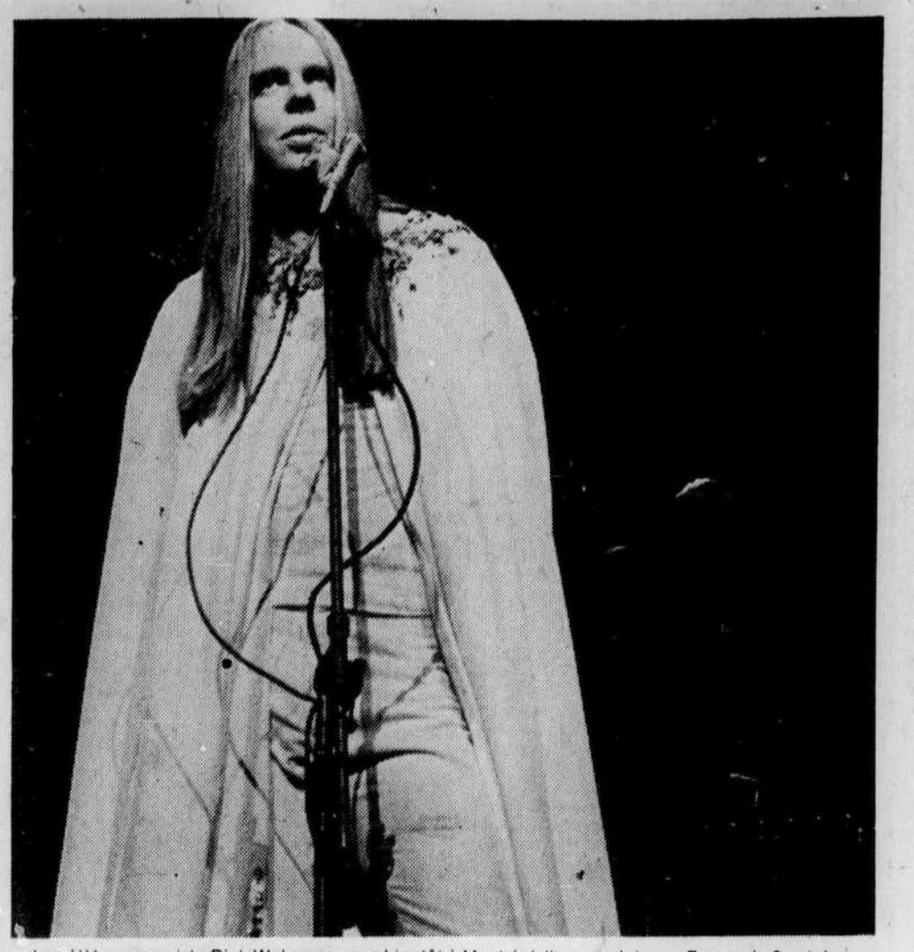

Le célèbre organiste Rick Wakeman sera bientôt à Montréal. Il se produira au Forum, le 8 octobre prochain, à 20h. L'accompagneront un orchestre symphonique et un choeur pour jour, tous ensemble "Journey To The Centre Of The Earth".

41 éditeurs canadiens à Francfort

L'édition canadienne-française participera, pour la treizième année consécutive, à la Foire internationale du livre en Allemagne fédérale, à Francfort, au début d'octobre.

Le stand collectif canadien groupera 41 éditeurs membres de l'Association des éditeurs canadiens et de la Société des éditeurs de manuels scolaires du Québec ainsi que les membres du "Independent Publishers Association" et du "Canadian Book Publishers Council" de Toronto. Le groupe canadien-français présentera, dans la section de langue française, des ouvrages québécois publiés au cours des récentes années. De plus, Information Canada, par sa direction générale des publications gouvernementales fédérales, sera représentée et exposera les publications bilingues du gouvernement canadien.

Cette exposition annuelle d'ouvrages édités, publiés et imprimés au Canada par les deux groupes linguistiques est organisée sous la responsabilité du Ministère de l'Industrie et du commerce du Canada dans les cadres de la politique fédérale du livre et de l'Association pour l'exportation du livre canadien, organisme responsable de la politique des exportations et des expositions à l'étranger.

Cette exposition reçoit l'appui de plusieurs ministères fédéraux: le Ministère des Affaires extérieures par sa Direction des affaires culturelles, le Secrétariat d'état du Canada, le conseil des arts du Canada, la Commission des Exposition du Canada.

Une subvention du Conseil des arts du Canada permet, depuis 1961, à une délégation officielle de trois professionnels des organismes d'éditeurs de se rendre à Francfort. En 1974, la délégation officielle se compose de MM. Claude Choquette, membre du bureau de l'AEC, Pierre Tisseyre, président du CSL, Administrateur de l'AEC et vice-président de la SEMSQ, et Hervé Jolin, représentant de la SEMSQ.

Une subvention du ministère des Affaires extérieures permet à un libraire, M. Raymond Beaudoin, d'assumer la permanence de la section francophone du stand canadien.

M. Philippe Falardeau, président de la Foire internationale du livre de Montréal et M. J.Z. Léon Patenaude, directeur général AEC-SEMSQ et directeur général de la Foire, participeront aussi à la foire de Francfort en vue d'inviter les professionnels de l'édition internationale à la foire de Montréal qui aura lieu en mai 1975.

Plusieurs maisons du Québec participent, pour la septième année consécutive, dans des stands privés. Les Editions Fides de Montréal, dans le secteur religieux et des sciences sociales, les Editions de l'Homme et de l'Actuelle, dans la section internationale et littéraire, et les Editions Paulines, dans le secteur religieux.

L'assemblée des GBC

Optimisme et élan nouveau, tel est l'état d'esprit dans lequel s'est clôturé la dernière Assemblée annuelle des Grands Ballets canadiens. Même la situation financière semble stabilisée pour le moment. En effet, Monsieur Pierre Baudet, trésorier, a fait part d'un déficit de $984. pour l'exercice 1973-74, portant ainsi le déficit accumulé à $30,161.

De leur côté, l'Académie des GBC et de l'Ecole supérieure de danse ont un déficit accumulé de $20,719.

Dans son rapport, Lumilla Chiriaeff, directrice générale à la création, a fait état des réalisation accomplies. Elle a souligné la nécessité pour les GBC d'avoir l'assurance de ses ressources financières. Elle a insisté sur le rôle des écoles de danse, nécessaire à la formation des danseurs.

Uriel Luft, qui a assuré l'administration générale des GBC pendant 14 ans, a tenu à remercier tous ceux qui l'ont soutenu dans cette dure tâche.

Pour la prochaine année, le conseil d'administration s'est choisi comme président M. Yves Ménard, d'Air-Canada. Il sera assisté de M. Pierre Beaudet, du Trust général du Canada, qui cumule le poste de trésorier et de vice-président. M. Maurice A. Massé, de la Banque de Montréal, est deuxième vice-président. Mme Roland Lefrançois a été élue secrétaire.

Le Nouveau CLAUDE LELOUCH
Vendredi le 4 octobre aux cinémas Berri (Montreal) et Frontenac (Quebec)

Lelouch rappelle sa vie, sa carrière, la réussite d'un Homme et une Femme! Un nouveau style, une nouvelle technique, un nouveau cinéma...
Le Point

Un feu d'artifice, un torrent, bourrés d'idées, d'événements, d'émotions et de sensations... On n'a pas le temps de s'ennuyer!
Le Journal du dimanche

Epoustouflant... Claude Lelouch, c'est le Victor Hugo du cinéma. Son film est prodigieux.
France-Soir

Une technique remarquable... Marthe Keller excellente... Un assemblage habile... Le romantisme cher à Lelouch
Paris Match

Un film d'une sincerité absolue... Lelouch est un brillant chasseur d'images, un cinéaste sensible, un excellent conteur...
Le Monde

Toute une Vie

REVENEZ EN 1947 ET RENCONTREZ HARRY BARNES PETIT JOURNALISTE ET REBELLE MALGRÉ LUI !
POUR TOUS
Les Films Columbia présente une production de l'Office national du film
WHY ROCK THE BOAT?
Direction JOHN HOWE
avec STUART GILLARD THU LEEK KEN JAMES
Scénario de WILLIAM WEINTRAUB d'après son roman
À L'AFFICHE !
AVENUE 1224 AVE. GREENE, 937-2747
HORAIRES: 12.50, 2.50, 4.50, 6.55, 9.05 P.M. Dernière Représentation Complète à 9.00 P.M.

LES FILMS MUTUELS ... LES FILMS CLAUDE MICHAUD
présentent dans une production de JACQUES-ERIC STRAUSS
POUR TOUS
YVES MONTAND
KATHARINE ROSS
après "L'HÉRITIER" le nouveau PHILIPPE LABRO
LE HASARD ET LA VIOLENCE
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210
LUN. À VEN.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

LES FILMS MUTUELS présentent
14 ANS
Un étrange ménage à trois...
Lui... ALAIN DELON
Elle... MIREILLE DARC
l'autre... Jane Davenport (Madly)
un film de ROGER KAHANE
musique de FRANCIS LAI
Madly
DÈS AUJOURD'HUI !
RIVOLI ST-DENIS & BELANGER, 277-4129
(Cinéma-2) Aujourd'hui à 7.00 à 9.00 P.M. Samedi à jeudi 1, 3, 5, 7, 9 P.M. Samedi Dernier Spectacle à 11.00 P.M.

Salle Renoir
JEAN-PAUL BELMONDO
Le Magnifique
POUR TOUS
COMÉDIE IRRÉSISTIBLE... DU MEILLEUR DE BROCA!
Salle McLaren
18 ANS
LES VALSEUSES
film de Bertrand Blier
LUN. À VEN.: 7.20 - 9.30
SAM.-DIM.: 12.50 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.30
JACQUELINE BISSET
un film de PHILIPPE DE BROCA
LUN. À VEN.: 7.40 - 9.40
SAM.-DIM.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.40 - 9.40
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

Après "LES BONS" 14 ANS
le nouveau film de PASCAL THOMAS
Pleure pas la bouche pleine!
5e Sem.
FESTIVAL 525-8600 1206 St-Catherine E
DIM.: dès 1:30 Sur SEM.: 7:30-9:30

De l'humour noir à l'horreur joyeuse. Nouvel Observateur
Le Trio Infernal
dès le 27 sept.
CHEVALIER

Une satyre énorme, qui n'épargne personne. Nouvel Observateur
Le Trio Infernal
dès le 27 sept.
CHEVALIER

Plus l'image est révoltante, plus on rit. Nouvel Observateur
Le Trio Infernal
dès le 27 sept.
CHEVALIER

Une oeuvre achevvée sur le registre de l'humeur noir. Zoom
Le Trio Infernal
dès le 27 sept.
CHEVALIER

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 13

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au Secrétaire de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, dans des enveloppes fournies par l'Administration et portant la mention "SOUMISSION POUR CONTRAT NO 12-1365" concernant:

REMISE EN ÉTAT DES MURS EN BÉTON,
STADE 3, ÉCLUSE OUEST NO 5,
CANAL DE WELLAND,
VOIE MARITIME, RÉGION DE L'OUEST

seront reçues aux bureaux de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, Immeuble Transports Canada, Place de Ville, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou à l'immeuble de la Voie maritime, 508, avenue Glendale, St. Catharines, Ontario, L2R 6W8, jusqu'à 15 heures, heure avancée de l'est, le vendredi, le 18 octobre 1974.

On pourra obtenir les plans, devis, formule de soumission, conditions de travail et formule de contrat, en s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef, 5250, rue Ferrier, Montréal, P.Q., H4P 1L4, ou au Secrétaire, Immeuble Transports Canada, Place de Ville, Ottawa, Ontario, K1R 7R9, ou au Directeur de la construction, 508, avenue Glendale, St. Catharines, Ontario, L2R 6W8, contre le versement de cent dollars ($100.00), montant qui sera remboursé sur remise en bon état des documents susmentionnés dans les trente jours de la date fixée ci-dessus pour la réception des soumissions. Le dépôt sera confisqué si les documents ne sont pas renvoyés dans le délai susmentionné.

Le soumissionnaire doit fournir un dépôt de soumission d'un montant d'au moins dix pour cent (10 p. 100) du montant de la soumission ou 25,000 dollars plus cinq pour cent (5 p. 100) de la différence entre le prix de la soumission et la somme de 250,000 dollars, en conformité des conditions de la formule de soumission, ou une garantie de soumission, représentant 10 p. 100 de la soumission, devenant nulle s'il passe un contrat en bonne et due forme selon le modèle qui fait partie des documents relatifs à la soumission, et fournit des garanties à la satisfaction de l'Administration.

Il ne sera tenu compte que des soumissions présentées conformément à nos indications. La langue dans laquelle l'adjudicataire aura présenté sa soumission sera adoptée pour le contrat et sa gestion.

L'Administration ne s'engage à accepter aucune soumission, même la plus basse.

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT, OTTAWA, le 26 septembre 1974.

Le Secrétaire, L. E. Béland

PRENEZ AVIS que M. Guy Giroux s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à faire le transport d'huile à chauffage à domicile pour usage domestique par véhicule citerne pour le compte de Caloil Inc., dans la région de Montréal et dans les vingt-cinq (25) milles des limites de la Ville de Montréal.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, P.Q.

SAVOIE SMITH LEGER & LUSSIER
615 ouest, boul. Dorchester
Suite 700
Montréal, P.Q.

CANADA
MINISTERE DES TRANSPORTS
ADMINISTRATION CANADIENNE
DES TRANSPORTS AERIENS

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Frobisher Bay, T.N.O. SERVICES DE CONCIERGERIE, A FROBISHER BAY, T.N.O. POUR UNE PERIODE DE TROIS (3) ANS.

Les soumissions cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, ministère des Transports, pièce 175C, Edifice de l'Administration régionale, Aéroport international de Montréal, Dorval, Qué. H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 3 heures de l'après-midi, heure avancée de l'est, le 18 octobre 1974.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

P.E. Arpin
Administrateur régional du Québec,
Administration canadienne
des Transports aériens.

Ministère des Transports,
Aéroport int. de Montréal,
Le 17 septembre 1974.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 septembre, 1974 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Plomberie et Chauffage Constant Ltée a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval 1e 16ième jour de septembre 1974, sous le numéro 348113. Ce 20ième jour de septembre, 1974. LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE
(Divorces)

No: 500-12-045535-741

CLAIRE HARRIGAN,
Requérante
-c-
HARRY WILLIAM SMITH,
Intimé

AVIS
PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé est par les présentes requis (e) de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorces à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

MONTREAL, le 24 septembre 1974.

J. Perron
Registraire

BAATZ ET SYLVESTRE, CYR et
COHEN, Avocats.
2111, rue Centre
Montréal 1C4, Qué.
Tel.: 933-8432
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTREAL
NO: 12-500-044565-749

COUR SUPERIEURE
(Division des divorces)

DAME MILDRED EDNA ELLSWORTH
COLLINS, épouse judiciairement séparée de Wilfred Collins, résidant et domiciliée en les Cité et District de Montréal.
REQUERANTE
-vs-
WILFRED COLLINS, autrefois résidant en la Province de Terre-Neuve, présentement de lieux inconnus.
INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé WILFRED COLLINS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 23 septembre 1974

Me WILFRID LEFEBVRE
Régistraire, adjoint

Mes FRANKL-SELIG-ROSENZVEIG-
CAPLAN & WEKARCHUK
1 carré Westmount, suite 1411
Montréal, P.Q.

PROCUREURS DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Faillites)

No.: 11-001090-73

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: — DENNING FREIGHT LTD., corporation légalement constituée et ayant son siège social dans la district et ville de Montréal, Débiteur; et HARRY BICK, comptable agréé et Syndic de la Ville de Côte St. Luc, District de Montréal, en sa qualité de Syndic du Débiteur, Requérant; contre AVANDERO FRATELLI S.A.S., corporation légalement constituée et ayant son siège social dans la ville de Milan, Italie. Prenez avis que le Requérant présentera une Requête en Recouvrement de Paiement Préférentiel devant la division de faillite de cette honrable cour le 1er novembre 1974 à 9.30 a.m., chambre 1.138, Palais de Justice, 10 rue Craig Est. Montréal, ou aussitôt que le conseil pourra être entendu. Veuillez agir en conséquence. Une copie de ladite requête a été laissée à votre intention au bureau de la cour. Montréal, ce 24ième jour de septembre. Mtres. DRUKER & FREED, 1255 Carré Phillips, Chambre 605, Montréal. Procureurs du Requérant.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-044603-748

DAME MARIAN ISABELLE FANNING,
Requérante
-vs-
BOYD CHARLES CLARKE,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé BOYD CHARLES CLARK est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce acuompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 19 septembre 1974

SELIM NAGUIB,
REGISTRAIRE-Adj., C.S.M.

Me Leonard I. Sabloff,
Proc. de la requérante,
35 Esterel, "E" Mart,
P.O. Box 1118,
Place Bonaventure,
Montréal H5A 1G4
Tél.: 866-5531

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-045431-743

DAME MAUREEN BURGESS, commis, domiciliée et résidant au numéro 5388 de la rue Snowdon à Montréal, district de Montréal,
Requérante
-vs-
ROMANO QUINZANI, domicilié et résidant au numéro 98 Santa Barbara, Fiorenzuola, Italie,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROMANO QUINZANI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 24 septembre 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE-ADJ.

Me Pierrette St-Pierre, avocate,
800 est, boul. Maisonneuve,
8ième étage,
Montréal, P. Qué. H 2L 4M7

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
HIR-74-19181
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 15 octobre 1974

Institut de Recherche
de l'Hydro-Québec
Sainte-Anne-de-Varennes
(Comté de Verchères)

FOURNITURE DE MODULATEURS ET DE DISCRIMINATEURS A FREQUENCES MODULEES POUR LE SYSTEME DE MESURES POUR LE LABORATOIRE GRANDE PUISSANCE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de ONZE MILLE DOLLARS ($11,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 18 septembre 1974.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-74-19193
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 22 octobre 1974

Postes Landry et Plouffe
(Ville de Laval)

FOURNITURE DE DIX-HUIT (18) DISJONCTEURS A FAIBLE VOLUME D'HUILE 25 kV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 8[illegible]
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de DIX MILLE DOLLARS ($10,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B.LACASSE W.E. JOHNSON
Montréal, le 19 septembre 1974

Travaux publics Canada — Public Works Canada

RÉGION DU QUÉBEC (MONTRÉAL)
APPEL D'OFFRES
74-207P

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées à l'Administrateur régional des finances et de l'administration, Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy (5e étage) Montréal (Québec) H3A 1K3, et portant la mention: SOUMISSION POUR
ST-LAURENT (QUÉBEC) — CENTRE PRINCIPAL D'ACHEMINEMENT
LES GRANDS ETABLISSEMENTS POSTAUX
ETABLISSEMENT DE TRAITEMENT DES LETTRES
ACIER DE CHARPENTE POUR LOT NO M-0511
seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal), le 17 OCTOBRE 1974.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du devis et autres documents de soumission ou se les procurer SUR DEPOT DE $250.00 sous forme d'un CHEQUE BANCAIRE VISÉ établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, au Ministère des Travaux publics du Canada, Bureau des Soumissions (283-6553, 6554 et 6656), 625, avenue du Président-Kennedy, 5e étage, Montréal (Québec) H3A 1K3 et peuvent les consulter à:
— L'Association de la Construction, 522, rue King, Sherbrooke Québec);
— L'Association de la Construction, 4970 Place de la Savane, Suite 200, Montréal (Québec)
— Toronto Construction Association, 1, avenue Spark, Willowdale (Ontario);
— Builder's Sales Ltd., Building & Construction Trades, Dept. Candn. Office, 140, rue Wellington, Ottawa (Ontario);
— Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy, 5e étage, Montréal (Québec)
— Ministère des Travaux publics du Canada, Gare Maritime Champlain, Anse-au-Foulon, Québec (Québec);
— Ministère des Travaux publics du Canada, 25 est, avenue Saint-Clair, Toronto (Ontario);
— Ministère des Travaux publics, Région de la Capitale, Plaza Lord Elgin, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario).

Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Le Ministère n'acceptera nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional
des finances et de l'administration

Montréal, (Québec)

Travaux publics Canada — Public Works Canada

RÉGION DU QUÉBEC (MONTRÉAL)
APPEL D'OFFRES
74-212P

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées à l'Administrateur régional des finances et de l'administration, Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy (5e étage) Montréal (Québec) H3A 1K3, et portant la mention: SOUMISSION POUR
MONTRÉAL (QUEBEC) — CENTRE VILLE
ETABLISSEMENT DE TRAITEMENT DES LETTRES
LES GRANDS ETABLISSEMENTS POSTAUX
PRÉPARATION DU SITE POUR LOT NO. C-0109
seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal), le 15 OCTOBRE 1974.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du devis et autres documents de soumission ou se les procurer SUR DÉPOT DE $50.00 sous forme d'un CHÈQUE BANCAIRE VISÉ établi à l'ordre du RECEVEUR GENERAL DU CANADA, au Ministère des Travaux publics du Canada, Bureau des Soumissions (283-6553, 6554 et 6656), 625, avenue du Président-Kennedy, 5e étage, Montréal (Québec) H3A 1K3 et peuvent les consulter à l'Association de la Construction, 4970, Place de la Savane, Montréal (Québec).

Le dépôt sera remis sur retour des plans et devis, en bon état, au plus tard un (1) mois après l'ouverture des soumissions; après cette date le dépôt sera confisqué.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Le Ministère n'acceptera nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

D.B. Norwood
Administrateur régional
des finances et de l'administration

Montréal (Québec)

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, Pièce 108, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1P 5H1 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, pièce 110, Immeuble Lord Elgin Plaza, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5H1 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Numéro 78097 - Construction d'un bureau de poste, Gatineau, Québec.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: Mardi, le 22 octobre 1974
Dépôt: $100.00

PROLONGATION

Numéro 78100/126 - Béton préfabriqué, phase III, Hull, Québec.

Veuillez prendre avis, que la date limite de réception des soumission du 1er octobre 1974, est reportée au jeudi, le 10 octobre 1974.

Numéro 78100/135 - Ignifugeage par pulvérisation, superstructure du pont, phase III, Hull, Québec.

Veuillez prendre avis, que la date limite de réception des soumissions du 1er octobre 1974, est reportée au jeudi, le 17 octobre 1974.

Numéro 78100/130 - Charpente d'acier, Pont, phase III, Hull, Québec.

Veuillez prendre avis, que la date limite de réception des soumissions du 1er octobre 1974, est reportée au jeudi, le 17 octobre 1974.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général du Canada.. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Chef des Services financiers et administratifs de la région de la Capitale, J.J. Carette

---

Travaux publics Canada — Public Works Canada

REGION DU QUEBEC (MONTREAL)
APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées à l'Administrateur régional des finances et de l'administration, Ministère des Travaux publics du Canada, 625, avenue du Président-Kennedy (5e étage), Montréal (Québec) H3A 1K3, et portant la mention: SOUMISSION POUR
PROPOSITION DE LOCATION
POUR L'AMENAGEMENT DE LA
NOUVELLE SUCCURSALE POSTALE "JARRY"
A MONTREAL (QUEBEC)
dans

- un édifice à construire ou
- un édifice en cours de construction ou
- un édifice existant

situé

à l'intérieur des limites du secteur qui est indiqué au plan joint aux documents de soumission seront reçues jusqu'à 15:00 heures (heure de Montréal), le mercredi 23 octobre 1974.

Superficie

Les locaux recherchés auront une sperficie de plancher d'approximativeent 9,800 pieds carrés utilisables et seront aménagés sur un seul plancher.

Bail

Le terme du bail sera d'une durée de 10, 15 ou 20 ans avec options de renouvellement.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du devis et autres documents de soumission ou se les procurer au Ministère des Travaux publics du Canada, Bureau des Soumissions (283-6553, 6554 et 6656), 625, avenue du Président-Kennedy (5e étage), Montréal (Québec) H3A 1K3 et peuvent aussi les consulter à l'Association de la construction, 4970 Place de la Savane, Montréal (Québec).

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront prsentées sur les formules imprimées fournies par le Ministère et faites en conformité des conditions qui y sont stipulées.

Le Ministère n'acceptera nécessairement ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

No de la demande: 74-204P
Montréal (Québec)

D.B. Norwood
Administrateur régional
des finances et de l'administration.

AVIS DE RACHAT

aux détenteurs des Obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée

"5% Sinking Fund Debentures for Metro Lines Construction, due November 1, 2004"
(ci-après appelées "Obligations") de

LA VILLE DE MONTRÉAL

PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA

CANADA

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera **POUR FINS D'AMORTISSEMENT** le 1er novembre 1974, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes (ou partie de ces Obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir :

Numéros des Obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1er novembre 1974 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants :

0010	$ 25,000	0063	$ 13,000	0259	$ 8,000
0012	$ 12,000	0075	$ 5,000	0260	$ 3,000
0014	$501,000	0076	$ 7,000	0262	$ 2,000
0016	$ 62,000	0077	$ 6,000	0264	$ 3,000
0017	$ 62,000	0078	$ 6,000	0265	$ 1,000
0018	$ 25,000	0079	$ 6,000	0266	$ 81,000
0019	$360,000	0082	$ 1,000	0269	$ 3,000
0021	$ 4,000	0083	$ 1,000	0270	$ 6,000
0023	$ 4,000	0084	$ 2,000	0271	$ 7,000
0026	$ 1,000	0085	$ 1,000	0272	$ 11,000
0038	$ 2,000	0086	$ 1,000	0274	$ 15,000
0046	$ 1,000	0125	$ 3,000	0275	$ 25,000
0049	$ 1,000	0141	$ 3,000	0277	$ 4,000
0054	$ 3,000	0196	$ 5,000	0281	$ 1,000
0056	$ 5,000	0221	$ 8,000	0282	$ 15,000
0060	$ 6,000	0225	$ 7,000	0285	$ 95,000
0062	$ 2,000	0235	$ 66,000	0288	$ 1,000

Numéros des Obligations à coupons de $1,000 chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 1974 :

375105 375204

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, Ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'Obligations à coupons, avec tous les coupons échéant après le 1er novembre 1974 attachés.

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute Obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des Obligations (ou partie de ces Obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 1er novembre 1974.

VILLE DE MONTRÉAL
ROGER BÉLANGER,
Directeur des finances

DATÉ À MONTRÉAL, ce cinquième jour de septembre 1974.

AVIS DE RACHAT

aux détenteurs des Obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée

"5% Sinking Fund Debentures for Local Improvements, due November 1, 1978"
(ci-après appelées "Obligations") de

LA CITÉ DE MONTRÉAL

PROVINCE DE QUÉBEC, CANADA

CANADA

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la Ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera **POUR FINS D'AMORTISSEMENT** le 1er novembre 1974, conformément aux dispositions des Obligations, les Obligations suivantes de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir :

Numéros des Obligations à coupons de $1,000 chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 1974 :

228911	232007	234459	236713	238610	240286	242572	244322	246786	248770	251073	253302	255259	
228971	232017	234510	236720	238627	240306	242573	244327	246794	248773	251097	253306	255277	
228973	232057	234607	236723	238659	240311	242580	244332	246804	248790	251103	253441	255294	
228978	232100	234613	236728	238664	240316	242606	244436	246885	248844	251107	253442	255320	
228979	232129	234617	236730	238665	240496	242690	244437	246940	248864	251894	253444	255323	
229007	232132	234620	236763	238907	240601	242696	244442	246971	248874	251905	253448	255407	
229014	232149	234623	236849	238920	240639	242699	244465	247006	248905	251907	253455	255427	
229055	232164	235062	236851	238968	240727	242709	244511	247218	248915	251917	253464	255438	
229061	232171	235064	236870	238976	240737	242726	244515	247248	249014	251929	253483	256036	
229272	232293	235080	236873	238978	240740	242798	244521	247266	249019	251933	253503	256084	
229278	232327	235084	236915	238998	240754	242824	244553	247268	249085	251939	253505	256090	
229280	232337	235164	236935	239016	240762	242851	244557	247286	249283	251941	253528	256107	
229345	232394	235180	236945	239031	240774	242854	244585	247399	249286	291943	253533	256125	
229361	232397	235183	237011	239110	240778	242869	244587	247401	249293	251967	253536	256135	
229365	232503	235193	237026	239177	240780	242896	244811	247404	249357	251970	253557	256144	
229384	232508	235201	237063	239184	240788	243108	244845	247419	249370	251980	253563	256149	
229391	232517	235203	237066	239199	240791	243127	244847	247427	249458	251985	253573	256151	
229523	232520	235213	237123	239309	240792	243135	244867	247506	249478	251995	253579	256155	
229530	232530	235243	237130	239339	240798	243155	244877	247543	249519	252029	253580	256157	
229779	232627	235256	237134	239340	240800	243163	244878	247581	249529	252073	253607	256164	
229812	232713	235267	237138	239350	240874	243165	244904	247585	249536	252185	253610	256178	
229859	232721	235277	237142	239360	240875	243171	244938	247600	249544	252257	253654	256186	
229879	232722	235288	237144	239402	240908	243181	244979	247602	249548	252258	253657	256192	
230002	232737	235355	237154	239462	241000	243256	245150	247608	249555	252305	253666	256201	
230023	232785	235358	237252	239465	241005	243346	245152	247617	249565	252309	253676	256218	
230029	232795	235361	237255	239484	241059	243364	245154	247618	249612	252319	253698	256220	
230046	232894	235379	237258	239485	241060	243380	245164	247625	249631	252326	253706	256252	
230082	232896	235389	237297	239545	241069	243426	245176	247651	249648	252430	253750	256272	
230128	232924	235391	237298	239554	241070	243536	245181	247661	249655	252467	253754	256278	
230130	233002	235548	237307	239564	241074	243579	245183	247756	249737	252478	253764	256281	
230166	233007	235550	237314	239590	241084	243581	245275	247906	249747	252489	253782	256285	
230179	233015	235576	237324	239634	241126	243586	245276	247970	249760	252498	253803	256288	
230232	233029	235608	237334	239635	241131	243592	245285	248034	249768	252540	253804	256292	
230237	233039	235616	237367	239645	241133	243601	245295	248035	249779	252543	253851	256296	
230252	233044	235618	237371	239650	241149	243602	245296	248062	249781	252564	253862	256318	
230307	233049	235669	237381	239663	241390	243603	245346	248068	249785	252568	253876	256430	
230339	233200	235670	237393	239665	241436	243724	245380	248078	249788	252577	253879	256472	
230443	233361	235750	237437	239667	241442	243735	245415	248136	249791	252601	253891	256487	
230587	233371	235879	237588	239668	241588	243755	245442	248143	249794	252609	253916	256516	
230589	233378	235955	237598	239696	241617	243886	245465	248173	249799	252631	253943	256521	
230606	233387	235981	237613	239705	241618	243888	245474	248187	249804	252644	254145	256550	
230672	233520	236016	237750	239706	241627	243894	245509	248191	249820	252650	254185	256608	
230676	233522	236051	237760	239731	241628	243908	245525	248194	249828	252676	254325	256624	
230732	233524	236070	237761	239791	241669	243921	245720	248197	249835	252709	254331	256637	
230874	233574	236095	237821	239830	241679	243924	245851	248201	249973	252714	254339	256642	
230882	233706	236107	237833	239832	241870	243925	245852	248209	249977	252743	254351	256646	
230899	233718	236111	237842	239857	241912	243931	245859	248297	249987	252768	254386	256652	
230959	233833	236243	237853	239880	241935	243947	245955	248322	250025	252773	254401	256657	
231274	233869	236264	237859	239913	241981	243957	245958	248332	250055	252791	254402	256749	
231536	233878	236274	237875	239928	242035	243977	245960	248342	250068	252823	254406	256771	
231589	233879	236277	237882	239982	242046	243983	245999	248366	250070	252829	254425	256775	
231599	233889	236280	237885	240004	242049	244019	246000	248368	250072	252835	254440	256791	
231607	233920	236290	238112	240011	242076	244027	246036	248378	250078	252853	254446	256792	
231609	233930	236463	238167	240016	242079	244036	246059	248398	250082	252898	254466	256807	
231617	233940	236540	238177	240053	242087	244091	246198	248554	250097	252899	254477	256815	
231627	234079	236550	238193	240075	242089	244110	246202	248610	250136	252933	254518	256816	
231638	234086	236584	238200	240078	242112	244120	246228	248635	250170	252950	254567	256826	
231647	234105	236591	238210	240080	242132	244131

Lucien Bleau veut revaloriser les deux boxes québecoises

par André Tardif

Sa nomination a été discrète, très discrète même. Mais elle peut avoir des conséquences énormes sur l'avenir de la boxe au Québec, un sport passablement décrié et dont le blason, déjà terni, a subi un autre dur coup à la suite du fiasco mémorable survenu au Forum récemment.

Cet incident est arrivé à la boxe professionnelle, diront les puristes, et le nouveau directeur technique de la Fédération de boxe amateur du Québec, en place depuis deux semaines à peine, n'a rien à voir là-dedans, amateurisme et professionnalisme étant deux choses fort différentes.

Lucien Bleau, en effet, eut-il été en poste plus tôt, n'aurait rien pu faire pour prévenir le fiasco que fut le combat entre Donato Paduano et le jeune Jean-Claude Leclair. Ce dernier, que certains voulaient nous présenter comme le messie tant attendu, n'a pu continuer les hostilités après six assauts, et la Commission athlétique de Montréal l'a aussitôt suspendu indéfiniment. Seulement que lui, personne d'autre (!)

Mais qu'on le veuille ou non, amateurs et professionnels sont appelés à faire ménage commun, les premiers, comme dans toute autre discipline où les deux options existent, permettant aux seconds de se renouveler constamment.

"Les deux boxes vivent fort bien côte à côte en France, et ce n'est pas une tare que de vivre du professionnalisme", déclare Fernand Morin, de Bordeaux, conseiller technique régional auprès du ministère français de la Jeunesse et des Sports.

Une pépinière

Morin est actuellement en séjour dans la métropole, grâce à l'Office franco-québécois pour la Jeunesse, dans le but de recueillir des observations sur les tructures québécoises de la boxe amateur.

Diplômé en éducation physique, ancien boxeur professionnel tout comme Bleau, Morin a évidemment retrouvé un ancien confrère d'armes qui, assis à son pupitre derrière l'un des multiples cloisonnements de la Fédération des sports du Québec, a déjà entrepris, discrètement, la lourde tâche de redonner à la boxe amateur toute l'autonomie à laquelle elle a droit.

C'est sans doute un mandat d'urgence qu'ont confié à Bleau M. André Forget, président de la FBAQ, et les membres de son comité exécutif, à cause du rôle de pépinière de leur organisme vis-à-vis la boxe professionnelle dont elle peut assurer le salut.

Une pépinière qui fournira non seulement des boxeurs (de la chair humaine, penseront certains cyniques), mais également des entraîneurs, des arbitres, des gérants et des administrateurs bien préparés.

C'est au perfectionnement des entraîneurs que Bleau s'est d'abord attaqué, un domaine où il est particulièrement apte à founir une contribution valable. Il a d'ailleurs déjà préparé quelques textes portant sur le conditionnement des athlètes, l'aspect sécuritaire de leur préparation avant un combat, et quelques autres notions essentielles.

"Je ne veux rien révolutionner à la boxe amateur, dit-il, mais je veux fournir aux entraîneurs le plus d'outils possible afin de leur permettre de bien accomplir leur travail".

Décision difficile

Il y a aussi un premier rapport à préparer pour M. Forget et ses collègues, tâche bureaucratique que Bleau admet aimer un peu moins, lui qui a déjà délaissé une carrière de courtier en douanes parce qu'il ne pouvait plus tenir en place constamment assis derrière une table de travail. Il avait alors choisi d'oeuvrer comme décorateur, mais il retrouvait ses premières amours presque chaque soir à titre d'entraîneur d'un club privé de boxe amateur, notamment le "Via Olympia 76".

"C'est peut-être ce qui a été le plus difficile pour moi à accepter, abandonner les six ou sept jeunes qui s'entraînaient toujours sous ma direction. Eux-mêmes, tout en me souhaitant bonne chance dans mes nouvelles fonctions, ne regrettaient pas moins mon départ."

Et il nomme Terry Boyd, titulaire américain d'une compétition des Gants Dorés, Fred Grilli, titulaire québécois dans sa catégorie, de même que son fils Claude, à 16 ans seulement déjà champion provincial dans la classe novice, comme ses protégés les plus talentueux.

"J'essaierai à l'occasion, en autant que mon travail me le permet, de leur donner quelques conseils, et j'assisterai peut-être à un combat occasionnel comme second dans leur coin de l'arène. Mais pour moi, le rôle d'entraîneur actif est terminé. C'est une nouvelle carrière qui commence."

Bleau explique qu'il a longtemps hésité avant de poser sa candidature comme directeur technique, un poste qui, de l'avis de plusieurs observateurs qualifiés, lui revenait de droit. Ce sont d'ailleurs des amis qui l'ont convaincu d'accepter, et le défi qu'il relève lui fournit déjà des moments réconfortants.

"J'ai déjà eu l'occasion de rencontrer les dirigeants de la boxe amateur de quelques régions, entre autres ceux de Rivière-du-Loup et de Saint-Esprit, et j'ai été épaté par le travail qu'ils ont accompli", commente-t-il.

Bleau, qui s'est battu chez les professionnels durant quatre ans (mais qui ne veut pas dévoiler sa fiche, "parce que je le faisais pour gagner un petit supplément, que je n'étais pas tellement sérieux, ou peut-être parce que j'étais trop éveillé pour prendre ça au sérieux") avant de devenir entraîneur, aura sans doute des combats beaucoup plus importants à livrer au cours des prochains mois.

Mais après être allé lui-même à l'école d'un "métier très dur" et s'en être honorablement bien tiré, on veut croire que Bleau saura donner à la boxe québécoise l'impulsion nécessaire pour lui procurer un prestige égal à celui de la France où, selon Morin qui lui en a décrit la situation, "elle est entrée de plein pied dans le système d'enseignement au niveau du lycée".

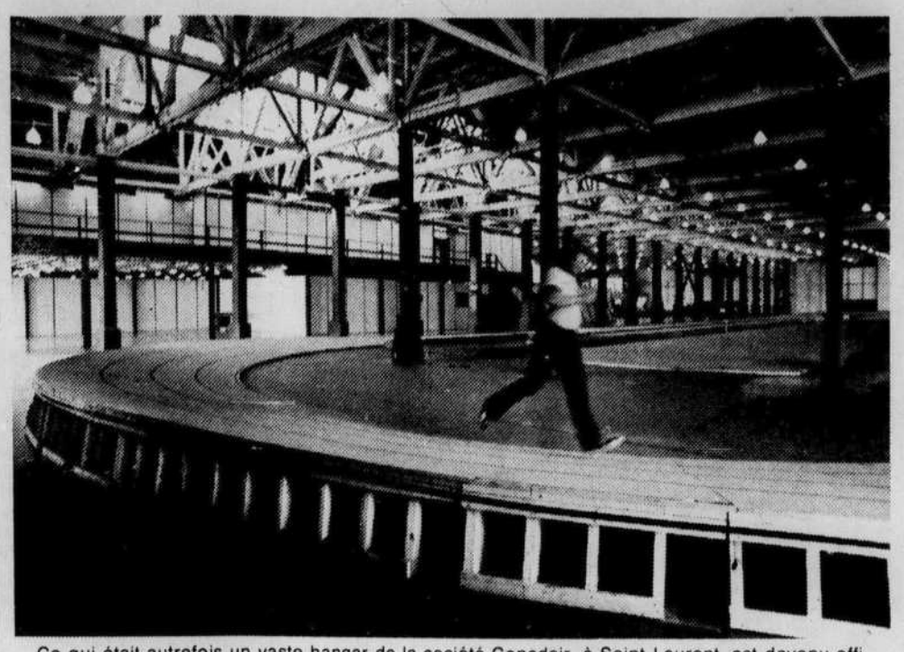

Ce qui était autrefois un vaste hangar de la société Canadair, à Saint-Laurent, est devenu officiellement hier le Centre national d'entraînement athlétique de Montréal. Le CENA contient, entre autres équipements appropriés, la piste d'athlétisme que voici.

(Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Les Pirates en tête

NEW YORK (d'après AP) — Al Oliver a produit cinq points à l'aide d'un simple et d'une paire de circuits produisant deux points chacun, et Willie Stargell l'aida en catapultant un circuit de trois points, conduisant les Pirates de Pittsburgh à une victoire de 11-5 sur les Mets de New York hier soir.

Cette victoire les place en 1ere position de la section Est de la LN avec les Cardinals de St-Louis, inactifs hier. Ils possèdent tous deux un record identique de 83 victoires et 73 revers. Ils leur restent six matchs à disputer.

Pittsburgh explosa pour quatre points dès la 1ere manche avant que Jerry Koosman ne puisse réussir un retrait.

Rennie Stennet, Manny Sanguillan et Oliver, qui frappa en lieu sûr cinq fois au cours de la rencontre, frappèrent tous des simples pour produire un premier point. Stargell suivit avec un retentissant circuit dans la droite.

Les Pirates récidivèrent pour deux autres points à la 2e grâce à un simple de Stenneet et au 1er circuit du match d'Oliver. Ils en comptèrent trois autres à la 5e, dont deux sur un simple de Stargell, et déroutèrent complètement les Mets à la 6e grâce au deuxième circuit de Oliver. Ça lui en fait 11 pour la saison.

PITTSBURGH (1)	ab	p	cs	pp
Stennett, 2b	5	2	2	0
Sanguillin, r	4	3	2	0
AOliver, cc	5	4	5	5
Stargell, cg	4	2	2	4
Zisk, cd	4	0	1	0
DRobrtsn, 1b	4	0	0	0
Hebner, 3b	5	0	0	0
Taveras, ac	5	0	0	0
Pizzaro, l	4	0	2	0
RHnaniz, l	0	0	0	0
Total	40	11	14	9

NEW YORK (5)	ab	p	cs	pp
Hahn, cc	5	0	0	0
Millan, 2b	5	1	3	0
Staub, cd	5	0	0	0
CJones, cg	3	0	1	0
Boisclair, cg	1	0	0	0
Milner, 1b	5	1	2	0
TMartinz, ac	5	1	0	0
Dyer, r	4	2	1	0
WGarrett, 3b	3	0	3	2
Koosman, l	0	0	0	0
Pembrton, fo	1	0	1	1
Cram, l	0	0	0	0
Ayala, fo	1	0	0	0
HParker, l	0	0	0	0
Theodore, fo	1	0	0	0
R. Miller, l	0	0	0	0
Hampton, fo	0	0	0	1
Aker, l	0	0	0	0
Total	39	5	11	4

Pittsburgh	420	032	000 — 11
New York	010	100	120 — 5

E—Hebner, H. Parker, Taveras 2. R-Hernandz. LSB—Pittsburgh 6, New York 10. 2B—W. Garrett, Milner, Millan, A. Oliver. CC—Stargell 25. A. Oliver 2, 11. BS—Hampton.

	ml	cs	p	pm	bb	rb
Pizzaro g, 1-1	3	10	5	2	2	4
R. Hernandz	1	1	0	0	0	1
Koosman p, 14-11	2	6	6	6	1	3
Cram	2	1	0	0	0	0
H. Parker	2	5	5	5	1	0
R. Miller	2	2	0	0	2	0
Aker	1	0	0	0	0	0

LE—H. Parker. BP—Sanguillen. D—2:20. A—9,250.

LIGUE AMERICAINE

1ère partie

Chicago	001	020	020—5 9 2
Texas	000	000	010—1 5 1

Kaat (20-13) et Herrmann; Hargan (12-9), Clyde 6e, Merritt 8e et Sundberg.

Californie	100	000	000—1 5 1
Kansas City	050	021	02x—10 15 0

Dobson (1-3), Kirkwood 6e, Pina 7e, Sanders 8e et Egan; Busby (22-14) et Martinez. CC—K.C. McRae 15e. A—6,795.

Boston	000	000	102 2—5 11 2
Détroit	000	003	000 0—3 12 1

Urago (7-10) et Montgomery; Coleman, Hiller (17-13) 8e, Ray 9e et Lamont, Grehan 10e. CC—Dét. Meyer 3e, Bos. Montgomery 4e. A—7,636.

HOUSTON (6)	ab	p	cs	pp
Gross, cd	3	1	1	0
Metzger, ac	5	2	2	0
Cedeno, cc	4	1	1	3
Watson, cg	4	1	1	0
MMay, r	4	1	2	0
LMay, 1b	4	0	1	1
Helme, 2b	4	0	1	1
Busse, 2b	4	0	1	0
Richard, l	2	0	0	0
Cosgrove, l	0	0	0	0
York, l	0	0	0	0
DeSantos, l	0	0	0	0
Gallaghr, fo	1	0	0	0
JJohnsn, l	0	0	0	0
Howard, fo	1	0	0	0
Totaux	36	6	10	5

CINCINNATI (10)	ab	p	cs	pp
Rose, cg	4	0	0	0
Geronimo, cc	5	1	1	0
Bench, r	4	1	2	1
TPerez, 1b	4	1	0	0
Driessan, 3b	3	4	2	0
Knight, 3b	1	0	0	0
Concepcn, ac	4	2	2	1
Griffey, cd	4	1	4	3
Chaney, 2b	1	0	1	1
Armbstr, fo	0	0	0	0
Kennedy, 2b	1	0	0	0
Billinghm, l	0	0	0	0
Borbon, l	0	0	0	0
Freed, fo	1	0	0	0
Hall, l	0	0	0	0
King, fo	0	0	0	0
Rettenmi, fo	1	0	1	2
Eastwick, l	1	0	0	0
Totaux	34	10	13	8

Houston	021	300	000 — 6
Cincinnati	020	251	00x — 10

E—Driessen, Busse 2. J. Johnson. DJ—Houston 3. LSB—Houston 5, Cincinnati 8. 2B—Gross, Helms, Busse, Bench, Griffey, Rettenmund. CC—Cedeno 26. S—Billingham.

	ml	cs	p	pm	bb	rb
Richard	3	6	4	4	2	3
Cosgrove	1	2	2	2	1	0
York P, 2-2	1-3	2	3	2	1	0
DelSantos	2-3	1	0	0	1	0
J.Johnson	3	2	1	0	2	3
Billingham	3	2-3	10	6	5	1
Borbon	1-3	0	0	0	0	0
Hall G, 2-1	1	0	0	0	0	2
Eastwick	4	0	0	0	1	2

V.P.—Eastwick 2. LE—Richard, J. Johnson. D—2:46. A—11,784.

Papa Gordie Howe:

"Pas de batailles en Russie!"

Gordie Howe, à Helsinki hier et lors d'une conférence de presse, a prédit qu'il n'y aurait pas de batailles entre Equipe Canada et l'Union Soviétique lors des quatre matches qui seront disputés à Moscou pour compléter la série de huit parties commencée au Canada. Howe, reconnu pour ne pas avoir froid aux yeux sur une patinoire, a fait remarquer aux journalistes finlandais et canadiens réunis qu'une règle du hockey international voulait qu'un joueur étant l'instigateur d'une bataille recevait une punition de 10 minutes. "Je suis en faveur d'une telle règle au niveau international mais elle ne pourrait être mise en vigueur dans le hockey nord-américain," a-t-il dit. Les joueurs canadiens ont de vieilles habitudes "et certaines animosités sont inévitables lorsque vous jouez 14 ou 15 fois contre les mêmes adversaires", a-t-il ajouté. A quelque 30 journalistes finlandais qui lui demandèrent, crédules, si les batailles sur la patinoire étaient "arrangées" dans le hockey nord-américain, Howe répliqua: "Le hockey n'a pas assez d'argent à m'offrir pour que je permette à quiconque de me donner un coup de poing sur le nez"!

L'instructeur Billy Harris d'Equipe Canada a pour sa part déclaré que la première des quatre parties qui seront jouées en Russie sera probablement la plus importante de toute la série. Elle sera jouée mardi prochain à partir de 12h.30 p.m.

Aujourd'hui, à Helsinki, l'équipe nationale de la Finlande jouera une partie hors-concours contre Equipe Canada. Elle sera radiodiffusée au Canada à partir de 1 h. Celle de dimanche, contre la Suède à Gothenburg, sera aussi radiodiffusée par Radio-Canada, cette fois à partir de midi.

●

ROGER TAYLOR et John Lloyd ont gagné les deux premiers simples, hier, pour donner à l'Angleterre une avance de 2-0 contre l'Iran dans une rencontre de zone européenne pour la coupe Davis 1975. A cause du grand nombre de pays participant à cette grande série de tennis, les éliminatoires 1975 ont commencé avant que la nation championne pour 1974 ne soit décidée. Taylor a vaincu Mansour Bahrami 6-0, 6-0 et 6-2 pendant que Lloyd triomphait d'A. Madani 6-1, 7-5 et 6-2. L'Angleterre peut gagner la série 3-de-5 dès aujourd'hui en gagnant le double. Les deux derniers simples seront présentés demain à Londres.

●

RALPH BRANCA et Bobby Thomson sont les deux premières vedettes du sport à être invitées au 8e dîner annuel des Célébrités sportives qui se tiendra vendredi soir le 13 décembre à l'hôtel Reine-Elisabeth. Tous les profits de ce grand banquet sont versés au fonds Tiny Tim de l'hôpital des Enfants de Montréal. Jusqu'à maintenant, plus de $70,000 ont été versés à cette institution. Les billets, cette année, se vendent à raison de $30 chacun et peuvent être réservés dès maintenant à 341-7293. Thomson et Branca, l'un frappeur, l'autre lanceur, du temps où ils étaient respectivement membres des Giants de New York et des Dodgers de Brooklyn, furent les principaux personnages d'une célèbre série éliminatoire en 1951 à l'ancien stade Polo Grounds de la métropole américaine. Thomson frappa un circuit à la 9e manche, avec deux coureurs sur les buts et contre Branca, pour mener les Giants à la Série Mondiale.

●

PIERRE LAROUCHE, un centre qui avait été le premier choix de l'équipe lors du repêchage des joueurs amateurs de 1974, a été envoyé sous option aux Bears de Hershey de la ligue Américaine de hockey par les Pingouins de Pittsburgh, hier. Larouche, 18 ans, se mettra en bonne forme physique à Hershey avant de revenir avec Pittsburgh. L'alignement du Pittsburgh est maintenant de 20 joueurs et ne compte qu'une recrue, Kelly Pratt, un avant. Le sort du gardien finlandais Jorma Valtonen n'a pas encore été décidé. Les deux autres gardiens des Pingouins sont Gary Inness et Bob Johnson.

●

HERVE FILION, habitué à se déplacer d'une piste de courses à l'autre en hélicoptère, doit maintenant le faire par automobile. L'Administration fédérale de l'aviation lui a défendu de se servir de son hélicoptère, qui doit être examiné après chaque 600 heures de vol. Filion conduit l'après-midi à Freehold, N.J., et le soir à Yonkers, N.Y. Il a un total de 475 victoires cette année et un grand total pour sa carrière de 4,985. Ses plus proches rivaux cette saison sont Shelly Goudreau avec 210 triomphes, Lucien Fontaine 184, Gilles Gendron 180 et Walter Paisley 172.

●

TOMMY JOHN, le lanceur gaucher des Dodgers de Los Angeles, a subi une opération de deux heures au coude gauche à l'hôpital Centinella Valley de Los Angeles. Le Dr Frank Jobe a dit que John aurait le bras dans le plâtre durant six semaines. John se blessa le bras le 25 juillet dernier et ne pourra recommencer à lancer avant janvier prochain. Il avait un dossier de 13-13 avant d'être obligé de se retirer du jeu temporairement.

●

DAN YOCHUM et Gordon Judges, respectivement bloqueur offensif et ailier défensif des Alouettes de Montréal de la ligue Canadienne de football, ont été placés sur la liste de 21 jours des blessés. Tous deux ont subi des blessures lors du match joué à Calgary, et que les Alouettes perdirent au compte de 38-13, mardi soir dernier.

●

RICK FOLEY, un défenseur de 6 pieds 4 pouces et 240 livres qui avait joué avec les Clippers de Baltimore de la ligue Américaine de hockey l'hiver dernier, a été acheté des Red Wings de Détroit de la ligue Nationale par les Eagles de Syracuse, de la ligue Américaine.

●

LES YANKEES de New York, qui luttent actuellement pour le championnat de la ligue de baseball Américaine, section Est, ont très bien attiré au stade Shea où ils ont joué pour la première fois cette saison en attendant que leur ancien stade soit reconstruit. De fait, ils ont enregistré leurs meilleures assistances depuis 10 ans. Ils ont attiré 1,273,075 spectateurs, leur meilleur total depuis 1964 alors qu'ils remportèrent leur dernier championnat. Ils avaient attiré 1,262,077 amateurs au Yankee Stadium l'année dernière. Les Yanks joueront encore au stade Shea la saison prochaine, la reconstruction de leur ancien stade ne devant pas être terminée avant 1976.

●

HAROLD BALLARD vient de nier avoir retenu la part des recettes de l'équipe de l'AMH qui a affronté l'URSS jeudi dernier, à Toronto. "Ils auraient pu empocher leur argent immédiatement après la rencontre mais ils étaient plus préoccupés de célébrer leur victoire que de régler cette affaire," a expliqué Ballard. Ballard répliquait ainsi aux accusations de Lou Lefaive, président de Hockey-Canada, organisme responsable de la série entre les deux pays. Lefaive a accusé Ballard d'avoir gardé $160,000 qui devaient être transférés au compte de banque de son organisme. Ballard a également dit qu'il mettra le chèque à la poste immédiatement.

Boston vainc Montréal

BOSTON (d'après AP) — Ken Hodge a marqué trois buts consécutifs lors de jeux de puissance pour conduire les Bruins de Boston à une victoire de 6-3 sur les Canadiens de Montréal dans une partie hors-concours de la LNH.

Hodge compta à 10:26 et 13:45 de la 1re période, récidiva à 5:48 de la 2e pour porter le compte 3-0 en faveur des Bruins.

Phil Esposito augmenta cette avance à 4 filets à 11:45 avant que Glenn Goldup et Guy Lapointe ne réduise l'écart à deux buts.

Lapointe porta le compte à 4-3 tôt à la 3e, mais Gregg Sheppard compta lors d'un autre jeu de puissance, et Bobby Schmautz ajouta le dernier filet.

La victoire donne un record de 1-2-1 à Boston pour les joutes d'avant-saison et de 1-3-1 à Montréal.

baseball

Ligue Nationale

Avant-hier

Montréal 7-3, Chicago 1-2
Philadelphie 6-6, New York 2-3
Cincinnati 4, Houston 1
St-Louis 13, Pittsburgh 12
Atlanta 5, Los Angeles 2
San Diego 3, San Francisco 2

Hier

Pittsburgh à New York
Houston à Cincinnati
Los Angeles à San Diego

Aujourd'hui

Philadelphie, Lonborg (16-12) à Montréal, Blair (10-7), 8h05
St-Louis, Gibson (10-12) à Chicago, Dettore (3-4), 2h30
Pittsburgh, Reuss (15-11) à New York, Matlack (13-13), 8h05
San Francisco, Barr (13-9) à Cincinnati, Gullett (17-11), 8h05
Los Angeles, Sutton (18-9) à San Diego, Spillner (8-11), 10h30

Les meneurs

	pb	cs	moy.
Garr, Atl.	587	208	.354
Buckner, LA	557	176	.316
Garvey, LA	624	197	.316
R. Smith, StL.	499	157	.315
Madlock, Chi.	430	135	.314
A. Oliver, Pgh	586	184	.314
McBride, StL.	541	169	.312
Gross, Htn	560	174	.311
Zisk, Pgh	515	160	.311
Montanez, Phi.	503	155	.308

Circuits

Schmidt, Philadelphie, 36; Wynn, Los Angeles, 32; Bench, Cincinnati, 31; T. Perez, Cincinnati, 27; Cedeno, Houston, 25.

Ligue Américaine

Avant-hier

Chicago à Texas (2), remises.
Cleveland 8, Milwaukee 3
Baltimore 5, Détroit 4
New York 1, Boston 0
Californie 7, Kansas City 0
Minnesota 1, Oakland 0

Hier

Chicago à Texas (2)
Boston à Détroit
Californie à Kansas City
Minnesota à Oakland

Aujourd'hui

New York, Dobson (17-15) à Cleveland, Peterson (9-13), 7h.30.
Milwaukee, Colborn (10-12) à Baltimore, Palmer (7-12), 7h.30.
Boston, Cleveland (11-14) à Détroit, Fryman (6-8), 8h.
Texas, Jenkins (24-12) à Kansas City, Fitzmorris (12-6), 8h.30.
Chicago, Kucek (1-3) à Oakland, Holtzman (19-15), 11h.
Minnesota, Albury (8-8) à Californie, Dobson (1-2), 11h.

Les meneurs

	ab	cs	moy
Carew Min	579	211	.364
Orta Chi	494	157	.318
Maddox NY	449	139	.310
McRae KC	513	158	.308
Randle Tex	503	153	.304
Piniella NY	504	152	.302
D. Allen Chi	462	139	.301
Burroughs Tex	534	160	.300
Ystrzmaki Bsn	512	153	.299
B. Robinson Bal	527	154	.292

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
ST-LOUIS	83	73	.532	—
PITTSBURGH	83	73	.532	—
PHILADELPHIE	78	78	.500	5
MONTREAL	75	81	.481	8
NEW YORK	69	87	.442	14
CHICAGO	65	91	.417	18
Section Ouest				
LOS ANGELES	95	58	.628	—
CINCINNATI	95	62	.606	3 ½
ATLANTA	85	72	.541	12 ½
HOUSTON	78	78	.500	20
SAN FRANCISCO	71	86	.452	27 ½
SAN DIEGO	58	99	.369	40

LIGUE AMERICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	85	71	.545	—
NEW YORK	85	72	.541	½
BOSTON	81	75	.519	4
CLEVELAND	75	81	.481	10
MILWAUKEE	75	82	.478	10 ½
DETROIT	71	85	.455	14
Section Ouest				
OAKLAND	87	69	.558	—
TEXAS	81	73	.526	5
MINNESOTA	81	75	.519	6
CHICAGO	76	78	.493	10
KANSAS CITY	76	81	.484	11 ½
CALIFORNIE	63	94	.401	24 ½

Inauguration du CENA à St-Laurent

Le Centre national d'entraînement athlétique de Montréal, situé dans un hangar réaménagé d'aviation à Saint-Laurent, a été inauguré officiellement hier après-midi par M. Paul Phaneuf, ministre responsable du haut-commissariat provincial à la Jeunesse, aux Loisirs et aux sports, accompagné de plusieurs dignitaires du Comité organisateur des Jeux Olympiques de Montréal et du sport amateur québécois.

Occupant une superficie de 80,640 pieds carrés sous un même toit, le CENA a été mis à la disposition de l'élite sportive du Québec jusqu'au lendemain des Jeux de 1976 par la société Canadair. Il comprend une piste d'athlétisme de 200 mètres, plusieurs salles de spécialités et des bureaux.

●

ED VAN IMPE, vétéran défenseur des Flyers de Philadelphie, a dû recevoir 18 points de suture sur la tête et devra prendre quelques jours de repos, après être venu en collision avec le poteau du filet lors d'un match hors-concours disputée avant-hier soir à Vancouver. Les Flyers ont alors battu les Canucks de l'endroit 4-2.

●

GILLES VILLEMURE a-t-il abandonné les Rangers de New York? Le petit gardien, qui est aussi conducteur aux courses attelées l'été, a quitté le camp d'entraînement de son équipe, hier à Providence (Rhode Island), sans souffler mot, Le gérant-instructeur Emile Francis a dit que le départ de son gardien réserviste était occasionné par des raisons d'affaires.

●

LES NORDIQUES de Québec joueront leur premier match hors-concours contre la Nouvelle-Angleterre, mardi soir prochain à Rivière-du-Loup. Le lendemain, ils joueront contre les Cougars de Chicago à Chicoutimi. Les Nordiques viennent de commencer leur entraînement au Colisée de la Vieille Capitale, sous la direction du nouvel instructeur Jean-Guy Gendron. Leurs partisans peuvent assister aux séances d'exercice d'ici le 11 octobre. Après cela et durant la saison régulière, ces périodes d'entraînement se tiendront à huis clos.

hockey

Série Canada-URSS

URSS	3-1-8-5
Canada	3-4-5-5

Aujourd'hui

Canada vs Finlande, 1 h.

Dimanche

Canada vs Suède, 12 h.

Parties hors-concours

Avant-hier

Buffalo 3, Washington 1
Atlanta 5, Toronto 3
St-Louis 5, Détroit 1
Kansas City 6, Pittsburgh 2
Islanders 1, Californie 0
Philadelphie 4, Vancouver 2
Providence 7, Rangers 4

Hier soir

Montréal à Boston
Philadelphie à Vancouver
Kansas City à Minnesota
St-Louis (LNH) à Houston (AMH)
Vancouver (AMH) à Edmonton

Ce soir

Boston à Rangers
Montréal à Washington
Atlanta à Islanders
N.-Angleterre à Toros

football

Ligue Canadienne

Mardi

Calgary 38, Montréal 13

Mercredi

Edmonton 31, Hamilton 29

Demain

Montréal à Winnipeg, 21h

Dimanche

Toronto à Ottawa
Hamilton à Colombie-Br.
Calgary à Saskatchewan

MEILLEURS COMPTEURS

Section Est

	t	c	pl	s	pts
Sunter, Ham.	0	15	29	7	109
Organ, Ottawa	0	10	29	5	102
Andrus., Tor.	0	13	19	9	79
Sweet, Mont.	0	21	17	4	76
Rodgers, Mont.	9	0	0	0	54
Nixon, Ottawa	6	0	0	0	36
Muller, Tor.	4	0	0	0	24
Dalla R., Mont.	4	0	0	0	24
Fleming, Ham.	4	0	0	0	24
Section Ouest					
Cutler, Edm.	0	22	19	6	85
MMillan, C.-B.	0	17	14	13	72
Harris, C.-B.	9	0	0	0	54
Berg, Sask.	0	21	10	2	53
McKee, Win.	0	11	8	7	42
Thomps., Sask.	6	0	0	0	36
Robinson, Cal.	0	8	7	4	33
Bledsoe, Win.	5	0	0	0	30
Willis, C.-B.	4	0	0	0	24

Ligue Nationale

Dimanche

Jets de N.Y. à Buffalo
Los Angeles à N.-Angleterre
Atlanta à N.-Orléans
Baltimore à Philadelphie
Giants de N.Y. à Dallas
Détroit à Green Bay
Kansas City à Houston
Chicago à Minnesota
Cleveland à St-Louis
Oakland à Pittsburgh
Miami à San Diego
Cincinnati à San Francisco

Lundi soir

Denver à Washington

Ligue Mondiale

Mardi

New York 37, Détroit 7

Mercredi

Memphis 17, Shreveport 3
Portland 26, Birmingham 21
Californie-Sud 57, Jacksonville 7
Philadelphie 21, Hawai 16

Hier soir

Chicago à Floride

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	10	7	3	0	226	169	14
HAMILTON	11	6	5	0	199	182	12
OTTAWA	11	5	6	0	174	166	10
TORONTO	10	3	7	0	166	216	6
Section Ouest							
EDMONTON	10	7	3	0	224	148	14
C.-BRITANNIQUE	10	6	4	0	203	195	12
SASKATCHEWAN	11	5	6	0	192	217	10
WINNIPEG	9	4	5	0	141	205	8
CLAGARY	10	3	7	0	172	195	6

DES CADEAUX PLEIN JARRY!

Lorsque la bise fut venue, on a mis nos tuques et on a reçu des cadeaux. Une Jarry d'belle fin d'saison avec nos Expos.

Série Expos/Phillies — Vendredi, 27 septembre, 8h05; Samedi, 28 septembre, 2h15; Dimanche, 29 septembre, 2h15*

*Le dimanche, 29 septembre, pour terminer la fin de semaine Vachon, tout le monde reçoit une super-tuque des Expos.

Le mercredi, 2 octobre, c'est la soirée de reconnaissance,** au cours de laquelle il y aura tirage de caméras, d'un téléviseur, de radios, et de bien d'autres prix, en plus d'une voiture, toutes les casquettes de nos Expos et un voyage aux Séries Mondiales!

Série Expos/Cardinals — Lundi, 30 septembre, 8h05; Mardi, 1er octobre, 8h05

**Mercredi, 2 octobre, 8h05

Obtenez dès maintenant vos billets au Parc Jarry ou à tout autre point de vente T.R.S. Pour plus de renseignements, appelez au 273-0433.

Une Jarry d'partie d'plaisir avec nos Expos.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Suite 2104
Montréal H4Z 1H1
Sénateur Maurice Riel, C.R. — Clermont Vermette, C.R.
Gérald J. Ryan, C.R. — Jaime W. Dunton
John Ciaccia, M.A.N. — Jean-Louis Tétrault
Michel Green — Alain Grégoire
Jean-Pierre Saintonge — André Murray
Téléphone: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN
Télex: 01-26407

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à Repentigny, Saint-Jean, Saint-Lambert, Brossard, Candiac, Longueuil
844-3361

toronto

Faible activité

Le virement hier à la Bourse de Toronto a été le plus faible depuis plus de six semaines et la cote y a régressé considérablement. Le marché a perdu presque tout le terrain qu'il avait gagné la veille.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 245 contre 111 alors que 204 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement, le plus faible depuis le 12 août, n'a été que de 1.19 million d'actions d'une valeur totale de $8.41 millions, contre 2.21 millions d'actions d'une valeur total de $17.89 millions la veille.

Price dit qu'elle augmente de cinq cents le dividende trimestriel qu'elle payera le 1er novembre. Elle le portera à 25 cents. Et elle payera alors un dividende supplémentaire de 15 cents. La cote de Price est restée inchangée, soit à $11 7-8.

Dictaphone dit qu'elle prie instamment ses actionnaires de ne pas accepter l'offre que leur a faite Northern Electric, de Montréal. Northern veut acheter leurs actions. Northern est resté inchangé soit à $21 1-2 et Bell Canada, qui possède 90 p.c. des actions de Northern, est également resté inchangé, soit à $42 3-8.

Parmi les plus grands perdants, on trouve Alcan à $24, une chute de 2, Cominco à $24 1-4 une chute de 1 5-8, Moore à $37 3-4, une chute de 1 5-8, Aquitaine, à $16, un recul de 1 1-2 et Bow Valley à $12 5-8, un recul de 1.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abby Glen	600	285	280	280	+ 5
Abitibi	5300	$10	9⅜	9¾	— ¼
Abitbi 7½p	z50	$37¼	37¼	37¼	
Acklands	192	$11	11	11	+ ½
Acres Ltd	z105	$6⅛	5¾	5¾	
Acres A pr	245	$31	31	31	
Acres wt	z60	12	12	12	
Afton Min	1400	435	430	435	+15
Agnico E	1300	$5⅞	5⅞	5⅞	
Agra Ind	300	495	495	495	
Akaitcho	900	133	130	133	+ 5
Albany	4500	25	23	25	+ ½
Alt East G	700	455	450	450	— 5
Alta Gas A	1620	$10³⁄₈	10¼	10¼	— ¼
Alta G E p	250	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Alta Nat	100	$17	17	17	
Alcan	9174	$25³⁄₄	23⅝	24	— 2
Algo Cent	100	$9⅝	9⅜	9⅜	— ⅛
Algoma St	3028	$23⅞	23⅛	23⅛	— ⅞
All-Can B	200	210	205	205	
Alminex	600	470	450	450	—25
Alum 4½ p	150	$31½	31½	31½	
Am Eagle	6912	65	62	65	+ 5
Am Leduc	1000	5½	5½	5½	+ 1
Anglo-ccn	650	18	18	18	+ ½
Ang CT 4½	100	$21³⁄₄	21¾	21¾	—1¼
Ang CT 3.15	z50	$30½	30½	30½	
Aquitaine	3570	$17	15½	16	—1½
Argus	100	$15	15	15	
Argus C pr	200	$9½	9⅜	9½	
Asamera	3375	$7⅛	6⅞	6⅞	— ⅜
Asbestos	700	$14½	14½	14½	
Ashland C	1600	$6¾	6¼	6¼	— ½
Asoc Porc	500	115	110	115	+10
Bad Boy	2225	325	325	325	
Ballndery	1200	56	56	56	— 4
Bankeno	3000	205	200	200	—10
Bank B C	z20	$18	16	18	
Bk Mtl	15720	$12⅜	12	12¼	+ ⅛
Bank N S	1992	$33¾	33⅜	33¾	— ⅛
Baton B	1500	450	440	440	—10
Beavr Eng	100	320	320	320	+10
Becker B p	500	265	265	265	— 5
Bell Canad	4011	$42⅜	42⅛	42⅜	
Bell A pr	224	$43	43	43	+ ¼
Bell B pr	300	$43¼	43	43¼	+ ½
Bell C pr	1900	$25	25	25	— ¼
Beth Cop A	z100	$9⅞	9¾	9⅞	
Black P A	300	290	290	290	—10
Blkwod A	200	375	375	375	
Block Bros	6651	285	275	275	+ 5
Bovis C	13233	110	101	105	— 5
Bow Valy	3220	$13½	12¼	12⅝	— 1
BP Can	722	$11¼	11⅛	11¼	+ ⅛
Bralor Res	200	110	110	110	
Bramalea	2500	300	295	295	—10
Brameda	1008	41	41	41	+ 4
Brascan A	5905	$12⅞	12⅝	12⅝	— ⅜
Brenda M	200	415	415	415	— 5
Bright A	z50	$9	9	9	
Brinco	17830	$6⅞	6⅞	6⅞	
Br Am Bnk	200	$13½	13½	13½	
BC Forest	400	$11¾	11¾	11¾	— ¼
BC Sugar A	150	$18½	18½	18½	+ ½
B Phone	z1	$44⅜	44¾	44¾	
BCPh 4¾ p	100	$41	41	41	+ 2
BCPh 1956	100	$46½	46½	46½	— ½
BCPh 4.84	180	$11¾	11¾	11¾	+ ¼
BCPh 5.15	100	$51	51	51	
BCPh 5¾ p	z30	$54	54	54	
BCPh 6 pr	z1	$59	59	59	
BCP4 6.80	100	$17	17	17	— ½
bcp r	4806	55	40	40	—13
Broul R	3000	32½	32½	32½	— ½
Brunswk	2000	405	390	390	—20
Budd Auto	400	$6	5⅞	5⅞	
Budd A w	100	220	220	220	
Burns Fds	311	$8¾	8¾	8¾	— ¼
Bushnell	100	$8½	8½	8½	
Cad Frvw	424	$10	10	10	
Cad Frv A	100	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅞
CAE Ind	9000	$6¾	6½	6¾	— ¼
Cal P 5.40 p	100	$60	60	60	+ 1
Cal P 7½p	z70	$84	84	84	
Calmor IB	2800	53	50	53	+ 8
Camflo	4592	$11	10¾	10⅞	— ⅜
Cam Chib	100	375	375	375	+ 5
Camp RL	1325	$27½	27	27¼	— ¾
Campau A	150	445	445	445	— 5
Campau 7p	300	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
Can Cem L	z5	$9⅜	9⅜	9⅜	
C Cem L p	122	$13⅛	13⅛	13⅛	
C Geother	3000	49	45	45	—4½
C Nor West	2600	260	240	250	—10
Can Perm	400	$14¼	14	14	— ½
CS Pete	3240	217	214	216	— 7
C Tung	1000	415	400	400	—15
C Cablesy	200	$8⅝	8¼	8¼	— ¼
C Cable w	900	115	115	115	— 5
Cdn Cel	100	380	380	380	+ 5
C Curtis	2500	30	28	30	— 3
C Ex Gas	200	205	205	205	
CG Invest	4280	$14½	14½	14½	
C Homestd	2525	305	290	290	—10
C Hydr	1140	455	450	455	+ 5
C Imp Bank	5255	$22¼	21	22¼	+ ⅜
C Ind Gas	1500	460	440	450	
CIL	1104	$18³⁄₄	18½	18¾	
CIL pr	z10	$40	40	40	
C Lencour	9000	10	9	10	+ 1
Charter Oil	700	400	400	400	
Chesvl	10000	11	10	10	— 1
Chib M	8000	32	32	32	—10
Chieftan D	675	460	430	430	—30
Chimo	5000	100	100	100	+ 9
Chrysler	650	$12½	12⅜	12⅜	— ⅛
CHUM B	z12	$6½	6½	6½	
Coch Will	4000	94	88	88	— 3
Coin Lake	1688	15	15	15	+ 1
Coles Book	100	460	460	460	—15
Compro	z50	190	190	190	
Cominco	1645	$25½	24¼	24¼	—1⅜
Com Cap	225	150	150	150	+10
C Holiday I	3025	390	380	380	
Computel	300	365	365	365	+20
Coniagas	2100	110	105	110	+ 5
Con Bath	630	$24¼	24	24	— ¼
Con Bath w	z25	30	30	30	
C Bath 68 w	100	$8⅛	8⅛	8⅛	— ¼
Con Bldg	100	206	206	206	— 4
Con Fardy	607	77	77	77	+ 7
C Durham	1000	51	51	51	
C Marben	1000	35	35	35	
C Morisn	500	110	110	110	
Cons Prof	4500	41	40	40	— 1
C Rambler	400	240	240	240	— 9
Cons Gas	950	$14⅛	14	14	
Conwest	200	275	275	275	— 5
Cop Fields	z300	97	97	97	
Corby vt	z85	$15⅝	15⅜	15⅝	
Cornat Ind	600	370	370	370	
Corp Food	200	400	380	380	+70
Coseka R	2555	176	170	175	— 6
Costain R	500	$6	6	6	
Craigmt	1400	405	405	405	+ 5
Crain R L	120	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
C Zelrba A	150	$14	14	14	—1⅜
Crush Intl	z16	$5	5	5	
Cuvier M	1200	88	82	82	— 8
Cygnus A	z25	$7¾	7¾	7¾	
Dale R	100	$6¾	6¾	6¾	— ½
Daon Dev	1000	$7	7	7	
Decca R	300	250	235	235	—20
Denison	z155	$35⅝	34⅞	35½	
Dicknsn	3600	$6½	6⅛	6¼	— ½
Discovry	760	115	115	115	— 5
Distl Seag	4780	$27¾	27	27¾	
Dome	3295	$40½	39½	40½	
Dome Pete	1175	$21⅜	21	21	— ¼
D Bridge	z10	$33	33	33	
D Explor	z200	25	25	25	
Dofasco	665	$22⅜	22½	22⅜	— ⅛
Dofasco p	300	$60	60	60	
Dom Lime	100	$6	6	6	— ½
Dom Store	2650	$14¼	14	14¼	+ ¼
D Textie	1400	$8⅞	8½	8½	— ¼
Dmtr	23550	$21⅜	21	w1	— ½
DRG Ltd A	100	$6¼	6¼	6¼	
Dr Mc C A	300	$13½	13½	13½	+ ½
Dunde Pal	z333	23	21	21	
Du Pont	z25	$24⅞	24⅞	24⅞	
Dylex L A	800	460	455	455	— 5
Dynasty	1200	$6¾	6¾	6¾	+ ⅛
Estn Can r	4345	3	2	2	
East Mal	4640	355	320	330	—20
East Sull	1400	205	200	205	— 5
Eddy Mtch	z5	$16½	16½	16½	
Ego Mines	4000	46	45	45	+ 2
Electro A	200	420	410	420	+10
Elect Asoc	200	190	190	190	—10
Emco	1035	$5⅝	5⅜	5⅜	+ ⅛
Emp Life	z14	$6¾	6¾	6¾	
Exquisite	200	100	100	100	— 5
Falcon C	1130	$8⅜	8	8⅛	— ⅜
Falcon	585	$30¾	30¼	30¼	— ¾
Farm Mer	100	350	350	350	
Fed Ind Ltd	2425	485	480	480	— 5
Fields S	300	$10⅜	10⅜	10⅜	— ¼
Foodcrp L	1000	124	120	124	+ 4
Foodex S	800	250	230	230	—20
Ford Cnda	z1	$59	59	59	
F Seasons	100	430	430	430	— 5
F Sea A pr	500	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Francana	z40	$8⅞	8⅞	8⅞	
Francan r	2100	1	1	1	
Frobex	5000	15½	15½	15½	+ ½
GMC	422	$36⅞	36⅜	36⅝	— ¼
Genstar L	800	$14⅜	14½	14½	— ⅛
Gnstar L w	100	400	400	400	
Giant Yk	1050	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅜
Gibraltar	350	$6¼	6¼	6¼	
Glendale	200	224	224	224	
Goldray	1000	33	33	33	— ½
Gozlan	150	$5¾	5¾	5¾	— ¼
Graft G	100	$17½	17½	17½	— ½
Granduc	900	180	178	178	+ 3
Gt Oil Sds	300	$5½	5½	5½	
GL Nicki	z200	92	92	92	
GL Pap w	1000	280	280	280	+10
Greb I B	200	$16½	16½	16½	
Grey G	400	290	280	280	— 5
GSW Cl B	125	$5	5	5	
Guar Trst	900	$5	5	5	
Gulf Can	4243	$23½	23	23	— ¾
Gulfstrem	9000	23	22	22	— 1
Hambro C	600	240	225	225	—20
H Group	100	400	400	400	
Hard Crp A	100	430	430	430	— 5
Harris J S	650	420	415	420	— 5
Hawker S	1087	475	470	470	—15
Hayes D A	523	495	485	495	+15
Hedway C	900	350	350	350	+ 5
Highmont	500	90	90	90	
Holinger A	1300	$25	24¾	25	
Homco A	300	260	260	260	
Home A	6440	$20	19⅛	19⅛	— ⅜
Home B	z50	$18½	18½	18½	
Houston O	5500	138	133	135	— 9
Hud Bay A	2100	$17	16¾	16¾	— ¼
H Bay Co	3990	$11	10¼	10½	— ¾
HB Oil Gas	2505	$25¼	24⅝	24⅝	— ⅜
Huron Eri	1325	$18⅛	17⅞	17⅞	— ½
Husky Oil	5750	$14⅛	13⅜	13⅞	— ½
Hydra Ex	1000	40	40	40	— 2
IAC	1732	$15½	15⅜	15½	— ⅛
Imasco A	1500	$21	21	21	
Imp Gen	600	310	310	310	
Imp Gen w	z630	2	2	2	
IOil A	23960	$25¼	24¼	24⅜	— ⅜
Inland Gas	100	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Inter-City	1500	380	375	375	—20
IBM	84	$157	157	157	—13
Int Mogul	1329	325	320	320	—20
Inco A	11425	$23⅜	22¼	22½	— ⅜
Int Obaska	4000	18½	18½	18½	+ ½
Interpool	100	$8½	8½	8½	— ⅛
Intpr Pipe	2904	$12⅜	11⅞	12	— ⅜
Int Pipe w	100	180	180	180	— 1
Ipsco	600	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ¼
Inter Tech	2200	12½	12½	12½	+ ½
Inv Group	130	$5½	5½	5½	
Inv Grp A	800	$5⅞	5¾	5¾	— ¼
Inv Grp 5 p	600	$12½	12½	12½	+ ¼
Iron Bay T	800	465	465	465	
Irwin T A	200	200	190	190	—20
Iso	2000	95	92	95	+ 1
ITL Ind	1800	110	110	110	
IU Intl	6985	$9¾	9⅜	9¾	
Ivaco Ind	100	$12	12	12	
IWC Com	4100	115	115	115	
IWC C r	5500	½	½	½	
Jannock D	1200	$5	5	5	
Jelex	3000	12	12	12	
Jorex Ltd	2000	24	21½	21½	+ ½
Joutel	2650	41	41	41	— 1
Kaiser Re	850	340	340	340	
Kaiser w	1600	145	126	126	— 5
Kam Kotia	z200	51	51	51	
Kerr A A	3334	$9½	9⅜	9½	+ ¼
K Anacon	5000	21½	21½	21½	—1½
Koffler	15100	400	390	390	
Koffler A p	200	$7	7	7	
Koffler w	1000	55	55	55	
Labatt A	5755	$16⅞	16½	16⅞	+ ⅛
Labatt A p	600	$17	16⅝	16⅝	+ ⅛
Lab Min	100	$23½	23½	23½	
Lacanex	1000	57	57	57	+ 1
Laidlaw T	100	390	390	390	—10
LOnt Cem	1400	255	240	240	—13
L Shore	400	365	350	350	—15
Lau Fin	1125	$6¼	6¼	6¼	— ⅜
Lau F 2.00	100	$18⅞	18⅞	18⅞	
Leigh Inst	800	214	200	213	— 5
Leons Frn	100	$6½	6½	6½	— ½
LL Lac	500	162	162	162	+ 2
Lob Co A	400	$5¼	5	5	— ½
Lob Co B	425	$5¼	5¼	5¼	
Loeb M	100	275	275	275	+ 5
Lost River	8900	200	195	200	+ 5
Lytton M	650	110	110	110	— 4
Maclarn B	200	$26	26	26	— ½
Mclan H A	200	$5¾	5¾	5¾	— ¼
MB Ltd	6825	$22¼	21⅞	22¼	
Madeline	1105	385	370	370	—15
Madsen	1000	75	75	75	+ 1
Maislin I	225	310	305	305	—170
Majst Wil	500	205	205	205	
Malartic	z200	83	83	83	
Man Bar	2500	88	83	88	+ 5
M Lf Mills	100	$21	21	21	— ½
Marcana	3000	15	15	15	
Martin	11200	22	21	21	— 2
Mass Fer	2675	$13	12¾	12⅞	— ⅛
Mattgmi	5150	$14	14	14	— ⅜
Mc Adam	1800	30½	30½	30½	
McGraw H	300	325	325	325	+20
Mc Intyre	575	$23½	22½	23¼	
Melton R E	100	210	210	210	
Melton A w	200	110	100	100	—10
Mentor	1400	130	121	130	+ 5
MEPC	1700	$6	6	6	+ ⅛
Mercantil	1430	$13¾	13⅜	13½	+ ¼
Merland E	200	133	133	133	— 2
Meta Uran	3000	11	11	11	
Met Stores	300	$9¾	9¾	9¾	— ¼
Met Stors p	135	$14½	14½	14½	
Met Trust	z32	$13	12	13	
MICC	100	$8	8	8	
Microsyst	2151	320	305	315	+10
Micrsys w	600	150	150	150	—20
Midcon	1500	70	70	70	+ 7
Milt Group	700	175	175	175	
Mindamr	8500	40	36	38	— 2
MLW Wor	z30	$13⅞	13⅞	13⅞	
Moison A	z100	$16⅜	16	16⅜	
Molson B	400	$15	15	15	
Mtl Trust	100	$10	10	10	+ ⅜
Moore	4680	$38¾	37¾	37¾	—1⅜
Multi-Mi	1000	42	42	42	+ 2
Murphy	900	$5⅜	5⅛	5⅛	— ⅜
NaChrs I	900	480	475	480	—10
Nat Drug	500	440	440	440	+30
Nat Groc p	z33	$18¾	18¾	18¾	
N Hees Ent	6013	125	100	100	—20
Nat Trust	1350	$12¾	12¾	12¾	— ¼
N B Cook	100	200	200	200	—15
NBU Mine	3900	290	275	290	+20
Neonex	2500	135	125	135	+ 5
Newconx	100	325	325	325	— 5
NGoldvue	3000	8	8	8	+ 1
N Kelore	3000	25	22	22	— 3
Newnor	7000	7	7	7	
N Provid D	2000	18	18	18	
N Senator	z200	13	13	13	
Nfld LP	3200	$10	10	10	— ⅛
Noble M	3000	44	40	40	— 4
Nor Acme	8000	12	12	12	+ 1
Noranda A	4431	$30½	30	30½	— ½
Nordair L	300	250	250	250	—14
Norlex	1000	17	17	17	
NC Oils	200	315	315	315	
Nor Ctl G	3075	$8⅞	8¾	8⅞	+ ⅛
Nor Ctl B p	100	$17⅛	17⅛	17⅛	— ⅛
Nor Ct 150 p	325	$17¼	17	17¼	+ ¼
Nor Ctl w	300	160	150	150	—15
Nor Elect	400	$21½	21¼	21½	
Northgat	500	410	390	390	—25
Northld	1000	10	10	10	
NSI Mark	z100	65	65	65	
Nudlama	3000	80	75	75	— 8
Numac	2475	$9⅛	8¾	9	— ⅛
NW Fin	600	90	90	90	— 1
Oakwood P	6000	76	72	72	— 4
Obrien	1000	35	35	35	
Ontario Tr	100	295	295	295	— 5
Orchan	700	390	375	375	—15
OSF Ind	450	430	425	425	
Oshawa A	630	475	470	470	— 5
Overind 2 p	600	$6¼	6⅛	6⅛	+ ⅛
Pac Coper	900	53	53	53	— 2
Pac Pete	4700	$15⅜	15⅜	15⅜	— ⅜
Page Pet	1000	112	100	100	—12
Pamour	4075	$9⅞	9¾	9¾	— ½
Pancana I	1100	87	86	86	
PanCdn P	595	$8	7¾	8	
Pan Centr	1000	100	100	100	+ 1
Pan Ocean	7343	$8⅛	7⅜	7¾	— ¼
Patino N V	300	$19	18¾	19	+ ¾
Pe Ben O	1900	295	290	290	
Peerless	100	325	325	325	—30
Pembin A	400	170	165	165	—15
Pembin B	500	150	150	150	—30
Penningtn	100	$6½	6½	6½	+ ½
Petrofina	400	$16⅛	16⅛	16⅛	— ⅜
Peyto Oils	3700	320	290	315	+10
Phillips Cb	100	$9¾	9¾	9¾	— ½
Pick Crow	500	30	30	30	— 1
Pine Point	2517	$28⅞	28¼	28¼	— ⅜
Pinnacle P	5000	19	19	19	+ 1
Place G	z300	20	20	20	
Placer	1550	$17¼	17⅛	17¼	
Pominex	1500	45	45	45	+ 1
Pow Corp	805	$8¾	8¼	8¼	— ⅜
Pow C 5 pr	z50	$8¼	8¼	8¼	
Precamb	500	36	36	36	— 9
Price Co	1180	$12	11½	11⅞	
Pure Silv	350	142	141	142	—13
Pursides	1000	115	115	115	
qasar Pet	700	210	210	210	
Q Mattgmi	1000	39	35	35	— 3
Que Sturg	7550	495	460	490	+10
Ram	100	175	175	175	+ 5
Ranger	1800	$14⅞	14¼	14⅜	— ⅜
Rnk Org A	1300	220	215	215	—10
Rayrock	500	85	85	85	+ 5
Redstone	5500	10½	10	10	
Reed S A	36500	$6	5¾	5¾	— ½
Reichhold	200	$21	21	21	— 1
Reich wt	800	$11¼	11	11	— ½
Revelstk p	z20	$13	13	13	
Revnu Prp	z300	72	68	72	
Rio Algom	2600	$22½	22¼	22¼	— ⅜
R Little	200	215	215	215	
Rolland	400	$8	8	8	
Rothman	1050	$8⅛	8	8	— ¼
Rothm 2p	100	$11¾	11¾	11¾	
Royal Bnk	6534	$27¾	27⅛	27½	+ ⅜
Royal Tr A	500	$20½	20¼	20¼	— ¼
Ryl T M	400	$10¼	10	10	— ½
Russel A	300	$13¾	13½	13½	— ¼
Ryanor	z300	6	6	6	
St Fabien	1500	5	5	5	
StL Corp	1500	$22	22	22	
Schneid b p	600	$7¼	7	7¼	+ ¼
Scot York	200	178	175	175	
Scythes	100	$31	31	31	— 3
Seaway w	2500	35	35	35	
Shell Can	3190	$11⅞	11⅝	11⅝	— ⅜
Sherritt	5318	$6⅞	6¾	6⅞	— ⅛
Shore To S	200	310	310	310	
Siebens	125	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
Sifton Pro	100	$5⅝	5⅜	5⅝	— ⅜
Silknit A	3800	340	340	340	—35
Silvmq	4000	21	20	20	— 2
Simps	21305	$6	5⅞	6	— ⅛
Simpson S	500	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Sklar M	300	255	255	255	
Sklar W	200	105	100	105	—10
Skye Res	8800	230	200	220	
Slater Stl	550	$8⅞	8¾	8¾	— ¼
Sogepet	4100	100	90	96	— 4
Southm A	110	$21½	21½	21½	— ⅜
Spar Aero	100	200	200	200	+ 5
Spooner	1500	20	20	20	
St Brodcst	900	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Stelco A	2074	$24¾	24½	24⅝	— ⅜
Steep R	585	115	110	115	
Steinbg A	360	$15¼	15	15	— 1
Sud Cont	z300	52	52	52	
Sullivan	4000	210	200	200	—10
Sunbrst E	4500	10	10	10	
Sundale O	1250	400	390	395	—10
Teck Cor A	473	280	280	280	
Teck Cor B	2099	265	260	265	
Tele Cap A	200	425	425	425	
Teledyne	300	390	390	390	
Texaco	525	$34	34	34	
Texasglf	3125	$23½	23	23⅜	+ ⅜
Texore	2000	13	13	13	+ 1
Thom N A	1030	$9⅜	9⅜	9⅜	
Tombill	500	68	68	68	— 2
Toromont	1600	200	200	200	—10
Tor Dm Bk	2684	$33¼	32¾	33¼	— ¼
Tor Star B	2250	$9½	9⅛	9⅜	— ⅛
Total Pet	3200	$6⅜	6⅛	6⅛	— ½
Total P A p	300	$13	13	13	— ¼
Traders A	100	$9½	9½	9½	
Trader B p	125	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
Trader 66 w	200	245	240	245	+ 5
Trnsair	2900	165	160	160	
Trnsair w	2000	26	25	25	— 3
Tr C Glass	z25	425	425	425	
TrCan PL	2897	$8½	8½	8½	— ⅛
TrCan A pr	z1	$45¼	45¼	45¼	
TrCan C pr	100	$31¾	31¾	31¾	
Tr Can Res	6850	55	53	54	+ 1
Trans Mt	900	$11⅛	11⅛	11⅛	
Travlway	100	$5	5	5	
Tribag	z75	24	24	24	
Trimac	100	340	340	340	
Trizec Crp	z55	$17½	16¾	17½	
Turbo R	5500	62	61	61	
Ulster Pet	800	61	61	61	— 2
Unican S	100	170	170	170	
Un Carbid	z15	$17⅜	17⅜	17⅜	
Un Gas	4140	$8¼	8	8¼	+ ¼
Union oil	z50	$7⅜	7⅜	7⅜	
U Asbesto	655	240	240	240	
U Canso	6725	$8	7½	7¾	— ⅜
U Corp B	751	$9½	9½	9½	
Un Fn Mgt	z50	165	165	165	
U Keno	900	$6½	6¼	6½	
U Siscoe	200	280	275	275	—10
Un Wstn OG	z500	90

Les constructeurs se tournent de plus en plus vers les maisons à prix élevé

par Michel Nadeau

La hausse spectaculaire du prix des maisons individuelles dans la région de Montréal au cours des vingt derniers mois a créé une grande affluence des constructeurs dans ce secteur où apparaissent de plus en plus des firmes étrangères qui s'emploient à écrémer le marché avec des modèles de $40,000 et plus.

L'accroissement du nombre de maisons luxueuses et de petits appartements laissent cependant une inéquation entre une offre abondante mais limitée à certains créneaux du marché et une demande croissante pour des habitations de dimensions et de prix moyens.

L'analyse des données les plus récentes de l'industrie de la construction résidentielle indique que

● le nombre et la valeur des mises en chantier de logements continuent de s'accroître régulièrement malgré les prévisions pessimistes de certains constructeurs de la métropole. Par contre, à Toronto, la valeur des permis, au mois d'août seulement, à glissé de 40% passant de $156 millions pour 1973 à $94 millions, le mois dernier.

● c'est au niveau des maisons individuelles que la croissance est la plus spectaculaire. On a entrepris la construction à Montréal de 5421 résidences unifamiliales au cours du premier semestre par rapport à 4149 pour les six premiers mois de l'an dernier. Pour l'ensemble du Québec, 1974 marque un gain important par rapport à 1973 avec des chiffres de 15,458 et 12,467.

● Le nombre de nouveaux appartements a tendance à décroître légèrement; en raison des objectifs de rentabilité souhaité par rapport aux taux d'intérêt élevés, les entrepreneurs se limitent de plus en plus à la construction de petits appartements (studio ou une chambre à coucher).

● attirés par les signes d'une forte demande de logements, et en particulier de maisons, plusieurs firmes étrangères se sont installées récemment dans la métropole en vue de conquérir la frange supérieure du marché avec des habitations d'une valeur de $40,000 à $100,000.

Les données les plus récentes de Statistique Canada montrent que Montréal n'a pas encore été frappé par le mouvement d'apaisement que connaît l'industrie canadienne de la construction résidentielle après avoir grimpé au sommet record de 268,000 logements mis en chantier l'an dernier.

Au 31 juillet, on avait entrepris les travaux pour la construction de près de 15,000 logements soit un peu plus de 800 par rapport à l'an dernier. Toujours dans la métropole, les permis de bâtir se maintiennent pour le mois de juin — le dernier mois dont on connaît les résultats — à plus de $37 millions. Donc, rien n'indique jusqu'à maintenant que le chiffre de 30,700 unités ne sera pas dépassé cette année.

Au Québec, le nombre de maisons individuelles représente ordinairement entre 40 et 50% du nombre total de nouveaux logements mis en chantier. Or, les chiffres de 1974 montrent que les unifamiliales qui seront mises sur le marché dans quelques mois équivalent à 60% du nombre de logements mis en chantier.

Ceci signifie que les consommateurs ayant manifesté une demande très forte pour les maisons — "le dernier rampart contre l'inflation", affirme la publicité des constructeurs — les entrepreneurs et les spécialistes du développement domiciliaire ont entrepris de satisfaire cette demande.

En attendant que l'offre et la demande se rencontrent, plusieurs compagnies ont tout simplement haussé leurs prix. Ainsi, un constructeur de Fabreville offrait l'an dernier des résidences à des prix variant entre $19,000 et $27,000. On retrouve aujourd'hui les mêmes modèles à des prix oscillant entre $27,000 et $40,000. Il faut évidemment tenir compte de la hausse de la main-d'oeuvre (9.9%) et des matériaux (10.7%) au cours des douze derniers mois. Dans ce dernier cas, il faut préciser que plusieurs matériaux dont on a enrégistré des pénuries l'hiver dernier connaissent présentement des baisses dans leur prix de vente tels les produits en bois et en cuivre.

En plus de l'inflation et de la hausse du prix des entrées, le prix moyen des maisons a grimpé suite à la venue d'entreprises hautement spécialisées dans la construction de maisons luxueuses.

En juin dernier, Kaufman & Broard, le plus important constructeur d'habitations au monde — ventes annuelles de près de $300 millions sans compter le chiffre d'affaires de sa filiale, Sun Life Insurance — annonçait la construction de 460 maisons au prix moyen de $48,000. "Montréal deviendra l'un de nos principaux centres d'activités" déclarait le président de K & B en coupant le ruban d'un projet à Dorval de 28 maisons qui seront vendues chacune plus de $100,000...

Puis suivirent les projets de Bergelac par Levitt, une filiale d'ITT, le centre résidentiel et commercial de Goredco à Laprairie — Goredco est une filiale de Gulf — et tout dernièrement, la presse saluait l'arrivée des Britanniques, Bovis Corp qui participera à un projet de $11 millions par l'intermédiaire de sa filiale, Cartier Construction.

De plus, les constructeurs locaux doivent maintenant cotoyer les "pros" canadiens du secteur domiciliaire: Bramalea (Domaine de Chamvert à Longueuil) Cadillac Fairview à Brossard, Abbey Glen à Laval, etc...

Là encore, les maisons construites par ces entreprises se situent à un niveau supérieur à $40,000.

Ce marché repose sur des assises solides puisqu'il n'est pas aussi étroitement lié aux fluctuations des taux d'intérêt. Le "Wall Street Journal", dans une analyse de l'effondrement de la construction domiciliaire aux Etats-Unis, affirmait jeudi dernier que le "marché des maisons coûteuses avait échappé au repli général". Les acheteurs de ces "haciendas" sont souvent des ressortissants étrangers ou des Américains très riches qui assurent leur propre financement.

Il reste encore quelques entrepreneurs qui acceptent d'alimenter une couche inférieure du marché avec des maisons dont le prix varie entre $25,000 et $30,000.

La croissance spectaculaire des ventes de maisons mobiles ($12,000) et de maisons préfabriquées ($21,000) s'explique en bonne partie par cette inéquation entre une demande pour des maisons à prix moyen et une offre de maisons luxueuses.

A moins d'un bouleversement majeur au sein du marché ou d'une action en profondeur des gouvernements, la relation entre le revenu et la possession d'une maison ne sera pas modifiée à court terme.

Statistique Canada vient en effet de publier un tableau où l'on constate un accroissement important de l'accession à la propriété pour les travailleurs touchant en 1972 un revenu supérieur à $10,000.

Alors que 55% des Canadiens recevant un salaire de moins de $10,000 sont propriétaires, la proportion grimpe à 62% pour la catégorie $10,000-$12,000, à 68% pour la classe $12,000-$15,000, à 71% pour le groupe $15,000-$25,000 et atteint 80% pour les revenus de plus de $25,000.

10% de rendement sur les obligations d'épargne du Québec

QUEBEC (Le Devoir) — Le rendement des obligations d'épargne du Québec est porté à 10% à compter du 1er novembre prochain.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre des Finances, M. Raymond Garneau.

La mesure vise, a-t-il dit, à ajuster l'intérêt québécois au taux du marché, de façon à ce que les détenteurs ne se départissent pas de leurs obligations.

Les coupons d'intérêt et les bonis venant à échéance à compter de 1973 seront augmentés de façon à produire un rendement annuel de 10 pourcent.

Cette hausse est rendue nécessaire par l'augmentation récente des taux d'intérêt. C'est ainsi que le gouvernement fédéral a lui-même porté le rendement de ses obligations à 9.75 pour cent. Ne voulant pas être en reste, le Québec augmente les siennes de .25 pour cent de plus.

En posant ce geste, dit M. Garneau, le gouvernement veut faire savoir aux détenteurs qu'il est prêt à réajuster son taux d'intérêt à celui du marché, de façon à ce que les obligations d'épargne demeurent un placement sûr et rentable.

La campagne printanière des obligations d'épargne n'a rapporté que $75 millions. Le 1er août dernier, il y avait pour $316 millions d'obligations d'épargne en circulation, dont $82 millions qui viennent à échéance en mai 1975.

Le ministre ne peut dire pour l'instant s'il y aura une autre campagne de souscription l'an prochain.

Pas de pénurie d'essence et d'huile à chauffage cet hiver

(D'après la PC) — Les automobilistes et les propriétaires canadiens n'ont pas à craindre un hiver froid au pays cette année. Les réserves en hydrocarbures sont élevées et le front pétrolier semble calme pour l'instant. Les soubresauts enregistrés, l'an dernier, lors de la saute d'humeur des pays-membres de l'OPEP ne sont qu'un souvenir. Le Canada est "chaudement à l'abri des intempéries" tant climatiques que politiques.

"En regard de l'an dernier, de dire le ministre fédéral de l'Energie, nous sommes en excellente posture." Selon M. Macdonald, les approvisionnements en hydrocarbures ne souffrent aucun retard et les réservoirs sont plein à ras bord. Cette image rassurante est corroborée par les grands du pétrole au Canada: ainsi Imperial Oil prédit un "hiver tranquille" marqué par des lignes de ravitaillement nullement perturbées. L'abondance de l'offre contraste avec la pénurie de l'an dernier où le gouvernement incitait les automobilistes et les ménages canadiens à se serrer la ceinture.

La grande majorité des experts pétroliers s'accordent à dire que la situation "paisible" qui règne au Moyen-Orient a sensiblement rasséréné le climat politique mondial et permis une certaine détente dans l'acheminement des hydrocarbures vers le Canada. On se souviendra que l'éclatement de la guerre israëlo-arabe en septembre 1973 avait entraîné des représailles des pays producteurs envers les nations occidentales qui soutenaient le régime de Tel Aviv.

L'embargo pétrolier qui découla de cette guerre prit tout l'Est du Canada par surprise: à un certain moment Ottawa crut que la pénurie des arrivages atteindrait des proportions catastrophiques. On parla même d'un trou à combler de quelque 200 000 à 900,000 barils par jour. La crise se résorba à la faveur d'un hiver particulièrement clément, d'une discipline remarquable du peuple canadien et d'une ligne de ravitaillement qui, par le biais du Canal de Panama, fit passer le pétrole de l'Ouest vers les centres de consommation de l'Est du pays.

Du côté américain, la détente se fait aussi sentir puisque les acheteurs d'outre-frontières ne se prévalent pas à 100% des quotas qui leur sont consentis par l'Office national de l'énergie. Le seuil des exportations canadiennes en direction des marchés du Middle West américain a été fixé à 999,430 barils par mois: à un moment donné, les acheteurs des Etats-Unis laissaient courir un écart de plus de 100,000 barils. La commande d'octobre se chiffre cependant à quelque 978,575 barils.

De plus, les raffineries de l'Est du pays ne font plus appel aux arrivages de l'Ouest dans la même proportion que l'an dernier: ce mois-ci plus de 105,000 barils avaient été mis à leur disposition; en octobre elles n'ont demandé que 47,725 barils. La stabilité des prix et une offre qui surnage la demande font que le baril de pétrole venant du Moyen-Orient ou du Venezuela est plus économique que son vis-à-vis d'Edmonton.

Malgré cette sécurité des marchés pétroliers au Canada, il n'en demeure pas moins que les écarts de prix sont parfois énormes entre une ville et une autre, entre une région et une autre et finalement entre une province et une autre. Si Terre-Neuve représente "un monstre de dépense" pour l'automobiliste, par contre la Nouvelle-Ecosse se révèle un endroit "abordable" pour le voyageur routier.

Une enquête nationale menée par la Presse Canadienne montre que Terre-Neuve obtient la palme d'or en ce qui concerne le prix de l'essence: le gallon d'essence supérieure se vend 16 cents de plus que celui débité au Manitoba ou en Saskatchewan. La Nouvelle-Ecosse maintient le prix le plus bas dans le cas de l'huile à chauffage avec un seuil de 31.7 cents le gallon.

Au cours des derniers douze mois, le prix du gallon d'essence a fait un saut de 10 cents alors que le prix de l'huile à chauffage affiche une avance de 8.9 cents à Terre-Neuve et 1.1 cent au Manitoba.

La structure des prix par province

TERRE-NEUVE: Dans la région de St. John's, l'essence régulière se vend 75.9 cents et l'essence supérieure atteint 81.9. L'an dernier les prix étaient de 66.9 et 70.9 respectivement. Quant à l'huile à chauffage, le prix est passé de 31.9 à 33 cents le gallon en un an.

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD: L'essence régulière se vend entre 70.8 et 72 cents alors que la catégorie supérieure se négocie entre 75.9 et 77.1 cents. L'an dernier elle se négociait respectivement 62.5 et 67.5 cents.

NOUVELLE-ECOSSE: Les résidents de Halifax paient entre 65.9 et 67.2 cents le gallon pour l'essence régulière et entre 70.9 et 72.2 pour la catégorie supérieure. L'an dernier ces deux types d'essence se vendaient respectivement 61.4 et 66.4 cents le gallon. L'huile à chauffage se vend 31.7 cents le gallon (y compris un subside gouvernemental versé aux producteurs de l'ordre de 3.1 cents le gallon qui doit prendre fin au 31 décembre) contre 27.5 en 1973.

NOUVEAU-BRUNSWICK: Les prix varient entre 63.9 et 71.9 cents le gallon dans le cas de l'essence régulière et entre 68.9 et 77 cents dans le cas de l'essence supérieure. L'an dernier, les prix variaient entre 58.9 et 63 cents pour la "jaune" et entre 63.9 et 68 cents pour la "rouge". L'huile à chauffage suivait un couloir de prix variant entre 34 et 38.9 cents le gallon contre un écart de 30.5 à 32.8 cents l'an dernier.

QUEBEC L'essence régulière se négociait entre 58.9 et 70 cents le gallon hier alors que l'essence supérieure se transigeait entre 65 et 75 cents. L'an dernier, les prix oscillaient entre 56.9 et 60.9 pour la première et entre 61.9 et 65.9 pour la seconde. L'huile à chauffage se vend entre 35.6 et 36.5 cents le gallon contre 28.4 cents l'an dernier.

ONTARIO: A Toronto, l'essence régulière se vend entre 68.9 et 69.9 cents le gallon alors que la supérieure se transige entre 73.9 et 74.9 cents le gallon. L'an dernier les prix s'établissaient respectivement à 54.9 et 62 cents le gallon. L'huile à chauffage est passée de 26.9 à 34.4 cents le gallon en un an.

MANITOBA: A Winnipeg, l'essence régulière se vend 60.9 cents le gallon quoique certains détaillants la débitent à un prix de rabais: 54.9 cents. L'essence supérieure se négocie à 65.9 cents. L'an dernier les prix s'établissaient à 55.5 et 60.5 cents le gallon. L'huile à chauffage est passée de 24.3 à 33.2 cents le gallon.

SASKATCHEWAN: A Regina, l'essence régulière cote à 60.9 cents le gallon contre 65.9 pour la catégorie supérieure. L'an dernier, les prix affichés s'établissaient à 51.5 et 56.5 cents le gallon. L'huile à chauffage a fait un saut de 24.5 à 33 cents le gallon.

ALBERTA: A Edmonton, l'essence régulière se vend 61.9 cents le gallon et la supérieure se débite à 66.9 cents. L'an dernier les prix étaient respectivement de 54.9 et 59.9 cents le gallon. Toute l'Alberta se chauffe au gaz naturel!

COLOMBIE-BRITANNIQUE: A Vancouver, les prix cotent à 67.9 et 72.9 cents contre 55.9 et 61 cents l'an dernier pour les deux catégories d'essence. L'huile à chauffage est passé de 26.8 cents le gallon à un seuil de 34.2 cents.

Le dindon s'attaque au marché du poulet

par Michel Guénard

Le lundi 14 octobre prochain, un nombre toujours grandissant de Canadiens se réuniront, à l'occasion des agapes de l'Action de Grâces, autour d'une dinde toute fumante. L'industrie de la volaille s'apprête à envoyer sur le marché au cours du second semestre de l'année quelque 3.4 millions de dindes et plus de 3.3 millions de dindons. Le ministère fédéral de l'Agriculture s'attend d'ailleurs à ce que la demande des familles canadiennes s'accroisse de 17.7% en regard du seuil de l'an dernier. Du côté de la dinde grillée, un marché en pleine expansion qui menace sérieusement l'ancien fief jalousement surveillé des producteurs de Bar-B-Q, les agriculteurs devraient acheminer vers les points d'abattage quelque 8.7 millions d'oiseaux cette année.

Que de volailles diront certains! Et pourtant M. Sylvio Godin, un des directeurs régionaux de la société Swift Canadian Co, nous assurait hier que les consommateurs canadiens se montrent insatiables et que cette boulimie envers les gallinacés d'élevage rendait impraticable une gestion équilibrée des inventaires.

Lors d'une "dégustation de chair de volailles", la compagnie Swift a présenté un film où le professeur Logan, biologiste à l'Université de Guelph, expliquait les nombreux traquenards que rencontre une ménagère aux prises avec une dinde mal badigeonnée. Contrairement à ce qu'on croit, l'art du badigeonnage n'est pas perdu... et la compagnie Swift se targue d'en connaître les moindres secrets.

Les journalistes ont pu "gouter la différence" entre une dinde truffée d'huile oléagineuse (la Butterball de Swift) et une consoeur mal préparée: en toute honnêteté, et malgré le fait que nous n'écrivions pas avec une fourchette comme certains journalistes-gastronomes, il faut avouer que la Butterball recèle une saveur où la succulence de la chair tranche sur l'insipidité quelque peu désertique de sa voisine.

Selon M. Gondin, et ses dires ont été corroborés en tout point par les chercheurs de Guelph, le procédé industriel employé par les usines de Swift consiste non à enduire la dinde d'une graisse animale mais à enfoncer jusqu'au poitrail deux sondes parallèles qui diffusent à travers celle-ci (le calibrage est assuré électroniquement en fonction du poids de la volaille) le liquide préparatoire.

Si le "badigeonneur électronique" a permis à la société Swift de conquérir 75% du marché canadien de la dinde, il semble que la bataille pour la faveur des consommateurs ne soit pas pour autant terminée. D'ici quelques semaines, la compagnie introduira une innovation sur le marché: chaque dinde de plus de huit livres sera amarrée à une nacelle "après-cuisson". Fini les dangereux passages du four à l'assiette: le rabattement des deux poignées ignifuges permet à la ménagère de travailler en toute sécurité.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE
L'Ordre des comptables agréés du Québec
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891
Montréal, P.Q. H3B 2M7

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 — 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. — Yvon Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. — G.R. Normandin, C.A.
G. Borduas, C.A. — J.G. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Dumont, C.A. — J.L. Richard, C.A.
G. Bouchard, C.A. — F. St-Aubin, C.A.
R. Lanctôt, C.A. — M. Gagné, C.A.
L. Lemay, C.A.
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal, Ottawa, Québec, Hull, Hawkesbury, Grand'Mère, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Granby, Lévis, St-Georges de Beauce, Chicoutimi, Baie-Comeau
225 ouest, Notre-Dame
Montréal, Qué. — H2Y 1T4
(514) 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & ASSOCIÉS
3500, rue du Parc Lafontaine, Bureau 506,
Montréal, Québec H2L 3M2
527-9221
Lionel H. Benoit, C.A. — André Loubier, C.A.
Réal Bertrand, C.A. — André Paquette, C.A.
P.Y. Brosseau, C.A. — Pierre D. Poisson, C.A.
Robert Crevier, C.A. — Raynald Vermette, C.A.
Jean-Paul Diry, C.A.
Jean Grignon, C.A. — François Laplante, C.A.
Jean Labrosse, C.A. — Richard Téoli, C.A.
Fernand Lamothe, C.A.

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TÉTREAULT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C.-Raymond Souchereau, C.A.
Georges H. Hotte, C.A.
André Tétreault, C.A.
René Lemire, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400
Montréal H3C 1E2
842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques — Suite 601
Montréal — 845-0209

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES"
MONTRÉAL-NORD
3737 rue Monselet
321-3832
ST-DONAT
Poste Lussier, C.P. 30
424-5443

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. — R.V. Barnett, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — J.C. Bonnycastle, C.A.
T.R. Burpee, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
G. Chamberland, C.A. — J.P. Delisle, C.A.
H.R. Germain, C.A. — J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A. — G. Gingras, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A. — M.A. Mackenzie, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. — W.J. Smith, C.A.
Associés-résidents Montréal -- Québec
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD, CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL — LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal H3B 1W6
514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A. — Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A. — Martin Lajeunesse, C.A.
Hubert Mercier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
1 Place Ville-Marie
Suite 2220 — 514-866-9911
Montréal H3B-3M4

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIES
Comptables Agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A., M.Sc.C., C.A.
Pierre Goulet, C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal — 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
423 est, boul Henri-Bourassa
Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAULT, MARCHAND & CIE
Comptables Agréés
50, Place Crémazie
Suite 610,
Montréal 351 — 384-0430

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 — 384-1430

GLENDINNING, JARRETT & CIE
Associés de la firme internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Cobourg, Toronto, Orillia, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Lethbridge, Kamloops & Vancouver
715, Carré Victoria,
Montréal H2Y 2H7 — 844-3307

W. PIERCE GOULD
Comptable Agréé
Chambre 914, Édifice Sun Life, Montréal, P.Q.
866-4375

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde
1155 O. boul. Dorchester
Montréal, P.Q. - H3B 3T9
(514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 — 842-6651

MALLETTE & CIE
comptables agréés
Paul-E. Mallette, C.A. — André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. — Gilles Choquette, C.A.
Jacques G. Hébert, C.A. — J.-J. Lecavalier, C.A.
J.-E. de Repentigny, C.A. — André Masse, C.A.
D.-R. Gariepy, C.A. — Jean La Couture, C.A.
René Chénier, C.A.
G. de Grandpré, C.A. — Louise Doucet, C.A.
Michel D'André, C.A. — Claude Sarrazin, C.A.
André Lachapelle, C.A. — André Langpré, C.A.
Paul Sofio, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine,
Montréal H3G 1R8, Québec
Tél.: 861-8241
SUCCURSALE ST-JÉRÔME

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50 Place Crémazie — Suite 921
Montréal 351 — 384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECAL & ASSOCIES
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 — 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.
5 Place Ville-Marie — 866-9701

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIES
Comptables Agréés
820, Tour de la Bourse
Place Victoria
Montréal H4Z 1G9, Québec
514-878-2691
Société nationale affiliée
Raymond Campbell & Cie
Montréal - Rouyn, Toronto, Ottawa

THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables agréés
BUREAUX:
Terreneuve - Nouvelle-Écosse - Nouveau-Brunswick - Québec - Ontario - Manitoba - Saskatchewan - Alberta - Colombie-Britannique, Région des Caraïbes.
Représentation dans le monde entier
800, PLACE VICTORIA - 878-3011
2500-630, BOUL. DORCHESTER O. - 866-7751

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000 Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal 15 — 274-2797

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal — Québec
Rimouski — Sherbrooke
Trois-Rivières — Ottawa
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal 115 — 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint John' Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États Unis, Grande Bretagne et autres pays du monde
1 Place Ville-Marie
861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie
388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIES
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave. Verdun, Verdun 204
7708, rue Édouard, LaSalle 690
769-3871

L'or fera revivre Cadillac

par Jacques Forget

Cadillac revivra. Et même dignement. Car la vocation minière de cette petite ville de l'Abitibi, à mi-chemin entre Val D'Or et Rouyn-Noranda, née du sous-sol grâce aux mines de molybdène de la région, est maintenant assurée.

C'est grâce à la Soquem que la ville, au nom mirifique, desserrera la strangulation économique qui avec la fermeture de ses deux mines de molybdène, l'étouffait de plus en plus depuis quatre ans. La société d'Etat, en collaboration avec une compagnie d'exploration montréalaise, la SILVER STACK, annonçait la semaine dernière la découverte d'un gisement aurifère important.

Il s'agit de deux zones minéralisées, distantes de seulement 100 pieds, dont l'une contiendrait 300,000 tonnes d'or à une teneur de 0.21 once d'or à la tonne et l'autre, un million de tonnes à 0.20 once à la tonne. La deuxième zone pourrait même voir son tonnage augmenter sensiblement, puisque les forages qui permettent d'estimer le tonnage à un million de tonnes, sont passablement distancés les uns des autres. Un programme de forages plus serrés a d'ailleurs actuellement en cours.

Quoiqu'il en soit, le minerai se trouvant à moins de 650 pieds de profondeur, on peut d'ores et déjà estimer ce gisement rentable et même important. Aucun problème de métallurgie n'a été décelé jusqu'à ce jour, mais la mise en valeur définitive, forages plus serrés et travaux de métallurgie, ne sera pas complétée avant un an. Le gisement est situé à une dizaine de milles de Cadillac.

Née du molybdène, Cadillac a bien failli en mourir. C'est d'abord la Cadillac Moly qui, en banqueroute totale, fermait ses portes au début de 1970. De 1965, année de sa mise en exploitation, à sa fermeture, la mine avait opéré à un rythme de 1,000 tonnes par jour.

Quelques mois plus tard, en avril 1971, la Preissac Molybdenite faisait aussi banqueroute. Cette deuxième mine de molybdène était située à Preissac, ville satellite à quelques milles au nord de Cadillac. Comparable en importance à la Cadillac Moly, la Preissac usinait son minerai de molybdène et de bismuth au rythme de 1,200 tonnes par jour.

Cadillac n'ayant aucune vocation forestière, particulièrement la fermeture des deux mines engendra le dépérissement de la ville. Ces deux dernières années, les maisons des mineurs, acculés à l'exode, se vendaient pour quelques centaines de dollars. Devenue ville de service à mi-distance entre Val D'Or et Noranda, la ville ne fait que vivoter. Et la région s'est tellement désolée que Preissac est devenue le dépotoir d'une compagnie chimique du New Jersey qui y brûle des substances hautement toxiques.

Le miracle prend la forme d'un klondike. Car le gisement Soquem-Silver Stack, (il appartient dans une proportion de 49%-51% aux deux partenaires) n'est pas isolé. Deux autres gisements et un gite aurifère ceinturent la ville dans un rayon de quelques milles.

C'est la Gold Hawk, autre compagnie montréalaise d'exploration minière, qui détient les deux gisements en question. L'un, situé dans le canton de Cadillac, est de moyenne importance. Les forages y ont indiqué 710,000 tonnes de minerai à une teneur de 0.16 once à la tonne. La formation géologique du gisement donne à penser cependant que ce tonnage pourrait être doublé.

Des travaux d'exploration et de mise en valeur se poursuivent afin de déterminer avec certitude le potentiel de ce gisement. La compagnie Higland Star Mines de Vancouver mène ces travaux.

Trois puits trônent déjà sur cette propriété de 8 acres, puisqu'il y avait jadis une mine, exploitée par la Consolidated Central Cadillac Mines jusqu'en 1940. L'actuel gisement n'est situé qu'à quelques 7,500 pieds de la fameuse brisure Cadillac, formation aurifère célèbre. La Malartic Gold Fields Mines dont les installations ne sont qu'à quelques milles, s'est déjà dite prête à usiner le minerai qui pourrait être extrait du gisement.

Frontalier au premier, l'autre gisement est cependant situé dans un canton différent, celui de Dasserat. Il est beaucoup plus important: les travaux de forage y ont indiqué 1,126,000 tonnes à l'excellente teneur de 0.28 once la tonne.

Ce dernier gisement a été pris sous option par la Somed qui, moyennant 60% des intérêts dans la propriété, mettra cette dernière en production. Déjà, la Somed entend extraire 80,000 tonnes qui seront envoyées au broyeur de la Kerr Addison pour être traitées.

Dans le canton de Bousquet, tout près de la découverte Soquem-Silver Stack, une compagnie minière vouée exclusivement à la recherche aurifère, la Royal Agassiz, a pris possession de 57 claims. Un conducteur électromagnétique a permis de déceler des indices de presence d'or sur la propriété.

Des travaux de forage devraient débuter en octobre, dès que seront achevés les travaux préliminaires déterminant les zones les plus susceptibles d'abriter des mineralisations aurifères.

Si la mise en production des deux gisements de Gold Hawk ne necessitera pas d'usines de traitement attenantes, puisque Kerr Addison et Malartic Gold Fields semblent disposées à traiter ce minerai moyennant commission, il n'en va pas de même du gisement Soquem-Silver Stack. Déjà, avec ses réserves estimées à 1,300,000 tonnes d'or à une teneur de 0.20 once la tonne, on peut croire que ce gisement nécessitera sans doute sa propre usine de transformation.

Cadillac étant située à quelques milles seulement du site du gisement, la ville ne pourra qu'en profiter et, grâce à l'or, retrouver des airs de prospérité... que peut-être elle n'a jamais eus.

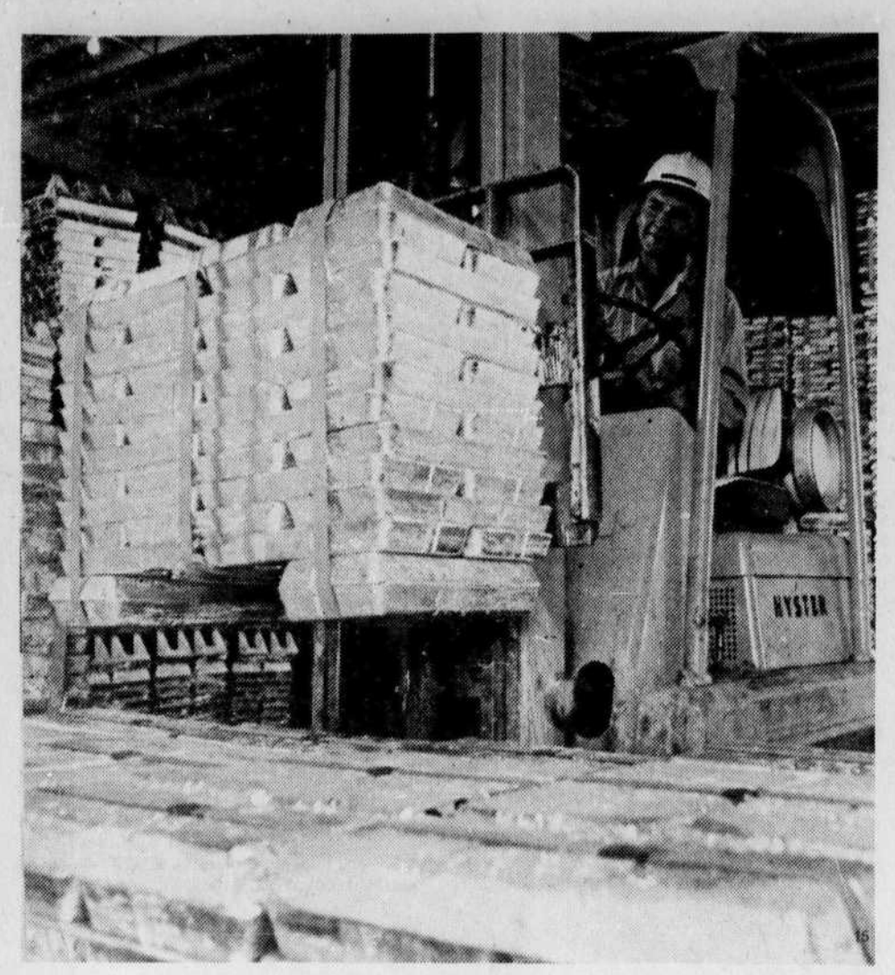

D'une mine . . .

Camino Gold Mines

Les travaux de mise en valeur des sables alluvionnaires de la rivière Tipuani, en Bolivie, vont bon train. Jusqu'à ce jour, pas moins de 22 puits d'exploration à faible profondeur ont été installés dans le lit de la rivière afin de déterminer les réserves exactes de ce gisement alluvionnaire avant de s'engager dans une opération de draguage de la rivière. Une autre douzaine de puist seront implantés d'ici le 15 novembre.

Bien que la Camino soit actuellement confrontée avec des problèmes d'infrastruture qui rendent difficile l'accès à la rivière Tipuani, la compagnie est cependant confiante d'en arriver à une éventuelle mise en production. Elle a conclu une entente avec une société californienne afin d'obtenir rapidement une drageuse de 10 verges, si la décision de mise en production était arrêtée. Le coût de l'actuel programme de mis en valeur est de $300,000.

. . . à l'autre

Cominco

A vendre immédiatement ou sur poussée haussière, affirmait Draper Dobie à la mi-août, alors que l'action se transigeait $30. Sans contredit un achat, affirme cette semaine Midland Doherty, alors que l'action ne se transige plus que $25¾. A ce prix, prétend la maison de courtage qui recommande l'achat, Cominco offre un rendement de 11.7%, compte tenu du dividende de $3 qu'elle payera probablement cette année (la compagnie a versé un dividende de $1.50 au premier semestre).

Alors que Draper Dobie recommandait de se débarasser de Cominco à $30 ou plus, parce qu'elle estime que si ses profits augmenteront de 80% en 1974, ils diminueront cependant de 40% en 1975 et conserveront cette tendance baissière en 1976; Midland Doherty asseoit sa recommendation haussière sur la diversification de Cominco, à la fois importante entreprise minière et chimique.

Midland-Doherty estime même que la croissance de Cominco surpassera la moyenne de l'industrie.

Zinc et plomb

Les prix baisseront incessamment

Zinc et plomb menacent de suivre le cuivre dans sa dégringolade sur les marchés internationaux et éventuellement quant aux prix des producteurs. Car tout comme pour le cuivre, la demande pour le zinc et le plomb a substantiellement fléchi.

Déjà, le prix du zinc sur le London Metal Exchange a quelque peu régressé. La semaine dernière, le prix sur Londres pour livraison immédiate touchait son bas des 13 derniers mois: 361£ la tonne métrique. Mercredi, la fermeture indiquait 400£-402£: le marché a terme n'annonçait rien qui vaille cependant, puisqu'il fermait plus bas que les livraisons immédiates, à 399£-400£. A titre de comparaison, un prix de 381£ la tonne métrique équivaut à 40c la livre.

C'est sans contredit l'importante grève des employés des raffineries de la Cominco, tant à Trail en C.B. qu'a Kimberley et Salmo, paralysant depuis plus de trois mois près du tiers de la production canadienne de zinc raffiné, qui maintient les prix canadiens et américains du zinc en dépit de la forte baisse de la demande. Car le prix du zinc US demeure au niveau de 38-40c la livre; alors que pour le zinc d'outre atlantique importé aux USA, il faut compter 42c la livre. Et le prix canadien est aussi demeuré stable: 37c la livre, suite à une hausse de 3c en juillet.

Si on exclut le délaistement par l'administration américaine de quantités importantes de zinc, les expéditions de zinc galvanisé ont atteint en août leur plus bas niveau depuis septembre 1972.

Indiquant bien la faiblesse de la demande, le marché à terme de ces jours-ci équivaut plus ou moins le marché des livraisons immédiates, malgré que les réserves des raffineries de zinc aient atteint en août leur plus bas niveau depuis le début des années '50, soit 20,579 tonnes.

Puisqu'il ne peut profiter d'une réduction fort importante des facilités de production dont jouit le zinc, le prix du plomb sera le premier à chuter. Jusqu'ici, les producteurs ont soutenu artificiellement le marché de Londres. Mais les prix à terme, qui projettent la situation de l'offre et de la demande des mois à venir, sont déjà en déclin par rapport au prix sur livraison immédiate. Mercredi, le plomb fermait sur Londres à 232£-233£ au marché courant et 225£-225.5 au marché à terme. Pour l'instant, les prix nord-américains demeurent inchangés: 24½c la livre pour le prix US, 21½½c pour le prix canadien.

Cette baisse importante de la demande pour le zinc et le plomb n'augure donc rien de bon pour les producteurs et les transformateurs de métaux de base, malgré le maintien actuel des prix. Car en plus du ralentissement économique actuel, le Conference Board in Canada prévoit pour 1975 une baisse de 4% dans les dépenses de biens durables des consommateurs et un glissement de 2.9% des exportations...

en bref

Golden Briar

L'aurifère Camflo a décidé d'exercer son option afin d'explorer la propriété de la Golden Briar, adjacente à sa mine de Malartic. C'est après avoir examiné les résultats de travaux précédents sur la propriété que la Camflo a estimé que la propriété avait un potentiel justifiant qu'on s'y attarde. Elle commencera immédiatement des travaux d'exploration additionnels qui lui permettront d'estimer alors convenablement le potentiel réel du gisement de la Golden Briar, sur lequel aucune estimation de tonnage et teneur n'existe actuellement.

Si la Camflo décide de mettre en production, la Golden Briar conservera 50% des revenus de la propriété, dès que l'aurifère se sera remboursée de ses dépenses de mise en production. Les actions de la Golden Briar sont côtées sur la Bourse de Montréal.

Nocana

La compagnie Nocana de Montréal a fait savoir que son trou de forage #74-1 sur le gîte aurifère qu'elle détient dans le canton de Beauchastel, à 400 pieds à l'ouest du trou #29, a rencontré une minéralisation d'or presque continue, de 54 pieds de profondeur à 650. Si la continuation de 600 pieds est fort considérable, les teneurs rencontrées sont cependant très marginales. La plus importante titre 0.13 once d'or à la tonne, entre 90 et 100 pieds de profondeur. Compte tenu de ces résultats intéressants, la Nocana entreprend immédiatement deux forages à l'est du trou #29.

Cours des métaux

Les prix des producteurs

CUIVRE: Au Canada, le fil électrolytique, 79.5 cents la livre (depuis le 18 sept. 1974). Noranda aux Etats-Unis, 80.5 cents la livre (depuis le 18 sept. 1974). Aux Etats-Unis, la cathode, 79 cents la livre; le fil, 79.6-81 cents.

PLOMB: Au Canada, Cominco livré pur, 21.5 cents la livre; Noranda, aux Etats-Unis, 24.5 cents (depuis le 8 avril 1974).

ZINC: Au Canada, prix de l'ouest pour Noranda, Hudson Bay, Texasgulf, 37 cents. Vendu aux USA par producteurs canadiens, 38.3-39 cents. Aux Etats-Unis, 38.5 cents la livre. A l'extérieur du continent, 360 livres la tonne métrique.

NICKEL: La cathode électrolytique Inco, $US 1.85 la livre f.o.b. (depuis le 28 juin 1974); Falconbridge, $US 1.85 la livre f.o.b. Sherritt Gordon, briquette et poudre, $US 1.85 la livre f.o.b.

TUNGSTEN: Sur Londres, $101.75-$105.50 la tonne.

PLATINE: $US 190-200 l'once.

MOLYBDENE: American Metals Climax, 86-95% MoS2, $US 2.30 la livre.

MAGNESIUM: Aux Etats-Unis, f.o.b. à Freeport, lingot à 99.8%, 75 cents la livre (depuis le 1er août 1974).

COBALT: Poudre, Sherritt Gordon, $US 4 la livre (depuis le 15 juillet 1974); électrolysé, Falconbridge, $US 3.75 la livre.

CADMIUM: Cominco, 99.8%, $4.25 la livre (depuis le 10 mai 1974)

BISMUTH: Cominco, 99.8%, $12 la livre (depuis le 18 juin 1974)

FER: Hanna Mining, livré aux ports du Lac Erié, la tonne brute de 51.5% de fer naturel, en $US, en date du 16 août 1974, $16.00. Boulettes, vendues au pied, $40.619.

Les marchés internationaux

CUIVRE: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 623£-625£ la tonne. Sur le marché de New-York, au marché à terme, oct. 63.60 cents la livre, déc. 65.00, jan. 65.00, mars 66.60, mai 67.50, juillet 68.40.

ETAIN: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 3990-4000£ la tonne; à terme, 3460£-3470£.

PLOMB: Sur le marché de Londres, livraison immédiate 229£-231£

ZINC: Sur le marché de Londres, livraison immédiate, 393-395£; à terme, 388£-389£.

OR: Prix en dollars US. A LONDRES; en baisse de $5.50 pour la semaine, de $149.25 à $144.75. Fermetures: à Paris $150.35; à Frankfurt $146.40; à Zurich $145.50; à Hong-Kong $143.55; à Beyrouth $4,253 le kilo.

A Winnipeg. Prix en dollars US. Fermetures. Contrats de 400 onces: oct. $143.50, jan. $147.50, avril $152.30, juillet $158.00, oct. $164.60. Contrats de 100 onces: nov. $145.00, fév. $149.60, mai $155.00, août $160.90, nov. $167.00.

ARGENT: Au Canada, selon Handy & Harman, $4.04 l'once troye, à la fermeture. A New-York le marché à terme ferme en hausse. Oct. $419.00, déc. $426.50, jan. $429.40 2,537 contrats ont été transigés.

LES MINES D'URANIUM MONT-LAURIER INC.

- Prospection de vastes concessions uranifères à 30 milles au nord de Mont-Laurier.
- Propriété de cuivre et nickel, dans le Canton de Turgeon.

TRANSIGÉ SUR LA BOURSE DE MONTRÉAL

LA COMPAGNIE MINIERE QUEBEC-CARTIER

une compagnie avant-gardiste

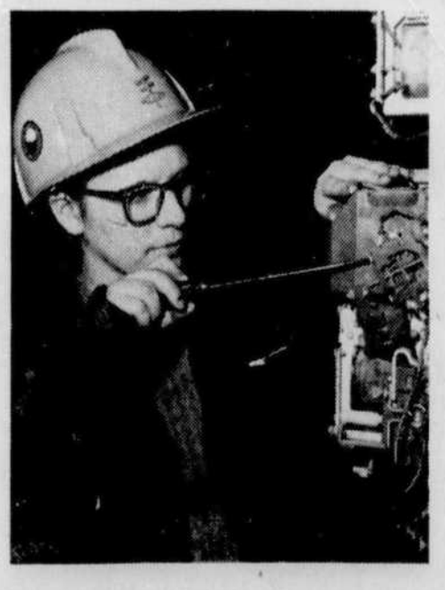

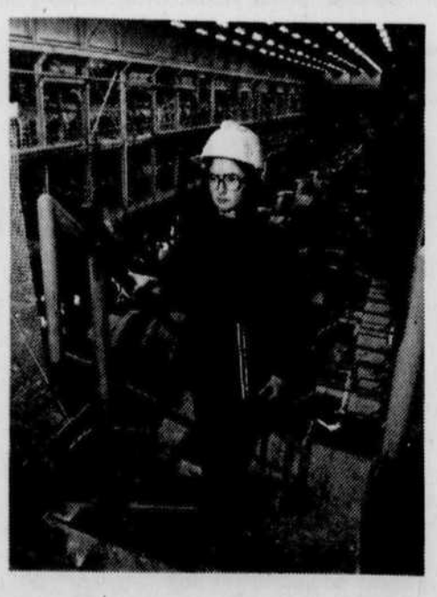

Liette Francoeur — apprenti-électricien fait partie d'un groupe de 200 apprentis dans les métiers suivants: Electricité — Mécanique d'entretien — Mécanicien d'entretien d'équipement motorisé — Soudeur et mécanique d'ajustage.
Elle a trouvé sa place.
Cherchez-vous la vôtre?

Viviane Michaud, graduée de Polytechnique, Génie Minier — spécialisation — traitement de minerai: se sent très à l'aise au concentrateur du Lac Jeannine.

Québec Cartier offre un avenir.

Etes-vous prêt pour l'Avenir?

Québec-Cartier, par sa présente production de 9 millions de tonnes de concentré de fer de la mine du Lac Jeannine et de 16 millions de tonnes en 1975 avec la mise en valeur du gisement du Mont Wright, contribue largement à placer notre pays parmi les plus importants producteurs de minerai de fer au monde.

Siège social: Port-Cartier, Québec.
Exploitation et Concentrateur: Lac Jeannine, Québec, Mont Wright, Québec